



**Vème Séminaire International  
sur la Sécurité et la Défense  
en Méditerranée.  
La sécurité multidimensionnelle.**

---

# PRÉSENTATION

## PRÉSENTATION

---

**Narcís Serra**

*Président de la Fondation CIDOB*

**Celia Abenza**

*Directeur des Relations Interinstitutionnelles  
du Ministère de la Défense d'Espagne*

La monographie que le lecteur a dans ses mains recueille les communications, interventions et des rapports présentés lors du 5<sup>ème</sup> Séminaire International de Sécurité et de Défense en Méditerranée, qui s'est tenu à Barcelone le 4 décembre 2006. Ces séminaires, organisés conjointement par la Fondation CIDOB et le Ministère de la Défense, ont eu lieu annuellement depuis 2002.

L'édition de 2005 eut lieu à un moment d'expectative, seulement deux mois avant le sommet euro-méditerranéen. Cependant, celle de 2006 se produisit après un an au cours duquel la Méditerranée fut le centre d'une escalade de violence : trois membres du Processus de Barcelone –le Liban, Israël et l'Autorité Nationale de la Palestine- se virent immergés dans une escalade belliqueuse qui eut comme victimes principales les citoyens de cette région.

Comme traditionnellement, le séminaire de 2006 dressa le bilan des progrès de différentes initiatives de coopération comme le Processus de Barcelone, la Politique Européenne de Voisinage, l'initiative 5+5, le Dialogue Méditerranéen à l'OTAN et la PESD. De même, il analysa certains cas pratiques comme, par exemple, la participation marocaine en Bosnie-Herzégovine ou certaines missions de la PESD au Proche Orient. Une des principales innovations de cette édition est qu'elle introduit une dimension de travail en comités restreints pour aborder des aspects basiques de la sécurité en Méditerranée comme le contrôle des flux migratoires, les questions énergétiques ou la compatibilité entre la promotion de la gouvernance et la sécurité en Méditerranée. Une partie de ces travaux ont été également inclus dans cette publication.

Les questions sensibles qui furent abordées dans ce séminaire –qui auraient pu compliquer le dialogue entre certain de ses participants- ne se virent pas influencer par la conjoncture politique. Ceci montre l'importance d'organiser des débats qui aident à renforcer la coopération en matière de sécurité et de défense en Méditerranée. Avec cet objectif, notre rendez-vous annuel s'est consolidé comme un point de rencontre incontournable entre les représentants gouvernementaux des pays de l'Union européenne, les membres de l'OTAN et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée avec le but de partager l'information et de débattre sur les principaux défis de la sécurité dans la région. Parallèlement, il permet que

des universitaires de prestige et des acteurs qui sont sur le terrain, tant civils que militaires, débattent au sujet de ces défis et développent un dialogue fructueux.

Du point de vue de la Fondation CIDOB et du Ministère de la Défense, nous considérons comme indispensable la collaboration à des projets qui aident à consolider des espaces de dialogue entre des représentants des deux rives de la Méditerranée et qui, en même temps, servent à rapprocher ces débats des spécialistes de la région de notre pays. Avec la publication des interventions et rapports du séminaire, nous contribuons également à la diffusion de ces contenus parmi le public non spécialisé.

Cette monographie, fruit des débats générés lors du 5<sup>ème</sup> Séminaire est, donc, une œuvre qui contient des sensibilités et des positions différentes face aux défis multidimensionnels de la sécurité dans la région. Si, de plus, nous reconnaissons que la majeure partie de ces défis affectent l'ensemble de la Méditerranée et non seulement ses états, impulser des réflexions partagées sur ces thèmes constitue un des efforts les plus pertinents mené par des institutions comme les nôtres.

---

## PRÉFACE

- L'ESPAGNE ET LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE

*José Antonio Alonso*

### José Antonio Alonso

*Ministre de la Défense de l'Espagne*

Le programme de ce séminaire détaille des aspects parmi lesquels il est possible de détacher une question aussi importante que la sécurité et la défense en Méditerranée, un des espaces géographiques et politiques les plus pertinents pour l'évolution de l'Europe, du monde et, en particulier, de l'Espagne. C'est pourquoi il est possible de réitérer certaines des questions déjà commentées ; comprises dans ce cas-ci comme soulignées et non comme répétitions inutiles.

En l'an 2003 le Conseil européen approuva le premier concept stratégique de l'Union européenne, le célèbre Document Solana, où les Européens ont misé sur un multilatéralisme basé sur la conviction qu'aucun pays ne peut aborder en solitaire des problèmes aussi complexes que ceux que nous avons à affronter dans le monde d'aujourd'hui. Dans ce même document, intitulé « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* », il est question de la nécessité de contribuer tant à affronter les menaces que de matérialiser les opportunités. L'intention, en définitive, de construire un monde à la fois plus sûr, plus juste et plus uni. Ainsi, la stratégie européenne de sécurité fait écho aux difficultés que vivent de nombreuses personnes de la planète et, spécifiquement, de la nécessité « d'un engagement continu à l'égard des partenaires méditerranéens grâce à une coopération plus efficace dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la culture dans le cadre du Processus de Barcelone ».

Je crois que la conviction sur l'échec que supposent les agissements unilatéraux en politique internationale avance avec plus de force. Et je crois que, de la même manière, s'installe aussi la conviction que les agissements unidimensionnels ne comportent pas d'exposés solides et ne génèrent pas non plus de solutions stables ni durables. Je suppose que pour n'importe quel ministre des Affaires Etrangères il serait difficile de concevoir une solution ou un plan en face de crises déterminées ou de conflits sans tenir compte, à côté des instruments diplomatiques, d'autres tels que l'économie ou, particulièrement, ceux spécifiques de la sécurité et la défense. Et je suppose, également, qu'aucun responsable économique ne réussira à résoudre quelque plan d'investissement, de développement ou de coopération sans considérer les conditions, le contexte et le terrain politique ainsi que les conditions, le contexte et le terrain de sécurité. Ainsi donc, moi aussi j'assume que rien de ce qu'un Ministre de la Défense ne puisse faire dans son domaine de compétence spécifique ne serait suffisant en marge de nombreux autres domaines sur lesquels se construisent la paix, le progrès et la sécurité.

Il y a quelques jours, lors des journées concernant le monde de la défense, quelqu'un affirma, avec raison à mon avis, que l'Europe n'est pas en crise mais est en construction, qu'elle a beaucoup avancé, mais qu'en plus de construire depuis en haut, il faut aussi construire depuis en-bas. Et il ne me parait pas insensé d'affirmer aussi que ce nouveau monde du XXI<sup>ème</sup> siècle est en construction, qu'il n'y a pas de plans fixés ni d'architectes nommés et que nous devons avancer avec tous les alliés possibles et peu à peu. Il est évident de mon point de vue, qu'entre le niveau d'édification d'une communauté comme l'Union européenne et une autre si grande et diffuse comme celle que nous appelons de manière générique la communauté internationale, la distance est énorme. Cependant l'analogie, à l'intérieur de ces énormes distances, peut aussi être appliquée à la Méditerranée, un cadre millénaire mais qui requiert aussi aujourd'hui une construction pas à pas d'un espace commun de développement et de confiance mutuelle.

De même que dans certains pays d'Afrique du Nord il y a des experts (surtout économiques) qui parlent du coût d'un non-Maghreb, dans le sens qu'il existe des possibilités de développement qui sont gâchées à cause du manque d'une intégration régionale stable, on peut également parler d'un coût important d'une non-Méditerranée, des conséquences négatives qu'aurait pour les deux rives de vivre dos à dos, en s'affrontant ou avec des relations non respectueuses et déséquilibrées.

Le dialogue et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud sont nécessaires, de même que de continuer à améliorer les relations méditerranéennes depuis l'unité de l'action européenne. C'est nécessaire puisque la Méditerranée existe, parce qu'il y a une affectation des problèmes des uns aux autres pays et parce que, comme l'ont bien affirmé certains participants à ce séminaire, il est impossible de compartimenter les affaires de paix et de sécurité en termes géographiques et la Méditerranée, à ces effets, est un tout interrelationné.

Récemment, en se dissimulant sous le Sommet de l'OTAN à Riga, a eu lieu la 8<sup>ème</sup> Conférence Euroméditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères. A cette occasion, tant le ministre espagnol que le Haut Représentant de la Politique Extérieure et de Sécurité Commune firent références aux questions liées à la paix et à la sécurité comme des questions spécialement relevantes. Donc, dans ces processus de construction pas à pas (la construction européenne, internationale en général et spécifiquement méditerranéenne) et avec la clarté qu'il n'existe pas de solutions unidimensionnelles ni de domaines suffisants (même pas le militaire), il n'y a aucun doute que depuis les Forces Armées, et en général depuis le domaine de la défense, se réalise une contribution fondamentale, tant au niveau des missions qu'en l'exercice de ce que nous venons de dénommer la diplomatie de la défense.

Quelle est la politique espagnole de défense dans la zone méditerranéenne ? Il n'y a pas de traits atypiques ou exceptionnels sinon les caractéristiques de la nouvelle politique de défense espagnole. En premier lieu, elle est rigoureusement scrupuleuse avec la légalité internationale. En deuxième lieu, il est question d'une zone que nous considérons prioritaire pour l'Espagne. La Méditerranée a été l'un des axes traditionnels de notre protection extérieure et est reprise dans l'actuelle Directive de Défense Nationale comme une des directives pour le développement de la politique de défense dans le milieu

internationale. Il fut de même dans les directives antérieures, cependant je crois que nous pouvons dire que probablement jamais cela ne s'est traduit dans la pratique avec l'intensité actuelle. C'est, en troisième lieu, une politique avec un développement multilatéral, qui se produit dans le cadre d'initiatives et d'organisations comme l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), sans oublier l'initiative 5+5 à laquelle nous participons avec neuf autres pays des deux rives. Cette initiative, qui fut proposée par la France au milieu de 2004, a pour objet d'aborder, depuis un point de vue militaire, les questions de sécurité et de défense dans la zone occidentale de la Méditerranée.

Il s'agit donc d'une politique avec un haut niveau de compromis, comme il peut se déduire de notre présence en Méditerranée orientale. Au Liban, dans la mission complexe de la FINUL (Forces Intérimaire des Nations Unies au Liban) il y a 1.100 serviteurs publics, soldats d'Espagne, qui travaillent pour la stabilité globale dans un espace concret qui a énormément d'implications, avec une grande projection dans sa zone, le Proche Orient, mais aussi vers le monde.

Je dois aussi rappeler que notre politique de défense est caractérisée en de nombreux sens par la finalité de la paix. Dans le sens de construire la confiance grâce à la coopération, celui de proposer des lignes et des objectifs à la communauté internationale, comme la proposition hispano-turque de l'Alliance des Civilisations, celui de nous impliquer dans la résolution des conflits comme au Liban, celui des initiatives de paix comme celle réalisée pour le Proche Orient avec la France et l'Italie.

Enfin, je veux signaler aussi que l'Espagne ne se limite pas à exécuter simplement une politique régionale. Nous avons un intérêt démontré à ce que plusieurs questions de la Méditerranée, une des zones les plus conflictuelles de la planète, soient traitées, aient du poids au niveau européen et au niveau global. Nous savons qu'une grande partie des phénomènes inquiétants qui, depuis le point de vue de la sécurité comprise comme un concept global, nous amène précisément vers les différents pays qui cohabitent dans la zone méditerranéenne, et dès lors nous devons donner un coup de main spécialement à cette zone si importante d'un point de vue stratégique pour nous et, en général, pour le monde dans lequel nous vivons.

Le leadership de la Conférence euroméditerranéenne et le Processus de Barcelone est une évidence, notre défense du dialogue méditerranéen dans la scène de l'Alliance Atlantique aussi, et le comportement de la délégation espagnole au sommet de Riga en est un exemple. Comme vous le savez, une des questions de ce sommet fut la réforme des partenariats, et depuis l'Espagne nous avons travaillé en appui au dialogue méditerranéen, dans le sens d'une reconnaissance de son importance en ce que ces réformes ne signifient pas un détriment financier ou d'appui, et que les pays qui participent à celui-ci soient pris en compte en leur offrant, de manière flexible, les instruments propres du partenariat.

Ceci est, à grands traits, la position globale et stratégique du Gouvernement d'Espagne, actuellement, en lien avec ces grandes questions que sont la paix, le dialogue, la coopération et la sécurité en Méditerranée.



---

## BILAN

- LE PROCESSUS DE BARCELONE ET LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

*Rafael Dezcallar*

- LE DIALOGUE MÉDITERRANÉEN DE L'OTAN ET L'INITIATIVE DE COOPÉRATION D'ISTANBUL

*Pablo de Benavides Orgaz*

- UNE UNION EUROPÉENNE « PLUS ACTIVE » AU MOYEN ORIENT

*Sven Biscop*

- L'INITIATIVE « 5+5 SÉCURITÉ ET DÉFENSE »

*Jean-François Coustillère*

- L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS

*Máximo Cajal*

### Rafael Dezcallar

*Directeur Général de la Politique Extérieure,  
Ministère des Affaires Extérieures et de Coopération de l'Espagne*

La sécurité en Méditerranée est peut-être un des thèmes centraux des relations internationales de ce début du XXIème siècle. Je ne vais pas parler des aspects plus spécialisés de ce thème que vous connaissez bien mieux que moi, mais je vais essayer de vous donner une vision de comment est vu le sujet depuis le point de vue actuel du Gouvernement espagnol.

La sécurité, évidemment, est un concept subjectif. Il faut commencer par dire que la sécurité n'est pas la même chose pour ceux qui l'ont que ceux qui ne l'ont pas et que, en plus, le fait même de l'avoir a souvent plus à voir avec les perceptions qu'avec la réalité. La subjectivité de la sécurité, c'est-à-dire, l'ambiguïté du concept dans un monde comme par exemple la Méditerranée, accoutumé aux subtilités et au double jeu de la parole, ne doit pas nous faire oublier l'objectif politique ultime de ce qui est en question : empêcher les changements indésirables, forcés, obligatoires dans des situations où il est mieux de manœuvrer sur la base du consensus, de la coopération et de l'accord mutuel.

D'autre part, le concept de sécurité est un concept très large. Il peut inclure tant l'idée de l'usage de la force pour empêcher ces changements ou pour les provoquer, que la recherche d'un accord commun pour générer ces changements. Et, dans cette conviction apparaît le mot appropriation, qui est un concept clé du Processus de Barcelone, dans lequel l'Espagne et les pays qui l'ont impulsé croient fermement. Sans l'appropriation jamais le Processus de Barcelone n'aurait pu être possible, puisque c'est un processus qui est partagé dans ses intérêts par les deux parties. La même chose, bien entendu, est applicable à la Politique européenne de Voisinage ou à l'instigation de l'Alliance des Civilisations qui a été impulsé par l'Espagne, la Turquie et les Nations Unies.

Or, la voie de la sécurité à travers la force (ou au moins la possibilité d'utiliser la force quand c'est strictement nécessaire pour les intérêts nationaux) et la voie de la sécurité à travers la conviction mutuelle (collaboration sur base de l'intérêt partagé) sont des voies qui ne s'excluent pas. C'est-à-dire, qu'aucun état ne va abandonner les instruments de défense et de sécurité qui garantissent au moyen de la force sa propre sécurité, au lieu de se fier simplement à ce qu'à travers la négociation et le dialogue on atteigne des objectifs partagés. Les deux instru-

ments vont continuer à être nécessaires. Bien entendu, quand nous parlons de sécurité nous ne parlons pas seulement de sa dimension extérieure, il faut tenir compte aussi de la dimension intérieure de la sécurité. La bonne gouvernance, c'est-à-dire, le contrôle de la part des citoyens sur leurs vies, sur leur gouvernement et sur leurs systèmes politiques est probablement la source interne de sécurité la plus importante que nous ayons.

Bien, et comment avons-nous conçu la génération de sécurité en Méditerranée dans le Processus de Barcelone ? En créant une trame de relations complexes qui génèrent une structure d'intérêts partagés, c'est-à-dire, une situation dans laquelle l'intérêt de chaque partie doit être nécessairement pris en compte par l'autre et, de cette manière, permettre que le processus dans son ensemble avance. Le but est de créer une trame d'intérêts partagés pour générer au final un processus, le Processus de Barcelone ou d'autres processus qui puissent aller dans la même direction.

Le Processus de Barcelone est le processus qui a le plus avancé depuis sa création il y a onze ans, il a une série de dimensions que vous connaissez bien : la dimension politique, la dimension économique et aussi un panier de sécurité. La dimension politique est, sans aucun doute, la plus importante parce que c'est celle qui crée la source de légitimité ultime de tout le reste. Il existe des réunions de haut niveau (l'an passé à Barcelone à la même date nous avions le premier sommet) et aussi des réunions ministérielles. Non obstant, il faut reconnaître que le processus politique s'est vu, en une certaine mesure, limité par la contamination du conflit israélo-palestinien. Le processus politique (réunions des ministres, Sommet, existence d'un concept d'intérêt commun) existe, et s'il n'existait pas il nous manquerait cruellement. Si tout ceci n'existait pas, il faudrait immédiatement se mettre à travailler pour le créer. Mais, il est vrai que pour sa cadence, sa portée et l'ambition qui fut façonné en objectifs concrets, le processus politique s'est vu contaminé par les hauts et les bas du conflit israélo-palestinien.

Dernièrement un panier a été créé qui a une grande importance pour parler de thèmes de justice et intérieur, de thèmes d'immigration comme la réunion qui doit avoir lieu l'année prochaine ou le code de conduite sur le terrorisme qui fut approuvé lors du dernier sommet. Des instruments importants ont été créés pour générer cette conscience d'intérêts et de valeurs communes comme la Fondation Euroméditerranéenne Anna Lindh, dont le potentiel futur est très grand. Enfin, en d'autres mots, les limitations du Processus de Barcelone doivent nous servir uniquement comme éperons pour chercher le moyen de les dépasser et jamais comme argument pour invalider un processus, dont la nécessité continue d'être aussi vitale que lorsqu'il fut créé.

Pour sa part, la Politique européenne de Voisinage est en quelque sorte un complément au Processus de Barcelone. C'est une politique basée sur le concept de voisinage qui est un concept innovateur dans l'Union européenne et qui part de la base que la sécurité et la prospérité de l'entourage immédiat de l'UE sont essentiels pour la stabilité et la prospérité de la région et de l'UE même. Pour cela, la politique de voisinage a des instruments non seulement financiers mais aussi de coopération, de génération de relations et de suivi. Il s'agit d'instruments très puissants qui, pour sûr,

ont été orientés vers la Méditerranée. Les pays du Sud ont absorbé les 70 pour cent des fonds budgétaires de la politique de voisinage contre 30 pour cent des fonds pour les pays à l'Est.

La politique de voisinage est complémentaire au Processus de Barcelone. Ainsi le Processus de Barcelone a une série de mécanismes de coopération horizontale et une structure de réunions, tandis que la politique de voisinage établit une relation bilatérale entre chaque pays et l'UE. A travers cette relation bilatérale, chaque pays génère de commun accord avec l'UE un plan d'action qui tente de rapprocher les mécanismes internes de ce pays aux mécanismes du marché unique, créant ainsi les conditions pour une collaboration économique et politique au niveau maximum avec l'UE.

On a souvent affirmé que la politique de voisinage est pensée pour donner aux pays bénéficiaires tous les bénéfices de l'Union, excepté la participation aux institutions. Cependant, à la différence des pays du Sud, pour les pays de l'Europe de l'Est, la politique de voisinage peut être vue comme une antichambre pour l'adhésion. Parfois, lorsque les pays d'Europe de l'Est insistent pour parler de leur adhésion sans être cependant préparés, et que l'on leur offre l'option de la politique de voisinage, ils ne la comprennent pas tant comme une alternative à l'adhésion que comme une antichambre. Si pour eux il peut s'agir d'une antichambre, pour les pays du Sud c'est la meilleure alternative possible à une relation avec l'UE basée sur le partage du marché unique et des intérêts de tous types. Sans doute le terme de marché unique sonne excessivement économique, mais la politique de voisinage ne se réfère pas uniquement à des instruments et des questions de type économique et commercial mais aussi à tout type de collaborations, en ce compris la collaboration politique et dans d'autres domaines.

Comme je le disais, la sécurité en Méditerranée est un concept si central dans les relations internationales contemporaines que ni le Processus de Barcelone ni la Politique européenne de Voisinage sont les uniques voies qui sont utilisées pour essayer de les renforcer, approfondir et assurer chaque fois plus cette sécurité. Je peux vous dire par exemple que ce fut un des thèmes centraux du dernier sommet de l'OTAN à Riga. Il y eut des interventions de pays concrets qui se sont centrés sur le thème de la sécurité en Méditerranée comme concept de base. Tant l'Alliance des Civilisations comme la question de l'Afghanistan, pays de culture islamique, sont des thèmes très connectés avec les questions de sécurité en Méditerranée.

Et, quelles sont les causes qui font que cette question soit si centrale aujourd'hui ? Sans doute est-ce dû à la série de crises politiques et militaires qui se succèdent dans une série de pays islamiques et qui ont des répercussions politiques en Méditerranée : le problème du Moyen Orient, la situation en Irak et en Afghanistan, les problèmes de terrorisme, les questions d'immigration et bien entendu, les questions de bonne gouvernance. Réellement il est difficile d'affirmer des projets de collaboration et de bonne gouvernance entre les deux rives de la Méditerranée quand il existe encore une si grande différence de revenu comme celle qui existe, par exemple, entre l'Espagne et le Nord de l'Afrique, différences de l'ordre de treize ou quatorze fois le revenu par tête. Il est fondamental d'asseoir la bonne gouvernance pour que la stabilité et la sécurité soient possibles entre les deux rives de la mer.

Je disais que, à part le Processus de Barcelone et la Politique européenne de Voisinage, le Dialogue Méditerranéen de l'OTAN, le Processus 5+5 ou l'Alliance des Civilisations sont des autres voies pour essayer d'aborder le problème. L'Alliance, au fond, est une manière d'appuyer les secteurs modérés face aux secteurs extrémistes affirmant les valeurs communes qui unissent les secteurs modérés tant au nord qu'au sud. De cette façon, il est possible d'éviter la stigmatisation, non seulement de l'Islam comme une religion supposée liée à la violence (affirmation qui est totalement fausse), mais aussi en général de n'importe quelle idéologie qui n'épouse pas la violence. A partir de ces valeurs communes, il faut définir des actions communes, précisées dans le Plan d'Action présenté par le rapport du Groupe de Haut Niveau au Secrétaire Général des Nations Unies dans leur réunion d'Istanbul il y a quelques semaines. Ces actions communes recouvrent tant le plan politique que le plan de l'éducation, des moyens de communication et la jeunesse.

Au fond, il faut lutter dans une bataille des idées puisque la sécurité va dirimer bien plus au plan des idées et des principes que sur le plan de la force. Justement ceci est le fruit de la constatation des limitations de l'usage de la force ou des politiques unilatérales pour atteindre les objectifs qui y arrivent. La légitimité des idées est une arme qui ne doit pas être sous valorisée ; bien que naturellement il ne faille pas non plus être ingénu et cela doit être un complément à d'autres formes coopératives, par exemple, la lutte contre le terrorisme. Contre le terrorisme nous ne luttons pas seulement avec des idées, nous luttons aussi avec une coopération opérationnelle. Il doit être clair que, bien sûr, l'Alliance des Civilisations n'est pas un instrument de lutte contre le terrorisme, c'est un instrument de lutte contre la déstabilisation, contre les menaces à la sécurité, contre la séparation entre les valeurs et la dérive négative des perceptions mutuelles.

L'Alliance ne doit pas non plus être une voie pour générer des changements radicaux du jour au lendemain. Les batailles d'idées sont par définition à moyen terme. Mais comme il semble que jusqu'aujourd'hui ces perceptions mutuelles, ces idées sur à double tranchant, sur l'effectivité dans certains cas du Conseil de Sécurité et d'inefficacité dans d'autres, génèrent un désaccord chaque fois plus grand entre les secteurs modérés du Nord et du Sud de la Méditerranée, l'Alliance essaye essentiellement de changer les tendances, que les tendances n'aillent pas uniquement vers un changement négatif, mais aussi de générer des tendances pour un chemin positif. Bien que l'Alliance ne soit pas un instrument de gestion de crise, je peux vous dire que cette fonction il l'a accompli déjà en une occasion déterminée. Quand eu lieu la crise des caricatures, une réunion de l'Alliance des Civilisations fut réalisée à Doha et parallèlement Kofi Annan convoqua une autre réunion avec la Conférence Islamique, avec la Ligue Arabe et avec les ministres espagnol et turc d'où sorti une déclaration qui fut un appel à la modération et à la compréhension en pleine crise. Ce fut le premier appel à la modération, au milieu d'une situation dans laquelle il ne semblait qu'il n'y avait personne pour arrêter la spirale des récriminations mutuelles et d'incompréhension. Cette réunion eu lieu un samedi. Le lundi, cet appel à la modération fut endossé par le Conseil des Ministres de l'UE. Il n'est pas question comme je vous le disais de prétendre changer le monde du jour au lendemain, mais bien d'inverser les tendances, de prendre les tendances négatives et d'essayer de les transformer en tendances positives.

Rien de ceci ne sera possible sans aborder les crises politiques qui sont au fond des menaces à la sécurité en Méditerranée. Ces crises sont, par exemple, les crises d'Irak où la seule solution est la création de consensus interne et d'appui décidé et sincère des pays voisins. Je ne crois pas qu'il y ait un seul pays de la région qui est intéressé par la continuation infinie du chaos en Irak ou de son démembrement ; il est essentiel de continuer à travailler dans cette direction. La crise en Afghanistan est un autre exemple. Il existe toujours à l'heure actuelle un degré élevé d'appui à la présence en Afghanistan des troupes internationales pour essayer de favoriser la stabilisation et la reconstruction institutionnelle du pays. Il est essentiel de capitaliser ce soutien, d'augmenter le travail de sécurité de la communauté internationale dans d'autres domaines, comme la génération de projets de coopérations concrètes pour que les gens perçoivent que leurs vies s'améliorent grâce à ceux-ci. La lutte qui a lieu en Afghanistan, comme presque partout, ne va pas se résoudre sur le plan militaire mais sur le plan politique. Nous devons être conscients que la sécurité en Méditerranée se joue aussi en Afghanistan, en Irak et naturellement au Moyen Orient qui continue d'être une source permanente de récriminations mutuelles, d'accusations, de double discours et de manque de compréhension entre le monde occidental et le monde islamique.

D'où la nécessité que l'UE adopte une ligne de conduite politique, une initiative propre à ce domaine. L'Espagne, la France et l'Italie ont décidé de prendre l'initiative et de soumettre à l'UE un projet d'idées pour faire avancer le processus politique. Il n'est pas question de se substituer au Quartet, ni bien sûr de se placer en lieu et place des parties. Il faut, cependant, que l'UE adopte un profil plus ambitieux, haut et décidé dans l'impulse politique du Quartet. C'est-à-dire, l'UE ne peut être simplement en attente que les décisions soient prises par les autres pour essayer de s'adapter à celles-ci, mais nous devons pousser ces décisions dans la direction qui nous intéresse, qui n'est autre que la direction de la négociation politique. L'Espagne, la France et l'Italie, trois pays qui ont des troupes déployées sur le terrain au Liban, nous sommes très conscients de la nécessité de le faire et que l'option de rester tranquilles, avec les bras croisés en attendant qu'éclate la prochaine crise ou la prochaine guerre, n'est pas une option. Pour cela, nous avons besoin d'impulser le processus politique. Pour cela, nous essayons d'activer le reste des pays de l'UE. Pour cela, nous essayons qu'au Conseil européen du 14 décembre de 2006 soit approuvée une déclaration qui donne mandat à l'UE pour qu'elle agisse de manière active dans le Quartet et qu'elle impulse le processus politique. Comme nous l'avons dit, l'UE ne va pas agir en son nom mais toujours dans le cadre du Quartet, qui est la structure existante la plus utile de la communauté internationale pour aborder ce problème.

Comme je vous le disais, la sécurité est, bien sûr, question d'armées, de mécanismes de défense, d'accords opérationnels, mais en dernier recours il est beaucoup plus question de politique, d'idées et de principes. Le plus difficile, naturellement, est de générer des valeurs et des intérêts communs et, à partir de là, des actions communes. C'est ce que fait depuis des années le Processus de Barcelone. C'est ce que l'UE doit faire maintenant, peut-être avec un plus grand rôle envers les pays du sud et c'est aussi ce que cette conférence qui est ici réunie va sans aucun doute contribuer à développer.

## LE DIALOGUE MÉDITERRANÉEN DE L'OTAN ET L'INITIATIVE DE COOPÉRATION D'ISTANBUL

---

### Pablo de Benavides Orgaz

*Ambassadeur d'Espagne auprès de l'OTAN*

Une des caractéristiques de l'Alliance atlantique est le sens pratique extrêmement poussé que nous tâchons de conférer à nos actions. C'est pourquoi et en premier terme, au Sommet d'Istanbul, le Dialogue méditerranéen s'est fixé l'objectif d'atteindre un *partenariat authentique*. Et à cet effet, les objectifs qui constituent la coopération avec ces pays ont été tracés pour la première fois :

1. Approfondissement du dialogue politique
2. Lutte contre le terrorisme
3. Réforme de la défense
4. Interopérabilité entre les Forces armées

D'autre part, la dénommée Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), issue également de ce sommet, recherche le développement d'une relation, pour le moment bilatérale, entre l'Alliance et les pays membres du Conseil de coopération du Golfe, visant à améliorer la sécurité et la stabilité de la région. Jusqu'à présent quatre pays y sont adhérents : le Koweït, Bahreïn, les Émirats Arabes Unis et Qatar.

Le développement de cette initiative a été mis en œuvre dans le domaine de la modernisation des Forces armées et de la coopération en matière militaire. L'Alliance maintient des relations avec ces pays pour développer annuellement un ensemble d'activités de coopération, dont chaque pays sélectionne celles qui l'intéressent. Au cours de cette année, des contacts ont été tenus avec ces quatre candidats et pour l'année 2007 environ treize domaines de coopération sont envisagés.

### Le Sommet de Riga de l'Alliance atlantique

Qu'avons nous fait pendant cette année ? Pour répondre à cette question nous devons faire référence au dernier Sommet de Riga de l'Alliance atlantique. Deux initiatives particulièrement importantes adressées au Sud sont à signaler : l'élargissement du système de partenariats de l'Alliance atlantique et la coopération en matière de formation des Forces armées. Ces deux nouvelles initiatives, expliquées aux gouvernements concernés, formeront désormais partie d'un dialogue renforcé pour leur mise en œuvre.

## Élargissement du Système de Partenariats de l'Alliance atlantique

Cette initiative signifie l'ouverture progressive de tous les instruments de l'Association pour la paix (ApP) aux pays du Dialogue méditerranéen et aux pays de l'ICI. Il s'agit d'un saut qualitatif très important car ces pays cessent d'être des *partners* (avec un *p* minuscule), selon le jargon de l'Alliance atlantique, pour devenir des *Partners* (avec un *p* majuscule). Ou bien, en d'autres termes, cette mesure représente l'entrée au Forum euro-atlantique, qui regroupe 46 pays européens, dont certains sont membres de l'Alliance et d'autres ne le sont pas. <0}

En même temps, cette réforme des partenariats introduit un système plus flexible dans les réunions pour combiner le critère précédent fondé, bien entendu, sur l'*ownership* (dans le sens de l'appropriation) et le deuxième critère fondamental à Bruxelles, l'*inclusiveness*, c'est-à-dire, le sens de nous réunir avec eux en tant que groupe, avec un troisième critère non incompatible avec les précédents, l'autodifférenciation (*self-differentiation*). Il s'agit d'offrir à tous ces partenaires la possibilité de participer aux activités de l'Association pour la paix que chaque pays choisira volontairement. C'est ce que nous dénommons dans le jargon de Bruxelles 26+n, c'est-à-dire que chaque pays pourra participer aux programmes qui l'intéressent.

Et finalement, nous avons la formule 26+1, qui permet aux pays de présenter de manière individuelle leur programme de coopération avec l'Alliance. Nous y reviendrons plus en détail.

## La Coopération en matière de Formation des Forces armées (Training Initiative)

Il s'agit d'une initiative de coopération à la formation pour la modernisation des structures de défense et la formation des forces de sécurité au Proche Orient. Cette initiative, à la demande des pays du Dialogue méditerranéen et de l'ICI ouvre tous les centres de l'Alliance atlantique à la formation d'officiers et du personnel civil des Ministères de défense tout en facilitant l'envoi de nos responsables à ces pays. Nous faisons référence non seulement aux centres les plus connus, tels que l'École de la défense de Rome, le centre Oberammergau (Allemagne) et le Stanvanger (Norvège) mais aussi aux dénommés Centres d'association pour la paix existants dans d'autres pays. Un centre espagnol très connu est le Centre d'Hoyo de Manzanares, spécialisé, en particulier, en déminage.

Une deuxième phase plus ambitieuse, et dont le progrès dépendra du résultat de la première phase, sera la création d'un Centre de sécurité régional de l'ICI dans un des pays du Dialogue méditerranéen. Il ne s'agira pas d'un centre de l'OTAN, mais d'un centre du Dialogue méditerranéen et de l'OTAN, qui sera propriété du pays qui s'offrira comme siège et dans lequel seront donnés des enseignements conjoints et de la formation.



## Conséquences du Sommet de Riga

### Coopération Politique avec le Dialogue méditerranéen et avec l'ICI

La transformation des partenariats, décidée à Riga, a consacré l'importance du dialogue politique entre les alliés et les partenaires. Le principe de l'indivisibilité de la sécurité est désormais un principe reconnu par tous, d'où l'importance d'une vision stratégique commune pour affronter les nouveaux enjeux de la sécurité. L'autodifférenciation et l'existence d'intérêts particuliers pour chaque région sont également reconnues. C'est pourquoi, la possibilité de convoquer des réunions sous le format 26+n a été introduite, c'est-à-dire avec les partenaires de l'EAPC (*Euro-atlantic Partnership Council*), du Dialogue méditerranéen et de l'ICI et même avec certains pays de contact, pour des sujets concernant les régions où l'Alliance est impliquée en quelque sorte. Avec ces décisions, l'Alliance ne préserve pas seulement la spécificité du Dialogue méditerranéen mais apporte également les moyens pour prouver qu'elle le considère comme un vrai partenariat.

En même temps, le but poursuivi, essentiellement, est de maintenir le dialogue, en essayant de le préserver de la situation politique existante dans la région. Cela n'implique nullement d'ignorer la problématique de la région, mais nous sommes totalement conscients que la résolution du problème du Moyen Orient n'appartient pas l'OTAN et que, par conséquent, nous visons une relation pragmatique contribuant à la solution des problèmes au Moyen Orient, au moyen d'une confiance et d'une transparence accrues et, surtout, par une action conjointe dans le domaine délicat de la formation des Forces armées. Nous connaissons tous le poids des secteurs de la sécurité et des Forces armées dans nos pays (en Espagne la transition démocratique a déterminé une révolution absolue du système de sécurité). Au Moyen Orient il s'agit d'une matière qui, en fonction de la décision de ces mêmes pays, tendra à l'évolution qu'ils considéreront pertinente.

D'Istanbul à nos jours, d'importantes avancées dans l'amélioration des consultations politiques ont eu lieu : les réunions d'ambassadeurs sous format 26+7 sont plus fréquentes et substantives. Une réunion de Ministres des Affaires étrangères et une autre de Défense ont déjà eu lieu et, lorsque le climat politique le conseillera, les rencontres de haut niveau seront reprises.

### Coopération Pratique

Quels instruments existent déjà pour le Dialogue méditerranéen et quels autres avons-nous mis en place à Riga ? Ils peuvent être divisés en quatre chapitres :

**1. Amélioration de l'interopérabilité entre les forces de l'OTAN et celles du Dialogue méditerranéen pour permettre leur action conjointe dans les opérations OTAN, y compris le domaine des capacités, de l'enseignement, de la formation et des exercices.**

- *Programme annuel de travail du Dialogue méditerranéen*

Ce Programme fournit un plan détaillé pour le Dialogue méditerranéen dans son ensemble. Le programme établit clairement la structure, les objectifs pratiques de coopération et la portée de près de 600 activités dans 31 domaines convenus (nous sommes passés de 100 activités en 2004 à 200 en 2005 et à 400 en 2006). Il s'agit d'un catalogue d'activités organisées et conduites par l'OTAN et ses états membres. Il est développé et maintenu par l'ePRIME. C'est un programme ouvert aux sept pays du Dialogue méditerranéen.

- *Programme de Coopération Individuelle*

Ce programme est ouvert à tous les candidats. Leurs gouvernements s'adressent à l'Alliance atlantique avec un programme de travail individualisé dans le domaine de la coopération des Forces armées. Il prétend contribuer à l'élaboration des politiques nationales et aux politiques alliées de manière conjointe. Il fournit aux pays du Dialogue méditerranéen intéressés la possibilité d'encadrer leur coopération pratique sous une forme prospective et stratégique, en insérant des objectifs à moyen et long terme. Les activités individuelles sont sélectionnées à partir du Programme de travail. Le Maroc et l'Égypte s'inscriront prochainement au Programme. Israël l'a déjà présenté.

- *The Operational Capabilities Concept (OCC)*

Ce programme prétend améliorer le degré d'interopérabilité et d'effectivité militaire des forces des partenaires de l'Association pour la paix (ApP) et du Dialogue méditerranéen (depuis le 18 novembre 2005). Ce qui inclut une base de données des forces disponibles et déclarées susceptibles de participer à des opérations de paix conjointes, ainsi qu'une évaluation et un *feedback* assurant la conformité avec les standards et les exigences de l'OTAN.

- *The Training and Education Enhancement Programme (TEEP)*

Le Programme poursuit la formation au niveau opérationnel et tactique d'officiers pour leur homologation avec la formation alliée. Au fond, le Programme prétend une modernisation des Forces armées de ces pays au moyen de conceptions nouvelles, de technologies nouvelles, de l'acquisition de nouvelles capacités, avec des systèmes de commandement, de contrôle, de communications interopérables, afin de doter ces Forces armées d'une technologie moderne. C'est l'outil principal pour promouvoir la formation et l'entraînement pour soutenir l'interopérabilité. Il encourage la collaboration entre les institutions destinées à la formation, au niveau opérationnel et tactique, du personnel appartenant aux quartiers généraux multinationaux. Le Dialogue méditerranéen participe à ce programme depuis le 30 mars 2006. Au cours de l'année 2006, 1.000 officiers des sept pays du Dialogue méditerranéen sont passés par le centre de Bruxelles.

- *The Political Military Framework (PMF)*

Il s'agit d'un cadre conceptuel politique-militaire de travail pour des opérations dirigées par l'OTAN. Le Programme établit les principes, les modalités et les guides pour l'implication de tous les pays du partenariat dans les consultations politiques et dans la prise de décisions concernant la planification opérationnelle et les accords de commandement pour les opérations OTAN.

- *Cellule de Coordination du Partenariat (PCC)*

Son orientation est essentiellement pratique. La Cellule coordonne les activités militaires conjointes et il lui appartient de mener à bien la planification militaire nécessaire pour mettre en œuvre les aspects militaires du Programme de travail, y compris les exercices et les activités telles que le maintien de la paix, la recherche et le sauvetage. La PCC coordonne et évalue également les aspects militaires des activités à l'appui des *Strategic Commands*. Comme nouveauté il convient de souligner que le Maroc a nommé le premier Officier de liaison à la PCC pour les opérations KFOR en SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*), le commandement suprême allié.

- *Partners for Peace Status of Force Agreements (SOFA)*

C'est le système qui garantit la présence de Forces armées dans un territoire. Ce système est en ce moment en phase de discussion parmi les alliés au Groupe de coordination méditerranéenne. Cet outil faciliterait la coopération pratique entre l'Alliance et ses partenaires, en conférant un cadre légal pour les affaires relatives à la présence de personnel militaire dans un pays hôte.

- *NATO Fuels and Lubricant Working Group*

Le *NATO Pipeline Committee (NPC)* recherche toute la coopération progressive dans le domaine de l'énergie et de la protection des infrastructures critiques ainsi que des réseaux de communication. Le Comité a admis les pays du Dialogue méditerranéen dans le Groupe de travail de l'OTAN sur le fioul et les lubrifiants ainsi qu'aux réunions de leurs Groupes de travail subordonnés en sessions EAPC, excepté lorsque des affaires opérationnelles sont traitées.

- *ePRIME (Partnership Realtime Information Management and Exchange System)*

Successeur du PRIME. Lancé au mois de juillet 2006, c'est le premier outil basé sur Internet appliqué à la gestion du programme de coopération. Le Système comprend une bibliothèque électronique pour les documents du Dialogue méditerranéen, un catalogue d'activités de coopération, des modules d'enseignement à distance, messagerie, *chat* et des groupes de travail.

## **2. Modernisation des Forces armées et des structures de défense**

- *NATO Contact Point Embassies (CPE)*

Les Ambassades Point de Contact de l'OTAN ont été établies dans tous les pays de l'ApP, du Dialogue méditerranéen et de l'ICI pour soutenir les efforts de la diplomatie publique de l'OTAN. Actuellement, les CPE sont l'Algérie, l'Italie, l'Égypte, le Royaume Uni, Israël, la République Tchèque, la Jordanie, la Turquie, le Maroc, le Portugal, la Mauritanie, l'Espagne, la Tunisie et le Canada. Nos conseillers de défense agissent fondamentalement par l'intermédiaire de ces Ambassades Point de Contact.

- *Fonds fiduciaires*

Ces fonds constituent un mécanisme pour obtenir des contributions des alliés et des partenaires pour détruire les mines anti personnes, les munitions excédantes, les munitions non explosées et les armes légères, ainsi que pour décharger la gestion des conséquences des réformes de la

défense et de la formation du personnel militaire excédant dans les Forces armées. Le président du Gouvernement espagnol a annoncé à Riga que l'Espagne dirigera le premier fonds fiduciaire dans le Dialogue méditerranéen qui consistera, de manière prévisible, en un fonds pour la destruction de munitions non explosées. Probablement, ce fonds sera codirigé avec la Norvège et sera établi en Jordanie.

- *Clearing House*

C'est un forum informel pour les discussions au sujet des programmes d'assistance et des initiatives prévues par les autorités de l'OTAN ou par ses états membres. Ce forum peut également être utilisé pour harmoniser et éviter des duplicités de programmes spécifiques.

### 3. Lutte contre le terrorisme

- *The Partnership Action Plan Against Terrorism (PAP-T)*

Ce plan constitue la plateforme principale pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'un plan de coopération et d'échange de renseignements entre les services secrets des sept pays du Dialogue méditerranéen et les 26. C'est plutôt un cadre conceptuel et politique flexible qu'un mécanisme structuré pour une coopération systématique. Il est encore ouvert aux partenaires de l'ApP, du Dialogue méditerranéen, de l'ICI et aux pays de contact. En ce moment, nos principaux responsables dans le domaine de sécurité à Bruxelles des sept pays et des 26 ont participé à quatre réunions.

- *Défense Aérienne*

Le Comité de l'OTAN de Défense aérienne (NADC) a accordé d'ouvrir le Programme d'échange de données de situation aérienne (ASDE) aux pays du Dialogue méditerranéen. ASDE est un point important de la coopération en défense aérienne, particulièrement remarquable après le 11-S et représente une contribution significative dans la lutte contre le terrorisme.

- *Opération 'Active Endeavour'*

Cette opération est issue à la suite des attentats terroristes contre les États-Unis du 11 septembre 2001, dans le but de témoigner la résolution et la présence de l'Alliance dans la lutte contre le terrorisme, en invoquant l'article 5. C'est une opération maritime conçue pour prévenir les activités liées au terrorisme et aux trafics illégaux en Méditerranée et escorter les vaisseaux alliés dans le Détroit de Gibraltar. L'opération s'est engagée le 26 octobre 2001, en Méditerranée orientale initialement et s'est étendue par la suite au Détroit de Gibraltar et à toute la Méditerranée. Jusqu'à présent 11 pays non-OTAN ont exprimé leur intérêt à contribuer à l'opération à des degrés d'implication divers. Parmi ces pays sont à souligner : la Russie, l'Ukraine, le Maroc, l'Algérie, Israël et la Géorgie. Ces pays sont reliés à l'opération de surveillance de trafic illégal de personnes, de biens et d'armes dans la mer Méditerranée. La Russie, l'Ukraine et, récemment, Israël ont déjà effectué l'échange de lettres avec l'OTAN, en formalisant leur contribution.

- *Initiatives de Défense de Capacités Militaires contre le Terrorisme*

Parmi les initiatives du domaine de la CNAD (*Conference National Armament Directors*), deux sont ouvertes au Dialogue méditerranéen. Ces initiatives sont dirigées par la Slovaquie en ce qui concerne la Désactivation

d'Explosifs (EOD) et par l'Espagne dans le domaine des mesures contre les engins explosifs de fortune (IED). Il convient de souligner l'intérêt des experts d'Israël, du Maroc et de la Tunisie pour l'initiative dirigée par l'Espagne et de la participation d'Israël et du Maroc dans les journées tenues à Madrid, organisées par l'Espagne, les 7 et 9 novembre 2006.

- *Intelligence Liaison Unit (ILU)*

Cette Unité facilite et accélère l'échange d'information entre l'OTAN et les partenaires, en particulier dans le domaine des affaires relatives au terrorisme, au moyen de l'élaboration d'accords qui favorisent l'échange d'information de renseignements.

- *Agence OTAN-BICES*

Le système OTAN-BICES est un système pour la compilation et l'exploitation d'information de renseignements. Ce système est géré par une agence OTAN dénommée BICES qui recherche des voies pratiques d'échange d'information avec les états du Dialogue méditerranéen afin de lutter contre le terrorisme.

#### **4. Amélioration de la coopération dans le domaine de la planification d'urgence civile**

- *The Euro-atlantic Disaster Response Coordination Centre (EADRCC)*

C'est un outil opérationnel responsable de coordonner la réponse des pays de l'EAPC face à un désastre survenu, en principe, dans le domaine géographique de l'EAPC, mais qui pourrait également répondre aux demandes du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), de l'Afghanistan et des pays du Dialogue méditerranéen. Cela inclut la réponse à d'incidents terroristes impliquant l'utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Ce centre a déjà entrepris une action au Pakistan et il est aussi activé pour lutter contre le problème de la sécheresse à l'ouest de l'Afghanistan.

## **Conclusions**

Pour terminer, il suffirait de souligner deux points. Premièrement, le futur du Dialogue méditerranéen de l'OTAN exige une coordination accrue avec l'Union européenne. Nous ne devons pas doubler les valeurs, mais un des messages principaux du sommet de Riga souligne que le moment arrive pour que les organisations internationales vainquent leurs bureaucraties et leurs inerties et cherchent la manière de compléter et non pas de doubler l'effort. Il s'agit de voir la valeur ajoutée d'une organisation par rapport à l'autre et le communiqué de Riga est couvert d'allusions aux Nations unies et à l'Union européenne en particulier. Deuxièmement, des offres concrètes existent déjà et maintenant c'est au tour des deux parties de les doter de contenu. Soyons confiants à ce sujet.

### Sven Biscop

*Chercheur Senior à l'Egmont Institut  
(Institut Royal des Relations Internationales) à Bruxelles  
et Professeur de Sécurité Européenne à l'Université de Gand*

**E**n 2003, l'Union européenne (UE) adopta la *Stratégie européenne de Sécurité*, le premier document stratégique qui fournit des orientations à long terme pour l'ensemble de la politique extérieure de l'UE. La Stratégie plaide pour une UE « plus active » dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, via une approche holistique qui mette en pratique « l'ensemble des instruments en matière de gestion de crises et de prévention des conflits, dont nous disposons, y compris les actions au plan politique, diplomatique, militaire et civil, commercial et dans le domaine du développement ». « Propager la bonne gouvernance, soutenir les réformes sociales et politiques, lutter contre la corruption et l'abus de pouvoir, instaurer l'État de droit et protéger les droits de l'homme » devrait donner comme résultat « un monde fait d'Etats démocratiques bien gouvernés » - cette méthode et objectif globaux peuvent être décrits comme « multilatéralisme efficace ».

Effectivement, l'UE est devenue plus active, aussi dans les champs diplomatique et militaire. Au moment d'écrire ces lignes, en début 2007, onze opérations militaires et civiles de gestion de crises sont en cours dans le cadre de la Politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD) dans tout le monde : Les Balkans, la Palestine, le Soudan, la République Démocratique du Congo, Aceh... Ensemble, ces opérations impliquent quelques 8.000 militaires et 500 civiles. De nombreux autres soldats des Etats Membres de l'UE, 80.000 au total, sont simultanément déployés dans d'autres cadres : des opérations nationales, comme les casques bleus des Nations Unies, des opérations de l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan, et aussi, la « coalition de volontaires » en Irak. Sur le front diplomatique, le Haut Représentant pour la Politique Extérieure et de Sécurité Commune (PESC), Javier Solana, voyage à travers le monde en tant que la voix de l'UE dans la diplomatie préventive. L'UE, conjointement à ses Etats Membres, est déjà un acteur global de la sécurité à prendre en compte, en réalité beaucoup plus que ce que beaucoup de gens pensent.

Les deux exemples probablement les plus manifestes d'une UE « plus active » doivent être cherchés au Moyen Orient. Au Liban, l'UE a pris l'initiative en fournissant des soldats à une FINUL (Force Intérimaire des Nations Unies au Liban) renforcée. Il existe l'espoir que ce soit l'origine d'un activisme rénové dans la région, non seulement dans la situation interne du Liban et dans ses relations avec Israël, mais aussi face au conflit

israélo-palestinien. En Iran, les pays de l'UE-3 (la France, l'Allemagne et le Royaume Uni) mènent des négociations concernant la prolifération nucléaire.

Les deux cas peuvent être vus comme des exemples positifs d'une UE plus unie, par conséquent, « plus active », une UE à la hauteur des ambitions de la *Stratégie européenne de Sécurité*. Cependant, vus de plus près, ils suscitent aussi une série de questions stratégiques fondamentales concernant les ambitions et le potentiel de la politique de l'Union concernant la région, mais aussi face à la question plus générale de la portée globale de l'UE comme acteur stratégique global. L'UE devra inévitablement faire face à ces questions si elle poursuit son rôle « plus actif » au Moyen Orient.

## L'UE et le Moyen Orient

La première question qui se pose se réfère aux *objectifs* de la politique de l'Union européenne : Quel est l'état final que désire l'UE pour le Moyen Orient ? Ceci amène immédiatement à la question de savoir si les *instruments* qu'a l'UE à sa disposition sont suffisants pour atteindre ces objectifs.

### L'Iran

Concernant l'Iran, l'objectif à court terme est d'empêcher que le pays n'acquiert pas une capacité militaire nucléaire et garantir que tous les programmes nucléaires civils se soumettent à la supervision complète de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Pour atteindre cet objectif, l'UE a opté consciemment pour les négociations avant l'usage immédiat de la force, en offrant ainsi une manière alternative d'aborder la question de la prolifération, en comparaison avec la réaction des Etats Unis à la menace supposée de prolifération nucléaire que présente l'Irak. Que cette approche ait finalement du succès est quelque chose de difficile à prédire. Jusqu'à présent elle a eu du succès dans la mesure où la guerre a été évitée – bien que, selon des sources bien informées, les Etats Unis aient été à un moment à la limite d'aller en guerre-, et étant donné que l'Iran a suspendu temporairement ses activités d'enrichissement d'uranium. Le simple fait d'avoir démontré qu'il existe une voie alternative basée sur le « multilatéralisme efficace », et qui a pu être appliquée dans des cas concrets, peut être considéré en soi comme un succès.

Cependant, la mise en œuvre de cette approche au cas de l'Iran pose aussi de nombreuses questions :

- Par sa nature, le processus des négociations est un processus très long. La difficulté réside à juger quand les négociations ont échoué ou si au moins elles nécessitent un pas en avant. On peut supposer que l'UE fera preuve de plus de patience que les Etats Unis ou Israël, mais le processus ne peut pas non plus continuer infiniment. Après l'imposition de sanctions de la part du Conseil de Sécurité des Nations Unies en décembre 2006, une nouvelle initiative diplomatique est requise, parce qu'en elles-mêmes les sanctions n'apportent aucune solution.

- Dans les négociations, l'UE a mis suffisamment l'accent sur la proverbiale carotte que sur la diplomatie « classique » coercitive. Non obstant, il faut précisément se demander si les négociations seules peuvent avoir du succès si, en même temps, la diplomatie est épaulée par une menace crédible de l'usage de la force. Pour l'UE, la question qui se pose est si l'usage de la force peut être considéré au aucun cas, étant donné la nature ambiguë du sujet. L'Iran a le droit légal de développer une capacité nucléaire civile. Du à la non-conformité avec les mécanismes de supervision apportés par le Traité de non-Prolifération (TNP), on soupçonne que l'Iran a des intentions militaires, bien que personne ne dispose d'aucune preuve de cela. Est-ce que la force peut être utilisée sans avoir cette preuve ?
- La réponse à cette question est liée à l'évaluation faite de la menace. Est-ce que la menace posée par un Iran armé nucléairement est suffisante pour justifier une intervention militaire? A part l'entorse faite au système du TNP (que s'est déjà vu violé par le traité nucléaire établi entre les Etats Unis et l'Inde), n'importe quelle menace militaire serait principalement du « Sud contre le Sud », c'est à dire, contre les pays voisins de l'Iran plus que contre l'UE. De manière plus générale, il ne faut pas comparer la possession des Armes de Destruction Massive (ADM) avec l'intention de les utiliser. En supposant que l'intervention soit techniquement possible et que les capacités soient disponibles, est-ce que les effets négatifs (renforcés par le régime en lui donnant un ennemi externe, intensification de l'image d'un choc entre l'Islam et l'Occident avec la radicalisation dans tout le monde en découlant et, simplement, les personnes qui perdraient la vie) sont trop importants ? Les appréciations de la menace de la part de l'UE, d'une part, et de la part des Etats Unis et d'Israël d'autre part, semblent être substantiellement différentes.
- Les Etats Unis se sont inscrits dans l'approche de l'Union, peut-être plus par nécessité que par conviction. Un compromis plus actif et positif avec l'Iran de la part des Etats Unis faciliterait énormément le processus. En même temps, l'Iran devrait s'abstenir d'une implication négative au Liban et dans le Processus de Paix au Moyen Orient.

Les objectifs de l'Union européenne à long terme par rapport à l'Iran sont moins évidents. Si le régime actuel n'est pas bien vu dans les capitales européennes, il faut prendre en compte que sa position sur le thème nucléaire est partagée par la majorité, si non par tous, des acteurs de l'opposition. Est-ce que l'UE a l'objectif de promouvoir une série de réformes – politiques, sociales, économiques – de plus grande portée en Iran, et, en faisant ainsi, comment se comporter à ce sujet ?

### **Le Liban et Israël et la Palestine**

A la différence de l'Iran, les cas du Liban, d'Israël et de la Palestine sont abordés dans le contexte des cadres politiques élaborés par la Politique européenne de Voisinage (PEV) et le Partenariat Euro-Méditerranéen. Une série de questions peuvent se poser concernant l'état final désiré et de la viabilité de la PEV et du Partenariat, particulièrement concernant les pays voisins plus autoritaires, ceux-ci sont les trois membres les plus démocratiques en Méditerranée. C'est pourquoi, les objectifs de l'UE concernant ceux-ci dans les champs politique, social et économique



sont à la fois plus clairs et plus faisables. Concernant la question de la sécurité, bien que de nombreux documents de l'UE spécifient clairement quel est l'état final désiré, la viabilité de cette solution est beaucoup plus discutable :

1. SSR: "Security Sector Reform" [Réforme du Secteur de la Sécurité], et DDR: "Disarmament, Demobilization and Reintegration" [Désarmement, Démobilisation et Réintégration]

- L'expérience accumulée que seule une initiative concertée UE-Etats Unis a une chance de réussite à promouvoir le Processus de Paix au Moyen Orient. Il est hautement improbable, cependant, qu'une initiative surgisse de la part des Etats Unis avant les élections présidentielles de 2008. Les avancées positives dans le Processus de Paix pourraient, dans le cas contraire, se mêler aux négociations avec l'Iran et avec la nécessité, de sa part, d'empêcher toute participation négative. Les points de vue européen et américain sur le conflit Israélo-palestinien continuent d'être fondamentalement différents. La décision des Etats Unis d'envahir l'Irak au lieu de prendre une initiative dans le Processus de Paix de manière à augmenter la légitimité et les réformes au Moyen Orient est l'exemple le plus clair de cette ligne de divorce.
- La qui surgit est, donc, que peut espérer obtenir l'UE, en absence d'une initiative nord-américaine, face à l'Autorité Nationale Palestinienne. La décision de limiter les relations et l'appui après la victoire électorale du Hamas, qui contrastait fortement avec la politique établie par l'Union, semble avoir été prise en réponse aux pressions des Etats Unis. Il s'agit précisément de procéder à une réévaluation pour établir de quelle façon influencer plus effectivement l'UE dans le développement de l'Autorité Nationale Palestinienne, particulièrement dans les milieux de l'efficacité de la gouvernance et de la prévention de l'usage de la force, en utilisant pour cela les différents instruments de soutien qu'elle a à sa disposition.
- La même question –quelle influence a l'Union européenne en absence d'une action de la part des Etats Unis- se pose quant au Liban. A travers sa participation à la FINUL élargie, l'UE a augmenté effectivement sa présence dans la région. Le fait que divers acteurs aient appelé l'UE pour renforcer le noyau de la FINUL est une preuve de son plus grand prestige. Cependant, la FINUL ne désarmera pas le Hezbollah –il se limite à démilitariser la région frontalière et simplement à gagner du temps pour un processus politique qui devra intégrer tous les acteurs dans un Liban démocratique. Seulement dans ce cadre politique agrandi les plans de SSR/DDR<sup>1</sup> peuvent réussir l'intégration d'un Hezbollah armé dans une armée libanaise unie. Est-ce que l'UE a l'influence nécessaire pour mettre ce processus en marche, étant données les connexions avec les acteurs externes et les changements dans l'ensemble de la région, particulièrement en Iran ? Dans tous les cas, l'UE doit assumer la responsabilité d'au moins lancer ce processus ou alors l'opportunité qui est actuellement ouverte, se refermera.
- Les relations UE-Israël semblent s'être tendues encore plus à cause des événements récents. En Europe, l'usage actuel de la force dans les territoires palestiniens est généralement vu comme disproportionné à la menace et l'absence de tout essai d'atteindre un accord constructif est considéré comme manifeste. Les incursions de la FINUL dans la zone –et les incidents comme les coups de feu contre un navire allemand- peuvent aussi être vus comme des symptômes du manque d'une attitude constructive et posent la question de si (et de quelle manière) l'UE et les forces européennes de la FINUL doivent réagir.

## L'UE comme acteur stratégique global

Le compromis actuel de l'Union européenne au Moyen Orient est une preuve de son action internationale croissante. Concernant l'Iran, l'UE joue un rôle proactif et est à la tête des négociations internationales –ce rôle a été accepté par la communauté internationale. Le fait que certains membres de l'UE initialement réticents se sont inscrits dans cette approche, et qu'actuellement l'escalade est évitée, est un succès important. Au Liban, l'envergure du déploiement européen – 8.000 soldats- et le fait que, initialement, l'option de la convertir en une opération de la PESD fut sérieusement considérée (bien que finalement elle ne se concrétisa pas du à ce que seul le cadre des Nations Unies était acceptable pour toutes les parties impliquées, tandis que l'option de l'OTAN ne fut jamais envisagée), sont des indices très clairs du rôle militaire croissant de l'UE.

En même temps, son implication au Moyen Orient pose une série de défis stratégiques de plus grande portée avec ceux que l'UE aura à affronter si elle continue son développement comme un véritable acteur global.

- Depuis le point de vue de l'Union, l'usage de la force peut seulement être considéré comme ultime recours, et, en principe, sous le mandat du Conseil de Sécurité des Nations Unies. De là la préférence pour un processus diplomatique de négociations pour résoudre le problème nucléaire iranien. Inévitablement, cependant, il y aura des cas dans lesquels on atteindra cette phase ultime lorsque l'option sera de choisir entre l'inaction ou une action énergique. La question est de savoir si les Etats Membres mettent leurs forces en danger dans des opérations nationales, de l'OTAN ou en appartenant à la « coalition de volontaires », et bien que les Missions de Petersberg incluent des opérations avec un usage ouvert de la force, politiquement les Etats Membres continuent d'être extraordinairement divisés quant au niveau d'ambition de l'UE dans ce domaine. Dans la mesure où les Etats Membres restent divisés, l'UE reste hors d'orbite de la plupart des cas où se produisent des situations de crise. Par conséquent, l'Union a démontré qu'elle est capable de mener des opérations à haut risque s'il existe la volonté politique pour cela, la majeure partie des opérations menées par l'UE sont d'une intensité bien plus basse, et souvent de moindre envergure. La, encore jeune, PESD a besoin de quelques succès pour se légitimer, d'où la tendance à sélectionner les opérations qui ont une grande chance de réussite. Par conséquent, jusqu'à un certain point, les critiques que l'UE participe aux opérations importantes mais « faciles » dans la phase post-conflit a sa justification, et, en plus il s'agit d'une critique qui peut, naturellement, être étendu à l'ensemble de la communauté internationale. Nous pouvons, donc, nous demander si les Etats Membres sont disposés à accepter complètement les implications d'un fort soutien diplomatique au principe de la « R2P » (*responsibility to protect*), approuvée au Sommet du Millenium+5 des Nations Unies en septembre 2005. Le principe de la R2P implique que si un état est incapable de -ou n'est pas disposé à- protéger sa propre population- ou s'il est l'auteur de génocide, nettoyage ethnique, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité- la souveraineté nationale doit faire

place à la responsabilité de protéger qu'à la communauté internationale. En de tels cas, le Conseil de Sécurité doit autoriser une intervention, si c'est nécessaire avec des moyens militaires, qui par définition implique des opérations de haute intensité. Peut-être la pleine condition d'acteur global n'implique pas la capacité, et la volonté, de s'impliquer, en cas nécessaires, dans des opérations autonomes de haute intensité ? Quels critères emploiera l'UE pour déterminer si elle doit ou non s'impliquer ? L'UE ne peut sauver le monde ni intervenir dans quelque crise qui se produise, mais l'activation des mécanismes de la R2P, ou l'explosion d'une crise dans des régions d'intérêt vital (en ce compris le Moyen Orient) semblent être des critères minimaux. Mais, que peut-on dire concernant le Caucase ou l'Asie Centrale, ou de la fourniture d'énergie ?

- Le rôle de leader exercé par l'UE-3 dans les négociations avec l'Iran a provoqué les critiques des autres Etats Membres qui se sont sentis exclus du processus de prise de décision, en ce compris après que Solana s'impliqua dans celles-ci. Est-ce que des mécanismes institutionnels sont nécessaires pour aborder ces scénarios ? Ou la réponse doit se chercher auprès du Ministre des Affaires Etrangères de l'UE et dans le Service Européen d'Action Extérieure comme c'est prévu dans le brouillon du Traité Constitutionnel ? Dans tous les cas, l'engagement de l'UE au Moyen Orient démontre une fois de plus que les Etats Membres seulement peuvent espérer influencer le cours des événements s'ils agissent à l'unisson, en tant qu'Union européenne.
- Les Etats Unis sont l'allié le plus important de l'UE, avec lequel elle partage des valeurs fondamentales et, surtout des objectifs globaux, bien qu'ils ne soient pas toujours d'accord sur la manière de procéder pour atteindre ces objectifs. Les points de vue stratégiques basiques de l'UE et des Etats Unis divergent chaque fois plus, comme le démontre le fait qu'y compris les Etats Membres qui soutinrent l'invasion en Irak optèrent pour un cours d'action alternatif concernant l'Iran. Il est très probable que cette divergence soit, en grande partie, structurelle. Au fur et à mesure que l'UE émerge comme acteur stratégique indépendant, l'alliance avec les Etats Unis devra s'équilibrer. Spécialement au Moyen Orient, les initiatives conjointes UE-Etats Unis sont très nécessaires. Est-ce que les mécanismes actuels pour un dialogue entre l'Europe et les Etats Unis sont suffisants pour permettre la coordination de leurs politiques et, ce qui est plus important, qu'elle génère de nouvelles politiques ?
- Pour une question de principes, l'UE opère à travers le système de sécurité collective des Nations Unies. Le Conseil de Sécurité est considéré comme « l'arbitre final en cas de non-conformité », selon la formulation de la Stratégie de l'UE sur les ADM. Cette approche peut seulement fonctionner si les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité adoptent au minimum une attitude non obstructionniste, si pas coopérative. C'est aussi certain dans le cas de l'approche holistique basée sur la conditionnalité et l'usage de sanctions. Le cas de l'Iran est un excellent exemple. « L'association stratégique » avec la Russie et la Chine est, ainsi essentielle pour la mise en œuvre d'un « multilatéralisme efficace ». Un autre des défis que doit affronter l'UE est comment intensifier encore plus l'association qui existe actuellement.

## Conclusion

L'Union européenne a parcouru un long chemin en un temps très court. Cependant, elle n'est pas encore un acteur stratégique mature, comme le démontrent les cas de l'Iran, du Liban et Israélo-palestinien ainsi que la nécessité de développer des doctrines et des instruments déterminés. Dans l'entourage proche de l'UE, qui comprend le Moyen Orient et le Caucase, et qui s'étend jusqu'au Golfe, se jouent la plupart des défis les plus importants du monde dans son ensemble. De plus, les avances dans cette région sont interconnectées: les politiques de l'Iran, du Liban et Israélo-palestiniennes sont non seulement mutuellement dépendantes, mais la marge de manœuvre est aussi déterminée par comment se développent événements en Irak et en Afghanistan. Pour s'occuper de sa propre région, l'UE doit se convertir effectivement en une puissance globale.

Non obstant, le manque de complémentarité avec la politique actuelle nord-américaine pose un dilemme à l'UE. Si l'UE ne poursuit pas maintenant sa politique active, l'image de faiblesse se verra confirmée. Si, au contraire, elle agit mais échoue à cause d'un manque d'activité constructive de la part des Etats Unis, le résultat sera le même. Ce dilemme ne contredit pas le fait que l'UE accroisse continuellement sa condition d'acteur, mais confirme simplement que, dans le monde globalisé actuel, aucune puissance ne peut résoudre à elle seule des crises complexes –ni l'UE ni les Etats Unis ; l'UE ne peut se permettre de ne pas agir- et les Etats Unis doivent considérer si un échec serait réellement en accord avec leurs propres intérêts.

### Jean-François Coustillière

*Contre-amiral (2S)  
Consultant indépendant*

L'initiative « 5+5 Sécurité et Défense » a fêté en décembre 2006 son deuxième anniversaire. Je vous propose de balayer rapidement les fondements de cette initiative, puis d'évoquer devant vous l'historique de son développement avant d'en effectuer le bilan en cette fin 2006. Il conviendra enfin de conclure en s'efforçant d'identifier les facteurs de succès de cette démarche.

#### **Les fondements de l'initiative « 5+5 sécurité et défense »**

En 2003, le Processus de Barcelone a huit ans d'existence et il apparaît nettement que ses résultats sont décevants. L'initiative est très originale car il s'agit d'une réelle volonté de coopération et non d'aide, d'assistance ou de démarche unilatérale, mais malheureusement, si deux des trois volets avancent doucement, le volet « politique et sécurité » ne parvient pas à prendre son essor.

La sécurité et la prospérité en Méditerranée constituent un enjeu majeur pour les années à venir, du fait de l'intérêt stratégique crucial de cette région, ainsi que des liens étroits qu'entretiennent les pays de la rive Nord et les pays de la rive Sud. Cette Méditerranée, voisinage sud immédiat de l'Union européenne (UE), concerne l'Europe et au premier chef, les quatre pays dits latins. Notre avenir est nécessairement lié et nous devons être solidaires.

L'idée émerge alors en septembre 2003, de tenter à quelques uns ce qui semble ne pas aboutir à 35 partenaires. Sur proposition du ministre de la Défense français, il s'agit de miser sur :

- un nombre réduit de pays,
- une zone géographique limitée à la Méditerranée occidentale,
- des projets choisis en partenariat à partir d'intérêts identifiés comme communs.

Cette démarche se veut pragmatique et progressive et vise à créer, dans la durée, une dynamique de concertation et d'échanges en Méditerranée occidentale. Il conviendra ensuite, de partager ce savoir faire avec nos

1. Le « Dialogue 5+5 », a abouti, lors de la réunion ministérielle tenue le 10 octobre 1990 à Rome, qui instaure un processus de coopération globale, intégrant trois volets : politique et sécurité, économique, socioculturel. Il réunit les 5 pays du Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie et Libye) et 5 pays européens du bassin occidental de la Méditerranée (Espagne, Portugal, France, Italie et Malte). Placé sous la direction des ministres des Affaires étrangères, il a connu son premier sommet des chefs d'États d'États et du Gouvernement en décembre 2003 à Tunis.
2. Il vise à réduire les risques liés à un usage frauduleux de la liberté de navigation qui fonde le droit maritime, notamment l'utilisation des océans à des fins terroristes, mais aussi l'exploitation illégale des zones de pêches, le transport de grandes quantités de drogue ou d'autres trafics illégaux. Le but est également de prévenir et de répondre à des catastrophes comme la pollution, les naufrages et les accidents maritimes.
3. En effet, dans certains cas de catastrophes naturelles, la contribution des forces armées se révèle indispensable, et l'intervention rapide et coordonnée des nations amies peut en limiter les conséquences.
4. Le risque de terrorisme aérien est particulier en ce que le délai nécessaire à la mise en oeuvre de mesures de prévention est très court. Dans ce cas, la coopération régionale, en facilitant l'anticipation nécessaire à la prise de décision, a vocation à être soutenue. Elle peut prendre la forme d'une action de concertation et d'échanges d'informations entre centres militaires.

autres partenaires dans le Processus de Barcelone, car le but final est bien de revitaliser le Partenariat euro-méditerranéen.

Rapidement il apparaît que pour garantir ses chances de succès, l'initiative devait être ouverte aux pays membres du « 5+5 »<sup>1</sup>. L'ambition est donc bien de s'efforcer d'établir un partenariat à dix pays seulement, en choisissant réellement ensemble des actions pratiques à conduire qui répondent à des besoins identifiés comme communs et dans un espace géographique limité qui ne connaît pas de tensions majeures.

Si les buts poursuivis, même modestes, sont atteints il est légitime d'imaginer que l'expérience pourra s'élargir en « tâche d'huile », construisant ainsi peu à peu un partenariat équilibré et confiant dans lequel les différents membres trouveront un intérêt partagé qu'ils auront eux-mêmes identifié.

## La chronologie du développement de cette initiative

Le 21 décembre 2004, les ministres de la Défense des dix pays concernés –Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie– signent, à Paris, les deux documents fondamentaux pour l'exercice « sécurité » dans le format « 5+5 » : La Déclaration d'intention et le Plan d'actions pour 2005.

La Déclaration d'intention qui fixe le cadre, les objectifs, et les ambitions de la démarche prévoit que :

- Les ministres de la Défense se réuniront une fois par an afin de dresser le bilan du plan en cours d'exécution et approuver le plan d'actions de l'année suivante.
- Un comité directeur, constitué de deux responsables du ministère de la Défense de chaque pays, se réunira deux fois par an. Il est chargé de lancer et de suivre l'exécution de chaque action et de désigner des comités *Ad hoc* d'experts. Il doit présenter un point d'avancement de l'exécution du plan d'actions et proposer les priorités pour l'année suivante lors de la réunion annuelle des ministres.
- Enfin, des comités *Ad hoc* d'experts organiseront en tant que de besoins les séminaires évoqués dans le plan d'actions.

La déclaration d'intention reflète bien les orientations que les ministres ont voulu insuffler à l'exercice dont le caractère « informel » nécessite une architecture « légère ».

Le Plan d'actions qui arrête pour 2005 les orientations à mettre en oeuvre prévoit des actions de concertation et d'échange d'informations entre centres militaires selon trois objectifs principaux :

- Contribution des ministères de la Défense à la surveillance maritime<sup>2</sup> en Méditerranée.
- Contribution des ministères de la Défense à la protection civile<sup>3</sup> en Méditerranée.
- Contribution des ministères de la Défense à la sécurité aérienne<sup>4</sup> en Méditerranée.

Le plan d'actions répond aux souhaits exprimés par les ministres : les actions retenues sont concrètes et réalisables à court terme, et relèvent d'une approche fondée sur le partenariat, dans un esprit de coresponsabilité. Elles s'inscrivent dans des domaines d'intérêt commun afin de servir de point de rencontre pour partager les expériences et les connaissances.

La première présidence annuelle est assurée par l'Algérie. Le 15 mars 2005, sous présidence algérienne, a lieu la première réunion du comité directeur, à Alger. Celui-ci approuve pour l'année en cours la célébration d'un séminaire sur la surveillance maritime réunissant les chefs d'état-major de la marine en Espagne, deux séminaires sur la contribution militaire à la protection civile en Espagne et une action sur une organisation du trafic commercial maritime en Méditerranée à Rome.

Lors du deuxième comité directeur en novembre à Alger, la présidence a pu constater que les quatre activités prévues avaient bien été conduites. Certes celles-ci sont modestes et ont toutes été organisées sur la rive européenne, mais elles ont permis de constater la véritable volonté des pays concernés de s'engager résolument dans cette nouvelle voie de partenariat.

La deuxième réunion ministérielle des dix ministres de la Défense, tenue à Alger, le lundi 12 décembre 2005, a permis l'adoption du règlement intérieur et du plan d'actions pour 2006 comportant quinze activités, dont plusieurs dans les pays du sud. Le débat a fait apparaître de nouveaux domaines d'action possible :

- La lutte anti acridiens (Algérie) ;
- Un centre de formation au déminage (Libye) ;
- Les procédures de coordination des actions en cas de catastrophe naturelle ;
- La création d'une école 5+5, permettant de former des cadres à partir des expériences communes ;
- Un centre virtuel de contrôle maritime (échange d'informations).

Les trois grands thèmes de séminaires sont reconduits, pour 2006, autour des sujets suivants :

- Dans le domaine de la surveillance aérienne : la contribution des forces armées au SAR<sup>5</sup> .
- Dans le domaine de la contribution des forces armées à la protection civile : le déploiement de la chaîne des secours, l'appui aux autorités civiles.
- Dans le domaine de la surveillance maritime : la réflexion sur la mise en commun de systèmes de détection et d'identification, la lutte anti-pollution.

Enfin, l'Italie ouvre l'exercice annuel « Canale », organisé en coopération avec Malte, aux autres partenaires du 5+5.

La France est désignée pour assurer la présidence en 2006. Tenu à Paris, le 30 mars, le comité directeur d'ouverture de la présidence française permet d'enregistrer les propositions de :

6. CIMIC : *Civil-military concept*, équivalent de l'ACM (action civil militaire)
7. VRMTC : Virtual Regional Maritime Traffic Centre
8. CPX : Command post exercise
9. IPC : *Initial planning conference*
10. Solidaridad : réseau par Internet non sécurisé des centres opérationnels
11. Ce centre serait fondé sur le système V-RMTC (*Virtual regional maritime traffic*) italien, logiciel permettant l'échange par Internet d'informations non classifiées

- Sept séminaires : deux (CIMIC<sup>6</sup> et VRMTC<sup>7</sup>) par l'Italie, un (mines) par la Libye, un (anti acridiens) par l'Algérie, un (aérien) par la France, un (maritime) par la Tunisie et un (soutien aux autorités civiles) par l'Espagne.
- Une réunion des chefs d'état-major de la marine par la France.
- Cinq exercices : un (protection civile) par le Portugal, deux (d'état-majors-CPX<sup>8</sup>) par l'Espagne avec une conférence de préparation (IPC<sup>9</sup>) dont l'exercice Solidaridad 06<sup>10</sup>, Canale par l'Italie avec une conférence de débriefing et un (Polmar) par le Maroc.
- Un centre de formation au déminage (mines et restes non explosés de guerre) par la Libye.
- Un centre virtuel de contrôle maritime en Italie<sup>11</sup>.

Tous les pays partenaires ont proposé des activités à l'exception de la Mauritanie et de Malte, encore que ce dernier soit coorganisateur de l'exercice "Canale".

Le comité directeur des 14 et 15 novembre, à Nice, a permis de constater que la totalité des quinze activités prévues avait été réalisée. Néanmoins il a été souligné la nécessité que les exercices proposés soient inscrits strictement dans le format 5+5, sans confusion avec d'autres activités. La troisième réunion ministérielle s'est tenue à Nice, le 11 décembre 2006. A cette occasion les ministres ont insisté sur le besoin de ne pas développer trop rapidement le nombre d'activités pour des questions de coût et de disponibilité. L'idée d'une « école 5+5 sécurité et défense » reste dans les projets mais elle prendrait plutôt la forme d'un réseau d'écoles, à différents niveaux possibles, visant à favoriser les échanges entre officiers, d'expériences et de points de vue. Une telle organisation existe déjà entre des établissements militaires européens.

De plus, l'Italie a assumé la présidence en 2007, avant que la Libye ne prenne son tour en 2008.

## Un premier bilan fin 2006

Certes, aujourd'hui, les orientations des ministres se focalisent sur des échanges d'informations et des actions de concertation. Il s'agit d'un premier pas. Néanmoins, les premiers exercices d'état-major ou de forces (Livex) sont proposés. En fait, le développement est même assez rapide au point qu'il convient d'en maîtriser le rythme pour ne pas dépasser la capacité d'organisation et de participation des partenaires. Certaines pistes méritent, de plus, d'être approfondies pour éviter des erreurs conceptuelles qui pourraient les faire rejeter. C'est plus spécifiquement le cas de l'école du 5+5 dont la définition nécessite une concertation prudente.

On peut cependant souligner que les dix nations participantes sont tout particulièrement attachées au succès de cette démarche « défense et sécurité » dans le format « 5+5 » car :

- Elle constitue une véritable démarche de partenariat, les choix étant concertés pour la première fois ;
- Elle crée un espace de rencontres entre acteurs de la Défense du Maghreb ;



- Elle peut répondre à de véritables besoins de coopération pratique ;
- Elle constitue un premier pas vers des mesures de confiance ;
- Elle émane de pays notamment au Nord qui ont su définir une stratégie commune et qui ont la volonté de s'engager.

À Alger en mars 2005, un événement est intervenu confortant pleinement cette appréciation. Les représentants des pays du Maghreb ont été conduits à se réunir entre eux, un soir hors cadre officiel, pour élaborer une position commune sur un sujet particulier. De la part de militaires dont j'entendais quelques mois avant, en colloque en Espagne, un représentant algérien et un représentant marocain se signifiaient que leurs pays étaient en « situation de guerre », cette démarche me paraît particulièrement porteuse d'espoir.

A ce titre l'initiative, même si elle est appuyée sur des actions très modestes, apparaît comme un véritable laboratoire pour le volet « politique et sécurité » du Processus de Barcelone et est en mesure à terme de redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen. Les pays du Nord ont à cœur de présenter une volonté partagée, les pays du Sud s'efforcent d'être force de proposition. Tout ceci crée au profit de l'initiative les conditions de son succès ce qui n'est pas encore le cas dans le Processus de Barcelone. L'ensemble des partenaires a alors le sentiment de faire vivre réellement un partenariat où chacun apporte sa part de propositions et est responsable d'une partie des actions conduites.

## Conclusion : les facteurs de succès de cette démarche

La coopération entre les deux rives de la Méditerranée occidentale ne passe pas encore par des actions militaires très démonstratives. Nous n'en sommes pas encore à des patrouilles maritimes communes, même s'il est déjà possible de citer, comme l'a fait la Ministre de la Défense française, Michèle Alliot-Marie, en 2005, l'exemple d'un officier algérien embarqué à bord d'un Bréguet-Atlantique de l'aéronavale française pour contribuer à reconnaître et pister un navire suspect, repéré quarante-huit heures avant en Méditerranée. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'il relève d'un intérêt commun de conduire une coopération militaire très avancée. Cela dépend fondamentalement de ce que les pays pourront identifier comme intérêts partagés.

Dès à présent, il a été possible d'identifier des domaines de coopération et de conduire des actions en commun dans lesquels l'ensemble des partenaires trouve leur intérêt. N'est ce pas là le contenu réel d'un partenariat ? L'initiative « sécurité et défense » dans le format 5+5 apporte de plus une occasion de relations et de travail entre les représentants de la Défense des dix partenaires qui ainsi peuvent se découvrir, s'apprécier et partager leurs perceptions. N'est ce pas là la dynamique des mesures de confiance ?

La démarche est progressive. Il faut souligner que si le Nord a l'habitude de coopérer soit ensemble soit avec le Sud, les pays du Sud n'ont aucune expérience d'une coopération Sud-Sud. Bien au contraire la méfiance est le plus souvent de rigueur. La prudence est donc indispensable. Mais, il est certain que les raisons fondamentales du succès de ce processus reposent sur :

- La volonté de part et d'autre de préserver les conditions d'un véritable partenariat où chacun participe aux décisions, aux choix et partage les responsabilités. Plus de leçons unilatérales, plus d'instrumentalisations à buts à peine cachés, plus de paternalisme ou de condescendance liés à l'écrasant différentiel de capacités. Du coup le Sud peut avoir des idées.
- La détermination du Nord à trouver des stratégies communes, présentant ainsi une certaine cohérence dans les orientations à donner.
- La modestie des partenaires bien décidés à choisir des actions de coopération pratiques et concrètes, répondant à des besoins identifiés comme solidaires et ne pas viser des objectifs surdimensionnés et sans doute secondaires face aux priorités notamment du Sud.

Finalement le maître mot est peut être la capacité d'écoute, aptitude délicate à mettre en œuvre surtout quand on est le plus fort mais aussi excessivement divisé sur les objectifs poursuivis. C'est sans doute là que l'initiative « sécurité et défense » dans le format 5+5 a réellement innové et qu'elle constitue effectivement un laboratoire pour le Processus de Barcelone.

### Máximo Cajal

*Ambassadeur d'Espagne  
Représentant de la Présidence du Gouvernement  
pour l'Alliance des civilisations*

Je pense ne pas me tromper en soutenant que, du point de vue où je suis appelé à intervenir, celui de l'Alliance des civilisations, ce V Séminaire sur la Sécurité et la Défense en Méditerranée a lieu au moment adéquat. Je tiens donc à féliciter les responsables de CIDOB pour l'opportunité qu'ils nous offrent aujourd'hui. Il aurait été difficile de choisir des circonstances plus propices pour ce rendez-vous à Barcelone, à mi-chemin entre le 13 novembre -date à laquelle le document de recommandations relatives à cette initiative a été formellement soumis au Secrétaire général des Nations Unies- et l'acte prévu pour le 18 prochain à New York, au cours duquel Kofi Annan présentera son Plan d'action à la communauté internationale. Tout cela se produit en même temps que les élections aux Etats-Unis, les surprenants propos du Premier ministre britannique au sujet de l'évolution de la guerre en Iraq et les mouvements tactiques de différents pays frontaliers. Il faut encore ajouter à cela la proposition sur le Moyen-Orient présentée par le Président du Gouvernement le 16 novembre 2006, à Gérone, immédiatement soutenue par la France et l'Italie.

Cette chaîne d'événements est projetée sur l'inaltérable toile de fond de la dégradation de la situation en Iraq et des blessures ouvertes au Liban et à Gaza, de la roque israélienne et de l'influence croissante d'Iran. Et, bien entendu, sur le conflit israélo-palestinien embourbé –un facteur de déstabilisation qui s'étend au-delà des limites de cette région châtiée- qui crie la reprise urgente du processus de paix, même si cela ne plaît pas au Premier ministre Olmert. Une proposition que le Groupe de haut niveau reprend également parmi ses recommandations politiques; sans doute la plus importante de toutes. A son avis, ce conflit est le seul qui constitue une menace réelle pour la paix et la sécurité dans le monde.

Outre une évidente dimension sécuritaire –à partir d'une notion « modérée » de la sécurité- et une claire vocation d'universalité, l'Alliance des civilisations est, surtout, une initiative politique. Elle a une nature politique et de sécurité car elle est naît, il y a un peu plus de deux ans, de la reconnaissance politique de la nécessité de faire face au danger d'une fracture irrémédiable entre les sociétés, notamment entre les mondes musulman et occidental, à même de mettre en question la paix et la stabilité internationales si elle n'est pas corrigée. En marge d'autres considérations, l'affrontement opposant ces deux mondes n'est pas de nature

religieuse ou culturelle, comme certains postulent, mais radicalement politique, comme le Groupe de haut niveau soutient également dans son document de recommandations. D'autre part, au centre de ce problème nous trouvons la question irrésolue du Moyen-Orient qui symbolise, mieux que toute autre, l'écart de plus en plus profond entre l'Occident et l'Islam et constitue la cause principale de la croissante fissure entre les sociétés d'une part et d'autre. A tel point que le Groupe affirme sans ambages que, si cette situation n'est par reconduite, les objectifs de modération, tolérance, respect mutuel, cohabitation et considération de la diversité, que l'Alliance des civilisations poursuit, ne seront pas atteints ; et surtout, la paix.

La menace que nous visons à combattre est également de nature politique –la prétention tellement réitérée d'imposer un califat universel n'est-elle pas politique ?–, de la même façon que les principes qui inspirent l'Alliance : le pari pour le multilatéralisme, le soutien déterminé à l'organisation au service de laquelle elle est destinée, l'Organisation des Nations Unies, représentée par son Secrétaire général ; le respect total de la légalité internationale et des Droits de l'homme, la primauté de la dignité humaine.

Il s'agit, en fin de comptes, d'une initiative globale, étant donné la nature globale aussi bien du danger qu'elle vise à conjurer -notamment le terrorisme- que l'appel qui nous rassemble tous contre les extrémismes, ainsi que le domaine universel par excellence au sein duquel elle prétend agir, les Nations Unies.

Ces trois traits définitoires apparaissent de façon réitérée dans le cadre conceptuel qui configure cette proposition, dans le mandat reçu par le Groupe de haut niveau et, bien entendu, tout au long du document final rendu public à Istanbul. Outre sa vocation universelle, et sans délaisser la double dimension politique et sécuritaire inhérente à celle-ci, l'Alliance des civilisations peut être envisagée -et doit être envisagée- également à partir d'une optique régionale et, pourquoi pas, nationale. J'adresserai par la suite la perspective régionale, méditerranéenne en l'occurrence.

Tout d'abord, les directrices politiques que cette proposition proclame ne se limitent pas à une poignée d'invocations éthiques bien intentionnées, de morale internationale et de portée globale, destinées à être ignorées ou à être enfreintes délibérément. Elles obligent les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, et personne n'échappe à son exigence. Comme on voit bien, si nous n'appliquons pas à la pratique internationale ce treillis éthique, la cohabitation entre les nations sera de plus en plus difficile et, avec le temps, la tension internationale sera insupportable. C'est justement pour cela que c'est également dans le domaine national où nous devons commencer à faire de ces principes une réalité, afin que notre discours vers l'extérieur, toujours facile à prodiguer, ne soit pas démenti par les faits. Afin d'éviter qu'on puisse nous jeter à la figure le reproche, tellement réitéré, de la double morale, de la double mesure, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir la démocratie et d'appliquer le droit international.

Tout le monde aura remarqué le fait que les deux co-patrons de cette proposition sont les premiers ministres de deux pays méditerranéens, la

Turquie et l'Espagne, tous les deux se trouvant aux confins de cette mer et auxquels correspond, en fonction de leurs propres particularités, un rôle et une responsabilité primordiale dans la tâche de préserver notre sécurité et notre défense. L'Alliance des civilisations doit contribuer à cet objectif –qui a une importance régionale- si, effectivement, nous nous efforçons tous à exécuter les mesures spécifiques reprises dans le plan que Kofi Annan proposera en ce qui concerne les domaines de l'éducation, la jeunesse, les médias et les mouvements migratoires. Mais cela ne sera pas suffisant. Il faudra également que nous respections scrupuleusement les impératifs moraux contenus dans la première partie du document de recommandations du Groupe de haut niveau, que Kofi Annan, encore Secrétaire général des Nations Unies, fera sans doute les siennes.

Le Gouvernement espagnol, comme on sait bien, soutient l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Il s'agit d'une option politique pleinement cohérente avec la philosophie de l'Alliance, indépendamment des conditionnements établis à cet effet par la Commission européenne, à condition qu'ils ne deviennent pas une sorte de flibusterie poussée visant à rendre impossible l'adhésion turque. Tant que ce processus difficile se poursuit, quels que soient les hauts et les bas de celui-ci, cette dynamique positive fera crédible le co-patronage hispano-turc, l'initiative elle-même et renforcera la position des femmes et des hommes qui, en Turquie, luttent pour moderniser leur pays. En même temps, elle rendra plus faible la position de ceux qui défendent, là-bas, un nationalisme anti-européen exacerbé et une vision intégriste de l'Islam. Ce processus confortera également tous ceux qui, dans le monde arabe, suivent attentivement les avatars de la demande turque d'adhésion et favorisent l'évolution de leurs sociétés respectives vers la modernité, le respect des Droits de l'homme et les progrès démocratiques. Il bénéficiera également la perception que le monde arabe et musulman a d'Europe, laquelle, si cet effort ne réussit pas, sera considérée comme un bastion chrétien fermé à l'extérieur.

Finalement, l'adhésion turque donnera à l'Union européenne une projection déterminante dans une région stratégique clé de l'ensemble eurasiatique et, si Bruxelles ne renonce pas à cette ambition, elle permettra à l'Union devenir un acteur principal dans le monde multipolaire qui s'approche et mettre sur cette scène les valeurs et les principes qui constituent son patrimoine moral. Quoi qu'il en soit, depuis la vision de l'Alliance, le patronage turc apporte, d'ores et déjà, un élément de symétrie à l'initiative originale espagnole, tout en renforçant le discours et les principes qui l'ont inspiré.

Pour l'Espagne, l'engagement n'est pas moindre. Nous devons également jouer un rôle exemplaire. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. À l'intérieur, en construisant, entre tous, cet Etat des autonomies régionales qui exige, justement, de semer sur le terrain de notre cohabitation une dose importante des principes que l'Alliance des civilisations encourage: la modération, le respect mutuel et la considération de la diversité. Serons-nous capables, par exemple, de traduire cet impératif d'éthique civique dans nos manuels d'éducation ? Et aussi à l'intérieur, en favorisant une politique d'immigration qui soit conforme aux mesures reprises dans le Plan d'action afin d'éviter la xénophobie, la discrimination, le refus de « l'autre », tout en incorporant celui-ci aux valeurs et aux principes de notre société.

À l'extérieur, nous contribuerons aux objectifs de l'Alliance en participant avec détermination à la construction d'un Maghreb uni, prospère et stable, facteur de paix dans cette partie de la Méditerranée. Si nous tenons à être cohérents avec notre paradigme, le Maroc sera notre priorité extérieure. Pour cela, il est nécessaire de s'attaquer avec courage à notre héritage et à notre histoire avec ce pays voisin et ami. Autrement, les blessures qui sont toujours ouvertes là-bas ne se fermeront pas. Révisons ensemble notre histoire commune et tirons ensemble les conclusions pertinentes. Soutenons, bien entendu, un statut privilégié pour le royaume voisin dans ses relations avec l'Union européenne. Et assumons, dans la mesure du possible, un rôle principal dans le cadre du Processus euro-méditerranéen, pièce fondamentale de la destinée de l'Alliance des civilisations, pour atteindre les buts, tellement nécessaires, de la paix et la sécurité dans cette partie conflictuelle du monde.

Une preuve évidente de la crédibilité et de la virtualité de cette initiative, appliquées cette fois-ci au contexte européen plus large, est l'intérêt constant démontré par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Espagne occupera en 2007 la présidence de l'OSCE. Il s'agit encore d'une opportunité que nous ne devons pas perdre, afin de conjuguer leurs efforts et les objectifs communs, dont la répercussion méditerranéenne ne doit nullement être sous-estimée.

Récemment, l'OTAN a aussi exprimé, à Riga, sa reconnaissance du rôle de l'Alliance des civilisations dans la promotion des valeurs communes, de la réforme et du dialogue entre les peuples et les cultures, et ce dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

---

## LA PRATIQUE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DÉFENSE

- PARTICIPATION DES FORCES ARMÉES ROYALES MAROCAINES À L'OPÉRATION ALTHEA

*Mokhtar Marsou*

- LA MISSION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DÉFENSE AU POINT DE PASSAGE FRONTIÈRE DE RAFAH

*Jesús Castilla Paz*

- LA FINUL 2

*Luis Meléndez Pasquín*

## PARTICIPATION DES FORCES ARMÉES ROYALES MAROCAINES À L'OPÉRATION ALTHEA

---

### Mokhtar Marsou

*Colonel des Forces Armées Royales Marocaines*

La conclusion, en novembre 1995, des Accords de Dayton met fin à trois ans de guerre génocidaire en Bosnie-Herzégovine (BiH). D'emblée, l'OTAN s'est vu confier le mandat de mettre en application les aspects militaires de ces Accords par le lancement de sa plus grande opération en faveur de la paix avec l'envoi en Bosnie-Herzégovine de l'IFOR (*Implementation Force*).

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc, en tant qu'acteur international crédible de l'ONU, d'allié stratégique de l'OTAN et de partenaire privilégié de l'UE, va être sollicité pour faire participer ses troupes à cette opération. Ainsi, en mars 1996, un contingent des Forces Armées Royales Marocaines (FAR), valeur 1.300 hommes, à base de VAB (Véhicules de l'Avant blindé) et de Chars, a été projeté sur le théâtre dans la zone de responsabilité française en tant qu'élément organique de la Division Multinationale Sud-Est (DMN SE). Dès les premiers jours, ses troupes ont été réparties sur deux zones de déploiement à Sarajevo et à Mostar, les deux villes symboles du pays. Aussitôt, elles se sont vues confier des missions dynamiques le long de l'axe Sarajevo-Mostar et des missions de protection des Quartiers Généraux (QG) des forces de l'IFOR et des sites de guerre électronique.

Une année après, la fin des hostilités étant garantie, l'OTAN décidait alors de transformer l'IFOR en une Force de Stabilisation (SFOR) au sein de laquelle le contingent des FAR va continuer à opérer. A la fin de l'année 2004, une Force multinationale de l'Union européenne (EUFOR) doit remplacer la SFOR de l'OTAN. Cette mission est baptisée ALTHEA.

Ce panorama aussi bref, mais combien remémorant, nous conduit à mesurer, à juste valeur, la participation des FAR à l'opération ALTHEA sous commandement de l'EUFOR.

Afin de soumettre au débat une idée soutenant une approche appropriée de la contribution marocaine, je livre à votre esprit cette idée et dire qu'à tous égards, la participation des troupes marocaines à l'opération ALTHEA concrétise l'engagement du Royaume du Maroc aux efforts entrepris par l'UE en BiH. En ce sens, le Contingent marocain assure avec détermination un environnement sûr et favorable aussi bien au QG qu'aux



différentes composantes de la Task Force Multinationale Sud-Est (TFMN SE) qui œuvrent tous et de manière active, dans le cadre de l'EUFOR, pour la stabilité et le retour à la vie normale en BiH.

Pour cadrer cette participation, nous commencerons par un rappel de la "phase transition" de la SFOR à l'EUFOR pour situer ensuite l'engagement du Contingent des FAR dans le cadre de l'opération ALTHEA et dégager enfin les enseignements qui s'imposent.

## De la SFOR à l'EUFOR

S'agissant de la SFOR, à la fin de l'année 2004, ses objectifs étaient, pour l'essentiel, atteints en matière d'instauration des conditions de sûreté et de sécurité. De ce fait, il a été décidé, en juin 2004, en commun accord entre l'UE et l'OTAN, de mettre fin aux opérations de l'OTAN menées par la SFOR pour être remplacées, conformément à l'Accord "Berlin Plus", par l'opération ALTHEA qui sera conduite par l'EUFOR au titre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

Afin de constituer et d'organiser la nouvelle Force à transférer à l'UE, l'OTAN avait souhaité connaître les intentions du Royaume du Maroc concernant sa présence en Bosnie-Herzégovine. L'UE, pour sa part, avait sollicité le passage du Contingent sous commandement européen. La Décision Royale étant prise pour le maintien du Contingent sur place, l'accord de participation sera alors signé à Bruxelles entre les représentants des deux parties. Le 2 décembre 2004, une cérémonie a été organisée au camp de Butmir à Sarajevo marquant le lancement historique de l'opération ALTHEA à laquelle participent 22 pays européens et 11 non européens. A cet égard, je tiens à préciser que le Maroc est le seul pays d'Afrique à participer à cette opération européenne de grande envergure.

Le choix de cette opération, dénommée ALTHEA, n'est pas une simple coïncidence. Car dans la mythologie grecque ALTHEA est la déesse de la guérison : un nom judicieusement choisi pour une opération dont le but essentiel est de contribuer à adoucir le sort de la BiH et de ses populations ethniques.

Pour accomplir cette tâche, l'EUFOR, dont le QG est implanté à Sarajevo, va reprendre alors les mêmes structures et les mêmes effectifs de la SFOR (7.000 hommes). Elle maintient également la répartition de la nouvelle Force sur les trois secteurs de responsabilité comprenant chacun une TFMN: Nord, Nord-Ouest et Sud-Est communément appelée « Salamandre » et à laquelle appartient le contingent marocain.

Ceci nous amène tout naturellement à aborder les facettes de la participation marocaine dans le cadre de l'opération ALTHEA.

## Le Contingent dans le cadre de l'opération ALTHEA

A l'évidence, faisant partie de la « Salamandre » aux côtés des contingents allemand, espagnol, français, italien et albanais, le Contingent marocain restera déployé sur la base de Mostar-Ortije.

## L'organisation du Contingent

Au préalable, il y a lieu de rappeler qu'au fur et à mesure que l'organisation des forces passe du niveau Division au niveau Brigade puis à celui de la TFMN, celle du Contingent va aller de pair en opérant des réductions successives des effectifs passant de 1.300 à 800, 350, puis 240, pour se stabiliser en mai 2004 à 130 soldats, regroupés de façon définitive à la base de Mostar-Ortijos.

Dans sa configuration actuelle, le contingent, dont l'essentiel des effectifs provient d'un même régiment pour des raisons évidentes de cohésion, s'articule autour d'un Détachement de Quartier Général qui constitue l'élément d'administration et de soutien et d'une Compagnie de Garde organisée principalement en deux pelotons de garde et un peloton d'intervention.

Son soutien logistique est assuré par deux chaînes complémentaires:

- une chaîne nationale assurant, à travers des liaisons aériennes mensuelles, les approvisionnements en pièces de rechange et munitions petit calibre en cas de besoin ;
- une chaîne française qui, en vertu de l'accord de coopération militaire entre le Maroc et la France, fournit des prestations logistiques de qualité incluant les approvisionnements en vivres, le soutien santé, le ravitaillement en carburants ainsi que des dépenses diverses de fonctionnement.

## Les missions du Contingent

Pour ce qui est des missions, il faut souligner qu'à l'instar des autres bases de l'EUFOR, la base de Mostar-Ortijos peut être visée par des tentatives d'intrusion et de collecte d'informations. Pour y faire face, la Compagnie de Garde a pour mission principale d'assurer la sécurité et la protection de la base qui revêt une cible potentielle contre d'éventuelles menaces.

Cette mission exige une disponibilité accrue et un état de veille tout temps. Son exécution se traduit par des tâches quotidiennes qui consistent essentiellement à :

- Assurer le gardiennage au niveau des entrées principales et secondaires de la base et des points sensibles.
- Assurer en permanence le filtrage des personnels et des véhicules pénétrant sur la base.
- Effectuer des patrouilles de jour et de nuit en étroite collaboration avec la *Guardia Civil* et les *Carabinier*.
- Réagir à toute action pouvant porter préjudice à la sécurité de la base.

De même, la participation aux exercices combinés a constitué un volet important de nos activités. Dans cette optique, le Peloton d'intervention de la compagnie de garde participe régulièrement et de façon conjointe avec les éléments d'intervention des autres nations de la TFMN SE à des exercices de simulation organisés par le Commandant de Base en vue de familiariser les intervenants avec les procédures de sécurité et de défense

et leur permettre d'acquérir des réflexes et des capacités de réaction sans délais face à des situations données.

Par ailleurs, en marge de ses activités médicales routinières, l'unité médicale marocaine Niveau I s'est intégrée avec professionnalisme dans la chaîne santé multinationale à même de répondre au concept de collaboration synergique entre les différentes unités médicales de la « Salamandre ». Dans ce cadre, elle assure selon un système rotatif, à raison d'une semaine par mois, le service des urgences "MERT" (*Medical Emergency Response Team*) de nature à porter secours aux patients de la TFMN.

Pour sa part, le chirurgien dentiste, qui opère au sein du cabinet dentaire Niveau I français, prodigue des soins au profit de l'ensemble des patients de la TF. Dans le même sillage, les actions CIMIC (Coopération Civil-Militaire), s'inscrivant dans un esprit de coopération multinational, ont occupé une place importante parmi les actions menées par le contingent. A ce titre, le chirurgien dentiste marocain, conjointement avec son homologue français, effectue fréquemment des sorties pour assurer des prestations sanitaires et permettre une sensibilisation à l'hygiène buccodentaire dans les orphelinats, les camps de réfugiés et au profit des populations démunies dans différentes régions relevant de la zone de responsabilité de la « Salamandre ».

De manière identique, le médecin du Contingent est souvent sollicité pour accompagner les équipes de liaison et d'observation (LOT) afin de mener des actions médico-sociales au profit des populations vivant en situation précaire en milieux ruraux.

De surcroît, l'assistance médicale du Contingent, qui outre son aspect sanitaire, a pris une dimension socio-humanitaire, avec la distribution occasionnelle de médicaments et de denrées alimentaires.

## **Les enseignements tirés**

De toute évidence, mon intervention ne saurait atteindre sa finalité sans l'ébauche d'un certain nombre d'enseignements qui sont d'ailleurs multiples et variés.

### **L'importance des langues**

Tout d'abord et dès les premiers jours sur le théâtre, l'importance de la communication a été hautement ressentie. En effet, la maîtrise des langues étrangères et particulièrement la langue anglaise, dominante dans toutes les activités de l'EUFOR, est à même d'assurer une certaine symbiose et de faciliter la compréhension et la communication. En ce sens, il devient vital d'accorder une place de choix à l'apprentissage des langues étrangères et notamment l'anglais considéré désormais comme vecteur d'échange dans le cadre des Opérations de Maintien de la Paix. L'exemple du Général espagnol Benito Raggio, Commandant de la TFMN SE, et de son chef d'Etat-Major le Colonel français Claude Minjoulat-Rey, qui maîtrisent chacun la langue de l'autre en plus de l'anglais, traduit de façon notoire des capacités de communication multilingues exigées de plus en plus pour ce genre d'opérations.

## **Le renforcement de la coopération militaire**

Ensuite, sur le plan de la coopération, le Maroc, à la fois membre du dialogue méditerranéen et du Processus de Barcelone, démontre, à travers sa participation à la gestion de la crise en BiH depuis 1996, sa ferme volonté à développer de façon multilatérale une coopération militaire efficace aussi bien avec l'OTAN qu'avec l'UE. Aussi, l'intégration d'officiers marocains dans les Quartiers Généraux de l'EUFOR est à même de renforcer de manière significative les actions de partenariat dans les domaines de la formation des cadres et de promouvoir le concept d'interopérabilité interarmées.

## **La capitalisation d'expérience**

Un autre aspect et non des moindres est celui de la capitalisation d'expérience. Assurément, en agissant dans un environnement multinational, le soldat marocain a gagné au contact des autres nations une nouvelle approche au combat pour la paix, notamment dans sa dimension humanitaire. Les exercices combinés et actions CIMIC ont permis aussi bien aux cadres qu'aux soldats marocains de s'initier aux normes d'engagements internationales. Au total, quelques 500 soldats marocains ont tiré profit de l'opération ALTHEA, qui, très enrichissante dans l'ensemble, leur a permis d'acquérir une parfaite maîtrise dans l'emploi des moyens et la rigueur dans l'application des différentes règles d'engagement.

## **La consolidation de l'image du soldat marocain**

Au demeurant, la consolidation de l'image du soldat marocain représente un aspect saillant de ces enseignements. De ce fait, eu égard au caractère multinational de la force qui opère dans un environnement tout à fait différent, combien est-il important et réconfortant de jouir de l'estime des populations locales et des personnels des forces multinationales. Pour parvenir à cette satisfaction tant méritoire, les membres du contingent ont toujours appliqué la consigne de la neutralité à l'égard de tous les habitants sans distinction aucune. Cette attitude de rigueur, d'impartialité et de transparence a permis jusqu'à aujourd'hui aux militaires du contingent d'accomplir leur mission dans la sérénité et sans aucun incident. Ainsi, la renommée du soldat marocain, qui ne cesse de se consolider au sein des différentes nations participantes, est couronnée à chaque fois par des signes de reconnaissance telles les décorations et les citations.

## **Conclusion**

En définitive, avec cette participation, le Maroc réaffirme sa volonté de renforcer ses liens déjà étroits de coopération et d'amitié avec les pays européens. Si l'expérience et le professionnalisme des FAR en Bosnie-Herzégovine ne cessent de soulever l'admiration et la considération de tous, il importe de souligner que le Contingent marocain est devenu au fil du temps un élément important dans la structure militaire de la TFMN « Salamandre » dans le cadre de l'opération ALTHEA dont l'objectif final est de passer de la phase stabilisation à la phase intégration de la Bosnie-Herzégovine à la famille européenne.

Et pour finir, je me permets de soumettre à votre appréciation des extraits de témoignages de considération formulés à l'égard des troupes marocaines par des Généraux qui se sont succédés dans le commandement de la TFMN SE depuis le lancement de l'opération ALTHEA.

Le Général français J.Michel Cherau affirme que : « Le travail réalisé par le détachement marocain est déterminant pour la TFMN SE et remarquablement effectué. Il est à l'image de tous les détachements de ce pays que j'ai pu rencontrer sur les différents théâtres d'opérations. Je suis frappé par la rigueur et le professionnalisme de l'ensemble des personnels rencontrés».

Pour sa part, le Général espagnol Benito Raggio fait mention de: "Being your MNTF Commander I started to feel proud of your achievements and your heritage of presence in Bosnia and Herzegovina. As your predecessors many years ago, I found good commandments, excellent discipline and proud of being a Moroccan soldier serving in EUFOR".

## LA MISSION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DÉFENSE AU POINT DE PASSAGE FRONTIÈRE DE RAFAH

---

### Jesús Castilla Paz

*Commandant de la Guardia Civil  
Membre de « EUBAM Rafah »  
depuis le 20 décembre 2005 jusqu'au 23 décembre 2006*

La mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah « EUBAM Rafah » (*European Union Border Assistance Mission in Rafah*) a été lancée le 25 novembre 2005, suite au retrait d'Israël de la Bande de Gaza, en septembre de la même année, et aux lettres d'invitation à l'Union européenne, aussi bien de l'Autorité nationale palestinienne (ANP) -20 novembre 2005- que du Gouvernement d'Israël -23 novembre 2005. L'objectif de la mission était de faciliter le fonctionnement de la frontière entre la Bande de Gaza et l'Égypte au point de passage de Rafah.

L'EUBAM devrait ainsi prendre le rôle de « tierce partie » entre l'Autorité nationale palestinienne, qui avait assuré jusqu'à cette date le contrôle du point passage, et le Gouvernement d'Israël qui avait évacué ce point de passage, dans le but d'encourager la confiance entre les deux parties en ce qui concerne la gestion de ce carrefour international tellement stratégique pour la nation palestinienne. L'EUBAM devait assurer, par rapport aux fonctionnaires palestiniens qui travaillent au point de passage, des fonctions d'observation, de supervision, de vérification, de conseil, de parrainage, de capacitation et d'évaluation, tout en réalisant, en même temps, des fonctions de liaison, non seulement entre les deux parties mais aussi du côté égyptien, pour autant que cela fût nécessaire pour le fonctionnement du point de passage.

L'EUBAM s'est établi, de façon temporaire, à la ville israélienne d'Ashqelon, près de vingt kilomètres au Nord de la Bande de Gaza, sur la côte méditerranéenne. La journée de travail des moniteurs européens commence, tous les jours, avec leur déplacement en véhicules d'Ashqelon jusqu'à la terminale douanière de Kerem Shalom, lieu situé en territoire israélien juste au point équidistant entre la Bande de Gaza, Israël et Égypte, un trajet de près de quatre-vingt kilomètres. À l'entrée de Kerem Shalom, une patrouille de l'armée israélienne attend l'équipe de l'EUBAM pour l'accompagner jusqu'à la barrière de séparation de la Bande de Gaza. Pour entrer à la Bande de Gaza, les moniteurs européens prennent les mêmes mesures de sécurité passive que les soldats israéliens postés sur la zone : utilisation de véhicules blindés ainsi que port de casque et gilet pare-balles. Une patrouille israélienne ouvre la porte de la barrière et l'équipe EUBAM passe de l'autre côté. Là, une patrouille des Services de sécurité palestiniens, avec deux véhicules, attend déjà afin d'escorter

l'EUBAM jusqu'à la Terminale de Rafah, à quelques trois kilomètres. Une fois arrivés à la Terminale, les membres de l'EUBAM occupent leurs postes à la zone d'arrivée des autobus, au contrôle de passeports, inspection de bagages et autres sites de travail des fonctionnaires palestiniens – douaniers, police d'immigration et service de sécurité – afin de pouvoir observer le travail de ces fonctionnaires au cours de la journée qui commence. En vertu des accords conclus entre les parties, le point de passage ne peut pas être ouvert sans la présence des moniteurs européens.

Il convient de préciser que le point de passage de Rafah est uniquement ouvert à l'exportation, non pas à l'importation, et au passage de Palestiniens à pied, non pas aux véhicules ni à l'entrée d'étrangers, avec certaines exceptions en ce qui concerne ces derniers, les dénommés « cas exceptionnels », lesquels sont soumis à une notification préalable faite au moins 48 heures avant. Cette notification est formalisée par écrit par la partie palestinienne à la partie israélienne dans une salle commune, dénommée « Bureau de liaison » qui se trouve à Kerem Shalom. Les « cas exceptionnels » se rapportent à quatre catégories de citoyens non palestiniens : membres du corps diplomatique, investisseurs internationaux, membres d'organisations internationales et non-gouvernementales et cas humanitaires. La partie israélienne dispose d'un délai de 24 heures pour présenter les objections à leur entrée qu'elle considère convenables, et la partie palestinienne dispose de 24 heures supplémentaires pour répondre à ces objections. Les véhicules ne peuvent pas traverser par Rafah tant que les installations et l'équipement technique nécessaires pour assurer l'inspection des véhicules ne soient pas disponibles. En ce qui concerne les importations, en vertu des accords conclus entre l'Autorité nationale palestinienne et le Gouvernement d'Israël, elles devront se faire à travers le point de passage de Kerem Shalom. Cependant, pour l'instant, les seules importations qui se font à travers ce point de passage correspondent à l'aide humanitaire en provenance d'Égypte pour Gaza, fondamentalement des camions égyptiens qui apportent des sacs de farine. Le passage de personnes se fait donc à pied de la façon suivante: un autobus arrive de Gaza et s'arrête face à la Terminale. Les passagers descendent, traversent l'intérieur de la Terminale, passent par le portique de détection de métaux et le contrôle de passeports et sortent de l'autre côté où un autre autobus les attend pour les conduire à la Terminale égyptienne. D'une façon semblable, les autobus en provenance d'Égypte déposent les passagers face à la Terminale, ceux-ci descendent et passent par le portique de détection de métaux et le contrôle de passeports, tandis que leurs bagages passent à travers le contrôle de rayons X. Par la suite, les passagers récupèrent leurs bagages et passent à la salle de douanes, dans laquelle tous les bagages sont soumis à un examen manuel par les fonctionnaires de douane palestiniens. Ils sortent ensuite avec leurs bagages de l'autre côté, où un autobus palestinien, qui les conduit à leur destination à la Bande de Gaza, les attend.

Au Bureau de liaison de Kerem Shalom, les trois parties sont représentées : Israéliens, Palestiniens et EUBAM. Normalement, la représentation israélienne est constituée par un officier de l'armée et un membre des services de sécurité israéliens ; la représentation palestinienne est composée par un membre des services de sécurité palestiniens et un fonctionnaire civil, tandis que l'EUBAM est présente avec un ou deux moniteurs. Les disputes éventuelles découlant du fonctionnement du point de passage de Rafah sont résolues dans ce bureau ou rapportées à un niveau supérieur en cas de conflit. Le Bureau de liaison dispose de trois écrans où l'on reçoit

les images de quarante caméras vidéo distribuées à la Terminale de Rafah. En même temps, tous les deux ou trois minutes, le système informatique transmet, par câble optique et micro-ondes faisant la connexion entre Rafah et Kerem Shalom, un fichier électronique actualisé avec les coordonnées de tous les passagers qui ont traversé par Rafah jusqu'à ce moment de ce jour-là. Toutes ces images et ces données sont électroniquement stockées de façon qu'il est possible de réviser le passage de toutes les personnes ayant traversé les jours précédents. Ce système informatique, installé par des ingénieurs des Etats Unis en collaboration avec des techniciens palestiniens et israéliens, en combinaison avec les systèmes de communication traditionnels (radio, téléphone et télécopieur) permettent le suivi de ce qui se passe à la Terminale de Rafah.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture du point de passage, il faut signaler que, bien entendu, la Mission a comme objectif l'ouverture permanente de ce point de passage de frontière, c'est-à-dire 24 heures sur 24. Cet objectif aurait dû être atteint en mars 2006, selon la planification initiale. Cependant, ceci n'a pas encore été atteint, notamment pour des raisons de sécurité liées aux modifications qui se sont produites dans la scène politique et sociale de Palestine depuis le début de la Mission en novembre 2005. Il convient ici de mentionner des événements tels que :

- Les élections législatives palestiniennes du 25 janvier 2006 ont accordé la victoire au parti politique Hamas, ce qui a conduit, en conséquence, à la formation d'un nouveau gouvernement de cette formation politique. Hamas est considérée comme une organisation terroriste par l'Union européenne et, par conséquent, l'UE était réticente à établir des relations avec des membres de ce nouveau gouvernement. L'affaire a été résolue avec la création d'une Administration de frontières palestinienne relevant directement de la Présidence de l'ANP et avec la révocation du Service de sécurité préventive –relevant du Ministère de l'intérieur palestinien– des fonctions de sécurité à la Terminale et d'escorte et protection de l'EUBAM pendant son séjour à la Bande de Gaza, service remplacé pour ces fonctions par la Garde présidentielle à partir du 11 avril.
- L'attentat à l'aube du 1<sup>er</sup> janvier 2006, lorsque des militants palestiniens ont lié les mains du surveillant du Club des Nations Unies dans la ville de Gaza et ont fait sauter l'établissement par la suite avec deux charges explosives.
- Les troubles vécus pendant les premiers jours de février ont été provoqués par la réaction des Musulmans face à la publication de caricatures du prophète Mahomet par certains médias européens. Ces troubles ont conduit à des événements comme le lancement de grenades au Centre culturel français à Gaza, le 1<sup>er</sup> février, l'agression contre le bureau de l'Union européenne le 4 février ou l'attaque par un groupe d'agitateurs contre la Mission sous les auspices des Nations Unies de « Présence internationale temporaire à Hébron » (TIPH "*Temporary International Presence in Hebron*"), le 8 février.
- Les incidents du 14 mars, lorsque des groupes d'agitateurs palestiniens ont mis le feu au siège du *British Council* à Gaza. En même temps, des hommes armés ont retenu neuf étrangers à Gaza et en Cisjordanie, pour protester contre les Etats Unis et Europe, en rendant ceux-ci responsables de ne pas avoir empêché l'assaut des troupes israéliennes contre la prison de Jéricho.



Ces évènements, et d'autres encore, ont conduit à mettre en question le plan initial de transfert du Quartier général de l'EUBAM à la ville de Gaza, ainsi que le reste de la Mission à la Terminale de frontière. Lors d'une visite d'une délégation du Bureau de sécurité du Conseil de l'Union européenne en février, celle-ci avait déjà déconseillé les deux sites qui avaient été choisis comme options possibles pour le siège du Quartier général. Les travaux de construction d'un camp pour le reste des moniteurs de la Mission avaient déjà commencé en début d'année, sur un terrain d'approximativement 50 x 80 mètres cédé par l'ANP, à l'intérieur de la zone clôturée du point de passage de Rafah. La construction de ce camp a été effectivement mise en œuvre par une agence suédoise en collaboration avec une entreprise de construction palestinienne. Le camp a été remis le 28 mars. Il a été construit en utilisant des conteneurs métalliques où un espace d'un peu plus de 2 mètres de large par 3 mètres est attribué à chaque personne. Cependant, son occupation a été ajournée sans date déterminée.

La Mission est donc toujours installée à Ashqelon. En conséquence, il est nécessaire de compter avec le temps de déplacements quotidiens, ce qui représente une heure pour le trajet entre Ashqelon et Kerem Shalom et quelques vingt minutes entre Kerem Shalom et la Terminale de Rafah. Les effectifs initiaux de l'EUBAM de soixante-dix personnes avaient été calculés en considérant que les moniteurs européens logeraient dans la Terminale elle-même, ce qui fait qu'à présent, pour atteindre les mêmes objectifs en logeant à Ashqelon, une augmentation des effectifs était nécessaire. Cette augmentation du personnel a été obtenue en partie. L'incorporation de nouveaux membres a été graduelle dès le début, ce qui a permis de prolonger l'horaire d'ouverture. En décembre, nous sommes déjà passés de 5 à 8 heures, en janvier à 9 heures, en mars à 10 heures, en mai à 11 heures d'ouverture. Pour le 12 juin il était prévu d'arriver à quatorze heures, de 8 à 22 h. Cependant, un nouveau contretemps est apparu alors : dans cette zone du Proche Orient, il fait nuit à 22 h, même au mois de juin. Pendant ce mois, l'affrontement entre l'armée israélienne et les militants palestiniens a été spécialement violent, provoquant de nombreuses victimes collatérales lors des attaques israéliennes et le lancement de fusées artisanales depuis la Bande de Gaza sur la zone de Kerem Shalom. L'armée israélienne a communiqué à l'EUBAM qu'elle n'était pas disposée à risquer la vie de ses soldats en ouvrant la grille de la Bande de Gaza dans le noir et que donc, si l'EUBAM voulait prolonger les heures d'ouverture, les moniteurs européens devrait passer la nuit à la Terminale et traverser le lendemain à la lumière du jour. L'EUBAM n'a pas accepté cette solution, et par conséquent l'horaire s'est maintenu à onze heures, de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Dans ce contexte, le 25 juin s'est produit un attentat d'un commando palestinien, infiltré par un tunnel creusé sous la grille, qui est passé à territoire israélien près de Kerem Shalom et a attaqué une patrouille israélienne, avec le résultat de deux soldats israéliens morts, deux autres blessés et un soldat kidnappé. A la suite de cette attaque, Israël a décidé de fermer Kerem Shalom et donc aussi le point de passage de Rafah. Depuis, le point de passage a été ouvert uniquement de façon exceptionnelle : deux jours en juillet, cinq jours en août, trois jours en septembre, sept jours en octobre, six jours en novembre; et la situation demeure inchangée.

Le Conseil de l'Union européenne, lors de sa réunion du 14 novembre, a décidé de prolonger la mission EUBAM Rafah pendant six mois supplémentaires, jusqu'au 25 mai 2007. Depuis le 26 novembre, Israël a interrompu ses opérations militaires dans la Bande de Gaza suite à la déclaration de l'Autorité nationale palestinienne selon laquelle elle aurait conclu un accord avec les factions militantes pour mettre fin à leurs agressions contre le territoire d'Israël. Ce cessez-le-feu pourrait signifier un premier pas vers le retour à la normalité au point de passage de Rafah.

### Luis Meléndez Pasquín

*Colonel de l'Infanterie de Marine Espagnole*

Comme vous savez, je me trouve ici afin d'essayer de vous transmettre mes sensations au sujet de la merveilleuse expérience d'avoir eu l'opportunité de contribuer à la pacification d'une zone qui, en raison de circonstances du destin, vit depuis très longtemps en situation d'instabilité. Au cours des cinquante dernières années, cette région a connu maintes actions de guerre qui ont fait souffrir beaucoup de personnes. Je suis convaincu que nous, les pays dénommés « occidentaux », avons une dette impayée avec le Liban.

L'objectif de cette intervention est de présenter les fonctions de nos troupes au sein de la mission de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban). Cette mission, qui découle du mandat repris dans la Résolution 1.701 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, visait, fondamentalement, à soutenir l'armée libanaise lors de son déploiement vers le Sud (en occupant la bande située entre la rivière Litani et la frontière avec Israël, plus connue comme la « Ligne bleue »), ainsi qu'éviter la présence d'éléments armés dans cette zone. Cependant, celles-ci n'étaient pas les seules fonctions découlant de la Résolution. Il y en avait d'autres liées à l'assistance pour le retour de personnel civil posté sur la zone et à la protection des intérêts des Nations Unies, en ce qui concerne le personnel et le matériel.

J'expliquerai brièvement les raisons qui expliquent le choix de l'Infanterie de Marine pour cette mission. La principale caractéristique de notre Corps est la grande disponibilité associée toujours aux navires amphibies du Groupe de combat de la flotte. Une des exigences de la Résolution 1.701 était de compter, avant le 15 septembre, avec au moins 5.000 soldats déployés comme condition incontournable pour que l'armée israélienne abandonne la zone occupée au Sud du Liban. La grande disponibilité maintenue par l'Infanterie de Marine nous a permis de nous équiper, embarquer, débarquer et commencer à opérer dans la zone en moins de quinze jours. Or, cette même disponibilité, qui exige, parmi d'autres conditions, de disposer d'une charge logistique limitée, nous oblige également à ne pas demeurer trop longtemps déployés dans la zone d'opérations. Pour cette raison, une autre unité a pris la relève avant la finalisation des périodes normales de permanence, qui s'élèvent à quatre ou six mois.

Je voudrais mettre l'accent sur le fait que les expériences et les conclusions que je présente ici ont été tirées du contact direct avec le personnel de l'armée libanaise et la population civile de la zone. Il est normal que certains puissent douter de la consistance d'opinions fondées uniquement sur l'expérience d'un mois et demi. Il est possible qu'ils aient raison, mais j'insiste qu'elles sont fondées sur un contact direct, parfois même profond, et je peux vous dire, en toute confiance, que mon cœur revient plein d'amitiés et de souvenirs que je n'oublierai jamais.

Les relations au sein des missions de paix ne sont pas faciles, notamment quand elles se déroulent dans des pays ayant une culture et des coutumes très différentes des nôtres. Par ailleurs, d'autres facteurs ont une influence importante sur les relations humaines et de coopération, que nous ne devons pas oublier dans notre analyse, telles que la langue ou la religion. Lors des missions de paix, les relations humaines se déroulent normalement autour de trois volets principaux. Premièrement, nous avons les relations avec la population civile de la zone, qui sont normalement les plus compliquées, mais qui, en fin de comptes, sont les plus gratifiantes. Le deuxième volet correspond aux relations qui doivent être maintenues avec les parties en conflit. Normalement, ces parties sont les armées régulières, et par conséquent les relations pourraient être plus faciles; cependant, s'il s'agit d'une armée et une guérilla, ces relations peuvent devenir plus complexes. Finalement, nous soulignons les relations avec le reste des forces internationales intégrées dans la force multinationale. Or, en raison des contraintes de temps, je ne pourrai pas adresser ce dernier genre de relations en dépit de leur intérêt. Commençons donc en présentant les conclusions tirées de notre relation avec la population civile et, ensuite, celles qui ont trait à notre collaboration avec l'armée libanaise.

Je n'ai pas honte de reconnaître à quel point mes connaissances sur la zone en question étaient superficielles quand j'ai appris que nous pourrions être désignés pour participer à cette mission, malgré le fait que cette zone a été objet d'étude dans la plupart des cours militaires auxquels j'ai assisté. Nous avons toujours entendu parler des conflits dans la zone et certains, en raison de notre âge, nous nous souvenons encore des temps où le Liban était connu comme la Suisse de la Méditerranée. Si l'on tient compte des changements fréquents et de l'activité intense des combats, des invasions et des retraits dans la zone, il faut être presque un expert pour comprendre la situation au Liban, la Bande de Gaza, la Cisjordanie, etc.

La première nouvelle que nous avons eue sur la zone dans laquelle nous étions sensés opérer fut que la population était majoritairement composée par de Musulmans chiites. Une zone dans laquelle, par ailleurs, l'influence de l'Hezbollah était significative et laquelle, par conséquent, avait été une des plus sévies pendant le conflit. En principe, on aurait pu penser que cela compliquerait notre mission, mais, comme nous verrons par la suite, se fut plutôt le contraire. A notre arrivée, nous fûmes reçus avec une attitude que l'on pourrait qualifier d'expectation et de méfiance. Une méfiance compréhensible compte tenu des pénalités subies et de l'idée initiale, très répandue parmi la population, selon laquelle l'objectif de l'arrivée des forces occidentales était de défendre et de soutenir Israël. Nous avons pu vérifier clairement cette dernière appréciation lors de notre première approximation à la population civile, une visite aux maires des

principales municipalités de notre zone, en qualité d'accompagnants de l'Ambassadeur d'Espagne au Liban. Lors de cette visite, nous avons pu constater que ce que la plupart nous demandait c'était justement de l'aide contre leur ennemi, Israël, notamment que nous les défendions face à des futures attaques. C'est là que commence le travail compliqué, typique dans ce genre de missions : maintenir une impartialité claire et déterminée. En fait, en absence d'impartialité, l'accomplissement de notre mission pourrait courir un risque ; tandis que, si l'impartialité est maintenue, les relations avec la population pourraient subir une sensible détérioration. Il s'agit là d'un enjeu compliqué. Pendant cette visite, l'Ambassadeur a exposé les plans de collaboration et d'investissements que le gouvernement espagnol prévoyait dans la zone, des actions orientées principalement à la reconstruction et à des activités culturelles. Sans aucun doute, ces plans ont eu un impact évident sur la perception positive envers nous.

Un autre aspect très remarquable a été la reconnaissance et la gratitude des autorités de la zone envers la position internationale maintenue par l'Espagne depuis le début du conflit, exigeant constamment la cessation des hostilités. Il convient de souligner que ce fait n'a pas favorisé l'impartialité attendue mais, évidemment, il a eu une influence importante pour l'acceptation des troupes espagnoles de la part de la population locale.

Il faut mettre l'accent sur l'importance de la connaissance et du respect des usages et des coutumes du personnel de la zone, pour autant que cela soit compatible avec l'accomplissement de notre mission. L'anecdote qui suit en est la preuve claire. Malgré l'amélioration de nos relations avec le personnel civil de la zone, en raison des promesses du gouvernement espagnol, nous percevions toujours que nous étions traités avec froideur, car à leur passage par les localités nos patrouilles n'étaient pas saluées par les gens dans les rues. Ceci a commencé à changer quand nous avons appris, à travers notre cellule de Coopération civique-militaire, que pour que la population réponde à notre salutation, il fallait que nous saluions en premier.

Un autre aspect fondamental à souligner, en raison de son influence sur les relations humaines, est la connaissance de la langue, l'arabe. Malgré huit siècles de cohabitation et de notre proximité et relation avec des pays de notre voisinage, auxquels nous nous référons presque comme frères, il est choquant de constater la connaissance limitée que le peuple espagnol, et par conséquent aussi notre Corps, a de l'arabe. En définitive, pour les contacts avec la population civile, il a fallu utiliser des interprètes qui, parfois, maîtrisaient l'espagnol, mais pas toujours. Il faut reconnaître que, en général, leur contribution a été positive et qu'ils ont contribué dans une grande mesure à améliorer nos relations avec la population.

Nos activités d'aide humanitaire ont eu une influence favorable parmi le personnel civil de la zone. Comme vous savez, la zone était et continue à être parsemée d'un nombre important de munitions et de mines non éclatées. Et ce, particulièrement, dans les champs d'oliviers, principale source de financement des populations locales. L'époque de la récolte commençait et les champs n'étaient pas libres de mines. Nous avons directement commencé, en collaboration avec les mairies de la zone, à éclater toute munition à notre portée. Ces actions ont été complémentées avec diverses initiatives d'assistance sanitaire mises en œuvre par notre équipe

médicale dans les mêmes villages. L'assistance prêtée n'a pu couvrir que des besoins basiques (maladies communes) et a été orientée surtout aux enfants et aux personnes âgées. Au début, il s'est passé comme avec notre présence dans la zone, les visites du personnel aux consultations ont été limitées, jusqu'à ce que la population s'est graduellement convaincue de l'efficacité de notre aide, moment à partir duquel les visites ont augmenté de façon exponentielle.

Pour terminer, je ne peux ne pas adresser l'aspect religieux, à cause des implications que celui-ci aurait pu avoir sur nos relations avec le personnel civil. Au début, la décision a été d'établir une relation de courtoisie avec les représentants de toutes les religions présentes dans la zone. Cependant, les ordres reçus du Quartier général de la FINUL ont été de ne pas établir ce genre de relations ou, tout au moins, de ne pas participer à ce genre d'activités. Cette décision se basait, sûrement, sur la complexité du mélange de religions dans la zone et l'influence qu'elles ont parmi leurs adeptes. Toute participation à ce genre d'activités pourrait être objet d'une fausse interprétation par une des parties. Cependant, à mon avis, le fait d'avoir établi ces relations aurait amélioré encore plus la perception de la population de la zone envers nous.

Pour terminer, je voudrais souligner que le mois et demi de notre séjour est tombé en même temps que le mois du Ramadan et les implications de ce mois sur les coutumes musulmanes sont bien connues de tous. La FINUL nous a recommandé de ne pas manger en dehors de notre base pendant la journée et, au cas où nous le ferions, de manger sans être vus afin de ne pas offenser la population. On nous a même communiqué que leur humeur changeait à mesure que la journée avançait, à cause de la faim. Au début, nous avons poussé les précautions à l'extrême mais, avec le temps, nous nous sommes aperçus que le jeûne n'influencait pas tellement l'humeur de la population comme on nous avait dit et le mois s'est passé sans aucun incident digne de mention. Nous avons constaté, cependant, qu'il y avait moins de personnes dans les rues pendant la journée.

En définitive, nous pouvons dire que notre travail s'est déroulé dans une atmosphère cordiale dans laquelle, comme on nous avait parfois dit, nous avons été accueillis comme frères, notre travail a été facilité à tout moment et nous avons été traités beaucoup mieux de ce que l'on attendait à première vue. Comme j'ai dit au début de mon exposé, il est possible que la position maintenue par notre gouvernement depuis le début du conflit ait joué un rôle clé. Aussi, je voudrais souligner à nouveau l'importance de connaître et de respecter les usages et les coutumes du pays avec lequel on va collaborer, l'influence positive des activités d'aide humanitaire et la transcendance des investissements ultérieurs dans la zone.

Voyons maintenant comment se sont déroulées nos relations avec l'armée du Liban, une de nos missions fondamentales. Dès le début de la mission, le Commandant de la FINUL a fixé comme un de ses objectifs principaux le maintien d'excellentes relations avec eux, en le concrétisant dans son Ordre d'opérations. Depuis notre optique, je peux affirmer que les relations avec les forces armées libanaises ne se sont pas trop différenciées de celles maintenues avec la population civile. Tout d'abord, je voudrais exprimer qu'elles ont été à tout moment excellentes, ou plutôt correctes. Dès le début, nous avons échangé des officiers de liaison entre les unités afin de coordonner

toutes les activités communes. L'armée libanaise a fait preuve tout le temps de son intérêt à ce que les relations soient bonnes. Un exemple de ceci est leur souci pour que les officiers de liaison connaissent bien l'espagnol, contribuant ainsi à maintenir des relations fluides avec ceux-ci.

A l'instar de ce qui s'est passé avec la population civile, nous avons l'impression que l'armée libanaise nous recevait avec expectation et une certaine méfiance. Cependant, au bout d'un certain temps, nous nous sommes aperçus que cette expectation et cette méfiance n'étaient pas réelles, mais que cette attitude cachait un sentiment de responsabilité en relation avec le mandat de la Résolution 1.701. On pourrait même affirmer qu'ils ne voulaient pas notre soutien, ou n'en avaient pas besoin. Je suis convaincu qu'ils pensaient que, en tant qu'armée d'un pays souverain, il revenait à eux de mettre en œuvre le mandat. A titre illustratif, il faut mentionner que, bien que nous leur ayons demandé à plusieurs reprises, ils ne nous ont jamais révélé leurs intentions de déploiement dans la zone. Un autre aspect qui peut soutenir cette perception est le fait que, lors de notre départ de la zone, un accord sur le protocole d'action conjointe entre les forces de la FINUL et l'armée libanaise n'avait pas encore été conclu. Ce protocole, qui a une importance capitale, devait éclaircir en quoi devrait consister l'éventuelle assistance de la force multinationale à l'armée libanaise.

Finalement, il faut souligner que les intentions de collaboration de la FINUL avec l'armée libanaise comprenaient des aspects qui allaient au-delà des aspects purement en relation avec la Résolution 1.701. Il était prévu, par exemple, de planifier des activités d'entraînement conjoint des unités, y compris l'échange de connaissances de tactiques et de techniques, ainsi que des exercices de tir. Malheureusement, avant notre départ de la zone, nous n'avons pas pu réaliser aucune de ces activités.

Comme conclusion, nous pouvons dire que nos relations avec les représentants de l'armée libanaise ont toujours été correctes et que ceux-ci ont toujours fait preuve d'une volonté apparente de collaboration avec la FINUL.

---

## UNE APPROCHE THÉORIQUE

- VERS UNE APPROCHE PARTAGÉE DE LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE ?

*Pinar Bilgin*



### Pinar Bilgin

*Professeur à l'Université de Bilkent, Ankara  
Chercheuse visiteuse au Woodrow Wilson International Center  
for Scholars, Washington, DC.*

Le dixième anniversaire du Partenariat Euro-Méditerranéen (1995) fut caractérisé par les déclarations pessimistes sur la nature limitée du progrès atteint, malgré le compromis et les contributions de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des deux côtés de la Méditerranée (voyez, par exemple, Solana, 2005; Al Mubadara, 2005; Amnesty International, 2005). De fait, l'invasion de l'Irak, dirigée par les Etats-Unis (2003) et les difficultés du peuple iraquien, les attentats d'al-Qaeda à Istanbul (novembre 2003) et Madrid (mars 2004), l'opération israélienne au Liban (2006) et l'augmentation des sentiments anti-immigrants (souvent anti-arabes et/ou anti-musulmans) en Europe occidentale, ajoutés au point mort du processus de paix israélo-palestinien et l'omniprésence de la menace du 'jihadisme global' dans le lexique politique 'occidental', ont éloigné les deux berges de la Méditerranée et ont laissés peu de motifs pour l'optimisme des célébrations.

Et, cependant, entre tant de manifestations de mauvaise augure et pessimistes, nombreux furent ceux qui ne remarquèrent pas une des réussites les plus singulières du Partenariat Euro-Méditerranéen: la revitalisation de la Méditerranée comme cadre pour la configuration de la pensée et des actions de ceux qui sont disposés à accepter le défi du 'changement'. Même ceux qui expriment leur désillusion pour le maigre progrès qui fut réalisé en matière de sécurité de la Méditerranée se maintiennent à l'intérieur du cadre méditerranéen pour exprimer leur désillusion. Le point central des discussions entre l'Union européenne (UE) et ses voisins du sud n'est déjà plus le dialogue euro-arabe (l'ancien point d'attention de l'UE) ou la Méditerranée orientale (aussi connue comme le flanc sud, un des foyers principaux de l'OTAN pendant la Guerre Froide), mais la 'Méditerranée', considérée chaque fois plus comme un ensemble partagé, une région en formation (Adler, Crawford, Bicchi & Del Sarto, 2006). Malgré ses faiblesses, la création d'un nouveau cadre pour penser d'une autre manière la sécurité dans cette partie du monde n'est pas un des moindres succès du Partenariat Euro-Méditerranéen.

Les explications prédominantes des défauts du Partenariat Euro-Méditerranéen attribuent la 'faute' à une des deux parties. Tandis que l'UE est critiquée pour manque de 'sincérité', les associés méditerranéens qui ne sont pas membres de celle-ci sont critiqués pour leur faible coopération. Certaines de ces explications soulignent le problème de la divergence entre

1. Les appels pour inclure d'autres pays arabes non méditerranéens dans le Partenariat Euro-Méditerranéen n'ont pas été si explicites. Ils ne se basent pas non plus sur le même type de préoccupations.

les priorités du nord et celles du sud, concrètement le choc entre 'stabilité régionale et démocratisation' *versus* 'régime de sécurité' (Haddadi, 2004). D'autres vont à l'extrême en identifiant le Partenariat Euro-Méditerranéen comme un « contrat entre deux états démocratiques et non démocratiques qui oblige ces derniers d'accepter certaines interférences dans ses affaires internes à travers l'exercice du pouvoir financier et normatif de l'UE » (Nicolaidis & Nicolaidis, 2004: 20). Argumentant contre l'interprétation plus cynique du Partenariat Euro-Méditerranéen comme un projet néocolonial avec une tenue postcoloniale (Crawford, 2005: 16), cet article critique la notion, comprise de manière large, de la sécurité dans le Partenariat Euro-Méditerranéen – ou le manque de celle-ci !- Plus que de situer les racines du problème dans le 'manque de sincérité' de l'UE ou dans les 'réticences' des acteurs méridionaux, cet article soutient que l'erreur commise par le Partenariat Euro-Méditerranéen est de faire un diagnostic équivoque de la nature des insécurités en Méditerranée et le caractère inadéquat du modèle choisi pour leurs faire face- celui de la Conférence sur la sécurité et la Coopération en Europe (CSCE). Cet argument s'élabore sous la forme de cinq arguments inter reliés.

### **Le Partenariat Euro-Méditerranéen, malgré ses faiblesses, a connu du succès en ce que l'UE et ses associés méridionaux ont commencé à penser à eux en tant qu'acteurs qui partagent un espace commun, la 'Méditerranée'**

Les étiquettes géographiques et les définitions régionales n'ont pas fini d'avoir leur importance. Il n'y a rien de 'naturel' ou 'neutre' en celles-ci. Au cours de l'histoire, l'identification et la mise d'étiquettes de lieux géographiques a eu ses racines dans les intérêts politico-bureaucratiques et stratégo-militaires de certains (Lacoste, 1976). Ce qui est en jeu n'est pas tant le choix d'une étiquette ou d'une autre ('Amérique Latine' ou 'Amérique du Sud'?) Ou le tracé des frontières (Où est l'Europe?), mais aussi la politique ; pour être plus précis, ce qui est en jeu est le type de politique extérieure qui est considérée 'appropriée' pour cette partie du monde. « Désigner une zone comme 'islamique' ou comme 'occidentale' n'est pas seulement les nommer ainsi, mais les marquer en fonction de leur politique et du type de politique extérieure que sa 'nature' requiert » (Agnew & Corbridge, 1995: 48). C'est précisément la raison pour laquelle la région du 'Moyen Orient' fut critiquée par certains intellectuels arabes : il fut considéré que la 'patrie arabe' fut rompue, permettant que certains non-arabes s'installent dans cette partie du monde (Bilgin, 2004a; 2005)<sup>1</sup>.

La Méditerranée comme nouveau cadre pour penser la sécurité a démontré être relativement réussi pour la même raison. Cela constitue une alternative au cadre Moyen Orient qui, avec les années, a désillusionné beaucoup (Bilgin, 2005). Plus récemment, le cadre de Moyen Orient a été décrédité par la guerre en Irak dirigée par les Etats-Unis, qui fut présentée en tant que part d'un effort pour promouvoir la démocratie, effort aussi connu en tant que 'l'Initiative pour le Grand Moyen Orient'. Le cadre méditerranéen a démontré être 'réussi' en ce qu'il a été capable à faire que l'UE et ses associés méridionaux ont commencés à se penser en tant qu'acteurs qui partagent un espace commun, la 'Méditerranée' (Bilgin, 2004a). Etant donné les connotations qu'a la Méditerranée en tant que

berceau de la civilisation (ou des civilisations) le Partenariat Euro-Méditerranéen a un élément distinctif en comparaison avec les alternatives. Etant donné que la construction d'une région (et on pourrait dire la même chose pour la construction de n'importe quel type de communauté) implique d'appeler aux cœurs et aux esprits comme une 'poche' d'une multitude d'acteurs (Adler & Barnett, 1998), les avantages d'identifier cet espace commun comme 'méditerranéen' et non comme 'euro-arabe' ou 'euro-magrébin' doit toujours être pris en compte.

Si la 'pensée' sur la sécurité dans cette espace partagé doit être confirmée par l'action -une question soulevée pas plusieurs critiques- ceci est du principalement à l'absence d'une vision commune de comment devrait être la 'sécurité en Méditerranée'. Tandis que les Etats Membres de l'UE ont leurs propres attentes concernant le Processus de Barcelone, les associés méditerranéens qui ne sont pas membres de l'UE ont des idées différentes à l'esprit quand ils décidèrent de s'incorporer au Partenariat. Après plus d'une décennie du processus de Partenariat Euro-Méditerranéen, il y a peu de mouvements destinés à générer une vision commune de comment devrait être la 'Sécurité en Méditerranée'. Cet article soutient que ce qui a échoué au Partenariat Euro-Méditerranéen fut cette carence prolongée d'une approche partagée sur le thème de la sécurité. De plus il faut dire que cette affirmation n'a rien à voir avec les interprétations selon lesquelles le succès limité du Partenariat Euro-Méditerranéen est une conséquence de l'échec du processus de paix en Moyen Orient (Solana, 2005) et/ou de l'indécision de l'UE et du manque de volonté des associés du sud. Malgré le poids du passé (Moulakis, 2005), qui est très significatif, ce qui serait réellement utile pour mobiliser un large éventail d'acteurs de tous les milieux de la Méditerranée à travailler en collaboration au sein d'un cadre Méditerranéen seraient qu'ils aient une idée partagée de la sécurité.

### **Jusqu'à présent, le Partenariat Euro-Méditerranéen n'a pas réussi à produire une vision commune de la 'sécurité en Méditerranée'**

L'ensemble des documents de l'UE relatifs au Partenariat Euro-Méditerranéen sont chargés de notions comme 'paix', 'stabilité', 'solidarité' et 'développement'<sup>2</sup>. Et, cependant, le consensus existant entre les diverses parties est très tenu ('méridional' et 'septentrional', gouvernemental et non gouvernemental) concernant la signification précise qu'ils attribuent à ces notions au sein de son contexte spécifique. Et bien que ces ambiguïtés peuvent avoir contribué à ce que le Partenariat Euro-Méditerranéen acquiert une popularité rapide entre les états du littoral méditerranéen au début des années nonante<sup>3</sup>, on ne peut plus les tolérer si on prétend que le Partenariat tienne sa promesse d'attirer la 'paix' et la 'stabilité' à cette région fragile.

Ceci étant dit, tandis que les déclarations conjointes du Partenariat Euro-Méditerranéen se caractérisent par une rhétorique ambiguë sur le terme d'une vision commune, l'Union européenne n'a jamais été trop précise en ce qui concerne ses propres insécurités et sur ce qu'elle prétend atteindre. En date aussi tôt que 1992, les Conclusions de la Présidence du Conseil Européen déclarèrent que :

2. Voyez "Euro-Mediterranean Partnership/Barcelona Process". Disponible sur: [http://ec.europa.eu/comm/external\\_relations/euromed/](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/). Consulté le 25 janvier 2007.
3. Les signataires de la Déclaration de Barcelone atteignèrent le chiffre record de 25, en ce compris Israël, l'Autorité Palestinienne et la Syrie.

4. Conseil Européen, "Presidency Conclusions and Annex. European Council in Lisbon", 26-27 juin 1992. [http://www.europarl.europa.eu/su/mmits/lisbon/li2\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/su/mmits/lisbon/li2_en.pdf). Consulté le 25 janvier 2007.
5. La diplomatie peuple à peuple et le dialogue avec la société civile se sont révélés difficiles au 'Sud', où la société civile souffre tantôt du contrôle de l'Etat comme l'influence intellectuelle du passé colonial. Voyez: Pasha, 1996 et Blaney & Pasha, 1993.

« Les berges méridionales de la Méditerranée, ainsi que le Moyen Orient sont des zones géographiques dans lesquelles l'Union européenne a beaucoup d'intérêts tant en termes de sécurité comme de stabilité. En conséquence, l'Union a de nombreux intérêts à établir avec les pays de la zone une relation de bons voisinages. L'objectif doit être d'éviter la brèche Nord-Sud dans la région en favorisant le développement économique et en promouvant le plein respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que le développement et la consolidation de la démocratie et l'état de droit »<sup>4</sup>.

La triple configuration de la Déclaration de Barcelone qui couvrait 'politique et sécurité', 'économie et finances' et 'aspects sociaux, culturels et humains' relevait ce qui était en jeu pour l'UE : éviter que les problèmes du 'Sud' se convertissent en problèmes pour le 'Nord'. Encourager le développement et la croissance économique et proportionner l'aide pour une transition stable à la démocratie et pour consolider l'état de droit se révèlent comme les deux principaux instruments pour atteindre cet objectif.

La rationalité sous-jacente de cette triple organisation structurelle se basait sur les vieilles pratiques de la Communauté/Union européenne vis-à-vis du Bloc Soviétique. L'Acte Final d'Helsinki et la CSCE, sur laquelle se modèle le Partenariat Euro-Méditerranéen, furent conçus pour générer de la diplomatie peuple à peuple et des échanges à différents niveaux, avec pour objectif de créer de la confiance et améliorer la coopération pour la sécurité entre les parties orientales et occidentales de l'Europe. Les deux institutions contribuèrent à la relativement pacifique fin de la Guerre Froide. Malgré les affirmations de l'Administration Reagan prétendant avoir réussi une 'victoire' sur l'Union Soviétique (Schweizer, 1994), la fin de la Guerre Froide ne fut possible que grâce aux efforts de différents acteurs étatiques et non étatiques qui opérèrent à travers des canaux officiels et non officiels (Kaldor, 2002).

Peu importe le succès du modèle de la CSCE à garantir la sécurité en 'Europe', actuellement les essais de le transférer au contexte 'Méditerranéen' ont échoué. Ceci n'est pas seulement du au fait que le modèle ne soit pas adéquat pour une géographie différente occupée par une culture différente, ce qui est l'explication habituelle. Mais c'est aussi parce que le modèle ne s'est pas appliqué à la totalité du contexte méditerranéen. Deux exemples suffiront.

- Pendant la Guerre Froide l'Occident considérait que (et insistait sur) la mobilité humaine et le droit d'abandonner son propre pays était un 'droit de l'homme'. Durant les années de la Guerre Froide, les deux 'droits' furent utilisés comme une forme de réfuter la légitimité et/ou l'efficacité des régimes 'de l'Est' (Noll, 2006). Le Partenariat Euro-Méditerranéen d'un autre côté, nie ce droit. La diplomatie peuple à peuple et les échanges culturels ont été conçus pour maintenir au Sud les peuples du Sud. Tandis que la CSCE cherchait à travailler avec les personnes dans le but d'influencer les conduites gouvernementales, le Partenariat Euro-Méditerranéen a cherché à travailler avec les gouvernements pour influencer la conduite migratoire des personnes<sup>5</sup>. Les différences entre les perspectives philosophiques de chacun des deux efforts sont caractéristiques.

- La CSCE se basait sur le présupposé que les peuples pouvaient travailler ensemble seulement si les obstacles posés par les gouvernements pouvaient être surmontés. Ce modèle ne s'assimile pas à ce qui apparaît dans les interactions Nord-Sud dans la Méditerranée dans ce sens que les interactions des acteurs de l'UE avec leurs homologues méridionaux, l'identité même et le système de valeurs du 'Sud' s'est converti en un des aspects principaux du problème. Pas seulement les gouvernements méridionaux (comme si ce fut le cas des gouvernements 'de l'Est' pendant la Guerre Froide), mais aussi les peuples méridionaux (ou leur 'musulmanité') sont vus comme des éléments qui contribuent à la tension existante entre les deux berges de la Méditerranée. Dans le cadre de la CSCE, quand les citoyens 'de l'Ouest' regardaient à leurs homologues de 'l'Est', ils voyaient des associés potentiels. Maintenant, quand ceux du Nord regardent les peuples du Sud ils voient des gens avec lesquels c'est impossible de coexister et qui, par conséquent, doivent être maintenus à leur place. Quand ceux du Sud regardent au Nord, à leur tour, ils voient les anciens acteurs coloniaux qui parlent des vertus des 'valeurs européennes'.

Ainsi si le modèle de la CSCE conçu pour chercher la sécurité en 'Europe' n'a pas fonctionné jusqu'à maintenant dans le contexte 'Méditerranéen', cela n'a pas seulement à voir avec le manque de volonté du Sud, mais aussi avec l'ambivalence (qui ne manque pas de sincérité) du Nord et de ses relations avec le 'Sud'.

### **Les deux côtés de la Méditerranée ne voient pas de la même manière les thèmes de la sécurité**

Une manière d'expliquer l'ambivalence de l'UE concernant le 'Sud' est imputable à l'influence intellectuelle de l'«eurocentrisme». Comme surgissent les hésitations concernant la possible appartenance de la Turquie de différents acteurs européens, l'Union européenne n'est pas exempte de catégorisations civilisationnelles (pour ne pas dire hiérarchiques) quand on pense, ou en relation avec la pratique, à ceux qui sont localisés dans le 'non-Nord' (Bilgin, 2004b). Bien que dépasser cet 'eurocentrisme' puisse ne pas être un objectif faisable, augmenter la conscience de la prédilection existant dans l'UE à l'heure de discriminer en fonction de critères 'civilisationnels' peut constituer un bon point de départ si l'objectif est de générer un dialogue sincère sur la coopération en matière de sécurité. Il est inutile de dire que telle amélioration de la conscience devrait s'accompagner d'une amélioration de la conscience des voisins du Sud relativement à ses propres et différentes insécurités.

Une autre explication de pour quoi l'UE a continué à se montrer ambivalente quant à la pleine application de la CSCE est la confusion entre les préoccupations relatives à sa propre sécurité avec celles de la 'région méditerranéenne'. L'accroissement de l'agenda sur la sécurité de la part de l'UE pour inclure dans celui-ci des thèmes non militaires comme l'immigration, le trafic de drogues et l'activisme islamique n'a pas été inutile en ce que ces préoccupations ne constituent pas une priorité pour le Sud de la même manière qu'elles le sont pour le Nord. Au contraire, elles ont été suffisamment divisantes pour les relations Nord-Sud en ce qu'elles ont suscité des accusations de 'xénophobie' et de 'racisme' anti-arabe/musulman.

Pour argumenter contre les accusations que l'UE situe la sécurité au-dessus de tout le reste, il y a ceux qui ont essayé de montrer, à travers une analyse discursive attentive de la documentation de l'UE, que le problème a moins à voir avec les intentions de l'UE qu'avec son approximation peu décidée à la priorisation des préoccupations relatives à la sécurité. L'UE, il est avancé, opère avec des discours sur la sécurité qui entrent en compétition et qui rendent plus compliqué la formulation de politiques concernant la Méditerranée. « La Méditerranée est interprétée comme une menace et comme un associé, comme un sujet inférieur et sous développé qui doit être réformé et comme un associé égal avec lequel l'UE partage des perceptions et des menaces à la sécurité », affirme Helle Malmvig (2004: 18). Effectivement, la documentation de l'UE met l'emphase quelques fois sur la stabilité régionale et entre autres sur la démocratisation. Laissant de côté le débat quant à savoir si ces deux approches sont incompatibles dans la pratique ou non, ce qui est significatif pour les intentions de cet article est la nature problématique des caractérisations de l'actuel point mort du au manque de détermination de la part de l'UE à l'heure d'opter entre deux approches différentes du thème de la sécurité. Ainsi, l'UE combine 'compréhension de la sécurité' et 'stratégie de la sécurité'. La différence entre les deux discours de l'UE est une différence de 'stratégie de la sécurité' et non de 'compréhension de la sécurité'. Les deux discours se basent sur une compréhension de la sécurité qui donne priorité aux propres préoccupations de l'UE. Tandis que dans un des discours les 'valeurs' et les 'droits humains' occupent une place centrale dans la définition de l' 'identité européenne' et en conséquence de la 'sécurité européenne', dans un autre ils sont marginaux. L'UE continue d'être l'élément qui garantit les deux discours. Tantôt sont représentés comme 'associés' ou comme 'sujets inférieurs et sous développés qui doivent être réformés', les préoccupations des associés méditerranéens non membres ne s'accommodent pas de la définition de ce qui constitue la 'sécurité en Méditerranée' dans aucun des deux discours. Et le plus déterminant de tout est que si le modèle de la CSCE n'a pas fonctionné dans le contexte de la Méditerranée, c'est du à ce qu'il n'a pas été complètement appliqué et cela a quelque chose à voir avec l'ambivalence de l'UE concernant à ses associés du Sud et à ses insécurités.

### **Une vision commune de la 'sécurité en Méditerranée' commencera à émerger quand les parties reconnaîtront l'insécurité même comme le véritable ennemi**

Les deux côtés de la Méditerranée sont liés dans un 'dilemme de la sécurité'. Les frictions et la méfiance déjà existantes entre le Nord et le Sud se sont intensifiés depuis le 11 Septembre 2001 et depuis les attentats d'al-Qaeda à Istanbul, Madrid et Londres. En les mots d'Ulla Holm, « la crainte européenne du retour au passé en matière de destruction des valeurs européennes par le terrorisme a donné lieu à la crainte des pays du sud de la Méditerranée d'un retour du passé colonial » (Holm, 2005: 25).

Identifier la dynamique de la sécurité entre les deux côtés de la Méditerranée comme un 'dilemme' n'a pas à rendre ce dilemme plus difficile à aborder. L'essence du 'dilemme de la sécurité' se rencontre dans la structure de la relation. La méfiance entre les deux parties est tantôt une fonction comme une caractéristique du dilemme de la sécu-

rité en Méditerranée. Diagnostiquer le 'dilemme de la sécurité' comme tel pourrait potentiellement aider à améliorer la coopération pour la sécurité en contribuant à identifier un ennemi commun : l'insécurité-même. En définitive, il n'y a pas d'autre manière d'échapper au dilemme de la sécurité que de reconnaître que le problème est 'en nous' aussi bien que 'en eux', et que 'nous' avons besoin de travailler ensemble pour pouvoir sortir de là<sup>6</sup>.

Signaler l'insécurité même comme l'ennemi peut paraître tautologique. L'actuel point mort du Partenariat Euro-Méditerranéen, comme nous avons déjà mentionné, se base sur un diagnostic erroné (faute de sincérité de la part de l'UE, manque de volonté de la part des associés méditerranéens non-membres) du problème, qui à son tour se base sur un autre diagnostic erroné de l'identité de l'ennemi. L'invocation de l'expression 'dilemme de la sécurité' souvent se base sur une négation de cette ambiguïté concernant qui est l'ennemi: l'ennemi c'est 'eux' pour nous, et 'nous' pour 'eux'. Cependant, on oublie souvent que, pour les deux parties impliquées dans le dilemme de la sécurité, l'ennemi est dans la structure de la relation, en une forme particulière d'approche de 'somme nulle' dans les relations internationales qui se produit en elle-même.

Diagnostiquer les insécurités Est-Ouest comme un dilemme de la sécurité fut crucial dans le processus de la CSCE. Ceci fut, pourtant, la logique implicite de l'adoption du modèle de la CSCE pour la Méditerranée. Cependant, avant la CSCE l'UE/CE existait déjà, qui évoluait comme une forme ingénieuse d'aborder le problème de la 'in/sécurité en Europe' –pas en rapport à l'Est, mais à l'intérieur même de l'Europe Occidentale – entre un groupe d'états qui, seulement durant le XXème siècle, avaient luttés entre eux pendant les deux guerres mondiales<sup>7</sup>. L'ennemi ne fut pas seulement soviétique mais aussi la « politique de sécurité mutuelle » (Waever, 1998). Les *policy-makers* européens de l'époque surent voir que la meilleure manière d'aborder le dilemme de la sécurité en 'Europe', qui avait donné lieu à deux guerres destructives, n'était pas :

« Assurer un système de sécurité stable et efficace, mais éviter que les préoccupations pour la sécurité ne se dirigent vers la relation mutuelle, surmontant d'une certaine manière la logique traditionnelle et en dirigeant les énergies vers autre part » (Waever, 1998: 83).

Cette 'nouvelle' approche de la 'sécurité en Europe' permit aux *policy-makers* européens de canaliser leurs efforts vers l'établissement de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, le précurseur de la Communauté/Union européenne. L'insécurité implicite dans le propre passé de l'Europe était l'ennemi. Doter de sécurité l'Europe exigeait d'apprendre de nouvelles formes de relations mutuelles dans le milieu international. Durant cette période, les *policy-makers* européens inventèrent une nouvelle manière de 'construire la sécurité', en même temps qu'ils enlevèrent de l'importance à l'élément de sécurité (*securityness*) de ce qu'ils étaient en train de faire (Waever, 1998).

Avec tout ce qui est dit sur l'UE comprise comme une 'entité postmoderne' ou comme un 'pouvoir normatif' ou 'civil', on oublie souvent ses origines comme projet pour la sécurité. Et si cet oubli peut être une des

6. Pour différentes approches du dilemme de la sécurité et comment l'élucider, voyez: Booth & Wheeler, 1992.
7. Sur l'émergence de la 'sécurité commune' comme une manière différente de 'construire l'agenda' avec l'Est, voyez: Independent Commission, 1982. Pour une lecture de l'intégration européenne comme politique de sécurité, voyez: Waever, 1998.

8. Ce que nous entendons ici par 'européanisation' est la transformation que connaissent les États Membres de l'UE et les candidats quand ils répondent (et donnent forme) aux processus politiques de l'Union européenne. Ainsi comprise l'européanisation a deux dimensions. La dimension descendante implique que les membres et les candidats qui mènent à bien les réformes nécessaires pour satisfaire aux conditions de l'UE. La dimension ascendante implique que les membres changent la compréhension et les pratiques existantes dans l'UE (par exemple, la Suède exerçant une pression active pour que l'UE interdise l'exportation de résidus dangereux dans les pays en voie de développement). Pendant les premières années du processus d'adhésion les pays voulaient être à l'extrême récepteur. Une fois son 'européanisation' reconnue (avec les négociations pour l'adhésion et postérieurement avec la pleine appartenance comme membres), ont l'opportunité d'exporter sa propre forme de voir les choses et ses pratiques au reste des membres. Voyez: Featherstone, 2003.

raisons du succès de l'intégration européenne comme projet pour la sécurité, se souvenir de ce passé pourrait être utile en relation avec les insécurités méridionales ainsi que pour aborder le dilemme de la sécurité avec le 'Sud'. Le modèle qui aida à maintenir la 'sécurité en Europe' fut celui de la CE/UE, et non celui de la CSCE, qui vint plus tard et qui aida à aborder la question de l'Europe de l'Est'.

### Construire la 'sécurité en Méditerranée' –le modèle CE/UE

La stratégie de Jean Monnet pour éviter de retourner à l'ère de l'instabilité (qui caractérisa l'histoire européenne moderne et qui donna lieu à deux guerres mondiales dévastatrices) consista à intégrer les pays européens au point que la guerre entre eux se convertisse en quelque chose d'impensable. Encourager une meilleure démocratisation et un plus grand respect pour les droits de l'homme fut et est quelque chose qui est au cœur même de l'intégration européenne et qui, avec les années, a contribué à 'européaniser l'Europe'. Avec la fin de la Guerre Froide, les *policy-makers* européens cherchèrent à assurer l'avenir de l'Europe en étendant à l'Est et en approfondissant en même temps l'intégration. Et bien que le modèle de la CSCE ait fonctionné (par exemple, à l'Est), il n'était pas considéré comme satisfaisant dans la mesure où l'UE mit en pratique son propre modèle d'expansion vers l'Europe centrale et orientale.

Ne faisant apparemment aucun cas de cet antécédent, quelques acteurs de l'UE la considèrent comme une entité 'postmoderne', comme un 'pouvoir normatif' ou 'civil'. C'est une UE qui a des relations avec ses voisins en exportant des 'valeurs européennes' en utilisant des moyens non-militaires (et parfois en les utilisant). On peut alléguer que cette position ne complique pas seulement le risque de glisser d'une mission de « pouvoir civile » à une autre de « pouvoir civilisateur » (Manners, 2006), mais aussi c'est contraire à la vision qu'avait Jean Monnet de l'Europe comme une manière de contribuer à la paix en donnant exemple de ce qui est possible d'une manière différente de pratiquer les relations internationales.

Malgré le succès de cette expérience pas tellement loin dans le temps, l'approximation des *policy-makers* de l'UE à ses voisins du Sud s'est caractérisé jusqu'à présent par un manque d'empathie. Ce manque d'empathie n'a pas permis aux acteurs du Nord de reconnaître que la propre Union européenne passa par une période similaire d'insécurité. Les 'valeurs européennes', qui est ce qu'il est question d'exporter aux voisins du Sud comme solution à leurs insécurités, n'existaient pas pendant ces temps turbulents, avec le militarisme des années trente et l'anticommunisme des années quarante et cinquante, quand il fut très difficile –au minimum– de penser en l'Europe comme un 'pouvoir normatif' ou 'civile'. Les 'valeurs européennes' furent inventées comme partie du projet de la sécurité en Europe à travers l'intégration (aussi connue comme européanisation)<sup>8</sup>. Comprendre les 'valeurs européennes' comme un produit d'un projet de sécurité (qui, à son tour fut une réponse aux insécurités européennes) pourraient aider les *policy-makers* de l'UE à établir des liens d'empathie avec leurs homologues du Sud. Représenter les 'valeurs européennes' comme un produit d'un projet de sécurité pourrait aussi faciliter son adoption de la part des acteurs méridionaux. Si des valeurs les droits



de l'homme et des institutions comme l'état de droit et la démocratie furent vus comme des produits de l'action humaine consciente et non comme un héritage spécifique de la géographie européenne, il pourrait être plus facile que les autres non-européens essayent de construire des valeurs ou des institutions similaires. Ce que le Sud nécessite réellement de ses associés du Nord est un degré conscient d'humilité des processus difficiles à travers lesquels les 'valeurs européennes' ont été (ré)inventées en Europe – ce qui, à son tour, a permis d'inventer l'image de l'Europe comme un 'pouvoir normatif'.

## Conclusion

Cet article a essayé de signaler la possibilité d'arriver à une approche partagée de la 'sécurité en Méditerranée'. Il fut argumenté qu'arriver à une approche partagée requiert un diagnostic attentif du problème. Argumentant contre les explications qui attribuent la 'faute' au 'manque de sincérité' de l'UE ou aux 'réticences' du Sud, l'article a identifié le problème de l'absence d'une compréhension commune de la sécurité, ce qui, à son tour, a ses racines en une série d'incongruités entre la compréhension de la sécurité au Nord et au Sud, pour une partie, et entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, d'autre part. Contrairement aux représentations populaires de l'UE qui la considèrent divisée entre 'stabilité' et 'démocratie' et avec le 'Sud' cherchant la stabilité à tout prix, il y a, des deux côtés quelques-uns qui cherchent à atteindre la sécurité via l'établissement de la stabilité et/ou de la démocratie, des droits humains et de l'état de droit. L'insécurité, et non chacun d'eux pour l'autre, est l'ennemi. Le Partenariat Euro-Méditerranéen n'a pas su jusqu'à présent exploiter ce potentiel, pas seulement à cause de difficultés inhérentes (la démocratisation peut ne pas produire de stabilité à court terme, voyez Mansfield & Snyder, 1995), mais aussi à cause des idées préconçues de l'UE sur l'incompatibilité (culturelle) inhérente entre les berges nord et sud de la Méditerranée. Ceci est évident dans les différentes formes dans lesquels l'UE s'est liée avec ses voisins de l'Est et avec ses voisins du Sud, ce qui fait penser à la 'géopolitique civilisationnelle' (Bilgin, 2004b) dans le meilleur des cas et à de l'"orientalisme" dans le pire des cas. Ceci pourrait être surmonté en changeant le modèle –celui de la CSCE- puisqu'il est évident qu'il ne fonctionne pas. Ce que les associés non-membres ont besoin de leurs homologues de l'UE n'est pas des 'valeurs européennes', mais d'apprendre les formes que ces valeurs ont été (re)inventées en 'Europe' après deux guerres mondiales dévastatrices. Ce que les associés du sud nécessitent est d'apprendre de l'expérience de l'UE en 'construire la sécurité'.

Penser la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit comme moyens et fins pour 'construire la sécurité' suivant le modèle de la CE/UE peut être un bon point de départ de la mise à jour du Partenariat Euro-Méditerranéen au moins pour deux raisons :

1. Cela aiderait le Nord à se libérer de la charge du néocolonialisme. La mission de l'UE ne serait pas d'exporter des 'valeurs européennes', mais des 'expériences européennes' de 'construire la sécurité' –l'expérience de (re)inventer les 'valeurs européennes', en cherchant la démocratie et les droits de l'homme dans le propre patrimoine européen dans lequel ils ont

été, pendant longtemps, oubliés. La différence entre une proposition et l'autre (exporter des valeurs *versus* exporter des expériences) n'est pas insignifiante. Une d'elles est imprégnée de supposés culturalistes – penser la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit comme des marchandises culturelles spécifiques. La seconde permet que les autres rencontrent dans leur propre expérience des valeurs et des institutions similaires ou qu'ils les (re)inventent.

2. Cela habiliterait les acteurs méridionaux à chercher ces valeurs ou institutions dans leurs propres expériences. Le Sud s'est centré tant sur les expériences des autres (en les acceptant ou en les rejetant) qu'il a prêté peu d'attention à chercher des moments de démocratie et de droits de l'homme dans son propre passé. Ces exemples existent, bien qu'ils soient momentanés. En argumentant contre les affirmations de manque de respect des droits de la femme dans l'Islam (et entre les musulmans), Fátima Mernissi a écrit sur les *Reines oubliées de l'Islam* (1999) et a cherché à ouvrir un espace pour la participation politique des femmes musulmanes. Mustafá Kemal Pasha (2002), également, a défendu que dans l'Islam on pouvait trouver des moments de séculisme qui peuvent être utilisés par ceux qui considèrent que la sécularisation est un aspect essentiel de la démocratisation du monde musulman.

Repenser le Partenariat Euro-Méditerranéen en un accord avec les paramètres suggérés pourrait résulter libérateur pour les deux parties. C'est plus, pour contribuer à surmonter le point mort actuel à travers une acceptation de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme comme des *composantes* essentielles en même temps que comme des *manières* de 'construire la sécurité'.

## Références bibliographiques

ADLER, Emmanuel & BARNETT, Michael, (eds.). *Security Communities*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998.

ADLER, Emanuel; CRAWFORD, Beverly; BICCHI, Federica & DEL SARTO, Raffaella (eds.). *Convergence of Civilizations: Constructing a Mediterranean Region*. Toronto: University of Toronto Press, 2006.

AGNEW, John & CORBRIDGE, Stuart. *Mastering Space: Hegemony, Territory and International Political Economy*. London: Routledge, 1995.

Al Mubadara—Palestinian National Initiative. "The Barcelona Process: Ten Years on and no Closer to Peace", 2005. Disponible sur <http://www.aljazeeraah.info>. Consulté le 24 janvier 2007.

Amnesty International (2005). "Barcelona 10 Years on: Amnesty International Challenges EU to live up to Human Rights Obligations", 2005. Disponible sur <http://web/amnesty.org>. Consulté le 24 janvier 2007.

BILGIN, Pinar. "Whose Middle East? Geopolitical Inventions and Practices of Security", *International Relations*, 18(1), 2004a, P. 17-33.

BILGIN, Pinar. "A Return to "Civilisational Geopolitics" in the Mediterranean? Changing Geopolitical Images of the European Union and Turkey in the Post-Cold War Era", *Geopolitics* 9(2), 2004b, P. 269-291.

BILGIN, Pinar. *Regional Security in the Middle East: A Critical Perspective*. London: Routledge, 2005.

BLANEY, David & PASHA, Mustapha Kamal. "Civil Society and Democracy in the Third World: Ambiguities and Historical Possibilities", *Studies in Comparative International Development*, 28(1), 1993, P. 3-24.

BOOTH, Ken & WHEELER, Nicholas J. "The Security Dilemma" in BAYLIS, John & RENGGER, N.J. (eds.). *Dilemmas of World Politics*, Oxford: Clarendon Press, 1992, P. 29-60.

COLAS, Alejandro. "The Limits of Mediterranean Partnership: Civil Society and the Barcelona Conference of 1995" *Mediterranean Quarterly*, Fall, 1997, P. 63-80.

CRAWFORD, Beverly. "The Impact of EU Enlargement on the Euro-Med Partnership", *Jean Monnet/Robert Schuman Paper Series*, 5(23), 2005.

FEATHERSTONE, Kevin. "Introduction: In the Name of Europe", in Kevin FEATHERSTONE Kevin & RADAELLI, Claudio M. (eds.). *The Politics of Europeanization*. Oxford: Oxford University Press, 2003, P. 3-26.

HOLM, Ulla . "EU's Neighborhood Policy: A Question of Space and Security", *DIIS Working Paper*, n° 2005/22.

Independent Commission on Disarmament and Security Issues. *Common Security: A Programme for Disarmament*, London: Pan Books, 1982.

KALDOR, Mary. "The Ideas of 1989: the origins of the concept of global civil society", in FALK, Richard; RUIZ, Lester Edwin J. & WALKER, R.B.J. (eds.). *Reframing the International: Law, Culture, Politics*. London: Routledge, 2002.

LACOSTE, Yves. *Cografya Savasmak İçindir* [La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre], Istanbul: Özne, 2004 [1976].

MALMVIG, Helle. "Cooperation or Democratisation? The EU's Conflicting Mediterranean Security Discourses", *Danish Institute for International Studies Working Paper* 2004(8).

MANNERS, Ian. "Normative Power Europe Reconsidered: Beyond the Crossroads", *Journal of European Public Policy*, 13(2), 2006, P. 182-99.

MANSFIELD, Edward D. & SNYDER, Jack "Democratization and the Danger of War", *International Security* 20, 1995, P. 5-38.

MERNISSI, Fatima. *Forgotten Queens of Islam*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1997.

MOULAKIS, Athanasios. "The Mediterranean Region: Reality, Delusion or Euro-Mediterranean Project?", *Mediterranean Quarterly*, 16(2), 2005, P. 11-38.

NICOLAIDIS, Kalypso & NICOLAIDIS, Nicolaidis "The EuroMed Beyond Civilisational Paradigms", à ADLER, Emanuel & CRAWFORD, Beverly (eds.), *The Convergence of Civilizations? Constructing a Mediterranean Region*, London: Palgrave-Macmillan, 2006.

NOLL, Gregor. "The Euro-African Migration Conference: Africa Sells Out to Europe", *OpenDemocracy*, 14 July 2006. Disponible sur [www.openDemocracy.net](http://www.openDemocracy.net). Consulté le 28 novembre 2006.

PASHA, Mustapha Kamal "Security as hegemony", *Alternatives*, 21(3), 1996, P. 283 -302

PASHA, Mustapha Kamal. "Predatory Globalization and Democracy in the Islamic World", *AAPSS Annals*, 581, 2002, P. 121-132.

SCHWEIZER, Peter. *Victory: The Reagan Administration's Secret Strategy That Hastened the Collapse of the Soviet Union*. New York: The Atlantic Monthly Press, 1994.

SOLANA, Javier. "A New Dynamism for the Barcelona Process — a Call for Vision and Effectiveness", 2005. Disponible sur [http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/en/articles/84995.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/articles/84995.pdf). Consulté le 24 janvier 2007.

WAEVER, Ole. "Insecurity, Security, and Asecurity in the West European non-war Community", à ADLER, Emanuel & BARNETT, Michael (eds.) *Security Communities*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998, P. 69-107.

---

# L'ÉNERGIE ET LA NON-PROLIFÉRATION ANCIEN ON NOUVEAU DÉFI ?

- L'ÉNERGIE ET LA NON-PROLIFÉRATION

*Jorge Segrelles*

- QUELLE SÉCURITÉ ENERGÉTIQUE POUR L'UE ?  
LE CAS DU PÉTROLE ET DU GAZ

*Bichara Khader*

### Jorge Segrelles

Directeur Gérant de la Fondation Repsol YPF

La préoccupation croissante dans les économies des pays développés concernant la dépendance énergétique, la sécurité d'approvisionnement, les prévisions d'épuisement des combustibles fossiles, leur enrichissement, et l'incessante augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> à niveau mondial, ont fait apparaître différentes propositions de l'Union européenne (UE) et des Etats Unis, qui partage un pari pour l'efficacité énergétique, la recherche et le développement d'énergies renouvelables et propres et l'utilisation de l'énergie nucléaire, bien que l'UE laisse aux pays membres la tâche de choisir son mixe énergétique.

Les dernières études de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE, *World Energy Outlook*, 2006) prévoient une augmentation au niveau mondial de la puissance installée de l'énergie nucléaire pour l'an 2030 depuis les 368 GW (*giga watt*) de 2005 à 416 GW dans le scénario de référence ou jusque 519 GW dans un scénario alternatif. Dans un scénario optimiste d'avance technologique, selon l'AIE, la génération électrique nucléaire en l'an 2050 doublerait l'actuel. Le maniement des résidus et la possible prolifération des armes nucléaires sont les principaux obstacles. La fusion nucléaire dans les scénarios optimistes ne sera pas viable avant 2050.

Le débat international sur l'énergie nucléaire est ouvert. Dans certains pays de l'UE on considère la possibilité d'un changement dans la politique énergétique. Dans le cas de l'Espagne s'est ouvert une 'Table de Discussion'. Aux Etats Unis fut lancé "*Global Nuclear Energy Partnership*". On demande le renfort de l'autorité de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Tandis que, des pays comme la Corée du Nord et l'Iran peuvent venir gonfler le nombre de pays dotés de l'arme nucléaire et, récemment, six pays arabes ont montré leur intention de construire des centrales nucléaires pour des usages civils.

L'expansion de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire est inévitable et il faut diriger les efforts d'accords et de pactes qui garantissent cet usage pacifique.

### Le future de l'énergie

Ces dernières années, avec la hausse du pétrole brut, les tensions géopolitiques et la conscientisation de l'effet du CO<sub>2</sub> sur le changement clima-

tique, les économies développées ont montré une préoccupation croissante pour la sécurité d'approvisionnement de leurs systèmes énergétiques.

Les prédictions d'une rapide descente des réserves de brut fixant son épuisement selon les théories du « pic de production » de Hubbert pour la prochaine décennie (aujourd'hui mises en doute par les découvertes dans le Golfe du Mexique), la préoccupation pour le retard dans les réductions prévues d'émissions de gaz à effet de serre avec le prévisible effet sur le changement climatique et la, chaque fois plus grande, dépendance énergétique des pays tiers des situations politiques instables comme certains d'Amérique Latine ou du Moyen Orient pour l'approvisionnement de pétrole furent le moteur de la révision des politiques énergétiques. Cette révision fut initiée avec la Loi de L'Energie des Etats Unis et la "Advanced Energy Initiative" de Bush, en même temps que fut lancé dans l'UE le « Livre Vert : Une Stratégie européenne pour une Energie Sûre, Compétitive et Durable ».

Les deux stratégies ont des points communs :

- L'efficacité de l'utilisation de l'énergie
- L'utilisation des énergies renouvelables éoliennes, solaires ou bio combustibles
- La recherche pour le développement de technologies propres (sans émission de CO<sub>2</sub>)
- L'utilisation de l'énergie nucléaire. De même que les Etats Unis prêts à l'utilisation de cette énergie avec des propositions concrètes comme la GNEP (*Global Nuclear Energy Partnership*), l'UE se limite à recommander un débat sur l'énergie nucléaire, laissant à chaque état le choix de son mixe énergétique prenant en compte les critères de soutenabilité et de sécurité d'approvisionnement

Dans ce contexte, l'Agence Internationale de l'Energie a publié récemment son étude annuelle sur les prévisions à long terme du secteur énergétique (*World Energy Outlook*, 2006). Il présente deux scénarios, un de préférence, sans changement dans les politiques énergétiques, et l'autre alternative avec la mise en œuvre de politiques qui stimulent l'efficacité énergétique, la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> et la sécurité d'approvisionnement.

Dans le scénario de référence, la demande mondiale d'énergie primaire augmente de plus de 50% entre 2004 et 2030. Tous les types d'énergie augmentent mais celle qui augmente la plus en terme absolu c'est le charbon. Comme conséquence, les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent de 55% en cette période, du fondamentalement aux nouveaux projets de génération électrique avec du charbon en Inde et en Chine. La puissance installée de génération électrique nucléaire augmente seulement de 13%, passant de 368GW à 416GW. Dans ce scénario, la sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz se voit menacée à cause de la diminution de la production des pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). L'augmentation de demande de pétrole doit la majeure production de la part de l'Organisation de Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) et ceux de gaz à la Russie et les pays latino-américains, l'Afrique et le Moyen Orient. On n'a pas réussi non plus à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Le scénario alternatif envisage une série de politiques énergétiques d'entre lesquelles nous résumons les plus importantes pour leur effet sur la consommation d'énergie mondiale :

- Efficience énergétique : réduction de la consommation par kilomètre des véhicules de l'OCDE, augmentation de l'efficience dans la consommation du secteur résidentiel et commercial et augmentation de l'efficience des sites de générations électriques avec du charbon en Chine.
- Augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables en général.
- Extension de la vie utile des sites nucléaires en UE et aux Etats Unis et plus grand poids de l'énergie nucléaire en Chine et en Inde.

Avec la mise en œuvre de ces politiques, le scénario alternatif reflète une consommation d'énergie primaire en 2003 de 10% inférieure au scénario de référence. Les combustibles fossiles passent de 81% de la demande totale dans le scénario de référence à 77%, chiffre cependant très significatif. Les plus grandes baisses quant au scénario de référence se produisent au niveau du charbon, suivi par le pétrole et puis le gaz. La plus grande augmentation en valeurs absolues entre les deux scénarios se produit dans l'énergie nucléaire qui passe de 416GW à 519 GW. Le poids relatif de ce type d'énergie est de 7% du total de la demande. Les énergies renouvelables apportent un 16%. Les émissions de CO<sub>2</sub> se réduisent de 16% au scénario de référence ; et 78% de cette réduction est due à des moyens d'efficience, 12% à l'usage plus important d'énergies renouvelables et 10% au plus grand poids de l'énergie nucléaire.

L'Agence Internationale de l'Energie prépara aussi cette année une étude sur les perspectives de la Technologie de l'Energie en 2050 comme réponse à une sollicitation du G8. Dans le scénario le plus optimiste sur les avancées technologiques, les combustibles fossiles seraient en 2050 de 58% du total, avec une diminution de l'utilisation du charbon et du pétrole et une augmentation du gaz ; l'énergie nucléaire supporterait 12% de la demande et 30% des énergies renouvelables. La capacité installée de génération d'énergie nucléaire doublerait l'actuelle, ce qui suppose en réalité une rénovation du parc avec des centrales de Génération III+ et de Génération IV, de meilleure efficience.

## L'énergie nucléaire

Les doutes concernant la sécurité d'approvisionnement des combustibles fossiles et l'impossibilité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ont été à nouveau mis sur la table de discussion sur le rôle que l'énergie nucléaire doit jouer dans le mixe énergétique. Comme nous avons vu, l'efficience énergétique et les énergies renouvelables auraient un rôle toujours plus important. Ainsi que l'énergie nucléaire, mais tous les pays ne voient pas de la même manière ce type d'énergie, à plusieurs reprises le rejet social (sécurité, résidus, prolifération) est plus important que les avantages techniques et économiques.

Les avantages principaux de l'énergie nucléaire sont :

- Pas d'émission de CO<sub>2</sub> ni d'autres polluants atmosphériques, comme le SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> ou des particules.



- Réduction de la dépendance de l'importation de gaz. Il y a des réserves suffisantes d'uranium distribuées pour tout le monde.
- Stabilité de coûts de production, le coût du combustible représente seulement 15% du total, en ce compris le traitement.

Comme inconvénients nous pouvons citer :

- Hauts coûts d'investissement et longues périodes de maturation d'un projet (entre dix et quinze ans).
- Rejet social pour la sécurité de l'emplacement (augmenté par la possibilité d'actes terroristes) et pour l'entretien des résidus.
- Préoccupation internationale pour la prolifération.

En 2005 un total de 443 réacteurs nucléaires étaient installés pour la génération d'électricité, avec une puissance nette de 368 GW et qui produisent 15% de l'électricité générée au niveau mondial. 351 sont dans l'OCDE (Etats Unis, France, Japon, Royaume Uni, Corée, Canada et Allemagne sont les pays avec le plus de capacité installée : 297 réacteurs au total), 54 dans les économies de transition (Russie, Ukraine et autres pays de l'ancienne Communauté des Etats Indépendants –CEI-) et 38 dans les pays en voie de développement (principalement la Chine et l'Inde). De plus il y a 284 réacteurs de recherche dans 56 pays et 220 réacteurs que transportent de navires militaires. Actuellement, de toute l'énergie électrique générée dans le monde, 15% est d'origine nucléaire, mais avec une grande différence entre pays. Ainsi dans l'Union européenne 31% de l'électricité est produite dans des centrales nucléaires, mais avec d'énormes différences (la France avec 79 %, l'Allemagne avec 26%, l'Espagne avec 20%, la Hollande 4% et des pays comme l'Autriche, le Danemark et l'Irlande qui interdisent l'usage de l'énergie nucléaire pour générer de l'électricité). Dans les pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil, on ne produit qu'un peu plus de 2% de l'énergie électrique dans les centrales nucléaires.

Seulement cinq pays de l'OCDE ont pris des mesures pour la construction de nouveaux sites : la Finlande, la France, le Japon, la République de Corée et les Etats Unis. Sept pays ont des restrictions légales pour la construction de nouveaux sites : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Irlande et la Suède. Le reste des pays n'a défini aucun plan concret ou est en train de discuter le rôle de l'énergie nucléaire, comme ce fut le cas de l'Espagne, qui réalisa récemment une « Table de Discussion sur l'évolution de l'énergie nucléaire en Espagne » qui propose un débat de deux ou trois ans de durée pour définir une matrice soutenable d'énergie primaire avec un horizon temporel jusque 2020-2030, mais qui maintient un plan prévu des fermetures des centrales.

## Technologie nucléaire et prolifération

Sans entrer dans des détails excessivement techniques, nous pouvons diviser les réacteurs actuels de fission en trois catégories

- Réacteurs thermiques ouverts (*Once through*) qui utilisent de l'uranium enrichi et le combustible utilisé est rejeté (la majorité des réacteurs existants).
- Réacteurs thermiques avec retraitement (Cycle fermé) dans lesquels se prépare le plutonium du combustible irradié grâce au processus appelé

PUREX/MOX, dans le réacteur le combustible non utilisé est recyclé et d'autres produits de la fission sont rejetés.

- Réacteurs Rapides qui utilisent de l'uranium et du plutonium comme combustibles.

Les Réacteurs de la V Génération actuellement en développement diffèrent de ces types de réacteurs en ce que se développent des nouvelles possibilités de réfrigération des réacteurs par des métaux fondus, des gaz et de l'eau à pression supercritique et on augmente les températures de travail avec de nouveaux matériaux. Tout ceci amène de meilleurs résultats (et moins de résidus). Ils seront disponibles à partir de 2030.

Le Cycle du Combustible Nucléaire, qui va depuis l'enrichissement du minerai d'uranium jusqu'à son recyclage et traitement ultérieur et emmagasinage des résidus radioactifs, a une grande importance depuis le point de vue des risques de prolifération. Le retraitement de combustible avec séparation du plutonium (PUREX/MOX) qui est actuellement utilisé en Europe et au Japon est celui qui représente le plus de risques pour la prolifération nucléaire. Actuellement il peut y avoir quelques 250 tonnes de plutonium séparés au niveau mondial (il suffit de 8 kilogrammes de plutonium ou 25 d'uranium pour fabriquer une bombe selon l'AIEA).

Selon une étude interdisciplinaire du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) "*The future of Nuclear Power*", une manière d'éviter l'accumulation de plutonium en tant que résidu du combustible utilisé serait une combinaison équilibrée de réacteurs thermiques ouverts, distribués dans tout le monde, et un nombre équilibré de réacteurs rapides situés dans des parcs nucléaires sécurisés dans des pays industrialisés qui retraitent le combustible utilisé pour les réacteurs thermiques et éliminent le plutonium séparé. La proposition du GNEP (*Global Nuclear Energy Partnership*) des Etats Unis va dans ce sens : Il y aurait fournitures de combustibles qu'utiliseraient les sites nucléaires avancés et des installations de cycle de combustibles, minimisant les résidus avec un usage de combustible nucléaire par les opérateurs du réacteur et qui reçoivent le combustible, l'utilisent et le retournent au fournisseur pour son retraitement et emmagasinage final. De cette manière, on peut étendre l'usage de l'énergie nucléaire sans augmenter le risque de prolifération.

Le GIF (*Generation IV International Forum*) constitué par dix pays a pour objet de développer la technologie des futurs sites d'énergie nucléaire, appelées de 4<sup>ème</sup> Génération, qui seront disponibles à partir de 2030. Un des objectifs de la 4<sup>ème</sup> Génération est que leurs systèmes soient « résistants à la prolifération », c'est à dire, qu'ils soient un chemin peu attractif et le moins désirable pour obtenir des matériaux utilisables en armement nucléaire.

Les réacteurs de fusion, dont le développement n'est pas prévu avant 2050, seraient la réponse propre de l'énergie nucléaire, sans résidus ni risques de prolifération nucléaire. Le programme ITER pour la construction d'un réacteur expérimental de fusion en France prendrait dix ans à être construit et nécessiterait 25 ans d'opération comme minimum avant que ne puisse se construire un prototype industriel. Pourtant, cette technologie ne sera pas disponible avant la seconde moitié du 21<sup>ème</sup> siècle.

## Au-delà de la technologie

Bien qu'il soit certain que l'expansion de l'énergie nucléaire pour usages civils pourrait augmenter le risque de prolifération, à l'heure actuelle il n'existe pas de barrières technologiques pour fabriquer des réacteurs expérimentaux et des installations qui permettent l'enrichissement d'uranium. D'autre part, le Traité sur la Non Prolifération des Armes Nucléaires (TNP) reconnaît le droit de tout pays signataire à rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les Accords de Sauvegarde de l'AIEA avec les pays signataires du Traité de Non Prolifération ne sont pas toujours suffisants pour garantir l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Dans le cas iranien, comme l'a déclaré Mohamed ElBaradei en novembre de 2006 à la réunion des Gouverneurs de l'AIEA à Vienne, l'Agence nécessite de moyens de transparence qui vont au-delà des requêtes légales de l'Accord de Sauvegarde pour assurer la nature pacifique de l'activité nucléaire de l'Iran.

De plus, selon l'AIEA, récemment, six pays arabes (l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, les Emirats Arabes Unis et la Tunisie) ont manifesté leur intention de construire des centrales nucléaires pour la génération d'énergie électrique pour des sites de dessalement. Selon les experts en prolifération, cette annonce, d'une certaine manière, est la conséquence de la position de l'Iran. Déjà dans leur livre *"Getting ready for a nuclear-ready Iran"*, publié pour l'Institut d'Etudes Stratégiques de l'Armée des Etats Unis, Henry Sokolski et Patrick Clawson prévoient la possibilité que des pays voisins comme l'Arabie Saoudite, l'Égypte et l'Algérie, suivent l'exemple de l'Iran. Si à un certain moment l'Iran dispose de l'armement nucléaire, cela pourrait déclencher une course nucléaire au Nord de l'Afrique et dans la Péninsule Arabe.

Il sera nécessaire de renforcer le rôle de l'AIEA pour superviser cette expansion de l'énergie nucléaire et surveiller l'accomplissement du Traité de Non Prolifération. De nouveaux outils, comme le traité pour interdire la fabrication de matériel fissile (FMCT), en négociations depuis un certain temps, seraient utiles pour éviter la prolifération. De même, il sera nécessaire qu'un grand effort diplomatique soit fait pour mettre en œuvre des initiatives comme la GNEP qui d'une certaine manière limitent les compétences des pays utilisateurs face aux pays fournisseurs.

Nous pouvons conclure que l'expansion de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour des usages pacifiques est inévitable (et nécessaire), spécialement dans les pays en développement, et qu'il faut diriger les efforts pour atteindre des accords et des pactes qui garantissent que les technologies disponibles maintenant et dans les prochaines décennies s'utilisent de manière adéquate.

## Références bibliographiques

DEUTCH, John et MONIZ, Ernest, *The Future of Nuclear Power*, Etude Interdisciplinaire du Massachusetts Institute of Technology (MIT), Cambridge MA, 2003.

EUROPEAN COMMISSION, *"A European Strategy for Sustainable, Competitive and Secure Energy"*, Green Paper, Mars 2006.

GNEP U.S. DOE 2006, *The Global Nuclear Energy Partnership (GNEP) Presentation*, Disponible à: <http://www.gnep.energy.gov>

OECD/INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *World Energy Outlook 2006*.

OECD/INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Energy Technology Perspectives 2006, In support of the G8 Plan of Action*.

"Quantifying energy". BP statistical Review of World Energy, Juin 2006.

SOKOLSKI, Henry et CLAWSON, Patrick, *Getting ready for a nuclear-ready Iran*, Strategic Studies Institute of the U.S. Army, 2005.

THE WHITE HOUSE NATIONAL ECONOMIC COUNCIL, "*Advanced energy Initiative*", Février 2006.

U.S. D.O.E. et GIF, *A Technology Roadmap for Generation IV Nuclear Energy Systems*, Décembre 2002.

### Bichara Khader

*Professeur à la Faculté des Sciences politiques, économiques et sociales et  
Directeur du Centre d'Études et de Recherches sur le Monde Arabe  
(CERMAC) à l'Université Catholique de Louvain (UCL)*

**T**rop longtemps laissée sous le boisseau ou confinée aux cercles des spécialistes, la question de la sécurité énergétique fait irruption à partir du début des années 2000, et devient objet de débat, tant dans les milieux officiels européens que dans les médias. Plusieurs faits ont concouru à cette prise de conscience :

1. L'envolée des prix pétroliers qui sont passés de 20 \$/baril début 2000 à une moyenne de 60 \$/b aujourd'hui, après avoir atteint un sommet de 70 \$/b début 2006.
2. L'attentat commis en 2003 contre le superpétrolier français Limburg au large du Yémen, qui révèle le risque terroriste visant les artères du trafic énergétique.
3. La dépendance énergétique accrue de pays ou de zones dits « à risque » (Venezuela, Russie, Caucase, Nigeria, Moyen-Orient etc.).
4. La problématique du changement climatique qui fait apparaître le lien entre sécurité énergétique, durabilité et compétitivité<sup>1</sup>.
5. La rupture durable :
  - Par épuisement des réserves - ou la rupture passagère des approvisionnements ;
  - Par l'utilisation de l'énergie comme levier politique (Russie – Ukraine, Russie – Géorgie, Venezuela – Etats-Unis etc.) ;
  - Suite à un attentat contre les réseaux de transports (attentats contre les oléoducs en Iraq), les raffineries ou les installations pétrolières (attentats commis ou déjoués à Riad ou à l'Est d'Arabie Saoudite) ;
  - Suite à des catastrophes naturelles (comme l'ouragan Katrina qui a frappé la Nouvelle Orléans et qui a conduit à la fermeture de plusieurs raffineries) ;
  - Suite à un black-out électrique comme celui qui avait frappé la Californie en 2003.
6. La consommation débridée de pétrole, surtout dans les pays développés qui fait surgir le spectre de l'épuisement des réserves. Aujourd'hui 16 % de la population mondiale consomment 70 % du pétrole produit. En

1. Document de la Commission européenne et du Haut Représentant pour la Politique extérieure de sécurité commune au Conseil Européen, S160/2006.

2. Institut français du Pétrole, « Face à une demande pétrolière en croissance, les réserves de pétrole peuvent-elles suivre ? » *Pétrole et gaz arabes*, 1 octobre 2006, P. 39.

moyenne 4 barils sont consommés par habitant et par an, mais 11 barils par Français, 20 par Américain et 1,5 par Chinois<sup>2</sup>. Combien « d'Arabes Saoudites » faut-il inventer si tous les Chinois et les Indiens se mettaient à consommer comme les Américains ?

Mais l'UE s'est intéressée à la problématique de la sécurité énergétique bien avant les attentats contre le Limburg de 2003, le black-out électrique de 2003, ou la crise russo-ukrainienne de 2006. Déjà en 2001 elle publiait un livre vert sur la sécurité d'approvisionnement énergétique, alertée surtout par l'accroissement des taux de consommation, de dépendance, de concentration ainsi que par les effets de la consommation énergétique débridée sur le réchauffement climatique.

### **Breve synthèse du Livre Vert de l'UE**

L'Union européenne consomme de plus en plus d'énergie et importe de plus en plus de produits énergétiques. Ainsi, la dépendance énergétique externe est en croissance continue. La hausse brutale des prix pétroliers qui pourrait saper la reprise de l'économie européenne que provoque le triplement du prix du pétrole brut, observé depuis mars 1999, révèle une fois encore les faiblesses d'approvisionnement énergétiques structurelles de l'Union européenne : taux croissant de la dépendance énergétique de l'Europe, le rôle du pétrole en tant que prix directeur de l'énergie ainsi que les résultats décevants des politiques de maîtrise de la consommation. L'Union européenne ne saurait s'émanciper de sa dépendance énergétique croissante sans une politique énergétique active.

Si rien n'est entrepris pour modifier les tendances, d'ici 20 à 30 ans, l'Union couvrira ses besoins énergétiques à 70 % par des produits importés contre 50 % actuellement. La dépendance se reflète dans tous les secteurs de l'économie. Ainsi, les transports, le secteur domestique et l'électricité sont largement tributaires des hydrocarbures et à la merci des variations erratiques des prix internationaux. L'élargissement de l'UE va accentuer ces tendances. Les conséquences de la dépendance sont importantes en termes économiques. Elles représentent, en 1999, 240 milliards d'euros soit 6 % des importations totales et 1,2 % du PNB. En termes géopolitiques, 45 % des importations de pétrole proviennent du Moyen-Orient et 40 % des importations de gaz naturel de Russie. Or, l'Union européenne ne dispose pas encore de tous les moyens permettant d'infléchir le marché international.

La stratégie à long terme de sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Union européenne doit viser à assurer la disponibilité physique et continue des produits énergétiques sur le marché, à un prix accessible à tous les consommateurs (privés et industriels) dans le respect des préoccupations environnementales et la perspective du développement durable que s'est assignée le Traité de l'Union européenne (article 2 et 6).

La sécurité d'approvisionnement ne vise pas à maximiser l'autonomie énergétique ou à minimiser la dépendance mais à réduire les risques qui seraient liés à celle-ci. Parmi les objectifs à poursuivre figurent l'équilibre et la diversification des différentes sources d'approvisionnement (par produits et par régions géographiques) et l'adhésion des pays producteurs à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Dans la décennie à venir, des investissements énergétiques tant de remplacement que pour répondre à des besoins énergétiques croissants, imposent aux économies européennes d'opérer des arbitrages entre les produits énergétiques, qui conditionneront, en raison de l'inertie des systèmes énergétiques, les 30 années suivantes.

Les choix énergétiques de l'Union européenne sont conditionnés, par le contexte mondial, par l'élargissement à peut-être 30 Etats membres aux structures énergétiques différenciées, mais principalement par le cadre nouveau de référence du marché de l'énergie: la libéralisation du secteur et les préoccupations environnementales.

Les préoccupations environnementales, aujourd'hui partagées par la majorité de l'opinion publique, que constituent les dommages causés par la chaîne énergétique - qu'ils soient d'origine accidentelle (marée noire, accident nucléaire, fuites de méthane) ou liés aux émissions polluantes ont mis en exergue les faiblesses des combustibles fossiles et les difficultés de l'énergie nucléaire. Quant à la lutte contre le changement climatique, c'est un défi. Le changement climatique est un combat à long terme pour la communauté internationale. Les objectifs fixés dans le protocole de Kyoto ne sont qu'une première étape. L'Union européenne a stabilisé ses émissions de gaz à effet de serre en 2000, mais au-delà, ils sont en augmentation dans l'Union comme dans le reste du monde.

Par ailleurs, la réalisation du marché intérieur de l'énergie accorde une place et un rôle nouveaux à la demande. Des tensions nouvelles apparaissent, auxquelles nos sociétés devront trouver des compromis viables: la baisse des prix de l'électricité contrecarre les politiques d'encadrement de la croissance de la demande et la lutte contre le changement climatique; la concurrence introduite par le marché intérieur change les conditions de concurrence des différentes filières énergétiques (charbon, nucléaire, gaz naturel, pétrole, renouvelables).

Aujourd'hui, les Etats membres sont interdépendants tant pour les questions de lutte contre le changement climatique que par la réalisation du marché intérieur de l'énergie. La politique énergétique a pris une dimension communautaire nouvelle sans que cela se traduise dans des compétences communautaires nouvelles. Dans ce contexte, il convient d'analyser l'opportunité d'appréhender la politique énergétique européenne autrement que par le biais du marché intérieur, de l'harmonisation, de l'environnement ou de la fiscalité. L'Union européenne doit mieux maîtriser son destin énergétique. La crise, depuis 1999, des prix pétroliers, lui donne un caractère d'urgence.

Ce débat doit s'engager en tenant compte que la consommation énergétique actuelle est couverte pour 41% de pétrole, 22% de gaz naturel, 16% de combustibles solides (charbon, lignite, tourbe), 15% de nucléaire et 6% de renouvelables. Si rien n'est entrepris, le bilan énergétique continuera à l'horizon 2030, à s'appuyer sur les combustibles fossiles: 38% de pétrole, 29% de gaz naturel, 19% de combustibles solides, à peine 6% de nucléaire et 8 % de renouvelables.

Puis le Livre Vert esquisse les contours d'une stratégie énergétique à long terme :

3. Commission Européenne, « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable », mars 2006 (doc. 7070/06 (COM 2006) (105 final).

- L'Union doit rééquilibrer la politique de l'offre par des actions claires en faveur d'une politique de la demande. En effet, les marges de manœuvre sur un accroissement de l'offre communautaire sont faibles au regard des besoins alors que celles sur la demande apparaissent plus prometteuses.
- Au regard de la demande, le Livre Vert appelle à un véritable changement des comportements des consommateurs, il met en lumière l'intérêt de l'instrument fiscal en vue d'orienter la demande vers des consommations mieux maîtrisées et plus respectueuses de l'environnement. Des prélèvements fiscaux ou parafiscaux sont préconisés en vue de pénaliser l'impact environnemental des énergies. Les secteurs des transports et du bâtiment devront faire l'objet d'une politique active d'économie d'énergie et de diversifications en faveur des énergies non polluantes.

Au regard de l'offre, la priorité doit être donnée à la lutte contre le réchauffement climatique. Le développement des énergies nouvelles et renouvelables (y compris des biocarburants) est la clé du changement. Doubler leur part de 6 à 12 % dans le bilan énergétique et passer de 14 à 22 % pour la production d'électricité est un objectif à atteindre d'ici 2010. Seules des mesures financières (aides d'Etat, déductions fiscales, soutien financier) pourraient seconder un but aussi ambitieux. Parmi les pistes à explorer, on pourrait envisager que les énergies rentables (pétrole, gaz, nucléaire) financent le développement des énergies renouvelables qui n'ont pas bénéficié, à l'instar des autres énergies conventionnelles, d'appuis conséquents.

La contribution à moyen terme du nucléaire doit faire, à son tour, l'objet d'une analyse. Parmi les éléments qui feront certainement partie du débat figureront la décision de la plupart des Etats membres de se désengager de la filière, la lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité des approvisionnements ainsi que le développement durable. Nonobstant les conclusions de cette réflexion, la recherche sur les technologies de gestion des déchets et mises en œuvre pratiques dans les conditions optimales de sécurité doit être activement poursuivie.

Pour les hydrocarbures, caractérisés par des importations croissantes, il convient de prévoir un dispositif renforcé de stocks stratégiques et également de prévoir de nouvelles routes d'importations. Toute avancée technologique viendra renforcer les effets de cette nouvelle esquisse de stratégie énergétique.

### **Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable**

A la suite des réactions des Etats membres au Livre Vert, le Conseil a demandé à la Commission européenne de définir davantage les priorités d'action à entreprendre et à fournir des éléments pour une stratégie des relations extérieures dans le domaine de l'énergie. C'est pour répondre à cette sollicitation que la Commission a publié le document « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable »<sup>3</sup> publiée en 2006.



Le document de la Commission fait ressortir, en matière de politique extérieure, un enjeu important pour l'EU : mettre sur pied une politique extérieure cohérente et ciblée en matière énergétique avec un double objectif :

- a) Renforcer la sécurité collective de l'UE en matière énergétique ;
- b) Contrecarrer efficacement d'éventuelles stratégies menées par d'importants fournisseurs extérieurs d'énergie pour peser sur les fondamentaux du marché.

Ces objectifs, en politique extérieure, ne peuvent être atteints sans une condition préalable qui est une politique intérieure cohérente en matière d'énergie.

### **Construire le marché intérieur de l'Énergie**

Pour l'UE, l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, décidé par le Conseil Européen de Barcelone en mars 2002, doit permettre un marché interne plus ouvert et une solidarité plus grande entre les Etats membres notamment dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité. Or, constate la Commission, l'ouverture du marché intérieur de l'énergie est inachevée, alors que la dépendance énergétique s'accroît, et les moyens d'action demeurent inadéquats.

1. Tant pour le pétrole que pour le gaz, l'intégration des marchés est inachevée, d'une part parce que le secteur de l'énergie demeure, dans une large mesure, un marché national captif et d'autre part, parce que les grandes compagnies énergétiques ont tendance à détenir le contrôle de toute la chaîne énergétique, alors que la compétition requiert au contraire le « dépaquetage énergétique » (*ownership unbundling*). Il faut donc instaurer un cadre communautaire clair afin d'assurer la sécurité externe des approvisionnements énergétiques de manière compatible avec le fonctionnement du marché intérieur ;

2. Une trop grande dépendance extérieure est dangereuse. Si rien n'est fait, dit la Commission, d'ici 2030, la part importée du pétrole pourrait atteindre 90 % et celle du gaz près de 70 %. Cette extrême dépendance comporte un triple risque du fait de l'instabilité des pays exportateurs, de la trop grande concentration sur un petit nombre de pays exportateurs et de la vulnérabilité de certains secteurs trop dépendants du pétrole (le transport en dépend à raison de 98 %).

### **Moyens d'actions inadéquats**

Sur ce plan, plusieurs failles sont épinglées :

a) En cas de crise, la Commission ne dispose d'aucun pouvoir en matière d'utilisation des stocks de sécurité. En effet, les pratiques sont fragmentées : certains états disposent d'une Agence de stockage, mais dans d'autres, les stocks sont détenus par des compagnies pétrolières. Or non seulement ces pratiques sont source de distorsions de concurrence, mais aussi d'incertitude en termes de mobilisation effective des stocks en cas de crise.

4. Commission Européenne, « Le marché intérieur de l'Énergie : renforcer la sécurité d'approvisionnement », Direction Générale de l'Énergie et des Transports, Memo 2002, <http://www.europa.eu>.

Qu'en est-il du cadre de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ? Il n'est pas satisfaisant, affirme la Commission. Tout d'abord le mécanisme de crise de l'AIE (déstockage en cas de rupture d'approvisionnement) requiert l'unanimité des 26 membres. Et ensuite, le mécanisme lie la gestion des stocks pétroliers de l'UE à celle de nombreux partenaires extérieurs (notamment des États-Unis) dont les priorités ne concordent pas nécessairement avec celle de l'UE.

b) La fourniture de gaz pose un autre problème. Il n'existe actuellement aucun cadre communautaire qui garantisse la sécurité des approvisionnements gaziers. Le marché du gaz est un marché laissé à l'industrie européenne du gaz. Or il n'est pas certain, rappelle la Commission, que les fournisseurs de gaz donneront la priorité stratégique à la sécurité d'approvisionnement<sup>4</sup>.

Tout cela (marché intérieur inachevé, dépendance excessive des importations, moyens d'action inadéquats) plaide pour un code communautaire de l'énergie ayant comme objectifs : d'accroître la solidarité entre les États membres, de gérer la sécurité des approvisionnements et la sûreté des infrastructures et en définitive, de promouvoir la stabilité des marchés. Cela nécessite, aux yeux de la Commission, d'harmoniser les systèmes nationaux de stockage en instituant un organisme public de stockage, d'élaborer une stratégie commune d'utilisation coordonnée des stocks, de définir une politique générale pour la sécurité des approvisionnements (notamment grâce à des contrats d'importation à long terme, ce qui nécessite d'organiser un dialogue énergétique avec les pays exportateurs), et enfin, de se doter d'un système européen d'observation des approvisionnements d'hydrocarbures.

## Les menaces à la sécurité énergétique

Elles sont de plusieurs ordres : inadéquation entre l'offre et la demande, manque ou insuffisance des investissements, attaques terroristes et insoutenabilité écologique.

## Les perspectives énergétiques

Le *World Energy Outlook* de l'Agence Internationale de l'Énergie est la référence en la matière. Le scénario de référence (poursuite des tendances actuelles) dans le *World Energy Outlook 2006* fait ressortir plusieurs éléments clé :

- a) La demande pétrolière mondiale pourrait atteindre 99 millions de baril par jour (b/j) en 2015 et 116 millions en 2030 contre 85 millions de 2005. Or il est peu probable que la production pétrolière puisse dépasser un plateau de 100 à 110 mb/j. La tension sur les marchés énergétiques sera sinon inévitable du moins très probable ;
- b) L'essentiel de l'offre nécessaire de pétrole sera probablement assuré par un petit nombre de pays, notamment les pays du Golfe et, parmi ceux-ci, l'Arabie Saoudite.

**Tableau 1: Importations nettes d'énergie par région (Mtep)**

	2004	2015	2030
<b>OCDE</b>	<b>1.657</b>	<b>2.123</b>	<b>2.444</b>
Charbon	113	117	98
Pétrole	1.272	1.569	1.712
Gaz	272	436	634
<b>Economies en transition</b>	<b>-492</b>	<b>-641</b>	<b>-745</b>
Charbon	-27	-39	-46
Pétrole	-345	-476	-541
Gaz	-120	-126	-158
<b>Pays en développement</b>	<b>-1.228</b>	<b>-1.549</b>	<b>-1.776</b>
Charbon	-70	-71	-45
Pétrole	-1.007	-1.168	-1.256
Gaz	-152	-310	-476

Source: *World Energy Outlook* ©OECD/IEA, 2006, Tableau 2.2, page 74. \* Scénario de référence.

**Tableau 2: Importations pétrolières nettes par région (Mb/j)**

	Scénario alternatif			Scénario de référence	
	2005	2015	2030	2015	2030
<b>OCDE</b>	<b>27,6</b>	<b>30,9</b>	<b>30,5</b>	<b>32,7</b>	<b>35,7</b>
Amérique du Nord	11,1	12,1	11,9	13,0	15,0
Europe	8,8	11,0	10,8	11,5	12,2
Pacifique	7,7	7,9	7,8	8,2	8,5
<b>Asie en développement</b>	<b>7,1</b>	<b>11,7</b>	<b>17,8</b>	<b>13,0</b>	<b>21,7</b>
Chine	3,0	5,6	9,6	6,3	11,8
Inde	1,8	2,7	4,1	3,8	5,2
Reste d'Asie en développement	2,3	3,3	4,1	3,8	5,2
<b>Union Européenne</b>	<b>10,9</b>	<b>12,2</b>	<b>11,7</b>	<b>12,7</b>	<b>13,0</b>

Source: *World Energy Outlook* ©OECD/IEA, 2006, Tableau 7.5, page 181.

Ainsi, les deux tableaux ci-dessus font apparaître une dépendance accrue des importations pétrolières à l'horizon 2030 atteignant pour tous les pays de l'OCDE 65 %, mais 92 % dans le cas de l'UE ce qui équivaut à des importations nettes de 35,7 mb/j pour les pays de l'OCDE et 13 millions pour les pays de l'UE.

Or, comme un pourcentage élevé de ces importations sera couvert par les pays de l'Organisation de Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), notamment ceux du Golfe arabe puisque leur part du marché pétrolier devrait passer de 40 % à 48 % en 2030 avec 56,3 mb/j (34 à l'Arabie Saoudite seule devrait produire 15 mb/j en 2030 contre 9 mb/j en 2006). Il en résulte forcément un pouvoir de marché accru pour ces pays.

C'est un constat qui s'impose déjà et qui s'imposera davantage à l'avenir surtout « si la demande pétrolière a une faible élasticité-prix »<sup>5</sup>, dans le sens qu'une augmentation des prix n'a qu'un effet faible sur la demande. Ce qui signifie en gros que la sécurisation des grandes exportations comme l'Arabie Saoudite est un élément essentiel de la stratégie de sécurité énergétique mondiale.

5. Interview de Claude Mandil, directeur exécutif de l'AIE, *Pétrole et gaz arabes*, 16 novembre 2006, P. 8.

## Des investissements colossaux nécessaires :

Les montants des financements nécessaires à la mise sur le marché des quantités supplémentaires de pétrole sont pharaoniques. L'AIE estime les investissements requis dans les infrastructures d'offre énergétique à 20.192 milliards de \$ (\$ 2005) au cours des 25 prochaines années. Non seulement ces chiffres laissent pantois, mais leur ventilation rend perplexe. En effet, les pays en développement devraient consentir le plus grand effort avec 52 % du total, soit 10.515 milliards contre 35 % pour les pays de l'OCDE (soit 7.289 milliards) et seulement 1.850 milliards pour les économies de transition dont 1.195 milliards pour la seule Russie.

**Tableau 3: Investissements dans l'offre d'énergie 2005-2030\* (milliards de \$ 2005)**

	Charbon	Pétrole	Gaz	Electricité	Total
OCDE	156	1.149	1.744	4.240	7.289
Amérique du Nord	80	856	1.189	1.979	4.104
Europe	34	246	417	1.680	2.376
Pacifique	42	47	139	582	809
<b>Economies de transition</b>	<b>33</b>	<b>639</b>	<b>589</b>	<b>590</b>	<b>1.850</b>
Russie	15	478	440	263	1.195
<b>Pays en voie de développement</b>	<b>330</b>	<b>2.223</b>	<b>1516</b>	<b>6.446</b>	<b>10.515</b>
Asie en développement	298	662	457	4.847	6.264
<i>Chine</i>	238	351	124	3.007	3.720
<i>Inde</i>	38	48	55	967	1.108
<i>Indonésie</i>	13	49	86	187	335
Moyen Orient	1	698	381	396	1.476
Afrique	20	485	413	484	1.402
Amérique Latine	12	378	265	719	1.374
<i>Brésil</i>	1	138	48	252	439
Transport inter-régional	45	256	76	-	376
<b>Total mondial</b>	<b>563</b>	<b>4.266</b>	<b>3.925</b>	<b>11.276</b>	<b>20.192</b>

Source: *World Energy Outlook* ©OECD/IEA, 2006, Tableau 2.3, page 77. \* Scénario de référence.

**Tableau 4: Dépendance vis-à-vis des importations pétrolières (%)**

	1980	1990	2004	2010	2015	2030
<b>OCDE</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>65</b>
Amérique du Nord	32	31	42	45	46	49
Etats Unis	41	46	64	66	69	74
Europe	82	67	58	69	75	80
Pacifique	92	90	93	91	93	95
Japon	100	100	100	100	100	100
Corée	100	100	100	100	100	100
<b>Asie en développement</b>	<b>-2</b>	<b>6</b>	<b>48</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>73</b>
Chine	-9	-16	46	63	63	77
Inde	69	44	69	77	77	87
<b>Union Européenne</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>92</b>

Source: *World Energy Outlook* ©OECD/IEA, 2006, Tableau 3.4, page 101. \* Scénario de référence.

La ventilation des investissements fait apparaître le poids prépondérant du secteur électrique (\$ 11.276 milliards) soit 55,8 % du total, contre 21,1 % (\$ 4.266 milliards) pour le pétrole et 19,4 % (\$ 3.925 milliards) pour le gaz.

Le charbon (\$ 563 milliards) et les biocarburants (\$ 161 milliards) viennent loin derrière.

Au vu de l'énormité des investissements requis, l'AIE pense que le scénario tendanciel de référence est insoutenable tant en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières qu'à la menace qu'il fait peser sur l'écosystème.

6. *Financial Times*, 20 octobre 2006.
7. BRICET des VALLONS, Georges-Henri, « La question de la sécurisation pétrolière » *Géostratégiques*, n° 9, octobre 2005, P. 21.
8. Rapport VAN GENNIP, Jos, *Energy security*, Nato parliamentary Assembly, 064 ESC 06 E / [www.nato-pa.int](http://www.nato-pa.int).

## Menaces écologiques

Commentant « Les perspectives énergétiques 2006 » de l'AIE, le *Financial Times* les qualifie de « *An Unsustainable Outlook* »<sup>6</sup>. Claude Mandil, président de l'AIE partage cette inquiétude. C'est pour cela que l'AIE préconise-t-elle des politiques alternatives agissant sur les émissions de CO<sub>2</sub> et portant à la fois sur la demande et sur l'offre. En ce qui concerne la demande, l'accent est mis sur l'efficacité énergétique, les nouvelles technologies de l'automobile et des politiques incitatives à la réduction de la consommation d'énergies polluantes. En ce qui concerne l'offre, l'AIE préconise un autre bouquet énergétique (*energy mix*) avec une forte relance de l'énergie nucléaire, supposée moins polluante (mais rien n'est dit des déchets nucléaires).

Toutes ces propositions sont censées réduire les émissions de CO<sub>2</sub> mais même dans le scénario alternatif qui semble avoir les faveurs de l'AIE (réduction de la consommation énergétique), les émissions de CO<sub>2</sub>, restent à l'horizon de 2030 très élevées. Aussi l'AIE propose-t-elle aux pouvoirs publics d'investir dans des technologies de captage (appelées séquestration) et de stockage du CO<sub>2</sub>, solution des plus prometteuses, pensent les experts, pour lutter contre « l'effet de serre ».

## Renationalisation des gisements, menaces terroristes et criminalité organisée

« Si un bateau qui ne nous a pas coûté 1.000 dollars est parvenu à dévaster un pétrolier de cette taille, imaginez l'ampleur du danger qui menace l'artère commerciale de l'Occident ... »<sup>7</sup>. Cet extrait du communiqué d'Al Qaïda suite à l'attentat contre le superpétrolier français Limburg au large du Yémen, démontre, dans toute son acuité, la menace terroriste au trafic énergétique. On comprend dès lors l'intérêt porté à la sécurité énergétique non seulement par les gouvernements occidentaux mais aussi par l'OTAN<sup>8</sup> pour « stabiliser » les zones où sont concentrés les intérêts énergétiques, « sécuriser » les principaux flux énergétiques et renforcer la coopération militaro-sécuritaire avec les pays exportateurs.

La menace terroriste est bien réelle mais elle n'est pas la seule. Dans certains pays africains ou latino américains, une conduite criminelle perturbe le fonctionnement des grandes compagnies (détournement de pipelines par des mafias locales, assassinats, destruction d'infrastructure). Tandis que la piraterie sévit toujours en haute mer et dans les détroits et le sabotage des oléoducs, comme en Iraq, est aussi monnaie courante. L'incendie des puits koweïtiens par une armée irakienne en déroute en 1991 est une autre illustration des menaces qui pèsent sur l'approvisionnement énergétique.

9. Proposition du Rapport de Henri Revol et Jacques Valade, « La sécurité d'approvisionnement en énergie de l'UE » Sénat français, session ordinaire de 2000-2001 Rapport d'information n° 218 déposé le 7 février 2001.
10. « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » Com (2006) 105 final.
11. Institut français du pétrole, « Face à une demande en croissance, les réserves du pétrole peuvent-elles suivre ? » PGA, 1 octobre 2006, P. 42-44.

Dans la catégorie des menaces les pays occidentaux tendent également à ranger les politiques de renationalisation du pétrole ou les renégociations des contrats (comme en Bolivie ou Venezuela) voire le retour du nationalisme (*resource nationalism*), comme en Russie.

Les catastrophes maritimes ou simplement l'échouage d'un pétrolier dans un détroit ou à l'entrée d'un port combinerait la menace terroriste au danger écologique. Les sites de stocks stratégiques peuvent être également la cible d'un acte malveillant voire terroriste. Au vu de ce large éventail de menaces réelles, aucun Etat importateur n'est à l'abri.

Certes les pays peuvent prendre des mesures de protection allant de ce que Bricet des Vallons appelle l'« *Off-shorisation* » de la production pour réduire la vulnérabilité des sites terrestres, jusqu'à la construction de gazoducs résistants aux attaques comme le *Tunnel Bomb Killer (TBK)* : est une sorte de pipe-line composé de 8 couches d'acier galvanisé), le *Container Security Initiative* ou l'*International Ship and Port facility Security*, une surveillance aérienne ou par satellite, la mise en place de voies alternatives du transport gazier et pétrolier (comme pour les oléoducs Bakou-Ceyhan ou Bakou-Soupsa, pour contourner l'Etat russe). Enfin, des mesures extrêmes et dangereuses (comme on le voit en Irak) sont celles que représente la prise de contrôle militaire d'un pays producteur.

## La Géopolitique européenne de l'énergie

Dans la carte de l'approvisionnement énergétique, la Russie, l'Algérie et les pays du Golfe arabo-persique sont des partenaires indispensables, avec lesquels l'UE doit engager un dialogue franc et mutuellement bénéfique. L'UE représente 15 % de la consommation mondiale d'énergie, mais elle ne peut peser sur les marchés de l'énergie que par la diplomatie. Ainsi l'UE peut soutenir ses sociétés pétrolières à s'impliquer davantage dans les pays pétroliers notamment les pays du Golfe. Elle peut encourager les investissements dans ces pays et les faire bénéficier de ses apports technologiques.

Pour ce qui est du gaz, l'UE a tout intérêt à proposer à l'Algérie et surtout à la Russie un véritable partenariat à long terme, comportant des clauses contractuelles rémunérant la sécurité d'approvisionnement<sup>9</sup>. Un tel partenariat, dit un document officiel de la Commission, assurerait la sécurité et la prévisibilité pour les deux parties, mettant ainsi en place les conditions pour les investissements à long terme nécessaires pour créer de nouvelles capacités. Il signifierait aussi « un accès équitable et réciproque aux marchés et infrastructures, notamment l'accès des tiers aux oléoducs et gazoducs »<sup>10</sup>.

L'UE peut aider à l'amélioration du taux de succès en exploration (par une meilleure visualisation du sous-sol) grâce aux progrès de la géophysique et de l'informatique, par une meilleure anticipation du type de découvertes conduisant à prédire la qualité des réservoirs, les volumes en place, la nature des hydrocarbures, etc., et par une meilleure récupération secondaire et tertiaire du pétrole sur place par l'injection d'eau ou de vapeur dans les puits et par l'accès au pétrole et au gaz difficiles à exploiter<sup>11</sup>.

## L'UE et la Russie : l'enjeu gazier

La Russie n'est pas un grand producteur pétrolier. Elle détiendrait près de 6 % des réserves mondiales mais l'exploration va bon train et elle espère exporter 11 millions b/j en 2030. Mais la Russie est surtout riche en ressources gazières : ses réserves seraient estimées à 47.8 billions (mille milliards) de m<sup>3</sup><sup>12</sup> et sa production actuelle est de 616.5 milliards de m<sup>3</sup>. Malgré l'abondance de ses ressources énergétiques, le PIB de la Russie est inférieur au PIB de la Belgique et de la Hollande. Les secteurs de pétrole et le gaz représentent près du quart du PIB mais n'emploie que 1 % de la population.

Actuellement l'UE importe la moitié des produits énergétiques qu'elle consomme (73 % de pétrole et 44 % du gaz). A l'horizon 2030 les pourcentages seront respectivement de 92 % et de 81 %. Les importations de gaz en particulier vont passer de 180 milliards de mètres cubes en 2005 à 650 milliards en 2030. Dans cette perspective, la Russie qui est déjà un exportateur de pétrole, est appelée à devenir un acteur gazier incontournable. Déjà, à l'heure qu'il est, environ 20 % du pétrole et plus de 35 % du gaz consommés par l'UE sont d'origine russe. Les pourcentages représentent la moyenne communautaire mais cachent des situations contrastées. Ainsi la Slovaquie, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie et la Lituanie dépendent à 100 % du gaz russe, la Roumanie n'en dépend que pour 29 %, la France pour 26 % et l'Italie pour 29 %<sup>13</sup>.

Cette part prépondérante du gaz russe dans les importations de l'UE ira croissant dans les années à venir. Et cela n'est pas sans poser de vives préoccupations dans les pays de l'UE. Et cela pour plusieurs raisons :

- la Russie et l'UE ne partagent pas la même vision en ce qui concerne la gestion des ressources énergétiques. Pour la Russie, l'énergie est un vecteur de puissance et la base même de la souveraineté. Elle doit servir d'abord les intérêts économiques et stratégiques de l'Etat russe. A l'opposé, l'UE souhaiterait la suppression des barrières politiques qui limiteraient l'accès aux ressources pétrolières et gazières. Nous sommes donc en face de deux stratégies<sup>14</sup>: celle de la « porte-ouverte » (*Open Door*) et celle de porte-drapeau (*Flags*) où l'énergie est mise au service des ambitions stratégiques<sup>15</sup>. Il découle de ces visions contrastées une question clé : qui doit contrôler la chaîne industrielle (extraction, transport, raffinage, distribution de pétrole et de gaz) ?
- La Russie semble osciller entre les deux modèles. D'une part, elle a besoin des capitaux occidentaux pour moderniser ses infrastructures pétrolières et gazières, exploiter de nouveaux gisements et participer à la construction de nouveaux pipelines. Donc elle doit jouer l'ouverture car les investissements requis sont gigantesques. Gazprom, en particulier, est obligée de recourir à un financement extérieur pour moderniser ses 152.000 kms de gazoducs qui sont vétustes, pour financer la construction de *Blue Stream* qui doit acheminer le gaz naturel vers la Turquie, le *Yamal-Europe Pipeline* qui traverse la Biélorussie et la Pologne et le *North European Gas Pipeline* qui, dès 2010, devrait alimenter l'Allemagne en évitant le transit coûteux (droits de transit) par d'autres pays. On estime que Gazprom doit investir chaque année 11 milliards de \$ pour le secteur du gaz pour honorer ses engagements.

12. *L'Echo*, 9 novembre 2006.

13. *El País*, 24 novembre 2006.

14. BOCHKAREV, Daniila, « La diplomatie des pipelines » *LOUVAIN*, octobre-novembre 2006, 165, P. 26

15. Cf LIZIN, Anne-Marie, *Gazprom, stratégie de la Russie*, Bruxelles : ed. Luc Pire, 2006.

16. BOCHKAREV, Danila, art.cit. p. 29 (s); VAN GENNIP, Jos (rapporteur,) *Energy security*, Nato Parliamentary Assembly, 4 April 2006, P. 5.
17. CLEUNTINX, Christian, *The EU-Russia Energy Dialogue*, DG for Energy & transport, European Commission, 2003.

Mais d'autre part, la Russie veut garder le contrôle le plus large sur ses ressources énergétiques. Les dirigeants russes répètent à l'envi que la Russie ne veut pas devenir « une république bananière » mais qu'elle est un acteur souverain qui entend défendre ses intérêts nationaux vitaux. On comprend dès lors la réticence de la Russie à signer précipitamment des accords juridiques jugés trop contraignants à son goût comme « le Protocole pour le transit de l'Énergie » lié à la « Charte de l'Énergie », « qui, dans sa forme actuelle, autorise les compagnies étrangères à accéder au réseau russe des gazoducs »<sup>16</sup>. Ce « nationalisme énergétique » s'exprime également dans le souci de la Russie de diversifier ces marchés d'exportations. Son ouverture à la Chine et à l'Inde voire au Japon et aux États-Unis vise à accroître sa marge de manœuvre. Déjà sa « coopération » avec les Républiques musulmanes est un axe central de sa politique régionale.

Les républiques musulmanes s'y soumettent en rechignant car elles n'ont guère de choix : leur gaz transite par le territoire russe et c'est la Russie qui fixe unilatéralement le prix à la frontière. Le remplacement récent d'Alexandre Riazanov, directeur adjoint de Gazprom et responsable des pays ex-soviétiques par un ancien de KGB, Valeri Gôlubev, est assez révélateur de la nouvelle orientation de la politique de Gazprom avec ses pays. Consciente de ses atouts énergétiques et géographiques, la Russie est à l'évidence engagée sur la voie d'un nationalisme revigoré où l'énergie semble être le pivot. Une telle attitude nationaliste pose problème à l'UE. Celle-ci craint une cartellisation des infrastructures de transit qui mettrait l'UE à la merci d'un chantage politique (comme l'a démontré les crises Russie-Ukraine et Russie-Géorgie en 2006). Comment dès lors concilier les intérêts des uns et des autres et s'accorder sur des règles de jeu acceptées par tous, tel est l'enjeu des négociations entre l'UE et la Russie.

Mais qu'elle que soit l'issue des négociations, un fait demeure : la Russie n'a pas les moyens de son ambition. Gazprom manque de ressources suffisantes pour financer tous ces projets. Les spécialistes situent le niveau des investissements nécessaires dans le développement énergétique de la Russie à près de 715 milliards de dollars de 2003 à 2020<sup>17</sup>. Déjà Gazprom ne parvient pas, seule, à satisfaire la demande européenne par sa propre production et se trouve même contrainte d'acquérir des réserves de gaz en Asie centrale (notamment au Kazakhstan, Turkménistan et l'Ouzbékistan) pour honorer ses engagements envers ses importateurs étrangers.

### **L'Europe et les pays du Golfe Arabo-persique (pays arabes + Iran)**

Dire que le Moyen-Orient va jouer un rôle encore plus prononcé dans les importations pétrolières de l'UE, c'est exprimer une évidence. C'est là où se trouvent concentrées les plus grandes réserves. Aujourd'hui sa part dans la production mondiale oscille autour de 28 %. A l'horizon de 2030, elle devrait grimper à 43 % avec 50 millions de b/j, soit une croissance de 74 %. Quant à la production gazière, elle devrait au moins tripler au cours des 25 prochaines années.

L'Arabie Saoudite se détache du lot avec ses immenses réserves (262 milliards de b) et sa production pourrait être portée à 15 ou 16 millions de b/j en 2030 contre 9.2 millions de b/j (en juillet 2006). Riche en pétrole,



l'Arabie Saoudite, est le *swing – producer* par excellence (producteur d'équilibre). En outre elle n'est pas dépourvue non plus de réserves gazières. Celles-ci sont estimées à 6.7 billions de m<sup>3</sup> (estimation basse), certes bien loin de l'Iran (28 trillions de m<sup>3</sup>) et de la Russie (48 billions de m<sup>3</sup>) mais néanmoins suffisantes pour porter la production de 80 milliards (en 2006) à 155 milliards en 2030. Toutefois, c'est l'Iran qui concentre les grosses réserves de gaz au Moyen-Orient. De sorte qu'au Moyen-Orient, deux pays vont largement dominer la scène énergétique : l'Arabie Saoudite pour le pétrole et l'Iran pour le gaz. Cela ne veut pas dire que des autres pays du Golfe constituent une quantité négligeable. Au contraire un pays comme le Koweït a des réserves pétrolières prouvées plus importantes que celles de la Russie (99 milliards de barils contre 60-69 pour la Russie). C'est le cas des Emirats Arabes avec des réserves de 97 milliards de barils, soit plus que les Etats-Unis et le Canada réunis, avec 27.2 milliards. Tandis que la vocation gazière de Qatar se précise de plus en plus.

Le Moyen-Orient arabe est ainsi une éponge imbibée de pétrole et de gaz. Et si adjoint les pays arabes d'Afrique du Nord aux pays du Moyen-Orient, on devinera facilement que le monde arabe détient un levier économique et politique d'une importance capitale. Mais comme dans le cas russe, les compagnies nationales détiennent le monopole sur les ressources énergétiques. C'est le cas en tout cas du Koweït et de l'Arabie Saoudite. Mais le marché de l'énergie ne pourra pas rester verrouillé plus longtemps : déjà nombre de pays commencent à s'ouvrir aux participations extérieures, ne fût-ce que pour le transfert de technologies pétrolières.

Cette ouverture est encore timide et l'UE le déplore. Mais, il faut reconnaître que le pays du Golfe arabe, contrairement à d'autres producteurs, disposent aujourd'hui d'un coussin financier suffisant (400 milliards de \$) pour investir dans de nouvelles capacités sans devoir s'engager, dans la précipitation, dans des contrats avec des compagnies internationales qui limiteraient leur marge de manœuvre, et sans doute, de profit.

La diversification des marchés d'exportation des pays du Moyen-Orient et dans une moindre mesure - ceux de l'Afrique du Nord – accroît davantage leur autonomie et les met en position de force par rapport aux compagnies occidentales. Cette diversification va se renforcer à l'avenir et les estimations pour 2030 donnent à penser que l'Asie sera le principal marché d'exportation pour les produits énergétiques du Moyen-Orient avant l'UE et les Etats-Unis.

En termes de sécurité énergétique, les pays du Moyen-Orient sont perçus comme source d'inquiétude. La guerre américaine en Irak tourne au cauchemar, le pays est dévasté, fragmenté et exsangue. Les américains sont embourbés et aucune stratégie de sortie de crise ne semble aujourd'hui viable. Et celles qui sont sur la table : rester (*stay the course*) ou partir (*cut and run*) ne sont pas dépourvues de risque. L'avenir énergétique de l'Irak est, dans ces conditions, incertain. Le cas de l'Iran suscite une autre préoccupation. Ce pays est riche en ressources énergétiques et pourrait même devenir un grand pays de transit, mais la question nucléaire envenime ses relations avec l'Occident. Aussi l'Iran s'oriente-t-il vers l'Asie pour casser son isolement et accéder aux investissements dont il a besoin. L'UE pourrait bien payer les frais de la confrontation en se faisant doubler par l'Inde et la Chine sur le marché iranien.

18. GNESOTTO, Nicole et GREVI, Giovanni, *The New Global puzzle: What World for the EU in 2025?*, Paris: European Union Institute for Security Studies, 2006, P. 59.
19. Al Qaeda a menacé à plusieurs reprises de s'en prendre aux infrastructures pétrolières des pays exportateurs, [http : //www.iags.org/oil transport.html](http://www.iags.org/oiltransport.html)
20. VAN GENNIP, Jos, rapport cité, P. 11.

Les autres pays du Golfe entretiennent de bons rapports avec l'UE et les Etats-Unis et en termes de sécurité énergétique, leur stabilité est plutôt rassurante. Mais ils ne sont pas à l'abri ni des débordements de la crise irakienne, ni de possibles retombées négatives d'une confrontation entre l'Iran et l'Occident. Ces pays ont des minorités chiites importantes (les chiites viennent de prendre le contrôle du Parlement à Bahreïn) et concentrées dans les zones pétrolières (Côte Est de l'Arabie Saoudite). Et il y a toujours le risque que l'Iran les utilise dans une stratégie délibérée de déstabilisation du Golfe pour affirmer davantage le rôle régional de l'acteur iranien. On voit bien qu'en termes de sécurité énergétique, ce n'est pas tant le « nationalisme des ressources énergétiques » (*resource nationalism*)<sup>18</sup> qui posera problème à l'UE mais la déstabilisation régionale, la fermeture du détroit d'Ormuz suite à un blocus ou à la destruction d'un pétrolier<sup>19</sup> et la rupture des approvisionnements. Le risque est bien réel. Il suffit de voir la hausse vertigineuse du coût d'assurance d'un pétrolier, qui est passé de 150.000 \$ à plus de 450.000 \$ par voyage, sans compter l'assurance sur la cargaison elle-même qui fait l'objet d'une autre police d'assurance<sup>20</sup>.

## Quel partenariat européen avec les pays producteurs ?

Répetons-le : la croissance économique soutenue dans les pays développés et l'émergence spectaculaire de nouveaux tigres asiatiques notamment la Chine et l'Inde, font craindre une explosion de la demande énergétique, notamment celle du gaz et du pétrole. Cette perspective est inquiétante, non seulement en raison du caractère épuisable et non renouvelable des ressources fossiles, mais surtout en raison de l'insoutenable environnementale d'une consommation débridée. Aussi les Etats consommateurs cherchent-ils à réduire le taux de dépendance en agissant sur la demande, notamment en améliorant l'efficacité énergétique. En effet, le PIB des pays de l'UE s'est accru de 155% au cours des 20 dernières années avec une croissance énergétique de 25%. C'est le cas également des Etats-Unis.

L'effet est louable, mais les niveaux de consommation énergétique, notamment le gaz et le pétrole, sont si élevés (les 300 millions d'américains consomment 25 % de la production pétrolière mondiale) que même une croissance annuelle de la demande d'énergie limitée à 1% se traduira par une demande colossale et donc une facture pétrolière très lourde. Sans compter qu'il n'est nullement garanti que cette demande puisse être matériellement satisfaite.

En effet il y a déjà des goulots d'étranglement en termes de production (instabilité), de prix (volatilité), de raffinage (investissements insuffisants, accidents, catastrophes naturelles) et de distribution (infrastructures à moderniser ou à construire). Rappelons que l'AIE estime à 20.000 milliards de \$ nécessaires, d'ici 2030, pour assurer la demande mondiale, surtout celle des pays en développement ou des économies émergentes.

Mais la sécurité énergétique ne se limite pas à la mobilisation des nouveaux financiers. Elle englobe aussi un dialogue permanent avec les pays producteurs. L'UE est à cet égard particulièrement interpellée. En effet sa dépendance de la Russie la rend vulnérable aux caprices du régime russe

qui peut interrompre des livraisons à sa guise ou refuser d'ouvrir son marché gazier et ses infrastructures de transport à la compétition. L'UE est forcée de chercher à garantir ses approvisionnements en gaz, tout en évitant de faire les frais d'un chantage quelconque. La tâche n'est pas aisée car les possibilités de diversification des importations gazières de l'UE demeurent réduites. Néanmoins, l'UE reste le principal débouché du gaz russe et ce fait incontournable devrait inciter la Russie à se montrer plus conciliante en termes d'ouverture de son marché aux investissements extérieurs et éviter de pratiquer ce que le journal espagnol *El País* (8 novembre 2006) a qualifié de « néo-impérialisme indigne » (*indigno neoimperialismo*).

Les importations pétrolières est l'autre talon d'Achille de l'UE. La part du pétrole, aujourd'hui de 40 %, continuera d'être prépondérante dans le système énergétique, notamment en raison de son rôle croissant dans le secteur des transports. Pour assurer sa sécurité pétrolière, l'UE s'est engagée à accroître ses efforts dans l'efficacité énergétique, la diversification des ressources d'approvisionnement, l'exploitation des pétroles non-conventionnels (pétrole en mer profonde, fuel lourd, schistes bitumineux...), l'utilisation dans la récupération secondaire et tertiaire (*enhanced recovery*), etc. Mais tous ses efforts doivent s'appuyer sur un dialogue, mutuellement bénéfique, avec les pays producteurs, notamment les pays arabes qui concentrent l'essentiel des réserves prouvées. Ces pays connaissent une situation d'instabilité d'origine endogène ou exogène et l'UE n'est pas un acteur suffisamment cohérent et proactif pour aider à la stabilisation de ces pays. Mais elle peut contribuer à la sécurisation de la production (investissements), les voies d'accès (contrôle conjoint) et les infrastructures des transports.

C'est pour cela qu'un véritable partenariat avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) s'impose. L'EU doit finaliser, sans trop tergiverser, l'Accord de Libre Échange avec les pays du CCG, en discussion depuis 1989. Une fois conclue, l'accord offrirait à l'EU un ticket d'entrée dans les marchés énergétiques de ces pays. Ce partenariat EU-CCG est d'autant plus nécessaire que ces pays sont appelés à jouer un rôle de pivot dans les approvisionnements énergétiques dans les 20 prochaines années. A ce titre, ils sont particulièrement courtisés notamment par la Chine et l'Inde qui devront importer 90 % de leurs besoins en pétrole à l'horizon 2030. Il est dès lors prévisible que ces pays asiatiques chercheront à déployer une diplomatie de dialogue et de coopération énergétique avec ces pays, d'autant mieux perçue qu'elle émane de pays sans passé colonial.

L'UE devra donc faire face, dans la région du Golfe, à une compétition avec les pays asiatiques sur tous les plans : déjà la percée commerciale chinoise dans ces pays connaît une évolution spectaculaire. Ce n'est pas par hasard si le Roi d'Arabie Saoudite ait réservé à la Chine et à l'Inde ses principales visites de 2006. Or, l'Europe ne prête pas suffisamment attention au Royaume saoudien, trop craintive de heurter les opinions publiques européennes qui ne voient l'Arabie qu'à travers le prisme du wahabisme « conservateur et rétrograde ».

Avec ces 260 milliards de barils de réserves prouvées, l'Arabie Saoudite détient la clé de la sécurité énergétique mondiale. Ce pays peut porter sa production à 15 millions de barils par jour en l'espace de quelques années,

21. SAGAR, Abdelaziz, "Energy Shapes new security architecture", *Journal of Middle Eastern Geopolitics*, Globe Home, Rome, octobre 2006, P. 63.
22. NOEL, Pierre, « Les Etats-Unis et la sécurité pétrolière mondiale », *Ramsès 2005*, Paris, Dunod, P. 174.
23. « El exceso de presión sobre sus aliados naturales puede acabar volviéndose en contra de Rusia », *El País*, 8 novembre 2006, P. 12

ce qui n'est à la portée d'aucun autre pays. Déjà en 2006, 90 puits sont opérationnels dans le Royaume, soit deux fois plus qu'en 2004.

L'Europe ne peut ignorer cette réalité. Mais en Arabie Saoudite et dans le Golfe, l'UE doit compter avec la présence massive des Américains. Ceux-ci considèrent cette région comme une chasse gardée et les Européens ne cherchent pas à leur faire de l'ombre, alors que les pays du Golfe souhaiteraient un engagement européen plus ferme pour échapper à l'étreinte, jugée étouffante et embarrassante des Etats-Unis. En effet, comme le rappelle un expert de la région, Abdelaziz Sager, « si les gouvernements de la région ne voient pas d'autre alternative au soutien des Etats-Unis comme « garants » de la sécurité et de la stabilité, ils sont en même temps préoccupés par la politique américaine dans la région et ailleurs, ce qui suscite la colère des populations de la région et met les gouvernements des Etats du Golfe en porte à faux par rapport au sentiment de leurs populations »<sup>21</sup>.

Face à cette relation problématique entre les Etats-Unis et les pays du Golfe, l'UE se trouve dans une position inconfortable. Elle ne peut pas ignorer les pays du Golfe et postposer la signature d'un accord de partenariat qui est dans son intérêt, mais elle ne veut pas, non plus, contrarier l'allié américain par une politique trop proactive.

## Conclusion

Le pétrole et le gaz constituent et constitueront au moins pour les 25 prochaines années des ressources énergétiques indispensables au fonctionnement des économies mondialisées. Mais le marché de ces énergies est désormais un marché intégré de sorte que la sécurité du pétrole et du gaz est un « bien collectif mondial ». Aujourd'hui les pays de l'UE ne dépendent pas moins du pétrole vénézuélien, nigérian ou saoudien que les Etats-Unis, la Chine ou le Japon, dans le sens que dans un marché intégré « tous les consommateurs dépendent à 100 % du marché pétrolier mondial qu'alimentent tous les producteurs »<sup>22</sup>.

Ainsi, aucun pays importateur n'a de fournisseurs propres, ce qui signifie qu'un problème intérieur chez un producteur exportateur (A) vers n'importe quel pays (B) ne se traduit jamais par une rupture de l'approvisionnement de ce pays (B) mais par une hausse des prix pour tous les importateurs consommateurs. C'est pour cela que l'utilisation du pétrole en tant qu'arme politique, notamment à travers un embargo, comme celui décidé par les pays pétroliers arabes en 1973 à l'encontre des Etats Unis et de la Hollande, n'a pas eu beaucoup d'effet sur les pays concernés mais s'est traduit par un accroissement du prix du baril. Dans un marché pétrolier intégré, l'arme du pétrole n'est effective que si son utilisation est prolongée et si les exportateurs qui y participent sont nombreux.

Ainsi un embargo prolongé n'est plus à craindre, car le vendeur a autant intérêt à vendre que l'acheteur à acheter. Cela vaut aussi pour les exportateurs de gaz : ainsi la Russie peut fermer les robinets de gaz à l'Ukraine mais comme les gazoducs russes traversent le territoire ukrainien, l'Ukraine dispose aussi d'une arme de rétorsion. C'est un fait évident que rappelait le journal *El País* le 8 novembre 2006 : « l'excès de pression sur les alliés naturels pourrait se retourner contre la Russie »<sup>23</sup>.

Enfin, une dernière remarque. Lorsque les Américains ont décidé d'envahir l'Irak, j'ai écrit que cette guerre sentait le pétrole. Cette phrase ne doit pas être comprise en termes d'accès au pétrole du Moyen-Orient, par la sécurisation des approvisionnements : un dialogue politique avec Saddam Hussein aurait garanti cet accès sans problème. Mais surtout je voulais souligner que les Etats-Unis, par leur contrôle de l'Iraq, cherchaient avant tout à ouvrir le marché pétrolier irakien aux droits d'exploitation et de production des compagnies étrangères, ce qui aurait pour effet - pensait-t-on à Washington- de casser l'emprise de l'OPEP sur la fixation des prix pétroliers à travers le système de quotas, de limiter la domination naturelle des pays du Golfe sur le marché pétrolier international, et donc de faciliter un accès, aussi concurrentiel que possible, des compagnies américaines et étrangères au pétrole du Moyen-Orient et du reste du monde<sup>24</sup>.

24. NOEL, Pierre, *op. cit.*,

La sécurité pétrolière ce n'est donc seulement l'accès aux approvisionnements réguliers, mais c'est aussi par l'ouverture du secteur à la concurrence et la décartellisation des pays producteurs. Telle est la pierre angulaire de la doctrine libérale occidentale en la matière. Est-ce que cette sécurité pétrolière doit passer par une sanctuarisation de l'Arabie Saoudite et des pays du Golfe ? Oui, répondent les Américains. De fait, la protection de « l'allié saoudien et des Etats modérés du Golfe » reste au cœur de la planification militaire américaine régionale ». Ici, les préoccupations américaines et européennes se rejoignent d'où ces appels répétés à la préservation de la sécurité dans la région du Golfe.

---

## LES FLUX MIGRATOIRES: UNE OPPORTUNITÉ POUR LA COOPÉRATION DANS LA MÉDITERRANÉE

- LE PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE DANS LA MÉDITERRANÉE :  
LE CAS ESPAGNOL

*Mehdi Lahlou*

- L'IMMIGRATION ILLÉGALE EN MÉDITERRANÉE

*Martin Baldwin-Edwards*

- FRONTEX. L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA GESTION  
DE LA COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE AUX  
FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DES ÉTATS MEMBRES DE  
L'UNION EUROPÉENNE

*Gil Arias Fernández*

### Mehdi Lahlou

*Professeur à Institut National de Statistique  
et d'Economie Appliquée (INSEA), Rabat*

« **L**a forteresse s'est écroulée », avait reconnu début octobre 2005 le commissaire européen Franco Frattini, qui avait alors estimé que l'Union européenne ne pouvait plus s'opposer à l'arrivée d'étrangers par « des fils de fer barbelés »<sup>1</sup>. Un tel constat a été fait dans la foulée des assauts répétés menés entre la fin du mois d'août et le début du mois d'octobre 2005 par des centaines de migrants subsahariens – vivant de plus en plus longtemps au Maroc, dans la précarité la plus totale et, surtout, voyant fondre progressivement leurs espoirs de passer de l'autre côté de la Méditerranée, alors que les lumières de l'Eldorado européen sont à portée de leur vue, à mesure que se renforçaient des deux côtés de cette mer les contrôles de toutes natures - pour passer à travers les lignes de barbelés érigées par les autorités espagnoles autour de leurs enclaves en terre marocaine, Ceuta et Melilla.

1. *Le Monde*, 8 octobre 2005.

Une déclaration de cette nature, faite par le principal responsable européen de la politique migratoire, constituait alors une forme de reconnaissance de l'échec des politiques sécuritaires suivies, notamment depuis 2001-2002 par des pays comme l'Italie, ou, surtout, l'Espagne, pour protéger les frontières sud de l'Europe, et ce en marge et dans le cadre de la politique d'externalisation de la gestion des flux migratoires telle que conçue et mise en oeuvre par l'Union européenne depuis le milieu des années 1990.

En réalité, cet échec va se révéler un peu plus nettement avec l'explosion du nombre de migrants en situation irrégulière arrivés en Espagne au cours de l'année 2006 et, surtout, le déplacement de la plus grande partie de ces arrivées vers les Îles Canaries en lieu et place des côtes andalouses, ce qui tend à indiquer que les protections d'ordre directement sécuritaire non seulement sont demeurées inopérantes, mais qu'elles ont conduit à des situations un peu plus complexes, presque à l'opposé de ce qui en était attendu. Les migrants, et les réseaux de trafic auxquels certains parmi eux recourent, arrivant constamment à passer entre les mailles des systèmes de protection ou à les contourner.

Cet état de choses est confirmée par l'apparition entre novembre 2005 et mai 2006 de ce qu'on peut appeler la route maritime "Dakar – Îles Canaries".

2. Entre 1.167 et 7.000 migrants y auraient perdu la vie par noyade ou seraient disparus, selon APDHA (Association andalouse de droits de l'homme) dans son rapport pour l'année 2006.

Ainsi, le quasi-bouclage du Détroit de Gibraltar face aux passages irréguliers de migrants par la conjonction des différents contrôles sur terre et en mer maroco espagnols - contrôles devenus aussi plus effectifs au niveau des côtes sahariennes marocaines face aux îles de Fuerteventura et de Lanzarote - a conduit presque mécaniquement à «l'ouverture» de la route maritime Dakar-Îles Canaries, plus longue et plus aventureuse<sup>2</sup>, mais plus directe et moins onéreuse. Pour autant qu'elle était prévisible depuis longtemps, cette ouverture a constitué une vraie surprise par la rapidité avec laquelle elle a commencé à être empruntée et le nombre de migrants qui l'ont suivie, particulièrement au cours de l'été 2006.

Dans les faits, la très forte réduction des flux de migrants à partir du Détroit de Gibraltar vers l'Europe s'explique largement, et a été de très loin compensée par le transfert des couloirs migratoires vers l'Afrique occidentale, de la Mauritanie à la Guinée. En ce sens, l'apparition, dès novembre 2005, de la Mauritanie puis du Sénégal, à partir du printemps 2006, va se traduire plus particulièrement par ce qui ressemble à une vraie explosion du nombre de migrants passés irrégulièrement sur le territoire hispanique et la confirmation des Îles Canaries comme porte principale d'entrée en Europe à partir de son flanc sud.

Comme cela est indiqué dans les tableaux ci-après, au cours de l'année 2006, plus de 31.000 migrants subsahariens, soit près de quatre fois le nombre d'arrivées qui avait été enregistré sur l'archipel canarien au cours de l'année 2002 - année estimée alors avoir atteint un pic historique de ce point de vue depuis l'enclenchement de l'actuel phénomène migratoire - vont accoster sur toutes les Canaries, et principalement sur l'île de Tenerife la plus peuplée et la plus touristique de l'archipel, à bord de *Cayucos* portant généralement de 100 à plus de 170 migrants, lorsque les *pateras* ou les hors-bord arrivant sur les côtes andalouses en transportent en moyenne entre 20 et 40.

**Tableau 1: Évolution des arrestations de migrants (toutes nationalités) à leur arrivée en Espagne (voies maritimes sud) de 1993 à 2006**

Années	Voie d'arrivée			% arrivants par les Canaries / total
	Détroit de Gibraltar	Îles Canaries	Total	
1993	4.952	*	4.952	-
1994	4.189	*	4.189	-
1995	5.287	*	5.287	-
1996	7.741	*	7.741	-
1997	7.348	*	7.348	-
1998	7.031	*	7.031	-
1999	7.178	875	8.053	10,86
2000	16.885	2.387	19.272	12,38
2001	14.405	4.112	18.517	22,2
2002	6.748	9.756	16.504	59,11
2003	9.794	9.382	19.176	48,92
2004	7.425	8.426	15.851	53,15
2005	7.066	4.715	11.781	40,02
2006	6.976	31.106	38.082	81,68

Source : Mehdi Lahlou, à partir de journaux espagnols, dont *El País* et du rapport pour l'année 2006 de l'Asociación pro derechos humanos de Andalucía (APDHA).



**Tableau 2: Évolution des arrivées de migrants aux Îles Canaries entre 2005 et 2006**

	2005	2006
Tenerife	637	17.261
Gran Canaria	1.416	5.460
La Gomera	72*	3.371
Fuerteventura	2.249	2.232
El Hierro	0	1.974
Lanzarote	329	822
La Palma	48	0
Total	4.751	31.106

Source: *Asociación pro derechos humanos de Andalucía* (APDHA) (Rapport sur 2006, Janvier 2007) et *El País*, 28 août 2006.

Ces tableaux confirment, pour l'année 2006, le nouveau processus de migration engagé à partir de l'Afrique dès l'automne 2005 et qui a consisté dans le déplacement des routes migratoires à plus de 2.500 km des côtes andalouses espagnoles, obligeant l'Espagne plus particulièrement à étendre sa zone de surveillance et d'intervention sécuritaire vers des espaces n'ayant jamais relevé de sa sphère d'influence politique, économique ou culturelle, avec tout ce que cela comporte comme difficultés diplomatiques.

Ainsi, alors que les routes migratoires suivaient jusqu'à la fin de l'année 2005 l'axe traditionnel sud-nord, passant par le Sahara (via Gao puis Kidal au Mali ou Agadez au Niger), l'Algérie puis le Maroc et débouchant en Espagne par le Détroit de Gibraltar (avec une variante de ce même axe sud-nord, mais qui bifurque une fois arrivée au Maroc – ou, depuis 2003 à peu près, au niveau du sud-ouest algérien - vers l'Atlantique face aux Îles Canaries) elles sont désormais orientées sud-ouest ou est-ouest, drainant les populations migrantes de la plupart des pays du Sahel et se dirigeant directement vers les Îles Canaries, devenues un tremplin vers l'Espagne continentale et l'Europe. Seule différence importante, là où il y avait à traverser dans une zone fortement surveillée (et facilement contrôlable) 15 km de mer entre Tanger et Tarifa, par exemple), il en faut aujourd'hui plus de 1.200 km entre les côtes sénégalaises et les Canaries, dans un Océan qui a besoin de flottes entières pour être un tant soit peu sous surveillance.

Ceci peut être expliqué par plusieurs raisons directes, dont on pourra citer plus particulièrement :

- Les retombées psychologiques sur les migrants potentiels des drames de l'automne 2005. En effet, les événements sanglants des mois de septembre et octobre 2005 aux confins des villes de Ceuta et Melilla au nord du Maroc - événements, qui ont conduit au décès d'au moins 11 migrants<sup>3</sup> - ont fait très peur, et pas seulement au niveau des communautés migrantes vivant dans ce pays. Ils ont notamment montré que le risque de mourir par balles tirées par des forces de sécurité marocaines et espagnoles n'est plus à écarter dans l'aventure migratoire, ce qui induit un fort réflexe de conservation, très remarqué parmi les migrants présents au Maroc entre la fin de l'année 2005 et le début de 2006, aussi bien chez les migrants que parmi leurs familles.
- Le renforcement par les autorités espagnoles en charge de la sécurité/défense du Système intégré de vigilance extérieure (SIVE), dont le relèvement des murs de « protection » autour des villes de Ceuta et Melilla représente une des composantes terrestres essentielles.

3. 5 migrants ont été tués par balles presque dans des conditions similaires le 3 juillet 2006 aux abords de Méllia.

4. Agence de presse AP, Alger, 5 Février 2005.
5. Ces exercices ont déjà eu lieu en 2003, 2004 et 2005. En 2006, ils se sont déroulés du 10 février au 24 mars, puis du 10 mai au 15 juin.

- Le renforcement des contrôles côté marocain, sur terre et en mer, avec la mobilisation à partir du mois de septembre 2006 de près de 9.000 policiers et soldats qui ont été chargés d'assurer les missions dévolues en la matière à la Direction des migrations et de surveillance des frontières, créée en novembre 2003 par les autorités de Rabat, pour notamment tenter d'appliquer la Loi 02/03 (Loi sur les migrations) adoptée par le parlement marocain en mai 2003 et entrée en application dès novembre de la même année.
- Le net renforcement des contrôles des frontières de l'Algérie avec le Mali et le Niger intervenu entre les mois d'octobre/novembre 2005, avec pour la première fois des expulsions massives de migrants subsahariens en situation irrégulière (autour de la ville de Maghnia notamment)<sup>4</sup> opérées par les Algériens ainsi que la tentative des autorités maliennes de mieux contrôler la délivrance de leur passeport ; passeport qui permettait un passage facile en Algérie et qui donnait lieu, jusqu'en 2004 à un grand trafic de ce document de voyage très recherché par les migrants en partance d'Afrique subsaharienne.
- La multiplication des exercices militaires américains dans le Sahara dans le cadre de l'initiative, menée par les Etats-Unis d'Amérique en Afrique pour lutter contre le terrorisme, appelée PSI (*Plan Sahara Initiative*). Au cours des premiers mois de l'année 2006, deux exercices conjoints américano-maliens ont eu lieu dans la région de Gao<sup>5</sup>, rendant la zone fortement risquée pour les passeurs de migrants, notamment, en raison de la présence de forces militaires nombreuses, bien équipées et très mobiles. Cette présence étrangère nouvelle est en outre de plus en plus apparente au Mali, où les Américains sont en train de construire (2006/2007) leur troisième plus importante ambassade en Afrique, après celle de Pretoria et du Caire.

Dans les faits, le flux migratoire, qui va marquer quelque répit entre la mi-mai et la mi-juillet 2006, va changer de point de départ (Nouadhibou, au nord de la Mauritanie cédant la place à Dakar) et repartir de plus belle sous la forme cette fois-ci d'une véritable déferlante humaine sur les îles Canaries (et l'île de Tenerife, plus particulièrement) qui vont recevoir près de 12.000 nouveaux migrants subsahariens en l'espace de moins de deux mois, entre le 15/16 juillet et la mi- septembre 2006.

Particulièrement inquiets de la tournure prise entre 2005 et 2006 par événements, aussi bien s'agissant des nouveaux pays de départ, que des nouveaux couloirs migratoires et, surtout, de l'amplitude que ces flux ont prise durant notamment le mois d'août et au cours des deux premières semaines de septembre 2006, les autorités espagnoles – pressées par ailleurs de s'expliquer sur leur politique de régularisation de migrants en situation irrégulière par certains de leurs partenaires de l'UE (dont les Français, les Allemands et autres Autrichiens) dont elles sentent qu'ils ont manqué de solidarité à leur égard - vont réagir simultanément à un triple niveau. Au niveau politique intérieur, avec une plus grande fermeté dans le langage et l'annonce de changements importants à intervenir rapidement notamment en matière de rapatriements et de durée de détention pour identification des migrants sans papiers, au niveau des relations avec l'Europe à travers une plus grande insistance à demander l'aide et la solidarité des autres pays de l'UE et au niveau des relations avec les pays de départ en leur demandant de faciliter le retour dans leurs pays de leurs citoyens (c'est particulièrement le

cas du Sénégal et à un degré moindre du Mali) et en exigeant l'application des clauses sur la réadmission contenues dans l'accord de Cotonou (et notamment l'article 13 de cet accord).

Effectivement, l'Espagne va avoir fort à faire d'autant que la plupart des Etats de l'UE - après avoir tenté de parler d'une même voix à Rabat, en juillet 2006, en appuyant notamment les demandes européennes vis-à-vis des pays africains de départ et de transit pour le renforcement des contrôles à leurs frontières et pour l'acceptation et la facilitation des procédures d'identification et de rapatriement de leurs citoyens arrivés clandestinement (ou restés comme tels) en Europe, contre des promesses d'augmentation du nombre des « migrants réguliers », la diversification et l'intensification des échanges d'étudiants et de chercheurs et l'allocation de fonds supplémentaires pour le développement des « couloirs » migratoires - ont fait preuve, entre juillet et septembre 2006, d'une certaine cacophonie, qui indique une grande divergence d'intérêts et, pour le moins, un vrai trouble.

Face à la situation très critique en matière migratoire, connue par les Espagnols et à un degré moindre par les Italiens et les Maltais<sup>6</sup>, les Etats de l'UE dans leur ensemble paraissent douter, pour au moins trois raisons:

1. La problématique migratoire dépasse de loin le diagnostic et les moyens qui ont été mis en place pour la résorber, notamment à Rabat. Elle implique en conséquence des mesures politiques et des moyens financiers que l'Union européenne et les Etats qui la composent représente ne sont pas en mesure de mettre en œuvre rapidement et à un niveau significatif. L'exemple le plus net de cela en a été donné par l'intervention de l'agence européenne de protection des frontières extérieures (Frontex), créée en octobre 2004. Cette agence dont l'objectif consistait dans la mise en place d'un système de patrouille navale et aérienne le long des côtes des Canaries mais aussi du Sénégal, de la Mauritanie et du Cap Vert, qui devait « être étendu à d'autres pays africains dans quelques mois »<sup>7</sup>, avec le soutien de huit Etats membres montre bien le gap existant en Europe à ce propos entre le discours et la réalité et, plus fondamentalement, l'écart qui peut transparaître en temps de paix dans la gestion d'un dossier important (tel celui des migrations irrégulières) entre ce qui est théoriquement possible et ce qui effectivement réalisable sur le terrain. Ainsi, alors que le ministre espagnol de l'intérieur avait annoncé le 11 août 2006 que l'opération pilotée par Frontex a commencé le jour même tout en disant que « les moyens mis en place (pour cela) arriveront dans les prochains jours », l'agence, qui venait de débloquer 3,2 millions d'euros pour le lancement de son plan, a refusé d'annoncer de son côté la date exacte du démarrage physique de l'opération dans la zone, alors même que cette opération « (était) prête à être lancée » selon le commissaire européen en charge du dossier pour qui, « c'est un moment historique dans l'histoire des politiques européennes d'immigration »<sup>8</sup>. Et, de fait, seuls quatre pays<sup>9</sup> de l'Union – la France, l'Italie, le Portugal et la Finlande – avaient accepté, à fin août 2006, de contribuer à une opération prévue pour concerner la majeure partie de la côte occidentale de l'Afrique et des Canaries en mobilisant un effectif de... 65 personnes. Et, début septembre 2006, seule une corvette portugaise était à l'œuvre au large du Cap Vert, dans le cadre de Frontex<sup>10</sup>.

6. L'Italie et la Malta ont reçu respectivement plus de 11.000 et de 3.000 migrants en situation irrégulière au cours des huit premiers mois de 2006.
7. Annonce faite le 23 Mai 2006 à Bruxelles par le commissaire à la réalisation de l'espace européen de liberté, sécurité et justice.
8. *Agence France-Presse*, 11 septembre 2006.
9. L'Allemagne, entre autres, ayant refusé catégoriquement de soutenir un tel projet au motif que l'Espagne est un grand pays, suffisamment riche économiquement, pour pouvoir financer seul les interventions qu'il implique pour sa propre protection. *Euronews*, 22 Septembre 2006.
10. *Le Monde*, 1 septembre.

2. Les intérêts économiques et démographiques des uns et des autres ne sont pas similaires et n'admettent donc pas les mêmes traitements chez tous pour résoudre le problème des migrations irrégulières. Dans tous les cas, ce problème n'a pas la même intensité pour des pays comme la Suède ou l'Allemagne et l'île de Malte, et n'a pas les mêmes retombées sur cette dernière île ou sur les pays baltiques, par exemple.

3. Il existe des contraintes politiques nationales et locales telles, y compris celles qui sont récurrentes à des échéances électorales ou à des situations particulières sur certains marchés de l'emploi en Europe, que les approches des gouvernements en place face à des problèmes fondamentalement humains et politiques, en plus de relever largement de la sphère économique et de développement comme ceux qui sont générés par les migrations, ne peuvent être que différentes. Parfois même contradictoires, y compris lorsqu'il s'agit d'aller plus loin en matière de contrôle des frontières. De ce point de vue, les impératifs de sécurité des uns ne sont pas de même niveau, ni de la même urgence que ceux des autres.

### Martin Baldwin-Edwards

*Codirecteur du Mediterranean Migration Observatory, University Institute of Urban Environment and Human Resources, Panteion Université, Athènes*

**P**endant les années quatre-vingts nous avons assisté à l'émergence des pays du sud de l'Europe comme nouveaux pays d'immigration et le phénomène a pris au dépourvu leurs gouvernements (Baldwin-Edwards, 1999). En absence d'une infrastructure pour l'immigration et avec une importante activité de l'économie parallèle, l'immigration illégale et la participation des immigrants à l'emploi informel fini par prédominer dans tout le sud de l'Europe (Reyneri, 2002). En 2005, le nombre estimé d'immigrants en Italie était de 2,5 millions (4% du total de la population), en Espagne de 4,8 millions (11,1%) et en Grèce (en 2004) il était de 1,15 millions (10,3%) (IFRCRCS, 2006; Baldwin-Edwards, 2004b).

Nous pouvons identifier quatre formes communes de migration illégale –à savoir, entrée non autorisée, entrée frauduleuse (c'est-à-dire avec des documents faux), séjour une fois le visa expiré et violation des termes et conditions du visa (Papademetriou, 2005). Dans la majeure partie des pays du sud de l'Europe, la majorité des immigrants illégaux entrèrent de fait légalement, mais ils restèrent plus de temps que ce que permettait leur visa ou ils ne respectèrent pas les conditions stipulées sur celui-ci. (Baldwin-Edwards, 2002a: 33); Dans le cas de la Grèce, l'existence d'une frontière territoriale avec l'Albanie signifie que l'entrée illégale fut la principale manière de rentrer en Grèce, après la chute du régime socialiste albanais en 1991 (Baldwin-Edwards, 2004a).

En grandes lignes, il y a trois modèles de migration dans le bassin méditerranéen. Le premier rassemble les mouvements Sud-Nord depuis les pays du Nord de l'Afrique vers les pays du Sud de l'Europe, principalement l'Espagne et l'Italie, et en moindre mesure la Grèce et la France. Le deuxième concerne les mouvements Sud-est/Nord, qui supposent des immigrants des pays asiatiques comme le Pakistan et le Bangladesh ou des pays africains comme le Nigeria et le Sénégal. Les migrations passent par beaucoup d'autres pays durant leur voyage, les pays du nord de l'Afrique ou la Turquie étant normalement les derniers pays de transit. Du à des contrôles plus stricts en Europe, ces derniers se sont converti en pays de destination finale. La troisième route pourrait se décrire approximativement comme Nord-est/Ouest; elle est affectée uniquement aux anciens pays socialistes, comme la migration albanaise vers la Grèce et l'Italie ou les bulgares et roumaines vers l'Italie, l'Espagne et la Grèce. Ces dernières migrations sont maintenant moins problématiques, malgré l'augmentation des

chiffres correspondant (plus d'un million d'émigrants des trois pays balkaniques légalisés), du à l'imminente entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne et aussi parce que les chiffres de l'émigration albanaise se stabilisent.

Les migrations Sud-est/Nord sont des mouvements graduels et complexes, par terre et par mer mais avec une étape finale typiquement par mer. Ces migrations illégales sont celles qui, bien qu'étant petites d'un point de vue quantitatif, sont celles qui ont créé le plus de problèmes aux pays récepteurs: Elles consistent en arrivées clandestines par la mer, principalement en Espagne et en Italie, et en moindre mesure, en Grèce, Chypre et Malte. En commençant par les entrées clandestines à petite échelle au début des années nonante, l'entrée clandestine d'immigrants africains au sud de l'Europe par bateau fini par se convertir en une grave crise humanitaire en 2005, et apparemment a empiré encore plus en 2006. Bien que le nombre total d'arrivées illégales (connues) par mer dans la région ne dépassa pas le chiffre de 40.000 en 2005, l'arrivée d'immigrants en conditions pénibles à des petites îles comme Lampedusa et Fuerteventura présenta d'énormes problèmes pour la gestion locale d'un nombre relativement élevé d'immigrants. De plus, les morts en mer sont aujourd'hui très fréquents et on estime qu'elles atteignent plus de 10 pour cent des arrivées connues.

Le Tableau 1 montre les données officielles confirmées récemment concernant l'interception d'immigrants illégaux au sud de l'Europe.

	Îles Canaries	Detroit de Gibraltar	Îles italiennes	Malta	Grèce	Total
2002	9.875	6.795	23.719	1.680	3.286	45.355
2003	9.382	9.794	14.331	568	2.636	36.711
2004	8.426	7.249	13.635	1.369	3.112	33.791
2005	4.715	7.066	22.824	1.800	3.116	39.521

Sources: Ministères nationaux

Les nationalités des immigrants ne sont pas bien documentées (et fréquemment elles sont occultées pour éviter la déportation), mais le ICMPD (2004) estima que, pour 2003, approximativement 25 pour cent étaient subsahariens, 25 autres pour cent d'autres pays, principalement asiatiques, et approximativement 50 pour cent du sud ou de l'est de la Méditerranée. Les données de 2004 pour l'Italie montrent une proportion croissante d'égyptiens (60%) et 28 pour cent approximativement de subsahariens, tandis que dans le cas de Malte, la principale nationalité en 2004 fut la Somalie (40%), suivie par l'Égypte (15%) et l'Erythrée (15%). Les interceptions aux entrées par la mer au long de 2004 furent principalement des citoyens subsahariens: les principaux pays d'origine furent le Mali et la Gambie, avec des chiffres moins importants pour la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Soudan, le Liberia, la Mauritanie, le Nigeria et la Guinée Bissau (Commission européenne, 2005). Quelques centaines d'indiens et de bangladeshi furent aussi interceptés. Les données espagnoles pour 2005 montrent que, des 368 cadavres de personnes disparues, 267 étaient subsahariens, 85 du Maghreb et 16 du Sahara occidental (APDHA, 2006: 15).

Dans les deux centres de réception temporaires de Ceuta et Melilla en fin 2005 deux mille personnes étaient retenues. 61 pour cent d'entre elles venaient de pays subsahariens, et entre elles les groupes les plus nombreux étaient du Mali (23%) et du Cameroun (7%), bien qu'il y ait aussi des groupes plus petits d'autres pays de la région comme la Guinée Bissau, la Guinée et le Ghana. 18 pour cent des personnes retenues venaient d'Inde, et 17 pour cent d'Algérie. Un petit sous-échantillon d'immigrants subsahariens analysée depuis un point de vue du niveau éducatif montre que plus de 20 pour cent étaient diplômés universitaires et 46 pour cent possédaient un niveau d'éducation raisonnable (Commission européenne, 2005: Annexe 2, Tableau 5).

Une étude menée par la Croix Rouge en Mauritanie en mai-août 2006, concernant 667 émigrants illégaux retenus, amena à la conclusion que la grande majorité (71%) était du Sénégal et du Mali (19%). 62 pour cent avait moins de 35 ans et 74 pour cent affirmait avoir utilisé leur propre argent personnel (et non en provenance de donations familiales ou de prêts) pour financer le voyage.

Parallèlement, des travaux de recherche menés au Maroc et à Ceuta en 2005 (Collyer, 2006) suggérèrent que les immigrants ne sont ni les plus riches ni les plus pauvres de leur pays d'origine. Ceux qui furent interrogés au Maroc (quasi dans leur totalité des africains subsahariens) avaient payé pour le voyage une quantité équivalente à entre plusieurs mois et plusieurs années d'un salaire moyen, bien que très peu d'entre eux aient pu payer en avance. A Ceuta, le groupe le plus nombreux au moment de la réalisation des entrevues du camp était les bangladeshi. Ils affirmèrent avoir payé 6.000-8.000 euros pour leur voyage consistant en diverses étapes : par avion jusqu'à Dubaï et ensuite Bamako (Mali), par terre jusqu'au Maroc, et ensuite par mer jusqu'à Ceuta. Leurs motivations pour l'émigration incluaient l'auto perception (relative, cependant) de leur pauvreté, mais entre une des plus importantes était l'effet de l'instabilité politique sur l'emploi et la sécurité financière.

## **Réponses politiques de l'Europe du Sud par rapport aux immigrants/travailleurs illégaux**

Les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie et Grèce) arrivent à plus de deux décades d'immigration illégales provenant des –et plus récemment au travers des– pays voisins plus pauvres du nord de l'Afrique et des Balkans. La gestion des politiques pour l'immigration organisée et en application des lois sur l'emploi a été déficiente dans tout le sud de l'Europe, au point que la grande majorité des immigrants légaux ont acquis leur statut à travers des programmes de légalisation. Effectivement, les politiques d'immigration de l'Espagne, l'Italie et la Grèce ont exclu la migration légale mais ont facilité le statut après l'entrée illégale ou la résidence et le travail illégal. Ainsi, le rôle économique des immigrants dans leurs économies est une des explications fondamentales de l'extension de l'immigration illégale au sud de l'Europe (Reyneri, 2002).

Il y a un nombre limité d'options politiques que l'Etat peut prendre au moment de donner une réponse à la présence d'immigrants illégaux dans leur territoire. Les options politiques sont de trois types:

- Tolérance à la présence et à l'emploi illégal d'immigrants.
- Tentatives pour forcer les immigrants illégaux de rentrer dans la légalité, par exemple, via des programmes de légalisation.
- Expulsion du territoire.

Dans la pratique, chaque pays utilise une combinaison de ces trois instruments, mais jusque très récemment avec des emphases très différentes (Baldwin-Edwards, 2004c). Avec les premières vagues d'immigration à grande échelle au sud de l'Europe, les trois pays manifestèrent une certaine inclinaison vers la tolérance. A la fin de la décade des années quatre-vingt, l'Espagne et l'Italie ajoutèrent la légalisation à leurs réponses politiques, et depuis 1991 la Grèce commença à faire de l'expulsion la principale politique. Depuis sa première légalisation en 1998, la Grèce aussi inclut plus sérieusement, à partir de 2001, la politique de légalisation, spécialement après une résolution légale de 2001 interdisant l'expulsion sans un processus légal préalable. Plus récemment, l'Espagne et l'Italie –spécialement après les initiatives de l'UE dans cette matière- ont commencé à développer des politiques d'expulsion. Ainsi, en 2006 il y eut un haut degré de similitude entre les trois pays dans la gestion de l'immigration illégale, avec une forte emphase sur la législation et les moyens pour l'expulsion et relativement peu de tolérance. Cependant, l'Espagne, l'Italie et la Grèce sont entrées dans un processus apparemment interminable de légalisation des immigrants et/ou des travailleurs illégaux ; typiquement, plus de 50 pour cent des légalisés retournent dans l'illégalité (du à un large éventail de raisons) et, cependant, il continue d'arriver plus d'immigrants illégaux.

Au sein de l'Union européenne, s'est exercée une grande pression sur le sud de l'Europe pour contrôler de manière plus agressive le phénomène de l'immigration illégale. Il existe une pléthore d'accords et de directives de l'UE sur la gestion de l'immigration illégale, mais quasi-rien au sujet de la gestion de la nécessaire immigration légale. Ce déficit reflète surtout les intérêts des pays du nord de l'Europe, avec leurs différentes expériences et leurs diverses histoires de politiques d'immigration. Ainsi, il existe actuellement une tension entre les intérêts économiques spécifiques du sud de l'Europe et les exigences de l'UE quant au contrôle de l'immigration illégale.

### **Politiques récentes de coordination de la gestion des flux d'immigration illégale**

Récemment, le débat s'est écarté de la situation des immigrants et s'est plus centré sur les migrations maritimes – malgré la proportion relativement petite d'immigration illégale par cette voie (10% dans le cas de l'Italie et de l'Espagne et près de 5% dans celui de la Grèce). Et ceci pour deux raisons principales : l'importance symbolique du contrôle étatique sur leurs frontières ; et l'impact local d'un nombre relativement élevé d'immigrants illégaux. Ainsi, un nombre disproportionné de ressources est assigné à traiter des arrivées maritimes ; FRONTEX, la nouvelle agence de l'UE, est aussi impliquée dans l'exercice de la coordination dans la Méditerranée orientale et occidentale, avec l'utilisation de navires militaires pour patrouiller les côtes. La coopération internationale ou bilatérale est une composante essentielle de la gestion de l'immigration, tant



légale qu'illégale. Il y a, en effet, très peu de coopération quant au recrutement d'immigrants légaux : la majorité des accords de coopération régionale et bilatérale se contentent de retenir les flux migratoires ou à renvoyer les immigrants illégaux.

### Renvoi d'immigrants illégaux

La politique d'expulsion des immigrants illégaux, qui est devenu un instrument beaucoup plus important depuis 2000, ne peut se réaliser sans la coopération du pays où l'immigrant doit être expulsé. En certaines occasions, ceci peut se faire via un accord informel entre gouvernements ; mais les traités de réadmission bilatéraux (ou, plus récemment, multilatéraux) sont chaque fois plus nécessaires. Le plus courant est lorsque l'accord spécifie le *modus operandi* de la réadmission, particulièrement en ce qui concerne les procédures et les conditions et nationalités des immigrants laquelle dévolution doit être acceptée. L'acceptation de la dévolution de citoyens de pays tiers, qui n'ont pas la citoyenneté d'aucun des deux pays impliqués, fut une des questions les plus problématiques dans le monde entier.

Dans l'Union européenne, pour la période 2002-2004, la Commission européenne a calculé que se réalisait approximativement une sur trois décisions de retour : le Tableau 2 présente les données relatives aux décisions de retour et à l'exécution de celles-ci dans le cas des pays de l'UE avec des chiffres significatifs.

	Décisions	Retours exécutés		Total retours	Ratio entre décisions/retours
		Volontaires	Forcés		
<b>Allemagne</b>	429.000	33.381	77.137	110.518	26%
<b>Italie</b>	235.462	18.445	62.155	80.600	34%
<b>Royaume Uni</b>	210.000	3.975	16.918	20.893	10%
<b>Espagne</b>	192.322	2.394	81.822	84.216	44%
<b>Hollande</b>	186.000	8.694	53.774	62.468	34%
<b>Belgique</b>	155.384	9.421	31.486	40.907	26%
<b>France</b>	155.062	2.562	33.759	36.321	23%
<b>Grèce</b>	88.920	0	41.030	41.030	46%
<b>Rep. Chèque</b>	80.179	981	1.307	2.288	3%
<b>UE-25</b>	1.986.139	139.272	523.105	662.377	33%

Source: Commission européenne, 2005, MEMO/05/288.

Comme on peut le voir sur le tableau, les pays du sud de l'Europe sont ceux qui exécutent un nombre plus élevé de retours après l'Allemagne et la Hollande. La Grèce, l'Espagne et l'Italie ont aussi le ratio le plus haut de mises en œuvre par nombre de décisions, ainsi qu'une plus grande dépendance des retours forcés. Ces chiffres reflètent indubitablement la nature de l'immigration illégale en Espagne, Italie et Grèce, pays dans lesquels les infractions aux frontières ne requièrent pas de processus légal pour le retour, excepté dans les cas où l'asile politique a été sollicité. Cela peut aussi refléter, cependant, le rejet fréquent de la part des autorités du sud de l'Europe de respecter le droit à la demande d'asile.

Les données relatives à la nationalité des immigrés retournés n'ont pas été publiées. Mais cependant des estimations ont été effectuées à partir des données du CIREFI [Centre d'Information, de Réflexion et d'Echanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration de l'UE] qui montrent que, l'année 2004, approximativement 58 pour cent des retournés depuis l'Espagne étaient des citoyens maghrébins, comparés à 37 pour cent de retournés depuis la France et 14 pour cent d'Italie.

### Accords de réadmission dans la zone méditerranéenne

Les accords de réadmission ainsi que certains des accords de coopération ont montré être difficiles à négocier dans la région, même si l'Italie a eu plus de succès que l'Espagne dans ce type de négociations – principalement en les liant avec l'aide à la coopération au développement et autres bénéfiques. Le Tableau 3 montre l'état actuel de la question dans la région (Chypre et Malte n'ont pas d'accords signés ou valides dans la zone méditerranéenne et c'est pour cela qu'ils n'apparaissent pas sur le tableau).

**Tableau 3: Accords connus de réadmission et/ou de coopération politique dans la région méditerranéenne**

Réadmission avec:	Espagne	Italie	Grèce
<b>Albanie</b>		1998 V	1995 V
<b>Algérie</b>	2004 V	2000 S	
<b>Bulgarie</b>	1997 P	1998 V	1998 V
<b>Croatie</b>		1998 V	1996 V
<b>Egypte</b>		2000 V	2000 V
<b>Gambie</b>	2006 S		
<b>Guinée Bissau</b>	2003 P		
<b>Guinée</b>	2006 S		
<b>Libye</b>		2000, 2003, 2006 S	
<b>Maroc</b>	1992 P; 2000 S	1998 S	
<b>Mauritanie</b>	2003 P		
<b>Nigeria</b>	2001 S	2000 S	
<b>Roumanie</b>	1997 V	1998 V	1995 V
<b>Tunisie</b>		1998 V; 2003 S	1990 S
<b>Turquie</b>		2001 V	2002 V

V = en vigueur

S = signé

P = provisionnel

Les accords espagnols avec le Maroc ont seulement permis un petit nombre de retours d'africains subsahariens depuis 2004 ; généralement on rencontre des problèmes avec le retour de citoyens de pays tiers au Maroc. L'accord avec la Mauritanie a servi, depuis le début de 2006, pour le retour de sénégalais et maliens, avec certaines indications informelles quant à ce que ceux-ci sont les seuls citoyens de pays tiers que la Mauritanie est disposée à accepter. L'Espagne a aussi un accord informel avec le Mali et durant l'année 2006 une petite quantité de citoyens maliens est retournée discrètement.

Les accords italiens, déjà en vigueur depuis quelque temps, ont un usage limité. Etant donné que les arrivées massives illégales les dernières années

ont eu lieu principalement à travers la Libye, l'Italie a négocié divers accords pour le retour forcé de citoyens de n'importe quelle nationalité en Libye. Ces accords incluent le financement d'un camp d'internement au nord de la Libye et deux autres au sud. L'Italie finance aussi les vols de rapatriement au nord de la Libye au pays d'origine (en ce compris l'Erythrée).

La Grèce exécuta sans supervision légale sa politique d'accords sur le retour avec l'Albanie entre les années 1991 et 2001, jusqu'à ce que cette politique fut déclarée inconstitutionnelle excepté dans les cas de violations des frontières. Le récent accord avec la Turquie a eu également de sérieux problèmes de mise en œuvre, puisque la Turquie a refusé le retour de pays tiers –de manière similaire aux difficultés survenues entre l'Espagne et le Maroc en ce sens. Il y a eu de sérieux problèmes d'« envoi » non autorisé d'immigrants illégaux, tant de la part des autorités de la Turquie que de la Grèce sur les rives du fleuve Evros (une frontière naturelle qui délimite le nord de la Grèce avec la Turquie), avec la conséquence que certains immigrants illégaux se sont noyés lors de ces actions illégales.

### **Autres initiatives bilatérales et multilatérales**

La coopération bilatérale a existé pendant plus d'une décade dans la région méditerranéenne, particulièrement en lien avec les contrôles aux frontières (Lutterbeck, 2006). Un des premiers exemples fut entre l'Italie et l'Albanie avec des politiques de coopération et des patrouilles conjointes pour la côte albanaise, en plus de la provision d'équipe technique et l'échange d'information. Tout ceci dans le cadre de l'accord de réadmission signé en 1998 entre l'Italie et l'Albanie, dont l'objectif était de contenir le trafic d'immigrants. Une collaboration similaire a pris forme entre l'Espagne et le Maroc, malgré des relations diplomatiques plus difficiles. La coopération a compris des patrouilles conjointes aux frontières terrestres et maritimes, l'échange d'officiels de liaison aux aéroports et des postes de contrôles de frontières et une considérable aide financière au Maroc pour le développement de ses systèmes de contrôle de frontières. Récemment, l'Italie a signé divers accords de coopération avec la Libye, avec fourniture d'une équipe technique, des cours d'entraînement et l'échange d'officiels de liaison pour améliorer la capacité de contrôle de la frontière libyenne. En 2006, le Sénégal accepta la présence de navires de patrouille italiens et espagnols en ses eaux côtières, avec l'objectif exclusif de surveillance.

En septembre 2006, la Commission européenne décida de financer des moyens d'urgence pour des contrôles maritimes à travers trois projets qui impliquèrent l'Espagne, deux avec Malte et un avec l'Italie. Les projets espagnols étaient dédiés aux services de réception et premiers auxiliaires aux îles Canaries, et de vigilance côtière pour la prévention d'immigration illégale en provenance de Mauritanie. Les projets dans le cas de Malte étaient dirigés vers des centres de réception et de surveillance ; et, le projet pour l'Italie était en lien avec des services de réception sur l'île de Lampedusa. De même, en septembre 2006, la Commission annonça la concession d'aide financière en Libye pour combattre l'immigration illégale. Elle était confiante que l'approvisionnement financier (3 millions d'euros) assurerait la coopération de la

Libye à un exercice coordonné par FRONTEX, la nouvelle agence de l'UE, à laquelle devaient participer des navires militaires d'Italie, de Malte, de la Grèce, la France et l'Allemagne dans la Méditerranée orientale. La position de la Libye fut, et continue d'être, que le problème principal devait être de se centrer sur la prévention de l'immigration illégale en Libye, plus que sur les opérations de patrouille en Mer Méditerranée. L'exercice, dont le nom était Nautilus, fini donc sans la participation ni la coopération de la Libye.

## Questions humanitaires, droits humains et droit international

Jusqu'à présent l'Europe résiste à développer les mêmes pratiques que les Etats Unis et l'Australie consistant en l'interception en mer et a préféré une approche humanitaire des « rescapés ». Légalement, il y a deux questions séparées impliquées dans le processus de sauvetage –un point important fréquemment délaissé tant par les états que par les groupes de pression. Le sauvetage de personnes (en ce compris des immigrants) depuis un bateau est une question humanitaire, gouvernée par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (Art. 98 (1)), et fait partie du droit consuetudinaire international. Le débarquement subséquent des personnes rescapées n'est pas clairement défini par la loi actuelle, bien que cette situation puisse changer lorsque les récents amendements à la Convention Internationale pour la Sécurité de la Vie en Mer entrent en vigueur (van Selm & Cooper, 2006: 7). Une fois le débarquement produit, la Convention de Genève s'applique et prévaut le principe de *non-refoulement*: ainsi, tous les immigrants clandestins ont le droit de solliciter l'asile politique. Généralement, les immigrants proviennent d'Afrique et débarquent en territoire européen nécessitant un logement temporaire, de la nourriture et, dans certains cas, des traitements médicaux : les coûts de l'administration de ces procédés sont élevés. Et ceci malgré le fait qu'une proportion très faible d'immigrants puisse réclamer se retrancher derrière la procédure d'asile (Feller, 2006).

L'approche alternative –l'interception en mer– pourrait paraître attractive en certains sens. Depuis 1999, l'Australie a utilisé sa marine de guerre et ses services douaniers pour intercepter les bateaux chargés d'immigrants en ses eaux territoriales et en d'autres zones. La politique des Etats Unis remonte à 1992 et, sert principalement à empêcher l'entrée de bateaux dans les eaux nord-américaines. Dans le cas de l'Australie, les bateaux sont abordés de force et, soit sont renvoyés aux eaux indonésiennes, soit leurs occupants sont embarqués sur un navire de la marine et envoyés vers un lieu en dehors du territoire ou en Papouasie Nouvelle Guinée. Dans le cas des Etats Uni, les navires sont soit renvoyés au pays d'origine (souvent Haïti) soit leurs passagers sont emmenés dans la baie de Guantanamo. Dans les deux cas, la conformité avec la Convention de Genève est largement bafouée et les politiques appliquées sont probablement illégales.

Si les pays de l'UE suivent l'approche des Etats Unis/Australie, il est probable que les coûts politiques dépasseront largement les bénéfices et ils courraient aussi le risque des récusations dans les tribunaux européens.

Les tribunaux des Etats Unis considèrent que le droit humanitaire international n'est pas d'application à moins que les immigrants débarquent en territoire américain. Apparemment il n'y a pas eu de coûts politiques à cause de cette politique : en Europe, ceci ne serait pas possible. Il y a aussi différents problèmes de type pratique : les embarcations qui arrivent au sud de l'Europe sont très petites et ne sont pas faciles à intercepter sans que leurs occupants courent un risque physique. Une fois de plus, ceci contraste avec les expériences nord-américaines d'immigration maritime illégale.

Jusqu'à présent, les politiques adoptées en Espagne et en Italie se sont basées sur les procédures de réadmission et d'expulsion. Même ces politiques ont de sérieux problèmes légaux –spécialement avec la Libye-, du au manque de développement de la protection des réfugiés et des droits humains dans le nord de l'Afrique. Augmenter le rôle des états nord-africains dans leur fonction de zone tampon pour l'Europe serait exposer encore plus l'Europe à des accusations de non-accomplissement des droits fondamentaux des immigrants. Etant donné que ce débat concernant les droits de l'homme des suspects de terrorisme a déjà commencé avec l' « interprétation extraordinaire » de la part des Etats Unis concernant les pays du Moyen Orient en ce que l'on sait qu'ils pratiquent la torture, cette politique constituerait une grave erreur politique.

Ainsi, donc, les politiques qui actuellement se sont développés semblent être les seules rationnelles et impliquent les moyens complémentaires suivants :

- Légalisation à intervalles périodiques pour stabiliser la situation interne des résidents non légaux.
- Supervision croissante de l'emploi illégal et de l'économie informelle (moyens très faibles en ce moment).
- Moyens de détection et d'expulsion (le sud de l'Europe a les indices d'expulsion les plus hauts de l'UE).
- Sauvetage humanitaire en mer, avec des accords de camps d'internement temporaires pour les immigrants détenus.
- Patrouilles côtières avec une collaboration étendue entre les pays (développée par FRONTEX).
- Accords de réadmission avec les pays d'Afrique et d'Asie et des procédures effectives et des obligations légales humanitaires concernant les citoyens des pays tiers (actuellement absentes au nord de l'Afrique).
- Moyens dans les pays de départ pour limiter les embarquements [activité récente en cette matière].
- Investissements économiques et développement en Afrique, conjointement avec le développement de la stabilité politique.

Cependant, malgré ces dispositions, il est évident que l'Afrique a actuellement fait la transition pour se convertir en un continent d'émigration. A moyen terme, il n'y a rien que l'Europe puisse faire pour contrer cela : l'unique réponse est de gérer l'immigration et de permettre un nombre assez élevé d'immigration de travailleurs légaux semi-qualifiés. Etant donné le déficit démographique de l'UE et les emplois vacants dans certains secteurs déterminés non qualifiés, cette option politique pourrait être la meilleure pour combattre les migrations illégales par la mer

## Références bibliographiques

APDHA (2006): *Derechos humanos en la Frontera Sur 2006. Informe sobre la inmigración clandestina durante el año 2005*. Seville: Asociación pro Derechos Humanos de Andalucía. Disponible sur: [www.apdha.org](http://www.apdha.org)

BALDWIN-EDWARDS, M. (2004a): "Albanian emigration and the Greek labour market: Economic symbiosis and social ambiguity", *South East Europe Review*, 1/2004, P. 51-65. Disponible sur: <http://www.ceeol.com/asp/getdocument.aspx?logid=5&id=945B03EE-719B-451B-A7C9-4A09B862E612>

BALDWIN-EDWARDS, M. (2004b): *Statistical Data on Immigrants in Greece*, Athens: Mediterranean Migration Observatory and Migration Policy Institute, Ministry of the Interior. Disponible sur: <http://www.mmo.gr>

BALDWIN-EDWARDS, M. (2004c): "Mediterranean Migrations: Regionalisms versus Globalization", *Finisterra*, 39/77, P. 9-20. Disponible sur: [http://www.ceg.ul.pt/finisterra/numeros/2004-77/77\\_02.pdf](http://www.ceg.ul.pt/finisterra/numeros/2004-77/77_02.pdf)

BALDWIN-EDWARDS, M. (2002a): "Semi-reluctant Hosts: Southern Europe's Ambivalent Response to Immigration", *Studi Emigrazione*, 39/145, P. 27-48

BALDWIN-EDWARDS, M. (1999): "Where Free Markets Reign: Aliens in the Twilight Zone", in M. BALDWIN-EDWARDS & J. ARANGO (eds.): *Immigrants and the Informal Economy in Southern Europe*, London: Frank Cass.

COLLYER, M. (2006): "States of insecurity: Consequences of Saharan transit migration", *COMPAS*, Working Paper 31, University of Oxford. Disponible sur: <http://www.compas.ox.ac.uk/publications/Working%20papers/WP0631-Collyer.pdf>

EUROPEAN COMMISSION (2005): *Visit to Ceuta and Melilla – Mission Report. Technical Mission to Morocco on Illegal Immigration*. Bruxelles, 19 octobre 2005, MEMO/05/380.

FELLER, E. (2006): "Mediterranean migration: a comprehensive response", *Forced Migration Review*, 26, p.54-56. Disponible sur : <http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR26/FMR26contents.pdf>

ICMPD (2004): *Irregular transit migration in the Mediterranean – some facts, figures and insights*, Vienna: International Centre for Migration Policy Development. Working Material, MTM I/04.

IFRCRCS (2006): *World Disasters Report*, Geneva: International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies.

LUTTERBECK, D. (2006): "Policing Migration in the Mediterranean", *Mediterranean Politics*, 11/1, P. 59-82. Disponible sur : [http://www.gcsp.ch/e/publications/Issues\\_Institutions/ME\\_Med/Academic\\_Papers/Lutterbeck-Med\\_Politics-March06.pdf](http://www.gcsp.ch/e/publications/Issues_Institutions/ME_Med/Academic_Papers/Lutterbeck-Med_Politics-March06.pdf)

PAPADEMETRIOU (2005): "The Global Struggle with Illegal Migration: No End in Sight", *Migration Information Source*.  
Disponible sur: [www.migrationinformation.org](http://www.migrationinformation.org)

REYNERI, E. (2002): "Migrants' involvement in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union", *International Migration Paper 41*, Geneva: ILO.

VAN SELM, J. and B. COPER (2006): *The New "Boat People": Ensuring Safety and Determining Status*, Washington DC: Migration Policy Institute.

**Gil Arias Fernández**

*Directeur Exécutif Adjoint, Frontex*

**Le rôle de FRONTEX**

L'Agence européenne pour la gestion de la Coopération Opérationnelle aux Frontières Extérieures des Etats membres de l'Union européenne (FRONTEX) est un Organisme Communautaire établi par le Règlement du Conseil de l'Union européenne (EC) N°2007/2004 du 26 octobre 2004. La principale finalité de FRONTEX est la coordination opérationnelle des services d'information au niveau de l'UE pour renforcer la sécurité aux frontières extérieures. FRONTEX se centre sur six domaines :

1. Elaboration d'analyses de risques.
2. Coordination de la coopération opérationnelle entre les Etats membres dans le domaine de la gestion des frontières extérieures.
3. Assistance aux Etats membres pour la formation de gardes-frontières nationaux, en ce compris l'établissement de standards de formation communs.
4. Suivi du développement de la recherche relevante pour le contrôle et la surveillance des frontières extérieures.
5. Assistance aux Etats membres dans les circonstances qui requièrent une augmentation d'assistance technique et opérationnelle aux frontières extérieures.
6. Fournir les Etats membres d'un soutien nécessaire dans l'organisation d'opérations de retour conjointes

Finalement, FRONTEX fournit aussi à la Commission européenne et aux Etats membres l'assistance et l'expérience techniques nécessaires.

**Activités menées en Méditerranée et dans l'Atlantique: POSEIDON, NAUTILUS et HERA**

**POSEIDON**

L'objectif principal de l'opération conjointe « Poséidon » était de s'opposer aux flux d'immigration illégale par la mer, organisés par des réseaux criminels qui utilisent des bateaux de tout type aux frontières maritimes des Etats membres de l'UE en Méditerranée orientale et, plus



1. Les autorités nationales menèrent toutes les activités qui pouvaient avoir des conséquences liant légalement (arrestations, détentions, interrogatoires).

spécialement, en mer Egée. Cette opération conjointe fut mise en œuvre pendant dix jours (entre le 25 juin et le 5 juillet 2006) dans deux zones géographiques : aux frontières terrestres et aux frontières maritimes. Les méthodes de base utilisées durant l'opération furent<sup>1</sup>:

- Surveillance du trafic maritime (bateau, barques, yachts etc.)
- Vérification des véhicules, bateaux, barques, yachts, personnes, objets, etc. suspects.
- Détention des moyens de transport utilisés pour les activités illégales.
- Détention de personnes impliquées dans des activités illégales (franchissement illégal des frontières, contre bandes, banditisme etc.)

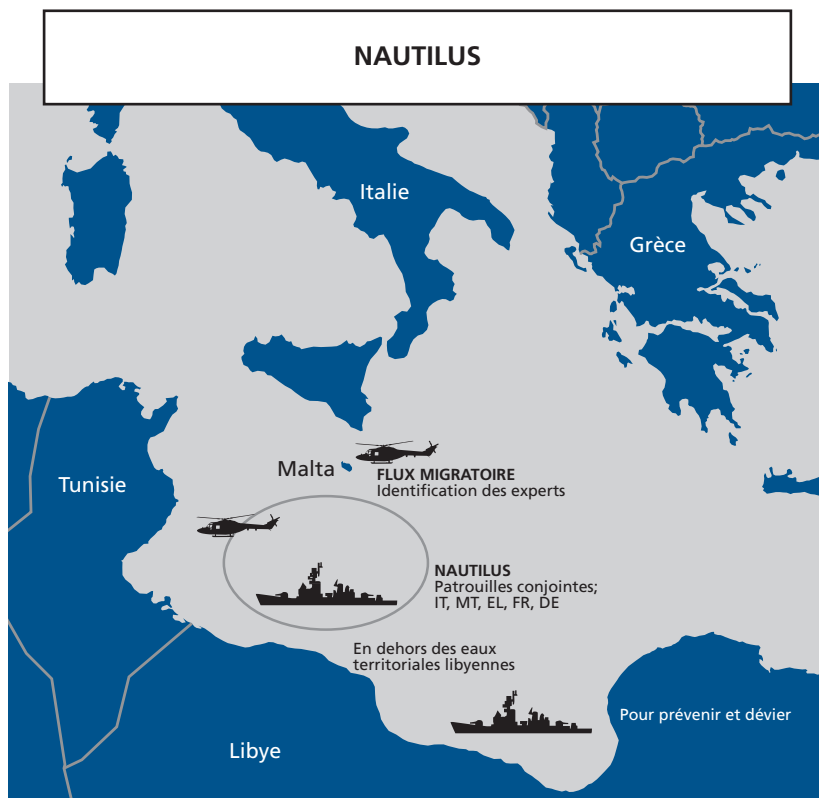
En ce qui concerne la zone géographique des frontières terrestres, Poséidon se concentra sur les frontières greco-turques. L'opération conjointe fut mise en œuvre au Poste de Frontières de Kipi, qui est le passage de frontière le plus important entre la Grèce et la Turquie. En même temps, l'opération fut mise en œuvre aux frontières vertes entre les deux pays pour détecter les immigrants qui franchissent illégalement les frontières.

Quant à la zone géographique des frontières maritimes, l'opération conjointe fut mise en œuvre pendant dix jours dans les zones de la mer Egée orientale (pour les flux provenant des côtes turques) ; de la mer Egée centrale (pour les flux provenant du Bosphore, les côtes turques et les côtes d'Égypte), ainsi que les ports de Patras, Igoumenitsa, Brindisi, Ancône (pour les contrôles additionnels de l'espace Schengen et une deuxième ligne de contrôles policiers).

Deux États membres de l'UE, la Grèce et l'Italie, participèrent activement à cette opération. De plus, FRONTEX (comme organisation officielle), l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Royaume Uni, l'Albanie, l'Autriche, la Roumanie, l'Ukraine et l'Italie, ainsi que EUROPOL, participèrent comme observateurs. Les autorités compétentes effectuèrent des contrôles d'équipages, de chargements, de passagers et de véhicules de bateaux et ferries, dans les zones protégées de certains ports grecs et italiens (Patras, Igoumenitsa, Bari et Brindisi). Divers bateaux-patrouilles helléniques menèrent des contrôles et des patrouilles dans des régions maritimes pré-sélectionnées dans la mer Egée orientale (îles de Mytilène, Quios et Samos).

## NAUTILUS

En accord avec l'article 8 du Règlement de FRONTEX, Malte sollicita l'aide de FRONTEX dans une situation qui requerrait une augmentation de l'assistance opérationnelle et technique. Deux opérations se préparèrent dans la région. Au printemps, un groupe d'experts en identification d'immigrants commença à travailler à Malte le premier août 2006 ; il y avait des experts du Royaume Uni, du Danemark, de Hongrie, d'Allemagne et d'Italie. De plus, une opération navale conjointe fut menée pour faire face au flux migratoires en région méditerranéenne centrale qui avait comme objectif Malte et l'Italie. L'opération, à laquelle participèrent cinq États membres (Malte, l'Italie, la Grèce, la France et l'Allemagne), eu lieu entre le 5 et le 15 octobre 2006.



Source: FRONTEX

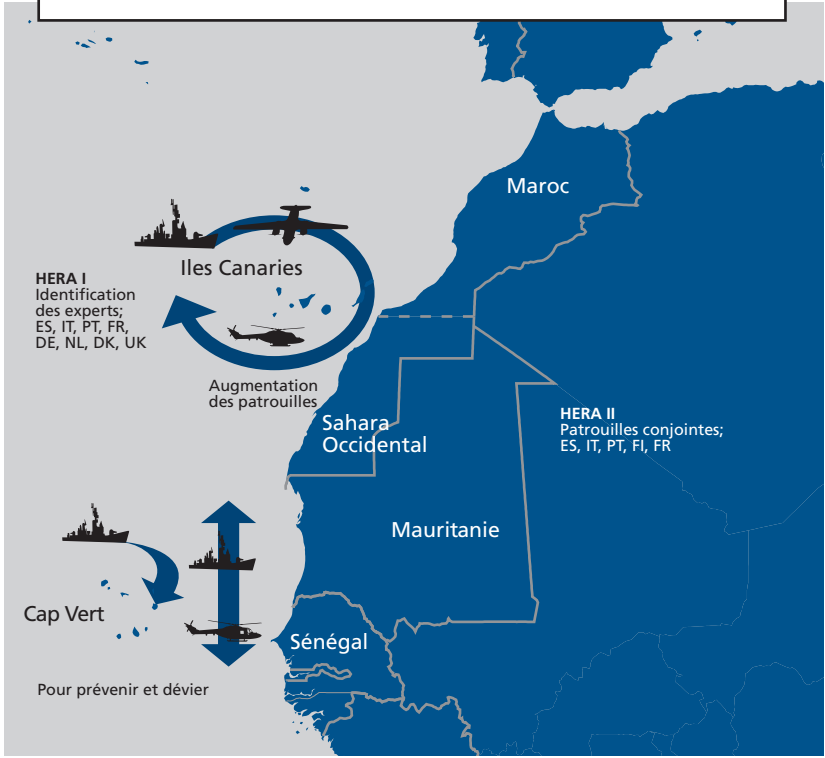
## HERA

Après que les autorités espagnoles sollicitèrent l'aide de FRONTEX pour lui prêter main forte pour faire face au flux migratoire vers les Iles Canaries, et sur base des résultats de sa mission de recherche, l'agence européenne lança une opération conjointe dans la région. L'aide opérationnelle pour l'Espagne consiste en deux modules : l'assistance d'experts et des opérations conjointes en mer.

Le déploiement d'experts (HERA I) avait déjà débuté le 30 juin 2006, quand un groupe d'experts des Etats membres arriva aux Iles Canaries pour aider les autorités espagnoles à identifier des immigrants et à déterminer leur pays d'origine. La France, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume Uni, la Hollande et la Norvège participèrent à ces activités.

Le deuxième module –l'opération de surveillance conjointe appelée HERA II, qui avait commencé le 11 août– réunit des équipes techniques de surveillance frontalière de divers Etats membres, avec comme objectif d'intensifier le contrôle de la zone comprise entre la côte occidentale africaine et les Iles Canaries, déviant de cette façon les embarcations qui utilisaient cette route migratoire et contribuant à la réduction de pertes de vies humaines en mer durant le long et dangereux voyage. A part les bateaux et les hélicoptères espagnols, l'opération comptait un bateau portugais et un bateau italien ; et, un avion italien et un autre finlandais. La durée de l'opération fut de neuf semaines, et plus tard elle se prolongea jusqu'au 15 décembre 2006. Durant la prolongation un avion finlandais fut utilisé.

## HERA I et HERA II



Source: FRONTEX



## Projets en cours en lien avec les frontières maritimes méridionales et la région de la Méditerranée: MEDSEA et BORTEC

Dans les Conclusions de la Présidence du Conseil européen des 15/16 décembre 2005 on confia à FRONTEX une série de tâches dans la région Méditerranéenne. En réponse aux conclusions, un rapport d'Analyse des Risques en Afrique fut présenté, effectué par FRONTEX pour donner une perspective générale de la situation dans la région, qui évaluait les nécessités et proposait des solutions possibles. Le Conseil européen sollicita aussi FRONTEX pour qu'il :

- Fasse une étude de viabilité pour renforcer la surveillance et le contrôle des frontières maritimes méridionales de l'UE, concrètement en mer Méditerranée et pour qu'il étudie la possibilité de créer un réseau de Patrouilles Côtières Méditerranéennes avec la participation des Etats membres de l'UE et des pays du Nord de l'Afrique le plus tôt possible en 2006 (MEDSEA).
- Explore la viabilité technique de l'établissement d'un système de surveillance qui couvrirait la totalité des frontières maritimes méridionales de l'UE et de la mer Méditerranée, fin 2006. Ce système utiliserait une technologie moderne avec l'objectif de sauver des vies en mer et de faire face à l'immigration illégale (BORTEC).

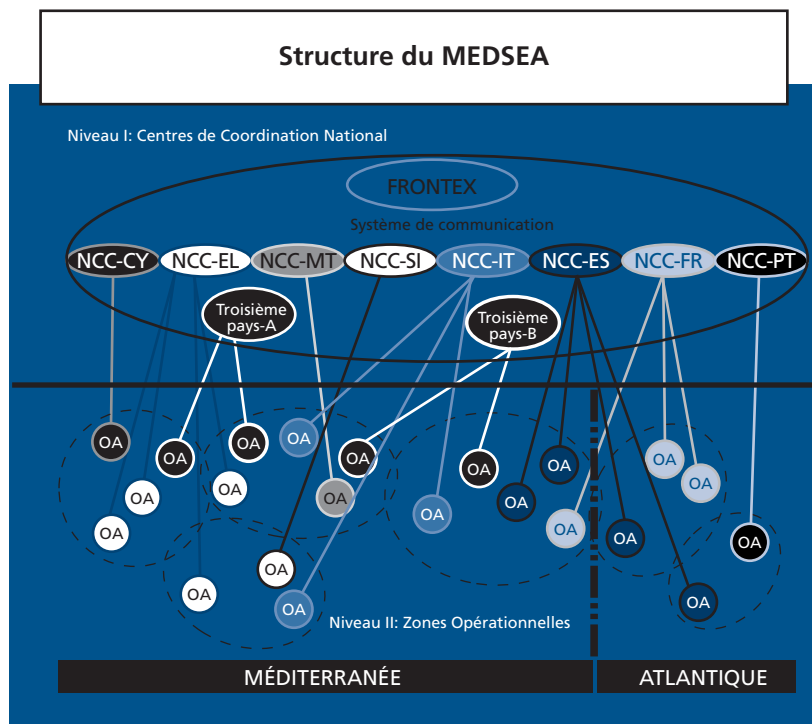
### MEDSEA

La finalité du rapport de viabilité MEDSEA était d'étudier le renfort du contrôle et de la surveillance de la frontière maritime méridionale de l'UE, et plus concrètement en mer Méditerranée, et la possibilité de créer un réseau de Patrouilles Côtières Méditerranéennes qui impliqueraient les Etats membres de l'UE et des pays du Nord de l'Afrique. Avec la création de ce réseau, la gestion des risques de sécurité en zones maritimes s'améliorerait ainsi que la coopération journalière. Ce réseau servirait non seulement comme plate-forme fiable pour l'échange régulier d'information, mais aussi comme une plate-forme pour des moyens de contrôles frontaliers planifiés conjointement et pour des opérations conjointes coordonnées par FRONTEX.

La conclusion principale de l'étude, ainsi que le montre le diagramme indicatif, est l'établissement d'une structure en deux niveaux consistant en :

- Niveau I: Les Centres de Coordination Nationaux dans chacun des Etats membres méditerranéens seront connectés en un réseau de FRONTEX pour garantir la coopération et la coordination de l'activité dans les régions et aux frontières maritimes.
- Niveau II: Chaque Centre de Coordination National sera en contact avec des Entités Opérationnelles (en chaque Zone Opérationnelle) au niveau national. Le concept de travail opérationnel dépendra de la coopération entre eux, tant au niveau national qu'entre les Etats membres.

Les Centres de Coordination Nationaux sont l'élément multiplicateur capable d'assurer la pleine communication entre les deux niveaux.



## BOATEC

De plus, FRONTEX travaille actuellement sur une autre étude dont la finalité est d'explorer la viabilité technique de l'établissement d'un système de surveillance qui couvre la totalité de la frontière maritime méridionale de l'UE et de la mer Méditerranée (BOATEC). Ce système utiliserait la technologie moderne avec l'objectif de sauver des vies en mer et de faire face à l'immigration illégale. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Vision d'ensemble des technologies existantes en fonctionnement, les différentes zones de couverture et leur solution technique, et les nécessités et désirs d'un développement ultérieur.
- Définition et perspective générale du système de gestion technique pour différentes technologies et leur possible compatibilité avec d'autres.
- Vision d'ensemble de la zone qui n'est couverte par aucun des systèmes actuels et des systèmes qui couvrent la zone voisine.
- Viabilité technique d'un système de surveillance qui couvre les frontières maritimes méridionales de l'UE.

De même que dans l'étude MEDSEA, une Equipe Basique, consistant en des experts des Etats membres et des experts de FRONTEX, mène l'étude. De plus, le Centre Européen de Recherche Conjointe, situé à Ispra (Italie), contribue à l'étude avec un expert de l'Equipe Basique. Ainsi, fut établi un Groupe de Soutien avec des tâches similaires à celles qui furent déjà menées lors du projet MEDSEA.

## **Le rôle des Forces Armées dans le contrôle des flux migratoires : Possibilités de coopération**

L'UE et d'autres organismes et entités internationales responsables de la sécurité et des questions liées à la défense ne sont pas la priorité principale de FRONTEX quand il établit des relations externes avec des organisations internationales. Cependant, nous pouvons identifier quelques domaines dans lesquelles les activités menées par les Organisations de Sécurité et de Défense, spécialement l'Agence européenne de Défense et l'OTAN, peuvent être liées jusqu'à un certain point à celles assignées à FRONTEX : ce sont principalement les domaines liés aux questions de sécurité frontalière. En termes généraux, les domaines dans lesquels FRONTEX pourrait établir dans un futur immédiat quelque type de collaboration avec ces deux organisations sont celles de la recherche et de la technologie, la formation et l'échange d'information, et l'analyse de risques.

Finalement, il est nécessaire de mettre l'accent sur le fait que le contrôle des frontières peut bénéficier des expériences au niveau national et européen des systèmes de surveillance similaires. Il faudrait aussi explorer les possibles synergies avec des systèmes de surveillances européens existants pour d'autres activités, spécialement celles des Forces Armées.

---

## GOVERNANCE ET SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE

- GOUVERNANCE ET SÉCURITÉ : UN RAPPROCHEMENT À LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT ET À LA CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE

*Clare Lockhart*

- SÉCURITÉ ET BONNE GOUVERNANCE EN MÉDITERRANÉE : SÉCURITISATION VS. DÉMOCRATISATION

*Yahia H. Zoubir*

## GOVERNANCE ET SÉCURITÉ : UN RAPPROCHEMENT À LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT ET À LA CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE

---

**Clare Lockhart**

*Directeur de l'Institute for State Effectiveness  
à AGORA, Londres*

Les champs du développement et de la sécurité convergent chaque fois plus, tant dans le langage que dans les approches, depuis que la construction étatique s'est converti en un facteur fondamental à chacun de ces champs. La fin de la Guerre Froide ; l'intensification des interconnexions globales dans le flux de marchandises, services et information ; l'incapacité de la part de l'industrie de développement à l'heure d'aborder les causes fondamentales de la pauvreté ; et, les attaques du 11 septembre sont tous des facteurs qui ont clairement mis en relief les inadéquations de nos pratiques institutionnelles actuelles à l'heure d'aborder les problèmes du développement, de la gouvernance et de la sécurité. Comme résultat, on voit un consensus croissant entre les acteurs économiques, politiques et de sécurité concernant le fait que ses modèles mentaux et de structures et processus organisationnels ne sont pas à la hauteur nécessaire pour faire face au défi actuel.

Au centre même des défis actuels il y a une divergence entre un système international qui assume que les états puissent mener à bien certaines fonctions, et la réalité que beaucoup d'états manquent de la capacité institutionnelle pour faire face à leurs responsabilités externes par rapport à la communauté internationale, et internes concernant leurs citoyens. Nous avons défini cette divergence comme « brèche de souveraineté ». Actuellement il est admis qu'entre 40 et 60 pays ne sont pas capables de mener à bien une série de fonctions de base, et que bien plus encore ont des manques au moment d'accomplir leurs devoirs de satisfaire leurs citoyens.

En même temps, les organisations internationales créées après la Seconde Guerre Mondiale ont chaque fois plus de difficultés pour faire face aux défis que posent la construction institutionnelle (*institution-building*). Les voies de fuite qui existent dans le système international apparaissent à la surface de tout pays et fini par créer des stratégies et des politiques dissidentes, et parfois contradictoires, avec une multitude de politiques et de projets fragmentés qui substituent (et qui affaiblissent plus qu'elles ne consolident) les capacités institutionnelles. Les structures, processus, capacités et stimulants organisationnels ne répondent pas à l'objectif de la consolidation institutionnelle de ces pays pour lesquels ces organisations ont été conçues.



Ce que nous proposons, pour fermer cette brèche de souveraineté, c'est précisément une nouvelle approche des relations internationales, de la sécurité et du développement. Premièrement, il est nécessaire d'avoir une discussion publique globale pour définir les fonctions que doivent avoir les états dans le monde actuel et faire face, ainsi, aux attentes de leurs citoyens et les nécessités de la paix et de la stabilité globale. Nous proposons que, pour cela, l'accomplissement de dix fonctions soit indispensable et nous avons exposé la nécessité d'un débat public pour redéfinir et développer ce cadre. Les fonctions que nous proposons sont : maintenir un monopole légitime sur l'usage de la force ; gérer les finances publiques ; garder le contrôle administratif et gérer le flux d'information ; cultiver le capital humain ; proportionner les services d'infrastructure ; gérer les actifs –tant les tangibles que les intangibles- de l'état ; réguler le marché ; définir les droits et les obligations de la citoyenneté ; maintenir les relations internationales et exercer la garantie de la souveraineté ; et, préserver l'état de droit.

L'état de droit est la fonction fondamentale qui unit et englobe toutes les autres. Cependant, toutes les fonctions sont interconnectées et beaucoup d'entre elles ne peuvent se concrétiser à moins que d'autres soient menées à bien d'une manière adéquate. Plusieurs peuvent se réaliser principalement grâce à l'exercice d'autres fonctions. Par exemple, nous soutenons que, à travers l'exercice des neuf autres fonctions, la première d'entre elles, le monopole légitime de l'usage de la force, peut se concrétiser. Dans le monde actuel, le maintien de l'ordre ne peut être atteint uniquement moyennant des moyens répressifs. Au contraire, c'est la légitimité de l'ordre –la confiance des citoyens en leur état- qui détermine l'habileté d'un état à maintenir l'ordre.

Deuxièmement, nous proposons que sur ce cadre puisse s'asseoir les bases d'un système intégré pour la consolidation institutionnelle au niveau sous-national, national et international. Ceci exigerait que les capacités institutionnelles pour chacune de ces fonctions soient évaluées d'une manière qui rende possible l'élaboration d'un diagnostic, de paramètres de référence et une couverture informative transparente au long du temps. Définir un cadre commun comme nous le proposons ici permettrait d'établir une classification entre les pays et d'identifier l'avancement ou le recul des fonctions d'un état. Nous avons proposé la compilation et la publication annuelle d'un indice de Souveraineté, ou indice de l'Effectivité Etatique. Cet indice pourrait être la base pour les discussions à l'Assemblée Générale des Nations Unies et pour les réunions annuelles de la Banque mondiale, ce qui permettrait de généraliser des consensus relatifs aux priorités à prendre en compte quant à l'attention et aux investissements.

Troisièmement, nous proposons que s'élaborent des stratégies intégrées à long terme pour chacun des pays qui restent en-dessous d'un certain niveau par rapport à l'indice, et qu'ils soient conçus avec l'objectif d'augmenter progressivement les capacités institutionnelles des pays. Ces stratégies constitueraient la base des « accords doubles » entre les citoyens d'un pays et leur gouvernement, d'une part, et le gouvernement et les acteurs internationaux, d'autre part. Ainsi, cela permettrait l'alignement entre les promesses électorales faites par les leaders politiques ou les promesses faites à la population, et la multitude de conditions, accords et initiatives internationales que les pays sont obligés ou encouragés à réaliser pour satisfaire les exigences des acteurs internationaux.

Cette approche constitua la base pour la conception d'un ensemble d'instruments qui furent appliqués en Afghanistan entre 2001 et 2005, comprenant l'Accord de Bonn, le Cadre pour le Développement National, le Fond Fiduciaire pour la Reconstruction de l'Afghanistan, les Programmes sur les Priorités Nationales et le Pacte d'Afghanistan. Cette approche et certains de ces instruments ont constitué, à leur tour, la base pour un travail analytique et politique en plusieurs pays.

Ce n'est pas une approche où s'appliquent, invariablement, des modèles inflexibles indépendamment des conditions concrètes de chaque pays, mais cette approche requiert que le cadre analytique soit soigneusement calibré et adapté au contexte. Cependant, trop souvent, dans les processus de planification, les acteurs internationaux prennent pour acquis l'existence d'une espèce de « table rase » ou de tableau blanc et appliquent les modèles pré-préparés sans une analyse méticuleuse fondée sur les conditions existantes. En place de quoi, l'élaboration d'une carte des institutions, des actifs et des restrictions jetteraient les bases pour des actions conçues pour vaincre ces restrictions ; cette carte devrait se construire à partir des institutions existantes et en s'adaptant aux capacités existantes. Cette approche permettrait que les institutions « modernes » puissent se concentrer sur les traditions locales et les pratiques existantes. Parmi les exemples de cette approche en Afghanistan est comprise la mobilisation de l'année 2000 des gérants de l' *hawala* (le système informel de transfert de fonds pour l'échange de devises) ; l'utilisation du concept traditionnel de la *Loya Jirga* comme base pour la légitimation du Processus de Bonn ; et, la construction de l'institution de la *shura* (au niveau communal) d'une plate-forme pour l'administration de fonds et de projets de la part des communautés à travers le Programme de Solidarité Nationale.

Cette approche fut la base pour une réunion convoquée par la Banque mondiale et les Nations Unies dans le cadre des *Greentree Estates*<sup>1</sup>, où les leaders de douze processus de transition post-conflit se réunirent pour discuter du cadre décrit et de perfectionner le cadre fonctionnel. Par après, l'approche fut l'objet de discussions au plus haut niveau des Nations Unies, de la Banque Mondiale et d'autres organisations.

Une série de changements du système international seraient nécessaire pour soutenir cette approche. Premièrement, les cadres temporaires pour la planification devraient être modifiés, passant de la période typique dans les cadres temporaires de planification des donateurs de 1-3 ans, celui de 10-15 ans qui est plus réaliste pour atteindre un changement institutionnel soutenable. Deuxièmement, les systèmes de distribution d'assistance technique nécessiteraient d'être révisés. Actuellement, l'assistance technique est souvent de basse qualité et incompréhensible pour les populations ou les gouvernements du pays de travail, avec peu de mécanismes incorporés pour garantir le transfert de capacités. A lieu de cela, les conventions de jumelage et échange de connaissances de la part des organisations pleinement fonctionnelles pourrait être plus effectifs, de même que ceux utilisés pendant le processus d'adhésion à l'Union européenne. De même, il est nécessaire de garantir que les contrats d'assistance technique contiennent les moyens adéquats pour assurer un transfert probable de connaissance et une pleine responsabilité.

1. Le *Greentree Estates Meeting* eu lieu en septembre 2005. On peut trouver un résumé de ses actes dans GHANI, Ashraf; LOCKHART, Clare y CARNAHAN, Michael, "An Agenda for State-Building in the Twenty-First Century", *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 31: 1, hiver 2006.

Troisièmement, au lieu que chaque donateur prépare et réalise des petits projets, les acteurs internationaux devraient s'accorder sur une stratégie conjointe à long terme entre eux et avec le gouvernement du pays et, ainsi, canaliser leurs financements à travers de canaux communs. Quatrièmement, au lieu de prétendre des missions séparées d'information et de suivi, les acteurs internationaux s'accorderaient sur un cadre informatif commun que le gouvernement serait obligé d'accepter. Cinquièmement, les formes d'implication de la communauté internationale arrêteraient de se baser seulement sur la supervision ou la mise en œuvre directe pour aller vers un autre système dans lequel il y aurait association dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie.

Ceci, à son tour, exigerait un changement significatif dans l'ensemble des capacités, des stimulants et des modèles mentaux du personnel des organisations internationales et des gouvernements nationaux. Sur la scène des organisations internationales, le personnel devra acquérir des capacités pour « coproduire » les changements institutionnels avec leurs homologues au lieu d'agir seulement comme directeurs exécutifs ou superviseurs. Cela nécessiterait aussi d'acquérir des capacités analytiques plus profondes. Au niveau du pays, ceci requerrait l'élévation d'une génération de leaders et de managers, à qui serait assigné tant le droit que la responsabilité de diriger tels processus. Pour les appuyer, il serait important d'imaginer des manières d'investir en leurs capacités de leadership et de gestion. Ces capacités pourraient inclure la réactivation des institutions pédagogiques d'enseignement secondaire et universitaire, en ajustant aux étudiants les capacités de travail en équipe et de résolution de problèmes nécessaires pour réussir dans le monde actuel ; prêter appui et réseaux d'apprentissage en marge des institutions pédagogiques traditionnelles ; et, garantir qu'ils reçoivent une rémunération adéquate.

L'approche décrite ici englobe tous les milieux étatiques –sécuritaire, politique et économique– dans un cadre commun qui reconnaît les interdépendances entre ces milieux. De cette façon, il est possible d'ouvrir la « boîte noire » de la gouvernance, et de tracer les structures et les processus des institutions en utilisant un langage commun. L'importance du rôle récemment octroyé au thème de la « construction de l'état » (*state-building*) dû aux défis évidents tant en Afghanistan qu'en Irak, a fait que cette question occupe une place prépondérante dans le débat de l'opinion publique globale. Il est à espérer que cette attention pourra se maintenir et que l'on recherche les causes fondamentales (et les réponses appropriées) des défis au développement et à la sécurité dans le monde entier.

## SÉCURITÉ ET BONNE GOUVERNANCE EN MÉDITERRANÉE : SÉCURITISATION VS. DÉMOCRATISATION

---

**Yahia H. Zoubir**

*Professeur de Relations Internationales et Gestion  
à Euromed Marseille École de Management*

Ces dernières années, la mauvaise gouvernance a été considérée comme une des principales causes d'instabilité, d'insécurité, de sous-développement et de conflit dans toutes les sociétés. Les gouvernements, tant au Nord qu'au Sud, semblent être d'accord pour dire que la bonne gouvernance est nécessaire pour promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et le développement, non seulement à l'intérieur des sociétés, mais aussi dans les relations internationales. En général, de nombreux leaders du Sud se sont rendu compte que si un lien bien défini n'était pas établi entre la bonne gouvernance et le secteur de la sécurité, la paix et la stabilité essentielles pour le développement ne se matérialiseraient pas. De fait, certains donateurs, comme la Banque Mondiale, conditionnent leurs aides et crédits à la mise en marche de réformes qui garantissent une 'bonne gouvernance'. Il existe aussi un consensus sur la nécessité d'une bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité pour atteindre non seulement la paix, la dignité, le respect des droits de l'homme, la démocratie et la stabilité, mais aussi pour être capables d'initier un véritable développement.

La gouvernance est un concept qui s'est développé avec l'évolution de la civilisation humaine ; il peut s'appliquer à divers types d'organisations, grandes ou petites : des entreprises, ONG, états-nation, organisations internationales et autres entités. La définition généralement acceptée est que la gouvernance est le processus de prise de décisions et le processus par lequel les décisions sont exécutées ou non. Ainsi, il faut espérer que la bonne gouvernance aspire à assurer des bons résultats pour l'ensemble de la société, particulièrement pour ceux qui ne sont pas en position de pouvoir. Il faut noter que le 'gouvernement' est seulement un des acteurs de la gouvernance ; le reste des acteurs externes au gouvernement et à l'exécutif sont regroupés sous l'étiquette de la 'société civile'.

Si pour la gouvernance on entend quelque chose de distinct, la bonne gouvernance a une série de caractéristiques ; elle doit être : participative, orientée vers le consensus, responsable, transparente, réceptive, effective et efficiente, d'équité et inclusive, et basée sur l'état de droit<sup>1</sup>.

Nous pouvons dire sans peur de nous tromper, que, en général, aucune des nations du sud de la Méditerranée ne satisfait aux caractéristiques de la bonne gouvernance énumérées, et que toutes souffrent d'un fort défi-

1. [www.unescap.org/huset/gg/governance.htm](http://www.unescap.org/huset/gg/governance.htm)

2. Ce déficit a été expliqué de manière détaillée dans le Programme pour le Développement des Nations Unies, *Arab Human Development Report 2004-Towards Freedom in the Arab World*, New York: UNDP/Stanford University Press, 2005.
3. ROMDHANE, Dalila, "Supporting Penal and Prison Reform in North Africa: Algeria and Morocco", in FERGUSON, Chris, y ISIMA, Jeffrey O., *Providing Security for People: Enhancing Security through Police, Justice, and Intelligence Reform in Africa*, Swindon (UK): Global Facilitation Network for Security Sector Reform, 2004, pp. 67-74; ZOUBIR, Yahia H. y HAMADOUCHE, Louisa Aït, "Between Democratization and Counter-Terrorism: Penal Reform in Algeria", in FERGUSON, Chris y ISIMA, Jeffrey O., *Providing Security for People: Enhancing Security through Police, Justice, and Intelligence Reform in Africa*, Swindon, UK: Global Facilitation Network for Security Sector Reform, 2004, pp. 75-84.

cit démocratique<sup>2</sup>. Malgré certains essais récents de mener des réformes qui, dans certains cas, ont été entreprises dans le secteur de la sécurité<sup>3</sup> avec l'aide des protocoles du programme MEDA ["mesures d'accompagnement financières et techniques"] de l'UE, les transformations significatives dans la région ont été limitées, du à une série de raisons qui seraient trop longues à élaborer dans le cadre de cet article. Mais il est évident que les pays avec une plus grande expérience devraient aider les pays du sud de la Méditerranée à promouvoir la gouvernance démocratique. La difficulté, cependant, semble être que, depuis les événements du 11 septembre 2001 et les attentats islamiques à Casablanca (mai 2003) et Madrid (mars 2004), la région de la Méditerranée s'est converti en une zone d'importance stratégique dominée par les thèmes de la sécurité tant au niveau interne qu'externe. Le terrorisme, le crime organisé et l'immigration illégale se sont convertis en défis stratégiques ; ce qui a eu comme résultat une plus grande collaboration policière entre les pays des deux rives de la Méditerranée. C'est-à-dire que les thèmes de la sécurité semblent être aujourd'hui au centre de la coopération, malgré la rhétorique normative concernant la démocratie et les droits de l'homme, qui sont passés au second plan.

Il y eut différentes réponses à la menace terroriste. Tant en Europe que, en moindre mesure, aux Etats Unis, les analystes ont identifié le déficit démocratique au sud comme une des principales causes du terrorisme islamique. Ceci explique pourquoi, au moins au niveau du discours politique, la promotion de la démocratie en Méditerranée s'est converti en une priorité tant pour les politiques de l'UE que celles des Etats Unis. La Politique européenne de Voisinage, la *Middle East Partnership Initiative* des Etats Unis (MEPI) et la *Broader Middle East and North Africa Initiative* du G-8 sont les meilleures exemples des politiques qui cherchent à promouvoir la démocratie au sud de la Méditerranée et dans les régions du Moyen Orient. En Europe on pense que la meilleure garantie pour la sécurité de l'Europe est la promotion d'un voisinage formé par des états démocratiques bien gouvernés. Mais le dilemme se pose en ce que convaincre les pays du sud de la Méditerranée est problématique, car personne ne doute que des élections libres aient probablement comme résultat une victoire des partis islamistes. C'est précisément le scénario que les Européens et les Nord-américains essaient d'éviter, comme l'illustre leur réaction face à la victoire du Hamas en Palestine. Bien qu'ils ne s'opposent pas aux partis islamistes 'modérés', ils préfèrent les régimes séculaires semi-autoritaires, bien qu'ils soient modérés. Naturellement, ils leur plairaient que ces régimes semi-autoritaires aient une façade démocratique ; mais il s'agit de régimes réticents au contraire. Ils se sont montrés réticents à mener de véritables réformes politiques. Ils jouent aussi avec la crainte des pays occidentaux que les réformes puissent produire un effet opposé à celui désiré, c'est-à-dire, qu'ils puissent bénéficier aux ennemis de la démocratie, concrètement aux islamistes. Bien qu'ils soient d'accord avec leurs homologues occidentaux concernant la nécessité d'une bonne gouvernance, les régimes du sud de la Méditerranée argumentent qu'ils ont plus besoin d'aide économique de l'UE et des Etats Unis, et une coopération sur le thème de la sécurité plus étroite avec eux. Concernant la sécurité, ces régimes l'interprètent comme sécurité nationale et stabilité du régime. Ainsi, l'accès aux marchés de l'UE est nécessaire pour le développement et la stabilité socioéconomiques.

Actuellement, les gouvernements et les organisations internationales reconnaissent le lien existant entre la transformation démocratique d'une société et la nécessité d'une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Il existe un large consensus quant à ce que l'absence de contrôle démocratique sur les forces armées, la police et les services d'intelligence ont des conséquences tant internes qu'externes. Au niveau interne, ceci se caractérise dans les pays du sud de la Méditerranée par :

- Une participation limitée de la population civile à la formulation des politiques sécuritaires et à leur contrôle. Ceci est normalement chassée par les militaires.
- Une étroite séparation entre la police et les forces militaires, c'est-à-dire, « les fonctions des forces de sécurité internes et externes se confondent, avec les militaires exerçant un rôle considérable dans la sécurité interne, et, de manière plus générale, dans la politique nationale dans son ensemble »<sup>4</sup>.
- Des niveaux élevés de dépenses en défense par rapport au Produit Intérieur Brut des pays, caractérisés, en plus, par le manque de transparence.

Ces dernières années il est de plus en plus évident que les pays du sud de la Méditerranée nécessitent un modèle différent de relation entre les militaires et la population civile. La principale difficulté se pose en comment effectuer la transition depuis un secteur de la sécurité traditionnellement dominé par les militaires. Ou, comme le dit un académicien nigérien : « Un des thèmes fondamentaux dans la gestion du secteur de la sécurité est l'acceptation d'une politique démocratique et de ses valeurs de transparence et de responsabilité »<sup>5</sup>. La difficulté, bien entendu, est comment s'effectue cette transition dans ces sociétés dans lesquelles les militaires ont exercé traditionnellement un rôle important dans la construction de l'Etat et sont intervenus souvent dans la politique. L'autre dilemme est comment persuader les pays du sud de la Méditerranée pour qu'ils commencent des réformes, à travers différents instruments politiques externes, sans que cela ne paraisse être une intervention dans les affaires intérieures de ces pays. Une des manières a été, en particulier de la part de l'UE, d'aborder le thème de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité en liant les questions du développement, de la démocratie et de la sécurité. Mais il ne semble pas que l'UE ait développé une politique globale pour la réforme du secteur de la sécurité, malgré le fait qu'elle dispose non seulement de l'expérience pour le faire, mais aussi des moyens pour impliquer ses associés du sud de la Méditerranée dans un échange effectif et une coopération concrète. Indubitablement, l'UE et les Etats Unis se montrent réticents à promouvoir la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité dans les états du sud de la Méditerranée du au rôle crucial que ces états sont impliqués dans la Guerre Globale contre le Terrorisme dirigé par les Etats Unis. L'UE, par exemple, considère les droits de l'homme et la démocratisation en Méditerranée comme un impératif stratégique de sa politique ; cependant, il n'y a pas d'indices de que ceci ait été réellement une priorité pour l'UE<sup>6</sup>. Nous pouvons dire la même chose, bien entendu, concernant la politique nord-américaine<sup>7</sup>. Comme nous avons déjà affirmé, les pays occidentaux, spécialement depuis le 11 septembre, sont plus intéressés dans la stabilité des régimes au sud de la Méditerranée que dans la promotion de la démocratie. La crainte est que les régimes 'instables', bien qu'ils soient démocratiques, puissent avoir

4. TANNER, Fred, "Security Cooperation: A New Reform Orientation?", in AMIRAH-FERNANDEZ, Haizam y YOUNGS, Richard (eds.), *The Euro-Mediterranean Partnership: Assessing the First Decade*, Madrid: Real Instituto Elcano y Fríde, 2005, p.76.
5. ELAIGWU, J.Isawa, *African Responses to Good Governance, Peace, and Security in the Region: Towards Confidence Building*, Geneva, Switzerland: Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, DCAF, 2002, p.11.
6. HADDADI, Said, "Political Securitisation and Democratisation in the Maghreb: Ambiguous Discourses and Fine-tuning Practices for a Security Partnership", Institute of European studies, University of California, 2004.
7. Cfr ZOUBIR, Yahia, H., "The United States, Islamism and Democracy in the Maghreb: The Predominance of Security?", in ZOUBIR, Yahia H. y AMIRAH-FERNANDEZ, Haizam (eds.), *North-Africa: Politics, Region and the Limits of Transformation*, London: Routledge, en préparation.

8. Cfr le commentaire de Amr Hamzawy et Michael McFaul, "The US and Egypt: Giving up on the 'Liberty Doctrine'", *International Herald Tribune*, 3 juillet 2006.
9. Haddadi, *op.cit.*, p.20

des conséquences négatives pour l'Europe, comme une grande affluence de réfugiés. Si bien que certains pays européens condamnèrent le régime algérien pour avoir annulé les élections en 1992 du à la victoire du Front Islamique du Salut, il n'est pas absolument certain qu'ils désiraient réellement voir arriver les islamistes au pouvoir. Ceci explique pourquoi, après le 11 septembre, les pays occidentaux sont devenus plus que silencieux concernant les abus contre les droits de l'homme dans les pays qui appuyèrent la Guerre Globale contre le Terrorisme. Ainsi, il n'y eut aucune condamnation pour la dure répression du Maroc après les attentats de Casablanca en 2003, ni pour les abus continus contre les droits de l'homme qui ont eu lieu là-bas, et aussi en Egypte, contre des soupçons de terrorisme. De fait, il y eut très peu de plaintes concernant les réélections absurdes et truquées des présidents d'Egypte et de Tunisie respectivement. L'idylle avec le régime dictatorial de Libye illustre le virement de l'offensive en faveur de la démocratisation.

En conclusion, on pourrait dire que dans la Guerre Globale contre le Terrorisme, ni les pays du sud de la Méditerranée ni les pays occidentaux ne font de la gouvernance démocratique une de leurs priorités<sup>8</sup>. L'UE et les Etats Unis ont les instruments pour influencer vers la direction démocratique des pays du sud de la Méditerranée ; cependant, dans la conjoncture actuelle, il semble qu'ils n'aient pas la volonté de la faire. Le risque est, bien sûr, que « avec une série de forums réitératifs sans aucun résultat concret ou avec très peu de résultats sur la sécurité et la démocratie, le discours sur la construction de la paix et la sécurité devra être perçu par la population au sud comme une forme de stagnation politique pour d'autres milieux »<sup>9</sup>.

---

## CONCLUSIONS

- LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE EN 2006 :  
UNE RÉFLEXION MULTIDIMENSIONNELLE

*Haizam Amirah Fernández*

*Stuart Reigeluth*

*Eduard Soler i Lecha*

*Ricard Zapata*



## LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE EN 2006 : UNE RÉFLEXION MULTIDIMENSIONNELLE

---

### **Haizam Amirah Fernández**

*Chercheur Principal du Programme sur la Méditerranée et le Monde Arabe, Real Instituto Elcano, Madrid*

### **Stuart Reigeluth**

*Chef de projets pour le Programme Afrique et Moyen Orient au Centro Internacional de Toledo para la Paz, Madrid*

### **Eduard Soler i Lecha**

*Coordinateur du Programme Méditerranée de la Fondation CIDOB, Barcelone*

### **Ricard Zapata**

*Professeur de Sciences Politiques à l'Université Pompeu Fabra, Barcelone*

**A**n nouveau, la Méditerranée a été, en 2006, le cadre de conflits armés. La situation dans les territoires palestiniens ainsi que le conflit au Liban ont mis en évidence, une fois de plus, qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour satisfaire un des principaux objectifs établis par le Processus de Barcelone en 1995 : transformer la Méditerranée en un espace de paix et de sécurité.

Il convient d'ajouter, en outre, qu'au cours des dernières années, la Méditerranée continue à être le cadre de quelques unes des plus grandes disparités économiques, politiques et sociales de la planète. Ces disparités représentent, en interne, un germe de tensions et, par conséquent d'insécurité. D'autres menaces, dont la dimension est parfois globale, telles que le terrorisme international ou le changement climatique, laissent aussi ressentir leurs effets dans les pays riverains de la Méditerranée.

L'année 2006, qui a été témoin du V<sup>ème</sup> Séminaire international de sécurité et de défense en Méditerranée, s'est également caractérisée par l'explosion cyclique et malheureuse de violence à divers points du Proche Orient. Cet été sera rappelé par l'offensive de guerre au Liban et par la situation, de plus en plus critique, des territoires palestiniens et de la bande de Gaza en particulier. De plus, la violence en Iraq a continué à semer des doutes sur le futur du pays et sur la stabilité dans toute la région.

Par conséquent, le cours des événements en Méditerranée, en particulier dans son bassin oriental, montre, une fois de plus, que la Stratégie européenne de Sécurité avait posé correctement les défis en matière de sécurité européenne et de stabilité du système international dans son ensemble.

Toutefois, ces mêmes événements, notamment en ce qui concerne la situation au Liban, ont mis également en évidence que l'Union européenne, en collaboration avec les pays partenaires de la Méditerranée, doit parcourir un long chemin pour renforcer sa politique extérieure et de sécurité.

Pour affronter les nouvelles et les anciennes menaces, il est nécessaire d'avancer vers une politique de coopération constructive. Le dialogue et la volonté politique sont des ingrédients essentiels pour faire progresser les différents cadres de coopération en matière de sécurité qui se déroulent de manière simultanée en Méditerranée. Du Processus de Barcelone au Dialogue méditerranéen de l'OTAN, en passant par l'initiative 5+5, par la Politique européenne de voisinage et par la Politique européenne de sécurité et de défense, les domaines de discussion et de travail à ce sujet sont nombreux.

Ces efforts ne sont pas toujours connus publiquement. C'est pourquoi la fonction d'un séminaire comme celui que la Fondation CIDOB et le Ministère espagnol de la défense organisent de manière régulière à Barcelone acquiert une valeur ajoutée. Il permet de donner de la visibilité au travail développé par différents acteurs, de renforcer la confiance entre ceux-ci et de réfléchir à long terme sur quelles sont les grandes priorités en matière de sécurité en Méditerranée.

Lors de l'édition de l'an 2006, trois sujets ont été choisis qui, très probablement, continueront à marquer l'agenda en matière de coopération en Méditerranée : l'énergie, les flux migratoires et la gouvernance. Ces sujets ont été débattus au sein de groupes de travail conformément aux règles *Chatham House*, c'est-à-dire sans que les propos tenus au cours des réunions puissent être attribués ou cités textuellement. Ce qui n'empêche pourtant pas de concrétiser dans ces conclusions certaines des idées les plus suggestives issues de ces discussions.

En ce qui concerne l'énergie, l'accent a été mis sur le fait que l'intérêt porté aux questions relatives à l'énergie et à la sécurité s'accroît et faiblit de manière cyclique, en constatant que, depuis l'an 2000, l'importance de ces sujets a augmenté considérablement, en transformant les débats liés à la géopolitique, à la géostratégie et à la sécurité énergétique en thèmes de la plus haute actualité. Cela est dû en particulier à l'essor du « nationalisme énergétique » chez certains pays producteurs ; à l'importance actuelle, et future notamment, des combustibles fossiles ; et finalement, à la présence constante du débat en faveur ou contre l'utilisation de l'énergie nucléaire. En outre, il convient de signaler que la consommation de combustibles fossiles est associée à de graves implications environnementales. Des phénomènes tels que le changement climatique peuvent engendrer des problèmes graves en matière de sécurité à l'échelle mondiale, et la Méditerranée est une région particulièrement vulnérable aux altérations socio-économiques que ces phénomènes peuvent produire à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

La sécurité énergétique est une perception qui dépend de facteurs multiples tels que la hausse des prix, l'instabilité dans les régions productrices, les attentats contre les infrastructures ou contre les pétroliers ou encore les catastrophes naturelles. Face à l'alarmisme sur la fin des réserves il s'avère nécessaire d'avancer sur différents fronts tels qu'une prestation

énergétique renforcée (travailler du côté de la demande), la recherche pour développer des énergies renouvelables et un investissement accru en énergies propres.

Comme nous disions ci-dessus, nous assistons à un débat renouvelé sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il existe différentes approches à ce sujet, liées principalement aux réactions des opinions publiques face à la menace de la survenue d'accidents nucléaires. Parmi les avantages, il faut noter que la génération de l'énergie nucléaire n'émet ni du dioxyde de carbone ni d'autres gaz qui sont à l'origine du réchauffement climatique global. Il est en outre possible de contrôler la stabilité de l'approvisionnement et le coût d'exploitation peut s'avérer compétitif. En ce qui concerne les désavantages, il faut signaler le grand risque humain concentré en cas d'accident ou de fuite, la prolifération de la technologie et du matériel nucléaire, ainsi que le traitement des déchets radioactifs.

Certains pays arabes et méditerranéens tels que l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis et la Tunisie, entre autres, se proposent d'utiliser l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité et dessaler l'eau. Le programme nucléaire iranien, quant à lui, a ouvert une crise internationale dans la crainte que Téhéran ne veuille la technologie nucléaire à des fins militaires. Malgré sa position en tant quatrième producteur mondial de pétrole et second quant à l'importance de ses réserves de gaz (après la Russie), l'Iran est un importateur net de combustible, en partie en raison du manque d'investissements. Cela s'ajoute à la baisse de sa capacité de production de pétrole brut ces derniers temps et à une demande interne accrue.

Tandis que le pétrole est un bien global, le gaz dépend davantage des marchés régionaux. L'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) est en train d'augmenter au sein de l'Union européenne. De même, la production de GNL augmente également dans des pays méditerranéens tels que l'Algérie, la Libye et l'Égypte, ainsi que chez d'autres producteurs. Il est frappant que l'Espagne soit le troisième destin mondial des navires de transport de GNL et le premier pays européen quant au nombre d'usines de regazéification. En fait, l'Espagne compte cinq usines opérationnelles qui absorbent plus de 65 pour cent du volume de gaz naturel liquéfié arrivant à l'UE.

En ce qui concerne les positions de l'Union européenne au sujet des politiques, des discussions et des crises d'approvisionnement énergétique en général, et concrètement avec la Russie, il existe un manque de consensus nécessaire pour que l'UE parle d'une seule voix. Dans ce sens, l'absence d'idées pour une action commune coordonnée est à signaler également. Avancer dans la planification pour diversifier les sources d'approvisionnement commun ainsi que les réseaux de transport est une question d'importance majeure.

Les questions en relation avec la prolifération sont généralement abordés de manière moins approfondie dans les débats publics que les sujets énergétiques. Cependant, la nature du défi auquel la communauté internationale doit faire face a changé récemment en raison de l'apparition du terrorisme et des risques liés à la prolifération. Dans ce sens, il s'avère indispensable de renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA) et de créer des mesures de transparence supplémentaires, au-delà du système déjà existant de sauvegardes. Cette table a abordé également le rôle de l'OTAN face à ce défi. Entre autres, il a été souligné que son rôle en tant que garant de la sécurité énergétique n'est pas nouveau. Le Concept stratégique de 1999 y faisait déjà référence. Les intérêts économiques et la sécurité énergétique sont des affaires prioritaires au sein du Dialogue méditerranéen de l'OTAN, puisque 65 pour cent du pétrole et du gaz consommés en Europe occidentale traverse la Méditerranée. Entre autres, l'Alliance atlantique se charge d'analyser les principaux risques pour l'approvisionnement énergétique et de prêter assistance aux pays alliés, y compris la surveillance maritime.

Une des principales conclusions à laquelle sont arrivés les participants a été que l'énergie peut être un facteur de conflit, mais aussi d'intégration. À l'instar de l'acier et du charbon, éléments clés pour l'intégration européenne, l'énergie et l'eau pourraient peut être devenir des éléments d'intégration pour la bouleversée région méditerranéenne.

En ce qui concerne la question des flux migratoires, le point de départ a été une unité de base de réflexion, à savoir, le contrôle de ces flux et, par conséquent, la centralité des frontières. Un des sujets les plus discutés a été le débat sur la manière de rendre compatible ce contrôle avec une autre priorité fondamentale, les droits de l'Homme. Ce sujet, d'une actualité particulière face aux crises humanitaires dans l'Atlantique, la Méditerranée et sur les frontières terrestres de différents pays nord-africains, doit être objet d'attention si la sécurité est conçue en termes de sécurité humaine.

Le débat a porté également sur le meilleur cadre pour coopérer entre les pays de l'UE et les partenaires méditerranéens dans le domaine des migrations. Le débat principal est axé sur la nécessité de trouver un assemblage entre les différentes initiatives déjà existantes et que celles-ci soient cohérentes entre elles. Les états de la région euro-méditerranéenne devront réfléchir en particulier sur la pertinence du Processus de Barcelone, en tant que cadre multilatéral, ou si au contraire, une coopération strictement bilatérale serait en mesure de produire de meilleurs résultats.

Cette réflexion sur les cadres de coopération régionale nous conduit à définir quel est le meilleur espace géographique pour développer une telle coopération. Le séminaire a mis en évidence qu'à la frontière traditionnelle représentée par la Méditerranée, s'est ajoutée une autre, beaucoup plus poreuse, au désert du Sahara. Il a été constaté ces dernières années que le contrôle d'une frontière comme celle de Ceuta et de Melilla ne résout pas le contrôle des flux mais déplace le problème à d'autres frontières. Par conséquent, les flux migratoires en Méditerranée ne se rapportent pas uniquement à l'échelle euro-méditerranéenne ou euro-maghrébine mais atteignent une dimension euro-africaine.

À partir d'une perspective différente, l'accent a été mis également sur le fait que la fixation pour contrôler de manière efficace les flux migratoires pourrait faire oublier l'importance de promouvoir des processus de développement comme mesure à long terme afin de gérer plus intelligemment et de manière moins traumatique les flux migratoires. Par conséquent, un des objectifs du Partenariat euro-méditerranéen, à savoir la construction

d'un espace de prospérité partagée, est lié à la question migratoire. Toutefois, et étant donné que le foyer d'attention ne se réduit pas à la Méditerranée mais s'est élargi à l'Afrique, les politiques de développement dans ce continent sont également prioritaires.

Des réponses différentes ont été données à tous ces débats et des lignes d'action diverses ont été ébauchées. Ce séminaire a permis, notamment, de connaître de près certaines politiques et initiatives déjà mises en œuvre. Les processus de régularisation, la coopération en matière de sauvetage ou une expérience tangible comme FRONTEX, l'agence chargée du contrôle des frontières extérieures de l'UE, ont été débattus.

Finalement, le groupe de travail centrée sur les sujets de gouvernance a abordé la manière de promouvoir des politiques de « bonne gouvernance » qui pourraient répercuter simultanément sur un climat de sécurité et de stabilité accrues dans la région. La tension entre la promotion d'un agenda de démocratisation et un agenda de stabilisation de l'environnement proche de l'UE a été une constante dans les politiques de l'UE et de certains de ses États membres envers la Méditerranée.

Dans le cadre de ce séminaire un sujet central, tel que les liens entre la gouvernance, les droits de l'Homme et les processus de démocratisation, a été débattu. Certains participants ont remarqué qu'il semble parfois que l'on choisisse de parler de « gouvernance » comme un euphémisme de démocratie. Cependant, au cours du débat il a été mis en évidence que la gouvernance est une notion qui dépasse le respect des droits de l'Homme et la démocratisation et qu'elle est particulièrement importante, notamment dans le moyen et le long terme, pour la construction d'un espace de paix et de stabilité en Méditerranée.

Étant donné la situation politique dans la région, parmi les sujets débattus figurent l'actuelle corrélation de forces dans la région, les différentes stratégies au sein de l'UE et entre celle-ci et les États Unis, l'impact de conflits régionaux ouverts et du terrorisme international ou le rôle de la réforme du secteur de la sécurité. Des sujets qui génèrent tous un débat considérable dans la communauté académique mais aussi dans les cercles gouvernementaux.

Dans ce comité de travail certaines réflexions ont également été proposées sur la manière d'améliorer la situation de la gouvernance dans la région. Notamment, nous avons entendu défendre la nécessité de mettre en œuvre des projets avec une limite temporelle élargie, le fait que l'assistance technique devrait se multiplier et que, afin d'éviter des attitudes méfiantes à l'égard de la mémoire historique, ces processus devraient s'affirmer sur des acteurs internes et éviter d'être vus comme le résultat d'une imposition extérieure.

Une attention particulière a été portée à la nécessité d'avancer vers une cohérence accrue entre les principes et les politiques concrètes de l'UE. Ce fait, qui constitue un problème plus vaste de la construction européenne et de la projection internationale, est mis en relief lorsque l'on adresse un sujet aussi sensible que la promotion d'une bonne gouvernance. Sans cette cohérence, l'UE obtiendra des résultats limités et pourrait même perdre sa légitimité.

Par conséquent, les débats pléniers et les séances de travail ont permis de réaliser un examen approfondi des défis de la sécurité en Méditerranée. Des défis qui acquièrent de plus en plus un caractère multidimensionnel et qui font nécessaire d'approfondir la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée.

Cette coopération, comme plusieurs participants ont rappelé, devra ne pas perdre de vue que la sécurité qui doit inquiéter les leaders euro-méditerranéens n'est pas seulement celle de leurs États, mais surtout, celle de leurs citoyens. La coopération en matière de sécurité en Méditerranée ne peut pas se maintenir en marge de cette dynamique, et par conséquent de nouvelles initiatives liées à une conception de « sécurité humaine » devront être incorporées.

---

## RAPPORTS

- LES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVES EN MÉDITERRANÉE: UNE MÉNACE OMNIDIRECTIONNELLE

*Jesús A. Núñez Villaverde  
Balder Hageraats  
Ximena Valente*

- MESURES DE CRÉATION DE CONFIANCE ET SÉCURITÉ DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE : UN INSTRUMENT POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ HUMAINE

*Jaume Urgell*

# LES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVES EN MÉDITERRANÉE: UNE MÉNACE OMNIDIRECTIONNELLE

---

**Jesús A. Núñez Villaverde**

*Codirecteur de l'Institut d'Etudes des Conflits  
et Actions Humanitaires, IECAH*

**Balder Hageraats**

*Chercheur auprès de l'IECAH*

**Ximena Valente**

*Chercheur auprès de l'IECAH*

## Introduction

De même que pour le premier rapport sur *Les armes de destruction massive en Méditerranée: état de la question et perspectives*, paru en 2005, ce second rapport, qui se présente sous le titre *Les armes de destruction massive en Méditerranée: une menace omnidirectionnelle*, provient d'une initiative de la Fondation CIDOB qui manifeste un intérêt soutenu depuis quelques temps déjà pour les questions de sécurité et de défense en Méditerranée. En tant que consécration à ce thème, il convient de souligner la célébration des séminaires internationaux sur la sécurité et la défense dans la région, qui ont lieu annuellement à Barcelone depuis 2002. En continuité avec la décision adoptée en clôture de la troisième de ces rencontres, le présent rapport prétend offrir, tant à ceux qui assistent directement à ses sessions qu'à la grande communauté de sécurité intéressée par les sujets de la région, un texte qui facilite l'analyse d'un des problèmes les plus pressants de l'agenda international de sécurité. En même temps, il aspire à promouvoir le débat et la réflexion sur la menace que représentent les arsenaux et programmes nucléaires, chimiques et biologiques existants, de même que les tentatives préoccupantes des différents acteurs étatiques et non-étatique pour accéder à ce type d'armes de destruction massive.

Dans ce but, les pages qui suivent ambitionnent de consolider un effort qui permet de mettre à disposition des éléments de soutien aux décisions politiques et d'améliorer la connaissance d'un thème qui a une forte influence sur l'image d'une Méditerranée caractérisée, aujourd'hui comme hier, par son haut degré d'instabilité. Si d'une part, les conflits violents envenimés comme les conflits iraquien et israélo-palestinien se poursuivent, et si d'autre part, il existe différents foyers de tension, il devient difficile d'imaginer que l'objectif proclamé par le Processus de Barcelone de créer un espace euro-méditerranéen de paix et de prospérité partagée puisse s'accomplir à moyen terme. Au contraire, les principaux signaux qu'émet la zone montrent une détérioration généralisée, non tant dans le sens Nord-Sud que dans le sens plus complexe Sud-Sud, au sein duquel l'idée d'atteindre une Méditerranée libre d'armes de destruction massive (ADM) s'éloigne à l'horizon.



1. Bien que, comme il ressort du premier rapport, en termes généraux le concept et l'idée des armes nucléaires, chimiques et biologiques continuent d'être considérés comme les trois composantes centrales des ADM, en pratique, la totalité de ce qui est traité en ces pages est centré principalement sur les armes nucléaires, les seules qui devraient recevoir, du moins au jour d'aujourd'hui, une telle dénomination.

Pendant le laps de temps écoulé depuis la présentation du rapport précédent, la préoccupation pour les ADM<sup>1</sup> dans la zone méditerranéenne –entendue depuis une perspective de sécurité en tant que l'espace qui comprend tant l'Union européenne (UE), les Balkans et la Russie au Nord, que le Maghreb, le Proche et le Moyen Orient au Sud et à l'Est- n'a fait qu'augmenter. A côté de l'inquiétude généralisée pour la crise de la Corée du Nord, l'attention internationale a été concentrée tout au long de ces mois sur l'évolution du programme nucléaire iranien et sur les efforts de la communauté internationale, menée dans ce cas-ci par l'Union européenne (ou, plus spécialement, par le Royaume Uni, la France et l'Allemagne) avec un appui américain explicite, pour éviter que cela ne débouche sur la possession de capacités militaires. Depuis l'optique de la sécurité régionale, il ne faudrait presque relever aucun fait relevant qui témoigne d'un apaisement de la tension. Bien au contraire, tant le conflit en Irak que le conflit israélo-palestinien n'ont fait qu'empirer, tandis qu'en ce qui concerne le Sahara Occidental le conflit reste sans solution et les incertitudes qui définissent les relations de voisinage du Maghreb ne se sont pas non plus dissipées. En ce qui concerne les structures de dialogue et la création de confiance initiées il y a des années, -comprenant des impulsions de l'Otan et de l'UE avec certains pays de la rive Sud, avec le Processus de Barcelone qui a déjà fêté sa première décennie, comme celles d'ordre sous-régional, comme le Groupe 5+5- l'équilibre obtenu jusqu'alors ne permet pas de déduire qu'ils ont été suffisamment efficaces que pour réduire les énormes brèches d'inégalité et de haut degré d'instabilité qui affectent l'ensemble de la région.

En général, cependant, les dynamiques identifiées dans le premier rapport de cette série n'ont pas toutes connu des changements significatifs. En conséquence, au lieu de répéter l'analyse de ces pays qui, dans leurs grands traits, n'ont pas modifié leur profil dans le domaine des ADM ou qui l'ont seulement fait de manière ponctuelle, le lecteur se référera à ce rapport, en ajoutant dans la Partie IV les nouveautés ou nuances qui s'imposent à partir des données et évaluations effectuées. Au contraire, et dans le but annoncé au point de départ de la série en 2005 de couvrir successivement les manques qui n'ont pas été comblés, il fut décidé dans ce deuxième fascicule : 1) d'apporter une analyse (Partie I) de quelques pays du Nord de la Méditerranée qui pour leur potentiel en ADM (France et Royaume Uni) ou pour leur intérêt global avec des connexions évidentes pour la région (Etats Unis) doivent faire partie de cette étude méditerranéenne des ADM ; 2) de consacrer une attention spéciale au cas iranien (Partie II) qui, bien qu'il fut traité dans le précédent rapport, reste la priorité évidente en fonction du développement des événements de ces dernières années ; et 3) d'étudier en détails (Partie III) la menace du terrorisme nucléaire international, converti, pas toujours avec suffisamment de fondements, en une des menaces principales de la sécurité internationale de nos jours. Le rapport est complété par quelques annexes (Partie V) qui reprennent la liste des acronymes utilisés tout au long du texte, une chronologie détaillée du programme nucléaire iranien et quelques notes sur des sites Internet intéressants pour le thème analysé, en tant que complément aux références bibliographiques déjà incluses dans la Partie VII du premier rapport.

Espérons qu'il y aura des initiatives de non-prolifération de caractère régional qui méritent une partie complète dans un prochain rapport, en

tant que signe visible qu'il existe une volonté politique partagée pour libérer la région de quelques arsenaux et programmes qui, loin de garantir la sécurité d'aucun des pays séparément, contribuent seulement à augmenter l'insécurité de l'ensemble. En ce moment, rien ne ressort qu'il faille ajouter au rapport de 2005. Si, dans le cadre international, la conférence de révision du Traité de Non-Prolifération (TNP) a montré les énormes difficultés actuelles pour surmonter les obstacles que demande quelque avancée globale, au niveau régional, les perceptions différentes des arabes, israéliens, et perses rendent impossible depuis quelque temps que le sujet puisse être intégré à l'agenda de sécurité méditerranéenne.

L'analyse présentée dans ce rapport se situe dans un environnement de sécurité internationale qui continue d'être défini, dans ses principaux aspects, par la mal nommée « guerre contre la terreur », dirigée par les Etats Unis. C'est en fonction de ce cadre de référence que s'identifie la prolifération des ADM, à côté du terrorisme international, comme les deux menaces principales qui pendent au-dessus de nos têtes. C'est aussi à partir de ces modèles que s'est dénaturé l'effort multilatéral et la réponse aux menaces globales qui avaient déjà été identifiées après la Guerre Froide, actuellement négligée par les grands médias, pour faire un pas vers une orientation unilatérale et militariste.

Les problèmes s'accroissent lorsque, en plus, on détecte une préférence claire pour les méthodes de contre-prolifération (essentiellement basées sur l'usage de la force et la contrainte) au lieu de favoriser les méthodes de non-prolifération (tournées vers les instruments de droit international et les accords politiques). De même, il devient de plus en plus préoccupant de constater que des acteurs nationaux comme les Etats Unis repensent leur propre stratégie nucléaire, dans le but de faire de ces armes des instruments d'usage de combat. Enfin, il faut insister sur l'application d'un double axe de moyens pour accuser les comportements de différents acteurs (l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord entre autres) qui, à considérer que le problème ne soit pas en soi la possession de l'arme nucléaire mais le profil de son propriétaire, alimente des injustices comparatives qui génèrent chez d'autres (l'Iran, comme exemple le plus remarquable) une accélération plus forte du chemin pour l'acquérir.

Malgré le peu de temps écoulé depuis la mise en marche de cette stratégie, initiée en première instance par les Etats Unis, cela semble suffisant pour constater son inadéquation pour répondre non seulement à des problèmes comme la pauvreté, l'exclusion, les épidémies ou la détérioration de l'environnement – toutes des menaces réelles pour la sécurité internationale – mais aussi à cette volonté qui s'est convertie en une obsession pas toujours bien comprise et encore moins bien gérée.

En plus de la persistance de la contamination négative que la « guerre contre la terreur » provoque dans le domaine des ADM dans la région méditerranéenne, les autres prémisses de départ et les conditions qui furent signalées dans le premier rapport continuent d'être valides dans leur totalité. Pour autant, sans nécessiter de les répéter à nouveau, ils doivent être pris comme des facteurs principaux qui éclairent tout le contenu de ces pages. Sur cette base, et avec comme objectif premier d'atteindre qu'un jour la Méditerranée soit une zone libre d'ADM, le présent rapport aspire à contribuer au développement d'un climat d'une plus grande

2. Dans de prochains rapports de cette série l'étude d'autres pays qui, pour leurs arsenaux ou leurs profil technologique et industriel ont basculé vers les ADM, et influencent également sur la situation globale de la sécurité en Méditerranée sera abordé.

transparence, d'une confiance mutuelle et d'une conscientisation en une matière normalement sujette à un haut niveau de secret et qui a le potentiel d'envenimer encore plus certaines relations régionales manifestement améliorables.

Ce document n'est pas, comme il fut déjà signalé antérieurement, un rapport qui permette de dégager tous les doutes et incertitudes dans le domaine des ADM. Pour que, à côté d'autres sources statistiques et d'analyses, un jour cela puisse se faire, il serait nécessaire de compter sur la collaboration sincère des acteurs gouvernementaux et non étatiques pour mettre au clair les données et les stratégies qui les définissent dans ce domaine. Actuellement, en assumant les déficiences qualitatives qu'il contient, ce qui s'analyse ici peut seulement se baser, ce qui est logique, sur des sources publiques qui, par définition, ne disposent que d'informations fragmentées et pas toujours actualisées.

Comme il fut déjà reconnu dans le premier rapport, « il pourrait, pourtant, être nécessaire d'avoir une information plus importante et de meilleure qualité sur certains pays et certains projets, mais ceci, plus que de refléter les propres déficiences de ses rédacteurs, doit seulement être interprété comme un appel additionnel à la collaboration pour améliorer un produit final qui est, ou doit être, de l'intérêt de tous ».

## Les ADM dans quelques pays du Nord de la Méditerranée

Loin de considérer que l'existence et la prolifération des ADM soient des problèmes qui affectent uniquement les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée, il est important de se rappeler qu'en sa rive Nord (entendu en son sens large qui va bien au-delà de ses limites strictement géographiques) s'identifient des acteurs nationaux puissants qui, à différents niveaux, ont opté pour le développement des ADM depuis des décennies. N'importe quelle analyse géopolitique et géostratégique de la région serait incomplète si elle ne comportait une étude des dynamiques qui définissent et stimulent, par exemple la France, le Royaume Uni ou les Etats Unis<sup>2</sup>.

Leur intégration dans un rapport sur les ADM en Méditerranée se base, par conséquent, sur l'idée qu'il ne convient pas d'identifier ces puissances en tant que simples spectateurs externes de la région. Au contraire, et bien que normalement ils tentent de se protéger derrière une image aseptisée qui ferait que toutes leurs actions seraient couvertes d'un certain halo d'*autorité* indiscutable, basé exclusivement sur la défense de principes et valeurs, comme si leurs intérêts dans le domaine ne comptaient presque pas- leur implication dans le passé, le présent et certainement le futur du Maghreb, du Proche Orient et du Moyen Orient est indubitable. Pour le bien et pour le mal, l'empreinte de n'importe quel pays mentionné est bien visible dans l'histoire de la zone, ainsi que d'autres qui ne sont pas pris en compte dans ce cas-ci pour leur moindre importance en la matière analysée. Depuis la perspective occidentale de la sécurité, la Méditerranée a été vue historiquement comme une scène secondaire, mais les conséquences immédiates attestent que ce qui s'y déroule est fondamental pour la sécurité européenne. L'UE l'a compris depuis longtemps de même

que les principaux pays qui la forment, et ce lorsque leurs propres intérêts ont été mis en cause. Tant dans le cadre conventionnel que dans celui des ADM, les pays mentionnés ont toujours fait entendre leur voix. Il est pour eux obligatoire de compter avec les réalités et les perceptions qui les définissent, dans le but d'obtenir une image omnicompréhensive d'une région dont, en de nombreuses occasions, le futur se joue en dehors des frontières géographiques.

Avec des nuances différenciées, les pays observés dans cette section sont des acteurs d'importance stratégique en Méditerranée. On oublie toutefois bien trop facilement de les examiner en ce qui concerne le climat de sécurité régionale, tandis qu'ils scrutent à la loupe chaque parole, action ou omission des pays qui occupent la rive méridionale. Il semble que seulement ce que dit Israël ou l'Iran est préoccupant alors qu'il est tenu pour acquis que rien de préoccupant ne peut venir de ces autres pays, avec de très puissants arsenaux et programmes en ADM. Ainsi s'est consolidé une coutume équivoque, qui semble oublier que les puissances occidentales mentionnées ont toujours été soutenues dans leurs actions extérieures sur la région, au moins de manière implicite, pour leurs capacités nucléaires, et que l'on ne donne pas assez d'importance au processus qui, depuis quelques temps, vient parier sur l'augmentation de leurs capacités en ADM (spécialement sur le terrain nucléaire). Si Washington et Londres sont en plein processus de rénovation de leurs arsenaux et de leurs stratégies dans ce champ, Paris a déclaré, par la bouche de son président, qu'ils étaient même disposés à utiliser leurs armes nucléaires contre des Etats impliqués dans des attaques terroristes contre leur pays, créant ainsi certains doutes quant aux intentions françaises<sup>3</sup>.

Dans aucun des pays mentionnés il ne serait correct d'interpréter que la décision de construire leurs arsenaux et de développer leurs programmes d'ADM s'explique uniquement ni principalement en termes méditerranéens. De ce simple fait découle une difficulté supplémentaire pour impliquer l'un ou l'autre de ces pays dans un processus de contrôle d'armes ou de désarmement en ADM de portée régionale. Face à certains voisins méridionaux qui ont choisi de se doter des armes nucléaires, chimiques ou biologiques pour faire face à des menaces circonscrites à la région, des puissances comme les Etats Unis ou la Russie, tout comme le Royaume Uni ou la France, font preuve de peu d'inclination à se voir obligés de participer aux initiatives méditerranéennes en ce domaine. L'argument classique qui consiste à dire que leurs capacités en ADM répondent à des considérations stratégiques de nature globale ne semble pas convenir à certains voisins qui, fréquemment, ont recours pour se défendre à des pressions pour qu'ils adoptent des décisions d'abandon de programmes ou de destruction de leurs arsenaux d'ADM avec l'argument également répété qu'ils ne le feront pas tant que leurs voisins septentrionaux ne s'insèrent dans ce processus.

Bien qu'à certaines occasions le refus d'avancer sur la voie du contrôle des armes et du désarmement cache d'autres motivations, et bien qu'il n'y ait à l'horizon aucun processus en marche pour le contrôle des ADM en Méditerranée, il convient d'imaginer que si un jour on réussit à mettre en marche un tel processus, les puissances citées vont se trouver dans une position très inconfortable pour se maintenir en marge de ce qui se passe dans la zone.

3. "Chirac prepared to use nuclear strike against terror states", *The Guardian*, 20 janvier 2006.

4. Actuellement il n'y a aucune preuve que des programmes d'armes chimiques ou biologiques soient en marche ; et donc, ce chapitre se concentre exclusivement sur ses capacités nucléaires et de missiles.

En tous cas, leur comportement historique en soutien de certains des proliférateurs les plus remarquables et la simple existence de leurs arsenaux ont déterminé de manière notable, et continuent de le faire actuellement, l'agenda de sécurité de la totalité de la zone. Une fois identifiés comme menaces potentielles directes par leurs voisins du Sud et perçus en tant que proliférateurs intéressés de ses membres- que ce soit pour des motifs commerciaux, politiques ou, dans la majorité des cas, comme résultante des deux- les pays cités se situent, depuis un certain temps déjà, en tant que protagonistes principaux sur la scène méditerranéenne. Ce qui est la principale raison qu'ils soient l'objet d'étude des pages suivantes.

### La France et sa stratégie « tout azimut »

En tant qu'une des cinq puissances nucléaires traditionnelles (avec les Etats Unis, la Russie, le Royaume Uni et la Chine), la France a une longue histoire de développement de sa « *force de frappe* »<sup>4</sup>, ce qui se traduit par la possession du troisième arsenal nucléaire en termes de têtes nucléaires (cfr Tableau 1). De plus, sa position géographique et son intérêt évident pour la Méditerranée la place en pouvoir nucléaire principal de la région. Etant donné que (de manière similaire au Royaume Uni) sa stratégie nucléaire traditionnelle n'a pas considéré la Méditerranée comme une priorité manifeste, il en devient difficile d'analyser sa capacité et son modèle en termes strictement méditerranéens.

Tableau 1: Têtes nucléaires dans le monde

	Têtes nucléaires	Date du premier essai
<b>États déclarés</b>		
<i>États Unis</i>	5.735/9.960*	1945
<i>Russie</i>	5.830/16.000	1949
<i>France</i>	350	1960
<i>Royaume Uni</i>	<200	1952
<i>Chine</i>	200	1964
<i>Inde</i>	60	1974
<i>Pakistan</i>	24	1998
<i>Corée du Nord</i>	1-10	2006
<b>États non déclarés</b>		
<i>Israël</i>	75-200	probablement 1979

\*Deux chiffres différents représentent l'estimation des têtes actives/totales.

Source: SIPRI; Bulletin of Atomic Scientists

Depuis le début, la stratégie nucléaire française a toujours été définie comme « *tout azimut* » ; c'est-à-dire en tant que défense en toutes directions et pas seulement en référence au Pacte de Varsovie, bien qu'il soit certain que ce dernier constitua sa préoccupation principale, du moins jusqu'à la fin de la Guerre Froide. La Méditerranée, en tous cas, représente une part manifestement importante des intérêts français, c'est pourquoi il convient de considérer qu'elle occupe une place privilégiée dans sa stratégie globale.

En tant qu'élément de base qui définit sa position sur ce terrain, il ressort que la France ratifia le TNP en 1992 et que, dès 1981, elle s'impliqua dans un système de sauvegardes qui maintient sa vigilance jusqu'à nos jours. D'autre part, elle n'a pas réalisé d'essai depuis le 27 janvier 1996 (lorsqu'elle mena à bien ce qui fut le numéro 210), et elle signa le Traité de

Prohibition Complète des Essais Nucléaires (CTBT, en ses sigles anglais) le 24 septembre 1996 (ratifié le 6 avril 1998). En ce qui concerne sa structure bureaucratique, la Division d'Application Militaire du Commissariat de l'Energie Atomique a la responsabilité exclusive en recherches, développement, suivi (aussi pour les essais) et production des têtes nucléaires.

5. *World Nuclear Association*: [www.world-nuclear.org/info/inf40.htm](http://www.world-nuclear.org/info/inf40.htm)
6. Pour la liste complète, cfr <http://www.icjt.org/npp/lokacija.php?drzava=8>.
7. Le "Nuclear Weapons Archive" l'estime entre 500 et 2.000kg: <http://nuclearweaponarchive.org/France/>

### Installations nucléaires

La France est, après les Etats Unis, le second producteur mondial d'énergie nucléaire, avec 78%<sup>5</sup> de la totalité de sa production énergétique provenant de ses installations nucléaires – ce qui équivaut à 18% de toute la production mondiale d'énergie nucléaire, situé en 20 lieux différents<sup>6</sup>. Elle maintient une relation ambiguë entre ses programmes nucléaires civil et militaire d'où des quantités importantes de plutonium destinés à des fins militaires produites dans des installations civiles<sup>7</sup>. Le Tableau 2 indique les centres et installations les plus importants de l'arsenal nucléaire français.

**Tableau 2: Installations Nucléaires Françaises (sélectionnées)**

Nom	Description
<b>Centres de recherche</b>	
<i>Centre d'Etudes de Limeil-Valenton</i>	Laboratoire central pour la conception des armes nucléaires. Comprend quelques 950 employés et fut établi en 1951.
<i>Centre d'Etudes de Valduc</i>	Centre de montage des armes nucléaires. Traite aussi les résidus de la production d'armes et mène diverses activités de recherche. Etabli en 1958, on ne connaît pas la quantité de personnel.
<i>Centre d'Etudes du Ripault</i>	Produit des composants de haute explosion et est responsable des fonctions d'entretien. Etabli en 1962.
<i>Centre d'Etudes Scientifiques et Techniques d'Aquitaine (CESTA)</i>	Militarisation des têtes du Centre d'Etudes de Limeil-Valenton. Etabli en 1965.
<i>Centre d'Etudes de Bruyères-le-Chatel (CEB)</i>	Recherche en métallurgie, électronique, sismologie, toxicologie et diagnostics d'explosions nucléaires. Etabli en 1957.
<i>Centre d'Etudes de Vaujourn-Moronvilliers</i>	Recherche en explosions et haute pression. Etabli en 1955.
<b>Installations de Production:</b>	
<i>Pierrelatte</i>	Enrichissement d'uranium depuis 1996. Etabli en 1953. Fermé en 1998.
<i>Marcoule</i>	(i) Production de plutonium pour des armes depuis 1992. Etabli en 1952. (ii) Réacteurs (thermales) Célestin I et II de 190Mw. Production d'isotopes, tritium et production de plutonium. A la capacité de produire suffisamment de plutonium (750kg) pour l'arsenal nucléaire français (probablement autour de 200kg). Etabli en 1967. (iii) Phénix (réacteur prototype) de 563Mw. Etabli en 1973.
<i>La Hague</i>	Séparation de plutonium. Capable de gérer 800 tonnes de combustibles annuellement. Etabli en 1966.
<i>Installations Civiles</i>	Paraissent avoir collaboré à des programmes militaires, surtout: Chinon-1, Chinon-2, Chinon-3, St. Laurent-1, St. Laurent-2 y Bugey-1.

Source: *Nuclearweaponsarchive.org*; *World Nuclear Association*.

Tout l'uranium relatif à la France est sous le contrôle de l'Organisme International de l'Energie Atomique (OIEA) et de sauvegardes bilatérales (tant celles de l'EURATOM, qui couvre toutes les installations nucléaires civiles, que celles de l'OIEA qui sont en vigueur dans la majorité des réacteurs français).

8. Pour un débat plus détaillé cfr <http://nuclearweaponarchive.org/France/FranceOrigin.html>.
9. Les essais nucléaires continuèrent de se réaliser sur le territoire algérien jusqu'au 16 février 1966 (près de quatre ans après son indépendance). Les installations furent démontées à Alger le 5 janvier 1967 et les essais français continuèrent à partir de cette date dans les atoles de Mururoa et Fangataufa, dans l'Océan Pacifique.
10. En lien avec le rayonnement de son armement, lors de sa visite à Moscou du 26 septembre 1997, Chirac confirma qu'aucune des armes nucléaires françaises n'était assignée à des cibles spécifiques.
11. La France possède trois escadrons, avec un total de 60 *Mirages* 2000N, qui ont actuellement des fonctions nucléaires. Deux d'entre eux (*Dauphiné* et *La Fayette*) ont pour base Luxeuil-les-Bains, à 130 kms au sud ouest de Strasbourg. Le troisième (*Limousin*) est à Istres, 40 kms au nord ouest de Marseille.
12. NORRIS, Robert S. y KRISTENSEN, Hans M., "French Nuclear Forces, 2005", *Bulletin of the Atomic Scientists*, Vol. 61, No. 4, July/august 2005, PP. 73-75. Il existe des rapports contradictoires sur l'inventaire des missiles et des têtes nucléaires. Un rapport de 1991 du Sénat français déclarait que la France produit initialement 80 têtes et 90 ASMP. Non obstant, en mai 1994, quand 15 *Mirages* IV (plus trois pièces de rechange) s'utilisaient encore à des fins nucléaires et seulement 45 *Mirages* 2000N étaient opérationnels, le président François Mitterrand désigna 60 ASMP pour l'usage tant de la force aérienne que navale.
13. La France est aussi en train de préparer l'entrée en service du ASMP de longue portée (ASMP-*Amélioré* (ASMP-A), qui pourrait atteindre jusqu'à 400-500 kg, surpassant significativement les 300 du modèle standard actuel. L'ASMP-A sera équipé d'une nouvelle ogive *Tête Nucléaire Aéroportée* – (TNA), une variante de la *Tête Nucléaire Océanique* – (TNO), qui entrera en service avec les *Mirage* 2000N K3 modifiés, en 2007, et avec l'avion *Rafale*, en 2008.

### *Evolution<sup>8</sup> et capacités militaires*

Immédiatement après la Seconde Guerre Mondiale, la France commença le développement de ses capacités nucléaires civiles, avec le général Charles De Gaulle qui établit le "*Commissariat à l'Energie Atomique*". La découverte de grandes quantités d'uranium près de Limoges stimula encore plus les aspirations et le potentiel du programme (rendant la France quasiment indépendante de sources étrangères), et le 26 décembre 1954 le premier ministre d'alors, Pierre Mendès-France, autorisa le développement d'une bombe atomique, en partie poussé par la nécessité de récupérer un certain prestige après la défaite d'Indochine et, par après, comme réaction à l'humiliation soufferte lors de la crise de Suez. Avec la perte d'influence internationale et le manque de soutien des Etats Unis et du Royaume Uni, la France – déjà sous le leadership de De Gaulle – s'orienta de manière décisive vers la recherche de capacités de sécurité et de défense qui ne la subordonneraient à aucun pouvoir. Ainsi, pour la sécurité nationale et par orgueil international, elle relança son programme nucléaire jusqu'à réaliser son premier essai nucléaire le 13 février 1960 à Reggane (Algérie)<sup>9</sup>, et le 24 août 1968 son premier essai d'une bombe thermonucléaire.

A partir de 1959, et parallèlement aux efforts nucléaires, la France commença à développer des capacités de lancement et ainsi, en 1965, elle présenta son premier missile capable de transporter une tête nucléaire- le missile stratégique balistique terre-terre SSBS S2- et peu de temps après elle débuta divers programmes d'armes tactiques (bombes et missiles), qui entrèrent dans son arsenal en 1972-73. De la même manière, entre 1972 et 1978 elle déploya son premier modèle de sous-marin stratégique, avec cinq unités des dénommés "*Escadrille des Sous-Marins Lanceurs d'Engins*" (bien que désigné comme des SSBN). Pour compléter ses capacités nucléaires, le pays lança le programme "*Air-Sol Moyenne Portée*" (ASMP), qui lui permit d'augmenter sa capacité de lancement des armes nucléaires depuis les airs (jusque 1996 à bord du *Mirage*-IVP), culminant son déploiement en 1986.

Plus récemment, en février 1996, le président Jacques Chirac, lors de l'annonce d'un grand nombre de réformes militaires pour la période 1997-2002, fixa les plans nucléaires de son pays, déclarant l'ambition de consolider les forces nucléaires françaises sur un moindre nombre de plates-formes de transport et de lancement en misant sur une nouvelle génération d'armements nucléaires<sup>10</sup>. Le 11 septembre 2002 le gouvernement présenta un nouveau plan militaire de cinq ans, dans lequel se maintient l'idée de garantir le financement des programmes présentés pour approbation en 1996. Ainsi, le budget pour 2005 autorisa 3.180 millions d'euros en armement nucléaire (près de 10% du budget total), avec près de 1.850 millions d'euros pour le programme de sous-marins.

Actuellement, la France continue de moderniser et d'actualiser ses forces nucléaires. Elle maintient un arsenal estimé à 348 têtes susceptibles d'être lancées depuis des missiles balistiques installés dans des sous-marins, des avions d'attaque avec des bases de porte-avions, et avions avec base terrestre (cfr Tableau 3), comme le *Mirage* 2000N<sup>11</sup> et le *Super Étendard*. Certaines sources<sup>12</sup> estiment que la France a près de 60 ASMP opérationnels, mais il faut supposer qu'il peut y avoir d'autres missiles additionnels stockés en état inactif<sup>13</sup>.

**Tableau 3: Forces Nucléaires Françaises (en janvier 2006)**

Type	Nombre de déployés	Première année de déploiement	Portée (km)	Tête x charge	Têtes stockées
<b>Aéronefs avec base terrestre</b>					
<i>Mirage 2000N</i>	60	1988	2.750	1 x 300kt ASMP	50
<b>Aéronefs avec base en mer</b>					
<i>Super Étendard</i>	24	1978	650	1 x 300kt ASMP	10
<b>SLBM</b>					
<i>M45</i>	48	1996	6.000	6 x 100kt	288
<b>Total</b>					<b>348</b>

Source: SIPRI YEARBOOK 2006; Natural Resources Defense Council.

En ce qui concerne les plates-formes de lancement, la France pense éventuellement remplacer tous ses avions *Mirage* par des *Rafales*, son nouveau bombardier de chasse multifonctions<sup>14</sup>. Enfin, ainsi que le montre le Tableau 4, la France opère actuellement quatre SSBN de deux types, un *Le Redoutable* et trois<sup>15</sup> sous-marins de la classe *Le Triomphant* (avec 16 SLBM M45<sup>16</sup> chacun, avec une capacité de six têtes TN75).

**Tableau 4: Évolution du programme français de SSBN**

Classe	Nom	Année	Têtes x charge
<i>Le Redoutable</i>	<i>L'Indomptable</i>	1976	16 x M4/TN71
<i>Le Redoutable</i>	<i>L'Inflexible</i>	1985	16 x M45/TN75
<i>Le Triomphant</i>	<i>Le Triomphant</i>	1997	16 x M45/TN75 (M51 à partir de 2010)
<i>Le Triomphant</i>	<i>Le Téméraire</i>	1999	16 x M45/TN75 (M51 à partir de 2010)
<i>Le Triomphant</i>	<i>Le Vigilant</i>	2004	16 x M45/TN75 (M51 à partir de 2010)
<i>Le Triomphant</i>	<i>Le Terrible</i>	2010	16 x M51.1/TN75 (M51.2/TNO à partir de 2015)

Source: Bulletin of Atomic Scientists ([http://www.thebulletin.org/article.php?art\\_ofn=ja04tertrais](http://www.thebulletin.org/article.php?art_ofn=ja04tertrais))

De même, il faut souligner que la France a déjà des missiles balistiques intermédiaires (IRBM). En 1996 l'unique base pour ce type de missiles fut désactivée, dans le Plateau d'Albion.

Cependant, son programme pour le futur continue d'être ambigu. Elle aspire à maintenir sa pleine indépendance et autonomie à tous les niveaux du domaine nucléaire, en créant un système très onéreux pour la simulation d'essais des armes nucléaires (qui lui permet d'éviter des conflits avec ses obligations internationales), elle actualise la majorité de ses missiles et têtes nucléaires- en pensant spécialement à l'utilisation contre des nouvelles formes de menaces, présumées "tactiques"<sup>17</sup> plus qu'existentielles- en ce compris des indices de son intérêt pour un bouclier contre missiles.

### Stratégie et doctrine nucléaire de la France

Le 19 janvier 2006 le président Chirac prononça un discours sur la base nucléaire des sous-marins d'Île Longue, lors duquel il délimita la nouvelle rationalité française quant à la force de dissuasion nucléaire. Le président passa en revue les dangers de l'instabilité régionale, l'extrémisme croissant et la prolifération des ADM, rendant clair que la force dissuasive nucléaire du pays se constituait comme la garantie ultime de sa sécurité. De même, il menaça d'utiliser son armement nucléaire contre n'importe quel Etat qui

14. Le programme *Rafale* consiste en 234 aéronefs pour la force aérienne et 60 pour la Flotte. Entre autres fonctions conventionnelles il comprend le lancement d'ASMP-A nucléaire. La force aérienne commença à former son premier escadron de F2 *Rafale* standards à Saint-Dizier, en février 2005, avec l'objectif de les rendre opérationnels pour l'été 2006. Le deuxième escadron sera équipé de capacités nucléaires et est prévu en 2008.
15. Un quatrième SSBN *Triomphant*, *Le Terrible*, est en construction dans le chantier naval de Cherbourg. Sa première patrouille est attendue pour 2010.
16. Lors de son discours de février 1996, Chirac annonça qu'un nouveau SLBM, connu en tant que le *M51*, remplacera le *M45*. Le missile, maintenant appelé le *M51.1*, entrera en service en 2010, coïncidant avec le début des opérations de *Le Terrible*. On estime que le *M51.1* aura une portée de 6.000 km et qu'il pourra transporter jusqu'à six têtes et aides pour la pénétration. Sa portée peut être étendue si on opte pour un lancement d'un moindre nombre de tête. Le missile fut lancé de manière expérimentale début 2004 et on prévoit qu'il armera les quatre SSBN de classe *Triomphant* pour 2014. De même, un missile amélioré, le *M51.2*, est prévu pour 2015 transportant l'ogive TNO.
17. Depuis 1996, la France considère tout son arsenal nucléaire « stratégique », ce qui signifie que toute utilisation de ses capacités sera adoptée depuis le point de vue des intérêts vitaux en jeu, et son emploi signifierait toujours un changement radical dans le conflit.



18. YOST, David S., "France's new nuclear doctrine", *International Affairs*, Vol. 82: 4, 2006, PP. 701-721.
19. Bruno Tertrais -dans "Nuclear policy: France stands alone", *Bulletin of the Atomic Scientists*, Vol. 60: 4, juillet/août 2004, PP. 48-55- signala avec justesse que « la politique nucléaire en France est enveloppée d'un halo de mystère -encore plus que les autres puissances nucléaires occidentales- et la transparence est devenue un anathème à Paris ».
20. En novembre 2003, la ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, déclara que « lorsque nous allons dans un pays au gouvernement non-démocratique et à l'occasion sans contrôle -on pourrait mentionner la Corée du Nord, l'Iran, le Pakistan- quand nous voyons une poignée de pays qui se dotent de l'arme nucléaire, devrions-nous baisser la garde ? » Pour sa part, en octobre 1999 lors d'un discours devant l'Institut d'Etudes de Défense de Paris, le Premier ministre Lionel Jospin soutenait que l'arsenal dissuasif devait défendre la France contre toute menace, en ce compris les plus éloignées. Dans ce même institut, en juin 2001, le président Chirac confirma que l'arsenal nucléaire a trois fonctions : garantir la survie du pays, défendre la France contre un chantage de pays nucléaires plus petits et contribuer à la sécurité européenne et transatlantique.

appuierait des activités terroristes contre la France ou qui considérerait la possibilité de l'utilisation d'armes de destruction massive. Dans la même lignée, il annonça que la France avait reconfiguré son armement nucléaire

On pourrait déduire de ses paroles au moins six éléments nouveaux dans la doctrine nucléaire française : la préoccupation de dissuader les Etats qui soutiennent le terrorisme ; la menace d'attaquer la « capacité d'agir » de l'ennemi ; l'option d'utiliser des systèmes plus discriminants et contrôlables ; la volonté de lancer des attaques en tant qu' « alerte finale » ; la garantie de sauvegarder les sources d'approvisionnement énergétique, entendues comme un intérêt vital national ; et la présentation de la dissuasion nucléaire comme le fondement d'une stratégie de prévention et, nécessairement, d'intervention militaire<sup>18</sup>.

De toute manière, et bien que l'on pourrait déduire de la disponibilité de certaines données sur ses capacités, la stratégie nucléaire française est un secret bien gardé<sup>19</sup>. Depuis la perspective d'un modèle qui, depuis son origine, fait étalage de son haut niveau d'indépendance, il y a de clairs avantages à cette discrétion, que se soit seulement pour la difficulté de comprendre la stratégie depuis l'extérieur et la manière de répondre du pays suppose un risque additionnel pour les agresseurs potentiels. Ce même intérêt pour atteindre une totale autonomie s'est laissé voir en d'autres occasions, lorsque Paris a décidé unilatéralement des moyens significatifs comme de fermer ses activités à Pierrelatte et Marcoule, la destruction de ses systèmes d'IRBM ou la réduction de ses plate-formes de lancement de 50%.

Nonobstant, ce serait une erreur d'interpréter la position nucléaire française comme un simple outil supplémentaire de sa diplomatie. En comparaison avec d'autres puissances nucléaires, la république française a constamment été agressive dans ses déclarations sur la possibilité d'utiliser ses capacités. En 1994, par exemple, un Livre Blanc du Ministère de la Défense déclarait que les « intérêts vitaux » ne devaient pas nécessairement être interprétés seulement comme des affaires existentielles, laissant entendre que son arsenal nucléaire pouvait servir pour couvrir une large gamme de situations.

L'idée du « non premier usage » est également claire, comprise comme une position nationaliste, et se basant sur l'Article 51 de la Charte des Nations Unies qui définit le droit d'autodéfense d'une nation, il serait possible d'utiliser la force nucléaire comme réponse à une attaque pas nécessairement du même type. Comme résultante de différentes déclarations de dirigeants français durant la dernière décennie<sup>20</sup>, cette position a de l'importance pour des pays qui, bien qu'ils ne menacent pas ou ne prétendent pas menacer l'intégrité territoriale française, doivent penser avec soin leurs mouvements contre les intérêts français. L'ambiguïté que comporte une telle position peut se résumer en quatre aspects fondamentaux de sa capacité nucléaire :

**1. Être basée sur l'indépendance de la France et sur sa position internationale.** De cette manière, cela laisse entendre que l'arsenal nucléaire n'est pas présenté comme un instrument de dernier recours, mais bien comme un outil susceptible d'usage opérationnel en des circonstances très différentes.

## 2. Être indépendante d'autres instances nationales ou internationales.

En contraste avec, par exemple, le Royaume Uni, la France considère qu'elle ne nécessite ni de l'OTAN, ni des Etats Unis ou d'autres acteurs pour faire rentrer en jeu ses capacités nucléaires. Ce qui lui confère une plus grande marge de manœuvre pour les employer en fonction de ses intérêts exclusifs.

## 3. Être flexible en relation avec les fonctions stratégiques qui peuvent lui être confiées.

Elle n'existe pas seulement pour garantir l'intégrité nationale et la survie de l'Etat, mais elle sert aussi pour défendre d'autre type d'intérêts. Cette caractéristique dérive de ce que les divers programmes existants et la diversité des capacités opérationnelles sont conçus pour pourvoir à une multitude d'options pour son usage en divers cas hypothétiques.

## 4. Être, délibérément, peu transparente sur l'état de son arsenal.

En combinant des déclarations fréquentes sur différents scénarios hypothétiques et possibilités de son usage, elle maintient le degré suffisant d'incertitude pour contribuer à un effet dissuasif par rapport à des puissances adverses. Ce qui ne l'a pas empêchée de préciser son rejet de la doctrine de la contre-force, en insistant qu'en cas d'une attaque nucléaire contre une puissance plus faible, elle identifierait comme objectifs prioritaires les centres de pouvoir<sup>21</sup>, ou de développer l'idée de l'« *ultime avertissement* », plaçant une attaque limitée comme ultime possibilité d'éviter la destruction nucléaire.

En définitive, les profils singuliers du système nucléaire français- et le fait qu'elle continue d'être la troisième puissance nucléaire mondiale- la convertisse en un pays d'attention préférentielle dans la perspective de non-prolifération, en plus de l'insistance officielle à considérer son arsenal comme de « non-utilisation » dans le contexte international actuel. En de nombreux sens, elle fut le prototype du proliférateur volontaire (en ligne avec sa stratégie du « *tout azimuth* ») qui a adopté cette ligne de conduite pas tant pour une nécessité explicite de survie, mais en tant que résultat de ses calculs pour se procurer une place entre les plus puissants. C'est, en soi, un exemple de plus pour ceux qui continuent à croire que les armes nucléaires peuvent réussir à éviter les menaces d'aujourd'hui.

## Le Royaume Uni : Dépendance nucléaire conçue pour le XX<sup>ème</sup> siècle

Le Royaume Uni est, à l'image de la France, un des pouvoirs nucléaires traditionnels et, pour cette raison, a une histoire nucléaire et un arsenal opérationnel bien connu et accepté internationalement. Au jour d'aujourd'hui il compte environ 22 têtes nucléaires, ce qui est pratiquement le même nombre estimé pour Israël et- probablement- la Chine. Un autre parallélisme avec la France est le fait que son implication politique (et militaire) en Méditerranée ne s'est pas traduit en un intérêt stratégique nucléaire dans la région, bien que ses capacités et portées couvrent très largement la région et, en conséquence, il doit assumer un rôle plus important en matière de prolifération en Méditerranée.

Deux différences fondamentales avec la France sur le terrain nucléaire sont sa doctrine, basée fondamentalement sur une étroite coopération – et dépendance – avec les Etats Unis, et une vision plus limitée de l'importance de son arsenal en ce qui concerne ce qui ne met pas en jeu l'existence du pays.

21. « Des Français en Irak? 'Pas à l'ordre du jour' », *Le Journal du Dimanche*, 13 juillet 2003, P. 2.

22. <http://www.awe.co.uk/>  
 23. Pour la liste complète, cfr [www.world-nuclear.org/info/inf84.htm](http://www.world-nuclear.org/info/inf84.htm). Selon les prévisions officielles, ceux inférieurs à un seront fermés endéans les 17 prochaines années.  
 24. <http://www.ukaea.org.uk/>  
 25. <http://www.dti.gov.uk/europeand-trade/non-proliferation/nuclear/safeguards-office/euratom-uk/page25345.html>  
 26. <http://www.dti.gov.uk/europeand-trade/non-proliferation/nuclear/safeguards-office/iaea-safeguards/page25360.html>

Depuis le début, la coopération avec son associé transatlantique a été très intime, tant dans le développement de ses capacités qu'en leur maintien. Bien qu'officiellement l'utilisation de son arsenal soit indépendante, il est difficile d'imaginer dans la pratique une conduite nucléaire indépendante. De plus, le Royaume Uni a toujours considéré son statut nucléaire comme une ultime ligne de défense contre les menaces à son intégrité territoriale, plus que comme un outil possible d'influence en affaires diplomatiques ou politiques. En réalité, ces deux aspects sont très clairement liés : le fait que le pays ait moins de flexibilité et d'indépendance nucléaire cadre avec sa propre vision que son pouvoir nucléaire ne le sert que pour sauvegarder sa survie (tandis qu'il se fie à la vigueur de sa « relation spéciale » avec Washington), renonçant en grande partie à une gamme de fonctions plus importante qui seraient potentiellement à sa portée.

Traditionnellement, Londres a été très actif dans le champ diplomatique de la non-prolifération, signant le TNP le premier juillet 1968 et le Traité de Prohibition Complète des Essais Nucléaires le 24 septembre 1996 (ratifié le 6 avril 1998). Ceci ne l'a pas empêché, en tous cas, de continuer jusqu'aujourd'hui la modernisation de ses propres capacités. Son programme militaire nucléaire est dirigé en sa totalité par le Ministère de la Défense, et depuis 1987 la production et le maintien de ses têtes nucléaires sont contrôlés par le "Atomic Weapons Establishment"<sup>22</sup>.

### Installations nucléaires

Le Royaume Uni produit environ 20% de son énergie grâce à ses 23 réacteurs nucléaires<sup>23</sup> et dispose, depuis 1996, d'une importante station de retraitement à Sellafield. L'organisme responsable de ses activités civiles, la "United Kingdom Atomic Energy Authority"<sup>24</sup>, est indépendant des activités nucléaires militaires, bien qu'il convient de mentionner que la première installation connue avait pour fonction prioritaire la production militaire de plutonium. Toutes les installations civiles britanniques fonctionnent tant sous les sauvegardes de l'EURATOM<sup>25</sup> que celle de l'OIEA<sup>26</sup>, avec le Protocole Additionnel signé en 1998 (et mis en œuvre depuis mai 2004). Le Tableau 5 montre les centres et installations les plus importants pour l'arsenal nucléaire britannique.

Tableau 5: Installations Nucléaires Britanniques (sélectionnées)

Nom	Description
AWE Aldermaston	Installation centrale des activités nucléaires militaires. C'est là que se développe la majorité des recherches britanniques dans le domaine, et que sont conçue la majorité des composants nucléaires. Etabli en 1950.
AWE Burghfield	C'est là que se réalise le montage final des armes nucléaires. Aujourd'hui il produit les composants non-nucléaires et contient le dépôt d'armes prêtes pour l'entretien ou le démontage. Etabli en 1954.
AWE Cardiff	Produit des composants et réalise des montages complexes. Spécialisé en sous-système pour les armes thermonucléaires. Atteint quelques 50 tonnes d'uranium épuisé. Etabli en 1963.
AWE Foulness	Aire d'essais pour les hauts explosifs et pour les simulations des effets de l'impact de détonations nucléaires.
Sellafield/Windscale/Calder Hall	Installation civile. En diverses occasions (la dernière fois dans les années 1980) ses réacteurs nucléaires furent utilisés pour la production de plutonium pour des armes nucléaires. Etabli en 1950.
Chapelcross	Quatre réacteurs militaires de production. Première source de Tritium.
Capenhurst	Production d'uranium enrichi. Etabli en 1953.

Source: Nuclearweaponsarchive.org; World Nuclear Association

Loin de son voisin français, le Royaume Uni a seulement fait 45 essais avec des armes nucléaires entre 1952 et 1991.

27. <http://nuclearweaponarchive.org/UKArsenalDev.html>

### *Évolution et capacités militaires*

En 1940, le Royaume Uni fut le premier pays à étudier sérieusement les possibilités des armes nucléaires, parvenant à quelques avancées conceptuelles importantes. Dans l'accord de Québec (1943) l'étroite relation avec les Etats Unis (et le Canada) fut initiée; plus tard il fut un membre actif du « *Manhattan Project* » et le 29 août 1945, le Premier ministre d'alors Clément Attlee établit formellement une politique nucléaire. Le 3 octobre 1953 le Royaume Uni réalisa son premier essai avec une bombe nucléaire (de 25kt, appelée *Hurricane*) près de l'Île Trimouille, en Australie. En novembre de cette même année il commença le déploiement des premiers artefacts militaires de caractère nucléaire.

Depuis son premier essai réussi avec une bombe d'hydrogène, en 1958, Londres signa un traité avec Washington (*US-UK Mutual Defence Agreement*), qui consolida l'intimité et l'interdépendance (en principe) entre les deux pays. L'accord couvre quasi tous les aspects en lien avec les arsenaux nucléaires, en ce compris l'utilisation de missiles, l'échange de plutonium, les systèmes d'alerte rapide et la réalisation d'essais (réalisés dans les installations américaine de Nevada). Depuis que, en 1960, se produisit l'annulation du missile balistique *Blue Streak*, le Royaume Uni n'a plus développé aucun autre programme d'armes nucléaires. Bien que l'accord ait continuellement été critiqué, parce qu'il stimule la prolifération de l'arsenal britannique (contraire au TNP), les deux pays lui octroyèrent une extension de dix ans en 2004.

Initialement, la stratégie nucléaire britannique se basait sur le lancement des armes depuis ses avions, avec des bombes en chute libre (chronologiquement *Blue Danube*, *Red Beard*, *Violet Club*, *Yellow Sun* et *WE-177*<sup>27</sup>) et avec ses missiles stratégiques lancés depuis les airs, spécialement le *Blue Steel* (déployé en 1962). De plus, en 1958, les Etats Unis commencèrent le déploiement sur le sol britannique de quatre escadrons (avec 60 missiles au total) de l'IRBM *Thor*, lancés depuis des plates-formes mobiles.

Le successeur prévu du *Blue Steel*, le missile américain *Skybolt*, n'a finalement jamais vu le jour au Royaume Uni, pour cause des doutes exprimés sur la vulnérabilité des plates-formes qui étaient trop proches des pays du Pacte de Varsovie. Pour des raisons similaires, les *Thor* ont aussi été retirés. Cette préoccupation a fini par détourner l'attention vers les missiles balistiques lancés depuis les sous-marins nucléaires (SLBM). Le premier sous-marin nucléaire (SSBN), le *HMS Resolution*, débuta en 1968 armé de missiles SLBM *Polaris*, acquis des Etats Unis. Les quatre sous-marins qui furent construits de la sorte furent convertis, en définitive, en pilier central de la capacité nucléaire britannique, au point que le programme nucléaire aérien fut démantelé en 1998. Par la suite, en 1996, le dernier des sous-marins de la classe *Resolution* fut substitué par une nouvelle génération de sous-marins *Vanguard*, armés de missiles SLBM *Trident* (cfr Tableau 6). En ce sens, le Royaume Uni est le seul des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU qui, au lieu de la classique triade (armes basées sur la terre, la mer et les airs), dispose uniquement du pilier naval

28. <http://www.parliament.uk/commons/lib/research/rp98/rp98-091.pdf>
29. <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200203/cmhansrd/v0030115/debtext/30115-07.htm>
30. "Blair begins push for Trident replacement", *The Guardian*, 17 novembre 2006.
31. "Reid hints at Trident replacement", *The Guardian*, 1er novembre 2005.

de dissuasion nucléaire. En conformité avec ce que nous avons déjà signalé, ce fait révèle aussi à quel point il existe une pleine confiance en l'assistance proportionnée de son principal associé transatlantique. .

**Tableau 6: Forces Nucléaires Britanniques**

SSBN	Classe	Date de première patrouille
<i>Vanguard</i>	<i>Vanguard</i>	Décembre 1994
<i>Victorious</i>	<i>Vanguard</i>	Décembre 1995
<i>Vigilant</i>	<i>Vanguard</i>	Juin 1998
<i>Vengeance</i>	<i>Vanguard</i>	Février 2001
SLBM	Portée	Têtes x charge
<i>Trident II D5</i>	7.400Km	1-3 x 100Kt

Source: *Bulletin of the Atomic Scientists* ([http://www.thebulletin.org/article\\_nn.php?art\\_ofn=nd05norris](http://www.thebulletin.org/article_nn.php?art_ofn=nd05norris))

Après les recommandations de la Révision Stratégique de la Défense de 1998<sup>28</sup>, la situation des capacités nucléaires britanniques est la suivante :

- Une réduction totale des têtes nucléaires s'est produite pour atteindre jusque « moins de 200 », depuis un maximum de 350 en 1975.
- Une capacité pour armer de SLBM trois des quatre SSBN est maintenue, plus, probablement, un 15% de « réserve ».
- On comptabilise un total de 58 missiles *Trident* (des 65 originalement prévus).
- Il est reconnu que chaque SSBN transporte un total de 16 missiles.
- Un déploiement permanent d'au moins un SSBN (sur un total de quatre) est maintenu, avec 48 têtes nucléaires.
- L'équipage de chaque sous-marin a été réduit de deux à un.
- Le temps d'activation estimé pour opérer est de « quelques jours » au lieu des « quelques minutes » durant la Guerre Froide.
- Une meilleure coopération avec les forces nucléaires françaises s'est développée.

En plus des capacités offensives déjà identifiées, le Royaume Uni compte un important réseau d'alerte rapide, structuré autour du *Ballistic Missile Early Warning System* (BMEWS) - un système de radars- et du *Defense Support Programme* (DSP) –composé surtout de satellites-, tous deux contrôlés directement par les Etats Unis. Dans le même registre, le gouvernement a accepté<sup>29</sup> l'utilisation de son territoire pour le déploiement du système de défense de missiles américains (*National Missile Defense System*).

Les notes les plus récentes sur ces questions, qu'il convient de refléter en ces pages, datent de novembre 2006, quand le Premier ministre britannique a exprimé l'urgence d'un débat parlementaire sur la modernisation et la substitution du système *Trident*<sup>30</sup>. Pour sa part, le secrétaire de la défense, John Reid, a défini la nécessité de continuer à maintenir une capacité nucléaire dissuasive pour le futur (20-50 ans)<sup>31</sup>. Cependant, il paraît clair qu'il existe divers obstacles politiques pour défendre ouvertement un investissement économique renouvelé si important à une époque dominée par des menaces (en ce compris le terrorisme international) très différentes de celles qui définissaient l'agenda de la sécurité mondiale, et britannique, durant la Guerre Froide.

### *Stratégie et doctrine nucléaire du Royaume Uni*

Comme il fut déjà mentionné plus haut, et en contraste notoire avec la France, le programme nucléaire britannique a été relativement unidimensionnel, pensé pour garantir de la meilleure façon possible l'intégrité territoriale, et dépendant en sa quasi-totalité de la coopération des Etats Unis. Défini en termes d'« indépendance d'acquisition » et d'« indépendance d'opération »<sup>32</sup>, tandis que la France a aspiré – en assumant un coût élevé- à atteindre les deux, le Royaume Uni a renoncé à la première d'entre elles, en essayant de cette façon de réduire ses coûts et d'atteindre une plus grande efficacité. Cependant, l'intégration opérationnelle des systèmes britanniques avec ceux des Etats Unis est si profonde qu'il est impossible d'imaginer que Londres décide hypothétiquement de faire usage de ses armes nucléaires sans compter de manière très étroite sur la coopération américaine, ce qui diminue, au minimum, son autonomie et, peut-être son efficacité. De plus, le fait qu'il dispose seulement d'un système unique de lancement (avec les sous-marins SSBN chargés de SLBM) – et qu'il maintienne déployé et opérationnel uniquement une des quatre plates-formes qui constituent son arsenal se traduit, en même temps, en une moindre capacité de manœuvre tactique et un niveau moins élevé de l'incertitude toujours opportune dans l'esprit de possibles adversaires.

Il ne semble, en aucun cas, que cela soit perçu comme un problème pour les gouvernants et stratèges britanniques. Au contraire, il semble considérer que pour éviter une attaque provenant d'un autre Etat nucléaire, ses 200 têtes soient suffisantes (un niveau similaire à celui d'un pays comme Israël, très préoccupé à maintenir une capacité de dissuasion crédible face à ses adversaires et ennemis). De plus, comme ultime soutien à son exposé, ils prennent leur allié de l'autre côté de l'Atlantique comme garantie supplémentaire de disposer d'une seconde capacité dissuasive brutalement supérieure à n'importe quelle autre qui pourrait être prise en considération.

Dans l'intention de nuancer et compliquer encore plus l'équation nucléaire de la dissuasion britannique, après la fin de la Guerre Froide (période durant laquelle la base fondamentale de la capacité nucléaire nationale reposait sur les *Tridents*) le secrétaire de la défense d'alors, Malcolm Rifkind, lui ajouta une fonction « sous-stratégique » ; c'est-à-dire, avec des capacités tactiques, ce qui agrandit au moins théoriquement les scénarios possibles de comment pourrait être utilisées les armes nucléaires. En essence, ce changement doctrinal a à peine altéré la vision traditionnelle de la dissuasion nucléaire et il convient de penser que ce fut annoncé simplement pour éviter les doutes qui pourraient questionner la volonté britannique pour s'impliquer en une escalade nucléaire<sup>33</sup>.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une nuance, ce changement semble avoir agrandi légèrement la marge de manœuvre du Royaume Uni ; ou au moins c'est ainsi que peut se pressentir sa position menaçante contre l'Irak (avant que la guerre ne débute en 2003) sur l'hypothétique usage de ses capacités nucléaires si l'Irak en venait à utiliser des armes chimiques ou biologiques. C'est probablement dans ce sens qu'il faut comprendre la plus récente référence à la Révision Stratégique de la

32. Voir par exemple, le rapport parlementaire renouvelé de 2005-06, P. 5 (<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200506/cmselect/cm/dfence/1558/1558.pdf>).

33. « Notre analyse sur la dissuasion et la contribution des armes nucléaires dans ce but, doit à présent être mis en relation avec un nouveau contexte. Les idées basiques ne changent pas. La dissuasion continue de faire référence à la nécessité de créer dans l'esprit d'un potentiel agresseur la croyance qu'il ne peut escompter notre renoncement à les utiliser ». RIFKIND, Malcolm, *UK Defence Strategy; A Continuing Role for Nuclear Weapons?* 1993.

34. "Strategic Defence Review: A New Chapter", *Ministry of Defence*, Cm 5566 Vol. I, juillet 2002.
35. Ainsi que le détermine récemment le huitième rapport parlementaire de 2005-06: <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200506/cmselect/cmdfence/986/98605.htm#n46>
36. *British American Security Information Council*: [www.basincint.org/nuclear/legalnb.htm#11](http://www.basincint.org/nuclear/legalnb.htm#11)
37. *Military and political aspects of British Nuclear Forces and Defence Policy*, Présentation pour la *British American Information Council*, 6 novembre 2004.

Défense de 2002, en soutenant que « nous devons clarifier, spécialement pour les leaders d'Etats concernés et les organisations terroristes, que toutes les forces ont une fonction dissuasive, et que nous avons une large gamme de réponses possibles disponibles »<sup>34</sup>.

En principe, cette position semble aller contre l'insistance officielle selon laquelle la dissuasion nucléaire n'est pas un outil pour répondre à toutes les menaces contre la sécurité nationale du Royaume Uni, c'est-à-dire que son utilisation reste réservée pour les cas *in extremis*, qui mettent réellement en danger la survie de la nation<sup>35</sup>. Cependant, en réalité il est très improbable que le Royaume Uni envisage l'usage « sous-stratégique » de ses forces nucléaires, non seulement à cause de l'important mouvement anti-nucléaire existant au sein de la société britannique, mais aussi parce qu'il est difficile d'imaginer une situation dans laquelle les Etats Unis ne seraient pas disposés à agir et que le Royaume Uni le fasse tout de même. De plus, il est important de souligner que, comme condition de l'accord avec Washington pour obtenir les missiles *Trident*, il fut déterminé que ces missiles doivent être assignés à la structure militaire de l'OTAN pour défendre l'Alliance, « avec pour exception les cas dans lesquels le gouvernement décide qu'il y a des intérêts nationaux fondamentaux en jeu »<sup>36</sup>. En résumé, le Royaume Uni ne semble pas avoir le degré d'indépendance nucléaire ni la volonté sociale et politique pour assumer l'usage de son arsenal nucléaire à la manière « française ».

Ce qui est préoccupant, de toute manière, c'est que - avec un arsenal nucléaire moins relevant que ce que sa position internationale paraîtrait demander- le gouvernement britannique ne se montre pas disposé à être plus actif dans la création et le soutien des dynamiques internationales de non-prolifération plus effectives. A une époque dominée par la menace du terrorisme international et alors que la majorité des menaces à la sécurité nationale proviennent non seulement de gouvernements étrangers mais aussi d'acteurs et mouvements non-étatiques, il devient difficile de trouver un rôle effectif aux capacités nucléaires pour leur faire face. Comme le soutient Nicola Butler, « les conséquences du fait que le Royaume Uni soit disposé, si nécessaire, à utiliser ses armes nucléaires contre des Etats concernés [*of concern*] et contre des organisations terroristes, ouvre des doutes sur les possibilités d'atteindre ce but sans tuer un grand nombre de civils »<sup>37</sup>. L'argument classique de la dissuasion nucléaire pourrait continuer à être valide en termes réalistes, mais l'usage de cette capacité pour répondre aux nouveaux problèmes du XXème siècle invalide une pensée pas encore adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

### Les États Unis : Une source de prolifération en Méditerranée

Malgré l'importance de la France et du Royaume Uni en affaires méditerranéennes, en ce qui concerne les ADM, leur stature au sein de la région reste amoindrie par celle des Etats Unis. Il est certain que les Etats Unis dominent aujourd'hui la scène internationale, mais peut-être en aucun autre endroit n'est-ce plus clair que dans la Méditerranée, et en peu de matières ce fait est aussi prononcé que concernant la prolifération nucléaire. Cette différence significative, et le fait que les arse-

naux américains et leurs programmes soient exposés en termes planétaires, ne permettent pas de continuer avec un schéma d'analyse similaire à celui opter dans les pages antérieures pour la France et le Royaume Uni. Au contraire, le seul objectif de cette sous-partie est de faire ressortir l'influence que sa seule présence, tant physique qu'à distance, a sur les affaires méditerranéennes, que ce soit dans le strict domaine des ADM ou en quelque autre sujet lié à la sécurité régionale dans un sens qui accélère les tendances prolifératrices.

Depuis un point de vue factuel, il suffit de mentionner les exemples des bases militaires dans des pays comme le Bahreïn et la Turquie, le déploiement d'environ 140.000 soldats en Irak et la présence de la VI Flotte en Méditerranée et de la V Flotte dans le Golfe Persique, pour conclure que les Etats Unis sont la première puissance militaire régionale. Si cela n'était pas suffisant, son attitude et ses actions dans le champ de la prolifération d'ADM font encore plus ressortir ce profil :

- **En relation avec Israël** – Même si Israël n'avait pas été une puissance nucléaire en soi (et ne semble pas avoir négligé non plus les autres composants des ADM) il reste difficile à imaginer que ses voisins arabes ne perçoivent pas avec inquiétude l'ombre allongée du parapluie nucléaire américain de protection de son principal allié dans la zone.
- **En relation avec les tentatives infructueuses de créer une zone libre d'armes nucléaires (ZLAN)** – Même si nous ne prenions pas en considération le fait que les capacités nucléaires américaines aient une portée globale, il n'est pas possible de penser à une situation d'équilibre militaire global dans la région, sans considérer la suprématie que détient Washington, faisant pencher la balance du côté de ce qu'ils considèrent comme plus opportun en fonction de leurs intérêts particuliers. Ce qui est un argument supplémentaire qui dissuade la véritable mise en marche d'une initiative pour créer une ZLAN.
- **En relation avec la possible prolifération de l'Iran** – Comme nous allons l'analyser dans les pages suivantes, l'histoire de soupçons et accusations concernant le programme nucléaire iranien est longue (et pleine de prédictions à peine accomplies jusqu'ici), et nous pouvons identifier des facteurs endogènes qui expliquent cette option. En tous cas, l'invasion de l'Irak en 2003 (et, presque simultanément, l'absence d'action militaire contre la Corée du Nord est un puissant facteur pour expliquer la tentation de n'importe quel membre du fameux « axe du mal », et de quelques autres, de recourir aux armes nucléaires comme méthode préférée de sécurité face à ce qui est perçu comme une menace directe.
- **En relation à la sécurité des arsenaux d'ADM** - La position des Etats Unis est unique dans les trames internationales promouvant la coopération et la transparence sur le terrain de la non-prolifération. Son attitude peu enthousiaste à donner des pouvoirs aux mandats des organismes comme l'OIEA pour atteindre un accomplissement plus juste et équilibré (évitant les deux poids deux mesures) des traités et accords signés, et encore moins pour donner naissance à d'autres moyens plus précis, affaiblit la force de l'agenda de non-prolifération. Si on ajoute à cela l'effet pernicieux de la « guerre contre la terreur », on peut comprendre l'augmentation des résistances à une plus grande coopération internationale en la matière.



38. D'un côté, ils signèrent le TNP le premier juillet 1968 (ratifié en 1970) et ils n'ont pas fait d'essais nucléaires depuis 1992. Cependant, en 1999 le Sénat refusa de ratifier le Traité de Prohibition Complète des Essais Nucléaires, affaiblissant ainsi sa position de leadership (potentiel) en affaires de non-prolifération. Une position similaire fut adoptée en 2002, quand ils décidèrent de dénoncer le Traité ABM (Traité sur les Missiles Anti-balistiques), ce qui supposa son démantèlement dans la pratique. En ce sens, il est difficilement assumable depuis une perspective de non-prolifération, ce qui a guidé le développement de systèmes sophistiqués de simulation d'essais nucléaires, sans enfreindre formellement ses obligations dans le cadre du TNP, mais en agissant contre son esprit. Un autre cas polémique fut celui du développement d'une nouvelle génération d'armes nucléaires tactiques (autorisées par le président en 2003), conçues pour augmenter la flexibilité de la réponse nucléaire.
39. Pour un débat plus détaillé cfr [http://www.nti.org/e\\_research/profiles/USA/index.html](http://www.nti.org/e_research/profiles/USA/index.html)
40. Tout ceci en tenant compte, en ce qui concerne le nombre de têtes et systèmes actifs, que la Russie en a encore un plus grand nombre (cfr Tableau 1).
41. Pour une liste détaillée de toutes les armes nucléaires américaines consultez <http://nuclearweaponarchive.org/Usa/Weapons/Allbombs.html>
42. Selon Robert S. Norris et Hans M. Kristensen, dans "U.S. Nuclear Forces, 2006", *Bulletin of the Atomic Scientists*, January/February 2006, PP. 68-71. D'autres études, par exemple, la *Nuclear Threat Initiative* ([www.nti.org](http://www.nti.org)) donnent une estimation de quelques 800.

En résumé, il est impossible de sous-estimer son importance dans l'agenda méditerranéen des ADM, en partant du simple fait que, en laissant de côté une attitude pas toujours en adéquation avec son discours officiel en faveur d'éviter la prolifération, ils possèdent le plus important et le plus moderne des arsenaux nucléaires<sup>38</sup>. Bien qu'il existe divers obstacles structurels difficiles à surmonter (Israël, les intérêts géoéconomiques propres, le terrorisme international) –et, pour l'heure, son attitude ne paraît pas favorable au changement–, Washington continue d'avoir le potentiel de se convertir en un acteur vital pour modifier les tendances régionales négatives à la prolifération.

#### *Les capacités nucléaires américaines : Un bref résumé<sup>39</sup>*

Avec les arsenaux nucléaires de la Russie et des Etats Unis pleinement opérationnels, il devient difficile de parler d'existence de véritables régions ou zones libres d'armes nucléaires : les capacités de deux anciens rivaux couvrent tous les coins de la planète et, du moins pour le cas de Washington, sa présence et l'ordre de ses intérêts peuvent n'être qualifiés que de globaux. L'arsenal nucléaire américain n'a pas de rival au jour d'aujourd'hui. Il dispose d'une impressionnante gamme, tantôt en termes de variété et qualité comme en quantité<sup>40</sup> de têtes nucléaires et de systèmes de lancement, bien que leur nombre ait substantiellement baissé après la fin de la Guerre Froide.

De ses 5.521 têtes nucléaires<sup>41</sup> actives en janvier 2006, le Tableau 7 indique que 5.021 sont de caractère stratégique – réparties entre les différents piliers de la triade nucléaire en ICBM (1.050 têtes), sous-marins (2.016) et bombardiers (1.955)- et les cinquante restantes<sup>42</sup> sont considérées comme des armes tactiques – missiles de croisière *Tomahawk* et bombes *B61*. Bien que l'on ne puisse déterminer quelle partie spécifique de tout l'arsenal disponible est orienté vers la Méditerranée, et en marge du fait que sa portée permet de réassigner les objectifs si la situation l'exige, il convient de mentionner que de centaines des B61 sont déployés dans des pays européens comme la Turquie, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume Uni, la Belgique et les Pays Bas.

**Tableau 7: Forces Nucléaires Américaines**

Type	Nom	Année de déploiement	Têtes x charge (Kt.)	Actives/ Réserves
<b>ICBM</b>				
<i>LGM-30G Minuteman III</i>				
Mk-12	150	1970	1 W62 x 170	150
Mk-12	50	1970	3 W62 x 170 (MIRV)	150/30
Mk-12 <sup>a</sup>	300	1979	2-3 W78 x 335 (MIRV)	750/35
Total	500			1.050/65
<b>SLBM</b>				
<i>UGM-133A Trident II D5</i>				
Mk-4	-	1992	6 W76 x 100 (MIRV)	1.632/80
Mk-5	-	1990	6 W88 x 455 (MIRV)	384/20
Total	336			2.016/100
<b>Bombardiers</b>				
<i>B-52H Stratofortress</i>	94/56*	1961	ALCMW80-1 x 5-150	
ACMW80-1 x 5-150	1.000/30			
400/20				
<i>B-2A Spirit</i>	21/16	1994	B61-7, - 11, B83-1	555
Total	115/72			1.955/50
<b>Forces non stratégiques</b>				
<i>Tomahawk SLCM</i>	325	1984	1 W80-0 x 5-150	100
<i>B61-3, -4</i>	-	1979	0.3 – 170	400
Total	325			500
<b>Total</b>				<b>5.521/215</b>

\*Le premier chiffre est l'inventaire des avions. Le second se réfère aux avions opérationnels assignés à des missions.

Source: *Bulletin of Atomic Scientists* ([http://www.thebulletin.org/print\\_nn.php?art\\_ofn=jf06norris](http://www.thebulletin.org/print_nn.php?art_ofn=jf06norris)).

### La doctrine nucléaire<sup>43</sup>

A la différence des modulations et ambiguïtés que l'ont maniées en diverses occasions tant la France que le Royaume Uni, les Etats Unis ont été beaucoup plus explicites, formels et rigoureux dans leur vision de la doctrine nucléaire. Sans remonter plus loin, déjà en 1996, durant le gouvernement de Bill Clinton la *Doctrine for Joint Theater Nuclear Operations*<sup>44</sup> fut convenue, introduisant trois changements substantiels dans la doctrine nucléaire américaine (jusque là conçue presque exclusivement pour la dissuasion d'une attaque nucléaire de l'Union Soviétique/la Russie). En premier lieu, elle identifiait les acteurs non-étatiques comme objectifs légitimes des armes nucléaires. De plus, le Département de la Défense modifia la liste des pays qui pourraient être des objectifs nucléaires, en incluant l'Iran et la Corée du Nord. Enfin, on transféra aux commandants militaires sur le terrain la possibilité d'agir de manière autonome, sans nécessité de compter sur des ordres supérieurs, pour utiliser les armes nucléaires sans devoir attendre d'être attaqués avec des ADM. Ce dernier point signifia un changement dramatique dans la pensée de l'usage de la force de défense de la sécurité nationale.

43. Une vision actualisée et détaillée de l'actuelle stratégie nucléaire américaine peut être consultée dans MCDONOUGH, David S., "Nuclear superiority", *Adelphi Paper* N° 383, IISS, Londres, 2006.

44. [www.fas.org/nuke/guide/usa/doctrine/dod/jp3\\_12\\_1.pdf](http://www.fas.org/nuke/guide/usa/doctrine/dod/jp3_12_1.pdf)

45. [www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm)
46. [www.whitehouse.gov/news/releases/2002/12/WMDstrategy.pdf](http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/12/WMDstrategy.pdf)
47. KRISTENSEN, Hans, *The Role of US Nuclear Weapons: New Doctrine Falls Short of Bush Pledge*, September 2005 ([http://www.wagingpeace.org/articles/2005/09/00\\_kristensen\\_us-nuclear-weapons-doctrine.htm](http://www.wagingpeace.org/articles/2005/09/00_kristensen_us-nuclear-weapons-doctrine.htm)).
48. « Au plus grande sera la menace, au plus grands est le risque de l'inaction. (...) Pour prévenir ces actions hostiles de la part de nos adversaires, les Etats Unis agiront, si c'est nécessaire, préemptivement » *National Security Strategy*, White House, 2002, <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.html>.

En décembre 2001, la *Nuclear Posture Review*<sup>45</sup> développa un catalogue des diverses alternatives d'usage des forces nucléaires et identifia les différents pays susceptibles d'être l'objet d'une action de ce type : La Chine, la Russie, l'Irak, la Corée du Nord, l'Iran, la Libye et la Syrie. En résumé, les situations envisagées pour une attaque étaient :

- Contre des objectifs résistants à des attaques non nucléaires ;
- En représailles à une attaque d'ADM ; et
- « Événements militaires surprenants » (*surprising military developments*).

Ce même document mentionnait la possible nécessité d'utiliser la force nucléaire pour détruire des réserves d'armes chimiques ou biologiques, en ce compris les usages possibles liés à la résolution militaire du conflit israélo-palestinien. Plus tard, en 2002, la *National Strategy to Combat WMD*<sup>46</sup> considéra que l'usage de ces armes de la part d'autres Etats ou groupes non-gouvernementaux pourrait être une menace. Enfin, en 2005, la *Doctrine for Joint Nuclear Operations* établit que la nouvelle doctrine est dotée d'un certain « aura expéditionnaire qui menace de faire des armes nucléaires simplement un outil de plus dans la boîte à outils disponible. Le résultat de « *pre-emption* » nucléaire, que la nouvelle doctrine couronne officiellement et pour la première fois comme la pièce de base de la doctrine nucléaire des Etats Unis ; de telle manière que l'objectif n'est pas la dissuasion à travers la menace et les représailles mais la destruction sur le champ de bataille de cibles explicites »<sup>47</sup>.

Cette position officielle de Washington ne va pas seulement contre l'idée de non-prolifération, mais elle réduit le seuil de l'usage d'armes nucléaires et est contradictoire avec les discours tenus pour traiter du thème de l'Iran ou d'autres pays. Le plus préoccupant est, en plus des autres arguments critiques, qu'elle offre un « permis formel » pour l'attaque préemptive contre n'importe quel groupe ou Etat « terroriste » ou ennemi<sup>48</sup>, bien qu'ils ne menacent pas directement l'intégrité territoriale du pays.

En fonction de ce qu'assument les deux derniers documents cités il y a une « destruction mutuelle assurée », pilier basique du modèle stratégique nucléaire des cinq décennies antérieures à la « destruction unilatérale assurée », avec une claire vocation d'atteindre la supériorité nucléaire. D'autre part, malgré le maintien du concept de triade, celui-ci n'est déjà plus composé des systèmes de lancements terrestres, navals et aériens classiques, mais sont convertis en 1) le système d'attaque (qui regroupe les trois composantes de l'ancienne triade), 2) les systèmes défensifs de limitation de dommages, en ce compris le tapageur, mais toujours bien loin d'être opérationnel « bouclier de missiles » ; et 3) une infrastructure de défense revitalisée qui permet de répondre avec plus de flexibilité et de rapidité pour créer de nouvelles capacités nucléaires d'autre type.

Il faut souligner que, évidemment, les rapports et documents de ce caractère, bien qu'ils soient approuvés officiellement, ne sont pas toujours convertis en lignes politiques pratiques et que, en même temps, il y a souvent des avantages à maintenir une large gamme d'options (comme nous l'avons mentionné concernant la France) pour compliquer les calculs de n'importe quel ennemi possible. Cependant, ils ont des effets concrets et

importants, qui finissent par conditionner la pensée à l'intérieur des cercles militaires comme des décisions politiques.

Pour se qui se réfère plus précisément à la Méditerranée, il convient de souligner que la presse américaine informa en novembre 2003 que le Commandement Stratégique américain avait développé des plans (CONPLAN 8022-02) conçus pour traiter de cas comme celui de l'Iran, en utilisant une combinaison de tactiques qui incluent l'utilisation possible d'armes nucléaires<sup>49</sup>. Au début de 2004, le secrétaire de la défense Donald Rumsfeld ordonna la mise en oeuvre du plan<sup>50</sup>. D'autre part, en 2005 Israël a probablement reçu sa première génération d'armes nucléaires tactiques des Etats Unis<sup>51</sup>, accélérant à nouveau le processus de prolifération en Méditerranée et stimulant, comme réaction, certains pays voisins de suivre la même voie<sup>52</sup>.

En réduisant le seuil du premier usage de leur capacité nucléaire si radicalement, les Etats Unis créent une dynamique –spécialement en Méditerranée d'aujourd'hui- plus tendue et imprévisible. Dans le cas hypothétique qu'un jour ils en viennent à utiliser leurs nouvelles « mininukes », il y a de grandes probabilités que la Méditerranée soit le scénario choisi. Même dans le cas improbable où tout fonctionnerait comme il se doit (intelligence adéquate, technologie précise, réduction maximale des dommages collatéraux<sup>53</sup>...), il n'est pas aisé d'imaginer que les pays et /ou groupes qui auraient reçu l'attaque parviendraient à distinguer les armes nucléaires dissuasives « traditionnelles » et ce nouveau genre, disqualifiant au passage tout discours sur l'importance de la modération ou la nécessité de coopération.

Même dans le cas où la nouvelle doctrine ne se traduirait jamais en actions aussi dramatiques que le décrivent les documents qui lui donnent vie, les résultats des récents changements de la stratégie nucléaire américaine supposent une claire augmentation de la tension internationale, génèrent des nouvelles barrières pour la coopération en matière de non-prolifération et lutte contre le terrorisme international et, de manière indésirable, contribue à inciter les adversaires de Washington dans leur route pour obtenir ou développer leurs propres méthodes dissuasives.

## L'Iran et la prolifération nucléaire

Ces derniers mois, la Corée du Nord a volé la vedette dans le débat sur la prolifération nucléaire à la République Islamique d'Iran (ou, ce qui revient au même, lui a concédé indirectement une plus grande marge de manœuvre)<sup>54</sup>. De toutes manières, le conflit entre l'Iran et les principales puissances occidentales quant à son programme nucléaire continue d'être une priorité de l'agenda international. Bien que le nucléon de la crise semble se focaliser sur la rivalité entre l'Iran et les Etats Unis, ce qui confère un profil global, les possibles conséquences directes d'un Iran nucléaire affectent beaucoup plus directement la Méditerranée que le reste de la planète. Pour autant, bien que la Méditerranée ait une importance manifeste pour le reste du monde et que l'Iran détienne au moins 11% des réserves mondiales de pétrole et 14% de celles de gaz- ce qui lui confère la seconde place mondiale sur les deux terrains-, il serait plus adéquat de

49. [www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2005/05/14/AR2005051400071.html](http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2005/05/14/AR2005051400071.html)

50. Norris et Kristensen, op. cit.

51. <http://www.globalsecurity.org/military/systems/munitions/blu-109.htm>

52. Un autre exemple est l'appui américain à la création d'une capacité de "second coup" pour les forces nucléaires israéliennes.

53. Selon le Pentagone, les nouvelles armes sont « sûres » pour la population civile : (<http://www.globalresearch.ca/index.php?context=viewArticle&code=20060217&articleId=1988>).

54. Bien que l'on puisse aussi conclure que l'exemple coréen a accéléré l'urgence de trouver des méthodes efficaces pour reconduire le programme nucléaire iranien.

55. En mai 2006, l'ex-ministre des affaires étrangères allemandes, Joschka Fischer, proclama qu'« il ne peut il y avoir aucun doute raisonnable de l'ambition iranienne de se doter de l'arme nucléaire » ("The Case for Bargaining with Iran", *The Washington Post*, 29 mai 2006). Pour sa part, le ministre français de l'extérieur, Philippe Douste-Blazy, soutenait que "c'est un programme nucléaire militaire clandestin" (*BBC News*, 16 février 2006, [http://news.bbc.c.uk/2/hi/middle\\_east/4718838.stm](http://news.bbc.c.uk/2/hi/middle_east/4718838.stm)).
56. Les deux arguments les plus fréquents sont que de telles armes sont inacceptables depuis la perspective des principes de la religion islamique et que l'aire des armes nucléaires est arrivée à sa fin (cfr, par exemple, le discours du président Mahmoud Ahmadineyad devant l'Assemblée Générale de l'ONU du 17 septembre 2006). La *fatwa* émise le 9 août 2005 par l'*ayato*́á Ali Jamenei, autorité suprême du pays, paraît aller dans le même sens en interdisant la production, production, l'emmagasinage et l'usage d'armes nucléaires.
57. Cfr la Partie III de ce rapport sur le terrorisme.
58. Khan confessa diverses activités prolifératrices en Iran (dans une liste qui inclue différents pays) entre les années 1989 et 2000 (<http://www.globalsecurity.org/wmd/world/pakistan/khan.htm>)

prendre en considération une approche prioritairement régionale, au lieu d'opter pour une considération du conflit comme une lutte dans le cadre existentiel universel.

Malheureusement il est déjà devenu inévitable que le cas de l'Iran ne se convertisse en un chapitre de plus de la « guerre contre la terreur », avec l'idée équivoque que le monde se dirige vers un choc culturel et religieux entre la civilisation islamique et occidentale. Dans ce cadre, une grande part de la discussion sur le thème iranien s'assimile depuis un temps à une investigation criminelle : il paraît évident qui est le coupable et il ne manque plus qu'à trouver les preuves et l'arme du crime. C'est probablement pour cette raison que la majeure partie du débat s'emploie à identifier et à dénoncer les affaires relatives à la rupture d'accords du régime international de non-prolifération, au lieu de présenter des réponses et des solutions holistiques, plus préoccupés à déterminer quels sont les intérêts légitimes stratégiques des acteurs affrontés et, spécialement, lesquels peuvent être la voie pour les accommoder dans une équation qui ne conduise pas inévitablement au conflit ouvert.

Une grande part de la discussion sur la crise iranienne et sa possible prolifération nucléaire est lestée des obstacles qui représentent un nombre considérables de suppositions, faussement converties en faits insoupçonables de connaissance communément acceptés. Par exemple, il est pré-supposé que l'Iran possède un programme sophistiqué pour développer des armes nucléaires<sup>55</sup>, bien qu'il n'existe toujours pas de preuves définitives (seulement des indices et déductions basés sur le raisonnement stratégique comparé). Il est assuré, de même, que la ligne officielle de l'Iran a toujours proclamé que les armes nucléaires ne sont pas un objectif national<sup>56</sup>. Une autre supposition commune, parmi une longue liste, est que la prolifération nucléaire dans des pays comme l'Iran amène sans aucun doute au terrorisme nucléaire ; alors qu'il y a de nombreuses raisons de ne pas croire nécessairement en ce lien<sup>57</sup>. A cette image sombre peut s'ajouter l'effet négatif que l'ont eu en leur temps les révélations sur l'existence d'un réseau de trafic illicite, dirigé par le scientifique pakistanais A. Q. Khan –arrêté officiellement en 2001, mais non investigué par le Pakistan avant octobre 2003, après l'interception d'un bateau avec des pièces pour centrifugeuses destinées en Libye- qui a servi pendant un temps à impulser le programme nucléaire de l'Iran<sup>58</sup>.

En tenant compte de ces considérations, la préoccupation de la présupposée prolifération nucléaire dans laquelle l'Iran serait impliqué est, évidemment, justifiée. Bien que l'émergence d'un Iran proliférateur ne doive pas être automatiquement interprétée comme la fin de l'ordre mondial en vigueur, ainsi que de nombreux analystes l'argumentent, on ne peut pas occulter que le développement actuel de la crise affecte très sérieusement la sécurité en Méditerranée. C'est pourquoi l'échec diplomatique obtenu jusqu'alors dans les essais successifs de freiner l'hypothétique appétit nucléaire iranien est si grave. Les répercussions de ce qui est arrivé à Téhéran affectent non seulement tout le Golfe du Persique et le Proche Orient mais, par des voies très différentes, cela fini par perturber aussi l'ensemble de la sécurité mondiale. De là que tant les Etats Unis- en leur qualité de leader mondial et de pays avec des intérêts directs dans la région-, que l'UE –tantôt comme acteur méditerranéen tantôt en sa condition d'importateur net de matières premières énergétiques prove-

nant de la région- et l'ONU- comme référent principal de la communauté internationale et en fonction de son mandat de diriger les efforts pour garantir la paix et la sécurité internationales- doivent reconsidérer leurs positions pour pouvoir affronter la situation avec plus d'efficacité et de consistance qu'il ne l'ont démontré jusqu'ici.

### Bref résumé du processus

Il existe une longue histoire de déclarations, d'actions diplomatiques, d'inspections et d'indices qui semblent montrer, déjà avant la révolution islamique de 1979 menée par l'*ayatolá* Ruhollah Jomeini<sup>59</sup>, une ambition nucléaire soutenue (pacifique ou non) de la part de l'Iran<sup>60</sup>. Malgré cela, l'inquiétude et la tension internationale ne se sont pas réellement manifestées jusqu'en janvier 2002 lorsque, d'une part, le président George W. Bush inclut ce pays dans son malheureux « axe du mal » et, d'autre part, lorsqu'en août de cette même année le Conseil national de Résistance d'Iran (groupe d'opposition iranienne) dénonça l'existence d'installations et d'activités nucléaires secrètes à Natanz et à Arak.

A partir de là, l'Iran fut identifié comme menace de premier ordre dans le cadre de la « guerre contre la terreur ». Depuis lors, le conflit s'est vu élaboussé par un échange permanent d'accusations rhétoriques, de rapports et d'efforts diplomatiques, avec les Etats Unis, l'ONU, l'Organisme International de l'Energie Atomique (OIEA) et l'UE-3 (France, Royaume Uni, Allemagne) comme acteurs principaux à la recherche de preuves qui permettent de mesurer la véritable situation du programme nucléaire iranien. Tandis que Washington a augmenté ses menaces, convaincu que l'Iran accélérât le processus pour se doter d'armes nucléaires, l'UE-3 s'est centré sur un exercice diplomatique qui, offrant plusieurs stimulants, prétend modifier le comportement iranien. Pour sa part, l'OIEA, au moyen de pressions considérables, s'est procuré un accès aux installations susceptibles d'occulter des activités qui violeraient le TNP pour déterminer la véritable nature d'un programme connu seulement parcellément.

En diverses occasions au cours de ces dernières années<sup>61</sup> le directeur général de l'OIEA, Mohamed El Baradei, a critiqué l'Iran pour manque de coopération, bien qu'il ne l'ait jamais accusé ouvertement de ne pas accomplir ses obligations basiques du TNP<sup>62</sup>, jusqu'à ce qu'en février 2006, l'organe suprême de décision vota pour transférer le cas iranien au Conseil de Sécurité de l'ONU, face aux soupçons qui feraient suspecter l'existence d'un programme nucléaire occulte. Cette décision amena la république islamique à suspendre la coopération volontaire avec l'Organisme et à se limiter à accomplir uniquement ses obligations minimales aux yeux des traités en vigueur (sans inclure les normes les plus exigeantes qui dérivent du Protocole Additionnel de 1997, signé mais non ratifié par Téhéran), en même temps qu'ils réitérèrent que le programme en marche n'envisageait que l'usage pacifique de l'énergie atomique. Ce type de comportement culmina avec la déclaration du président iranien, le 14 avril 2006, annonçant que son pays avait réussi à enrichir de l'uranium pour des réacteurs nucléaires après avoir adapté un total de 164 centrifugeuses.

Depuis lors, le conflit s'est concentré au sein de l'ONU, avec l'Iran rejetant encore la suspicion de ses activités d'enrichissement d'uranium. Cette

59. La première activité nucléaire en Iran remonte aux années cinquante, avec l'appui américain. Cependant, jusqu'à la révolution islamique, le programme ne fut pas considéré comme une menace internationale sérieuse, malgré qu'il y ait de claires indications de son orientation vers des objectifs pas seulement pacifiques.

60. Voir la chronologie en Partie V (Annexes).

61. Par exemple en juin 2003 et au même mois de 2004

([http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/aealiran/iran\\_timeline3.shtml](http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/aealiran/iran_timeline3.shtml)).

62. De fait, les réponses aux accusations américaines qui soutenaient le contraire furent nombreuses. En septembre 2006, par exemple, Vilmos Csereny, directeur des relations extérieures de l'OIEA, remit une lettre au Congrès américain, réfutant la majeure partie d'un rapport en ce sens des services de l'intelligence, dans laquelle il qualifia les informations contenues dans ce rapport de « erronées, trompeuses et non démontrées » ([http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/14\\_09\\_06\\_iaea.pdf](http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/14_09_06_iaea.pdf)).

63. [www.nytimes.com/reuters/news/news-nuclear-iran-ahmadinejad.html](http://www.nytimes.com/reuters/news/news-nuclear-iran-ahmadinejad.html)
64. Ahmadineyada a affirmé à l'UE en différentes occasions (la dernière le 21 octobre 2006) qu'il devait se distancier des « criminels » pour éviter d'être emportés dans une « tourmente qui irait au-delà de la Palestine ». "Ahmadineyad warns Europe it will pay for backing Israel", *The Guardian*, 21 octobre 2006.
65. FITZPATRICK, Mark, "Assessing Iran's Nuclear Programme", *Survival*, Vol. 8: 3, automne 2006.
66. KERR, Paul, "IAEA: More Questions on Iran Nuclear Program", *Arms Control Today*, Vol. 35: 6, juillet-août 2005.
67. OIEA, "Implementation of the NPT Safeguards Agreement in the Islamic Republic of Iran", GOV/2004/11, 24 février 2004, P. 5.
68. OIEA, "Implementation of the NPT Safeguards Agreement in the Islamic Republic of Iran", GOV/2006/38, GOV/2006/38, 8 juin 2006, P. 3.
69. OIEA, "Implementation of the NPT Safeguards Agreement in the Islamic Republic of Iran", GOV/2006/15, 27 février 2006, P. 5.
70. BROAD, William J. y SANGER, David E., "Relying on Computer, U.S. Seeks to Prove Iran's Nuclear Aims", *New York Times*, 13 novembre 2005.
71. KERR, Paul, "Questions Surround Iran's Nuclear Program", *Arms Control Today*, Vol. 36: 2, mars 2006.
72. OIEA, "Implementation of the NPT Safeguards Agreement in the Islamic Republic of Iran", GOV/2006/15, 27 février 2006, P. 8.
73. Ibid.

situation amena, le 31 juillet 2006, le Conseil de Sécurité à fixer au 31 août la date limite pour que l'Iran cesse son acharnement. S'accrochant à l'argument réel que l'enrichissement de l'uranium n'implique aucune violation du TNP, l'Iran n'a fait aucun cas de la demande de l'ONU, s'exposant à un certain type de sanctions qui, à la conclusion de ce rapport ne se sont pas encore produit. Les autorités iraniennes connaissent abondamment les divergences qui se manifestent au sein du Conseil de Sécurité sur l'adoption de punition, et compte aujourd'hui avec l'appui d'acteurs aussi significatifs que la Russie et la Chine, réticents à accepter les propositions menées par Washington dans ce domaine. Pour sa part, l'UE-3 continue à chercher un accord improbable, avec des incitants économiques qui ne sont pas suffisamment attractifs pour Téhéran, conscients en plus que la clé de voûte pour la résolution n'est pas tant dans l'offre communautaire que dans la vision de Washington, contraire à octroyer des garanties de sécurité au régime iranien. Dans ces circonstances il n'est pas surprenant que le président Ahmadineyad affirma le 23 octobre 2006 que « ils (les Occidentaux) devraient savoir que profiter de l'énergie nucléaire est une demande de toute la nation iranienne. Tous les Iraniens insistent sur leurs droits et ils ne rétrocèderont pas un iota »<sup>63</sup>.

Face à cette position iranienne, la position occidentale dirigée par les Etats Unis mais suivie à différents niveaux par d'autres pays est qu'il existe suffisamment de preuves que l'Iran n'a pas seulement l'ambition, mais aussi un programme spécialement conçu pour se doter de l'arme nucléaire. Cette perception – combinée avec sa position antagoniste envers Israël et envers l'Occident en général <sup>64</sup> et avec l'appui à des groupes comme le Hezbollah, le Yihad Islamique et aussi le Hamas- contribue à conjuguer les volontés pour établir un front commun contre les prétentions iraniennes. Bien qu'il n'ait pas encore été possible de concrétiser ce front, dans la mesure où des claires divergences se manifestent encore au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU et entre les Etats Unis et l'UE-3, la liste des accusations qui pourraient être utilisées comme base pour adopter des décisions à l'encontre des intérêts de Téhéran se complète lentement. En résumé, et en citant uniquement les plus pertinentes, il faut mentionner<sup>65</sup>:

1. Participation militaire dans l'exploitation de la mine et la fabrique d'uranium à Gchine<sup>66</sup>.
2. Expérimentation avec Polonium-210 (un isotope qui peut être utilisé dans les armes nucléaires)<sup>67</sup>.
3. Contrôle militaire direct de la majorité des ateliers de centrifugeuses.
4. Investigation nucléaire développée par le Ministère de la Défense au centre de Lavisan<sup>68</sup>.
5. Projet obtenu en 1987, à travers le réseau du pakistanais A. Q. Khan, pour fabriquer certains composants des armes nucléaires<sup>69</sup>.
6. Conception du missile Shahab-3 pour, potentiellement, installer des têtes nucléaires<sup>70</sup>.
7. Documents qui montrent la phase conceptuelle de la conception pour détonateurs à haute explosion<sup>71</sup>.
8. Plans partiels pour la conversion de dioxyde d'uranium, probablement pour ensuite l'enrichir<sup>72</sup>.
9. Plans pour une installation, apparemment conçue pour un essai atomique souterrain<sup>73</sup>.
10. Connexions administratives apparentes entre les forces armées et le programme nucléaire.

Aux préoccupations que suscite une liste comme celle-ci, il faut ajouter les suspicions autour des activités qui pourraient être réalisées à :

- Téhéran: Réacteur de recherche 5Mw (sous le contrôle de l'OIEA).
- Isfahan: Centre de Technologie Nucléaire, avec 4 petits réacteurs (avec un total de 30Kw; sous le contrôle de l'OIEA), et un centre pour la conversion de l'uranium.
- Bushehr: Un centre pour énergie nucléaire, avec un réacteur nucléaire de 1.000Mw en construction (finalisation prévue en novembre 2007)<sup>74</sup>.
- Arak: Installation de production d'eau lourde (inauguré par le président Ahmadineyad le 26 août 2006) et construction d'un réacteur prévu pour 2014.
- Natanz: Installation d'enrichissement d'uranium avec 164 centrifugeuses complètes et 1.000 autres en construction. Ce sont ces dernières qui accaparent l'attention principale, puisque c'est dans ces installations que semble se concentrer le processus d'enrichissement d'uranium.

Pour ce qui est des autorités iraniennes, des listes de ce type et des exposés soutenus contre eux par diverses instances internationales ne semblent pas les ébranler. Le rythme des activités du programme d'enrichissement ne semble pas diminuer et rien n'indique qu'ils vont l'abandonner à court terme. En même temps, l'Iran n'a pas l'air non plus intéressé à répondre aux accusations selon lesquelles son programme ne peut qu'avoir une finalité militaire, étant donné sa richesse en hydrocarbures<sup>75</sup>. En définitive, à mesure que l'Iran essaye de convaincre que son programme est de nature civile, il n'explique pas suffisamment les raisons de son refus d'une collaboration complète avec l'OIEA<sup>76</sup>.

A grands traits, la position officielle iranienne se résume à déclarer son absence d'intérêt pour les armes nucléaires, et à réitérer son droit à développer son propre programme nucléaire et à soutenir que, à part ses strictes obligations du TNP, personne ne peut le forcer à fournir plus d'information sur l'état de ses installations ni sur ses ambitions en ce domaine. Pour ce qui concerne ses violations ponctuelles du régime de non-prolifération, il se défend avec l'argument qu'il s'agit uniquement de légers non-accomplissements pour des questions purement techniques. Quant à sa réticence à permettre le libre accès aux inspecteurs de l'OIEA à toutes ses installations, il se limite à réclamer son droit à maintenir secrets ses programmes pour des raisons tant commerciales que militaires, en insistant en même temps que, depuis 2003, il a permis un total équivalent à 2000 jours-personnes d'inspection de l'Organisme. Enfin, pour sortir du pas des accusations qui font référence à son manque de nécessité d'énergie nucléaire étant donnée sa richesse en pétrole et en gaz, il allègue son intérêt pour atteindre l'autosuffisance énergétique<sup>77</sup> et pour exploiter commercialement ses disponibilités minérales d'uranium. Tout ceci en rappelant à ceux qui le critiquent qu'il est un acteur qui accepte de remplir ses obligations internationales, qui est toujours disponible pour établir un processus de négociation et que, en plusieurs occasions, il a déjà suspendu ses activités d'enrichissement d'uranium comme signal de bonne foi.

Pour ceux qui défendent sans aucun doute que l'Iran est en route directement vers la fabrication d'armes nucléaires -position dominante tant dans les milieux officiels qu'académiques, du moins dans les pays occidentaux,

74. Le 26 septembre 2006, la Russie - convertie depuis des années en constructeur principal- communiqua qu'elle avait signé un accord pour activer le réacteur nucléaire en 2007 et compléter toute la construction en novembre de la même année. Elle annonça également qu'en novembre 2007 elle fournira les 80 tonnes de combustible nécessaire pour son fonctionnement opérationnel.
75. Y compris lorsque le réacteur de Bushehr entre en fonction à la fin 2007, l'énergie nucléaire ne couvrira que 3% de la consommation totale de l'Iran.
76. L'Iran n'a pas de réticences à admettre qu'il n'a pas accompli les protocoles de sauvegardes en quatorze occasions.
77. Il faut souligner en ce point, en plus de cette richesse, que l'Iran est un importateur net de produits raffinés de pétrole puisqu'il ne dispose pas suffisamment de raffineries propres.



78. Tandis que pour certaines sources il suffirait de deux ou quatre ans, les autres retardent le moment jusqu'en 2020. Cfr, par exemple, "Analysts Say a Nuclear Iran Is Years Away", *New York Times*, 13 avril 2006.
79. 11 avril 2006, dans un discours télévisé depuis la cité iranienne de Mascad.

il ne leur reste comme seul doute de fixer la date à laquelle l'Iran atteint la condition de puissance nucléaire. Ils essayent de fixer ce moment à un futur plus ou moins proche, en fonction des disparités accusées qui se récoltent dans les sources publiques disponibles sur le sujet, c'est un travail qui tient plus de la prophétie ou de la magie que de l'analyse rigoureuse. En tous cas, il ne semble pas aventureux de soutenir que, au minimum, il n'y aurait pas de risque imminent que ceci succède, surtout qu'acquérir la capacité pour construire ce type d'armes n'équivaut pas automatiquement à prendre la décision de les fabriquer, et que même dans ce cas, comme semble se poser manifestement la Corée du Nord, il reste tout de même une distance considérable entre réaliser un essai nucléaire et avoir la capacité de construire une tête nucléaire opérationnelle qui puisse être installée sur un vecteur de lancement approprié<sup>78</sup>.

En parallèle à ce processus inquiétant, il y en a un autre qui se développe qui court le risque d'échapper au contrôle de ses principaux protagonistes et qui occupe les titulaires des moyens de communication, en une guerre de déclarations qui provoque une escalade constante jusqu'aux plus hauts niveaux de confrontation. Si le président Ahmadinejad déclara que l'Iran a réussi à enrichir l'uranium<sup>79</sup>, la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice réagit le jour suivant en demandant des « pas forts » du Conseil de Sécurité de l'ONU. Lorsque le président du parlement iranien, Gholam Ali Hadaeadeh, réclama pour son pays, le 30 août 2006, le droit d'application pacifique des technologies nucléaires, le jour suivant le président Bush réclama des conséquences et que le « régime radical » de Téhéran était une menace pour le monde. En résumé, quand l'Iran paraît parler d'énergie, les Etats Unis pensent aux armes ; lorsque Téhéran parle de « droits inaliénables », Washington comprend seulement « menace nucléaire et terroriste ». En ces circonstances il n'est pas facile de supposer que des avancées vers la compréhension mutuelle puissent se produire, qu'il reste un espace pour la négociation et que le travail de l'OIEA soit assuré.

### **Motifs possibles d'un programme nucléaire inquiétant**

Malgré la faiblesse des « preuves » accumulées, les opposants aux ambitions iraniennes insistent sans faiblir sur l'idée que le programme militaire est en marche et que la seule chose qu'il reste à découvrir est les signes évidents qu'il en est ainsi depuis longtemps. Malheureusement, cette quête a remplacé l'analyse géopolitique, qui semble pourtant bien plus productive en ce genre de situations, dans un processus qui ressemble dangereusement au cas iraquien de 2002 et 2003. Le danger de ce comportement est que, au final, les différents acteurs impliqués –dans ce cas l'Iran et la communauté internationale, avec les Etats Unis en tête- sont sur une voie qui conduit inévitablement à la confrontation : le manque mutuel de respect des intérêts légitimes de chaque partie implique qu'une véritable négociation au niveau stratégique soit mise sur pied, et chaque nouvelle accusation et déclaration est un pas de plus vers l'abîme, en ce que pour chaque partie toute rectification serait vue comme un échec inacceptable.

Il existe diverses raisons pour croire que l'Iran a des ambitions de se convertir en un Etat à l'arme nucléaire et que, lorsque l'objectif sera à portée de main, il changera son discours officiel sur le sujet. L'absence de

coopération complète avec l'OIEA semble renforcer cette idée, bien qu'en soi cette position ne puisse pas être considérée comme une preuve irréfutable, étant donné que, comme ce qu'il s'est passé en d'autres cas similaires, il y a de nombreuses raisons pour lesquelles un pays préfère maintenir un certain degré d'incertitudes quant à des affaires de cette nature. D'une part, il peut être avantageux de maintenir l'attention de la communauté internationale en éveil, ou du moins à certains pays, en permettant que les soupçons sur la véritable nature de son programme prolifèrent, de telle manière qu'il dispose d'une base supplémentaire pour négocier (que se soit en échange d'avantages économiques, commerciaux ou d'influence sur des affaires déterminées). D'autre part, cela peut lui servir en politique interne pour agglutiner autour du pouvoir une société qui nécessite des éléments de cohésion autour d'objectifs communs qui leur permettent de se sentir fiers de leur identité nationale. Enfin, à l'image de ce qu'essaya de faire Sadam Hussein infructueusement, il peut être intéressant de maintenir l'incertitude de la croyance car cela lui confère une capacité dissuasive face à des adversaires potentiels actuels ou futures. Curieusement, ces raisons n'apparaissent pas souvent dans le débat international<sup>80</sup>, bien plus concentré, comme nous l'avons déjà signalé, sur le présumé non-accomplissement des obligations internationales de l'Iran et sur son manque de coopération.

Au moment d'identifier les principaux motifs qui peuvent conduire l'Iran à se convertir en une puissance nucléaire, il y en a trois qui ressortent du lot: 1) Raisons géopolitiques – L'idée selon laquelle c'est uniquement comme ça que l'Iran aura un poids significatif sur la scène internationale; 2) Ambitions régionales- l'Iran veut jouer un rôle plus dominant dans la région, en se convertissant en leader du Golfe Persique ; et 3) Sécurité nationale - La capacité nucléaire vue comme le meilleur mécanisme de dissuasion face à des puissances ennemies qui désirent la disparition du régime actuel.

Avant d'entrer dans une analyse plus détaillée de ces trois motifs possibles, il faut souligner que, depuis une perspective réaliste, aucun des trois ne suppose un détournement des normes de comportement habituel dans la communauté internationale. Conscient de sa marginalisation internationale depuis 1979, l'Iran –s'il est effectivement en train de poursuivre la possession de capacités nucléaires en matière militaire- agirait de la même manière que de nombreux autres Etats avant lui, dans son intention de définir un nouveau statut dans le concert international après la fin de la Guerre Froide, et plus récemment depuis le 11-S<sup>81</sup>. En ce sens, la seule critique morale qui serait justifiée de lui faire dériverait de la violation de ses obligations internationales sous les accords de non-prolifération.

Cependant, dans le climat international actuel, il ne semble pas que ceci soit suffisant pour freiner ses aspirations. Le chemin pour avorter un processus proliférateur comme celui que l'Iran pourrait suivre semble passer par la réforme en profondeur de la trame légale qui définit ce champ d'action. L'acharnement à pénaliser l'Iran devient difficilement soutenable sur la base d'un supposé non-accomplissement d'un accord international (signé en 1968 et ratifié en 1970) qui a été rejeté par d'autres pays comme Israël, l'Inde ou le Pakistan, qui n'ont jamais voulu coopérer avec la communauté internationale en ce domaine. En conséquence, la solution du problème que pose l'Iran, comme celui que suppose la prolifération nucléaire dans son

80. Une exception à cette règle dans : SOKOLSKI, Henry y CLAWSON Patrick (eds.), *Getting Ready for a Nuclear Ready Iran*, Ministère de la Défense des Etats Unis, 2005: <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil>
81. "Les Iraniens sont réalistes. Ils ne prétendent pas gagner une bataille contre les Etats Unis. Ils savent que c'est impossible. Leur politique consiste à dissuader les Etats Unis et leurs alliés menaçant d'une guerre qui cause tant de dommages et à un à tel prix que cette option est inacceptable pour les Etats Unis. Avec cette perspective, ses efforts ne sont pas centrés sur la rénovation de ses forces armées déjà considérables. Plutôt, ils investissent plus intelligemment en renforcement de dissuasion et en multiplication des forces." Cfr: RUBIN, Uzi, "The Global Range of Iran's Ballistic Missile Program", *Jerusalem Issue Brief*, Vol. 5, No. 26, 20 juin 2006.

82. Sokolski et Clawson soulignent que l'Arabie Saoudite, la Turquie, la Syrie et l'Égypte se convertiront probablement en états nucléaires dans un futur proche, surtout si l'Iran acquiert finalement cette catégorie. Cfr Sokolski et Clawson, op.cit.

83. Ainsi l'a compris, par exemple, Ray Takeyh, du *Council on Foreign Relations* et auteur de *Hidden Iran: Paradox and Power in the Islamic Republic* (ouvrage sous presse), Times Books/Henry Holt, October 2006.

<http://www.reason.com/rauch/090506.shtml>.

ensemble, ne passe pas tant par un jeu plus ou moins intelligent avec chaque pays suspecté, que par le changement de l'infrastructure internationale en la matière, à commencer évidemment par le TNP.

Le premier motif iranien – laisser derrière-lui l'isolement et gagner du poids international- a déjà stimulé des efforts similaires de la part d'autres états tout au long de la Guerre Froide (l'Afrique du Sud et le Brésil ; entre autres). Bien qu'heureusement la majorité de ceux-ci échoue, il semble aujourd'hui que la situation permette non seulement aux aspirants à un leadership (régional ou mondial) de penser à la même stratégie prolifératrice, mais stimule aussi les nations aux aspirations internationales ou en difficultés stratégiques d'acquérir des arsenaux atomiques. Ainsi semblent l'avoir compris tant Israël, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord, reconnus comme des puissances nucléaires *de facto*, comme d'autres candidats méditerranéens entre lesquels ressort l'Iran<sup>82</sup>. A part le prestige et un nouveau et puissant mécanisme de défense de la souveraineté territoriale, les armes nucléaires semblent ouvrir les portes dans la communauté internationale. Le poids diplomatique et la capacité pour influencer sur l'agenda régional et international d'un pays avec ce genre de capacités sont, sans aucun doute incomparablement supérieurs que celui qu'il aurait pu avoir avant de franchir ce pas décisif.

Pour ce qui y est du second motif des motivations, l'Iran a déjà beaucoup progressé ces derniers temps pour atteindre un leadership régional. De fait, aujourd'hui que son principal concurrent historique en cette course (l'Irak) est affaibli à l'extrême, il peut être considéré comme le leader entre tous les Etats du Moyen Orient. Pour autant ce qu'il faut c'est de consolider cette position au point d'être reconnu comme tel par tous ses voisins (y compris l'Arabie Saoudite à qui il plaie d'être considéré comme leader du monde sunnite, en sa qualité de gardien des principaux lieux saints de l'Islam et pour sa richesse pétrolière).

Pour l'atteindre, il utilise différentes méthodes, qui vont de sa propagande dans les instances comme l'Organisation de la Conférence Islamique, jusqu'à son immense potentiel militaire et en hydrocarbures, en passant par divers réseaux officiels et non gouvernementaux à son service. Sur ces bases, il déploie, tant sur la scène nationale qu'à l'extérieur, un discours fort et de profil populiste, avec Israël et les Etats Unis comme cibles préférées, dans son effort pour atteindre l'appui populaire à ses aspirations et la reconnaissance externe (dans le Golfe Persique, mais aussi dans tout le monde chiite)<sup>83</sup>.

Comme nous enseigne l'histoire d'une bonne partie du XX<sup>ème</sup> siècle, la capacité nucléaire facilite la réalisation de ce statut de leadership. Si à cela on ajoute le fait que, aux yeux d'une bonne partie du monde arabe (pas seulement la Perse) et islamique (y compris les sunnites), l'aspiration nucléaire iranienne soit vue comme une sorte de compensation juste de la domination israélienne dans la région, on conclut immédiatement que Téhéran compte sur des bases puissantes à sa faveur s'il décide d'orienter son effort vers l'accès aux armes nucléaires. Une position qui lui permettrait de laisser l'Irak derrière pour toujours, resituer l'Arabie Saoudite à la baisse et mettre ouvertement en questions le pouvoir israélien dans la région. Si en plus de cela, il arrive à ce que les Etats Unis et la communauté internationale dans sa totalité finissent par reconnaître son autorité et

cessent de chercher la chute du régime, il aura réussi à compenser largement les coûts que son option prolifératrice aurait pu avoir causés provisoirement.

La troisième raison stratégique de l'Iran pour se mettre en marche vers un programme d'armes nucléaires serait la pure défense territoriale et la survie du régime né en 1979. Depuis le début de la marche islamique du régime, et beaucoup plus son inclusion dans l' « axe du mal », les leaders iraniens sont conscients d'être en permanence dans la ligne de mire, au moins, des puissances comme Israël et les Etats Unis. Dans le premier cas, et durant longtemps, il était considéré que les arsenaux nucléaires non déclarés par Tel Aviv étaient pensés en termes purement défensifs, devant la crainte que la propre existence de l'Etat soit en danger. Pourtant, du point de vue de Téhéran, cette capacité dévastatrice n'est pas perçue comme une menace directe pour l'Iran. Cependant, l'évolution de ces arsenaux, dotés de la capacité de « second coup »<sup>84</sup>, et l'attrait grandissant des guerres préventives impulsées par Washington, ainsi que les déclarations explicites de différents représentants gouvernementaux et militaires israéliens, identifiant l'Iran comme un déstabilisateur régional et un promoteur du terrorisme international<sup>85</sup> (avec des références directes au Hezbollah et autres groupes), a modifié la vision iranienne jusqu'à faire d'Israël une menace principale à sa propre existence. Israël et l'Iran sont aujourd'hui des rivaux directs dans la mesure où l'action de chacun entrave les plans de l'autre et sa vie en commun pacifique n'est pas du tout garantie.

En plus de la perception de ces menaces voisines, la préoccupation principale de l'Iran et le principal stimulant qui puisse exister pour se convertir en une puissance nucléaire vient de Washington. Les Etats Unis connaissent bien l'importance stratégique dans la zone ; ce n'est pas en vain qu'ils furent un des pivots principaux pour le contrôle dans la région jusqu'à la chute du *sha* Reza Palevi. Depuis le moment où ils perdirent ce contrôle, le désir de Washington est notoire de punir ceux qui ont renversé leur protégé ou du moins pour les marginaliser totalement sur la scène internationale. Après la désaventure entreprise en Irak, en mars 2003, qui a embourbé les Etats Unis dans un conflit alors impensable, il est devenu encore plus évident que l'Iran conserve de nombreuses bases pour renverser les plans pour la zone que la Maison Blanche peut avoir à l'esprit.

En conséquence, depuis trois ans un processus se développe qui a l'intention d'utiliser des sanctions y compris des actions militaires contre le régime iranien, dans un désir d'élimination qui n'a rien d'occulte. Au vue de cette perspective, il n'est pas surprenant que Téhéran bouge ses pions, tant en Irak qu'au Liban ou y compris en Arabie Saoudite, bien que ce soit seulement pour démontrer sa force et pour atténuer la tension sur son propre territoire.

Dans ce cadre de tension croissante, les leçons de l'Irak (qui fut attaqué, alors que l'on savait qu'il ne disposait pas réellement de l'arme nucléaire) et de la Corée du Nord (qui ne le fut pas, alors qu'il a déjà donné des preuves non équivoques qu'elle avait acquis cette capacité) ont été bien apprises par l'Iran. Probablement, pour la république islamique il n'existe aujourd'hui pas de meilleure raison pour accélérer encore plus le rythme de son programme nucléaire que d'éviter ce qui arriva, il y a seulement trois ans, à son voisin iraquien.

84. L'entrée en service de la nouvelle génération de sous-marins allemands *Dolphin U212* rend cette capacité encore plus réelle.

85. Officiellement, le Département d'Etat des Etats Unis identifia comme telles, en plus de l'Iran, Cuba, la Syrie, le Soudan et la Corée du Nord. (<http://www.state.gov/s/ct/c14151.htm>).

86. "Estados Unidos debe garantizar la seguridad de Irán para superar la crisis ", *El País*, 9 mars 2006.
87. Comme soutenait Ray Takeyh, dans un discours devant le Congrès américain (le 19 septembre 2006) « la République Islamique d'Iran essaye d'imiter la Chine et l'Inde, puissances régionales dont les intérêts et demandes doivent être pris en considération par leurs voisins immédiats. Un modèle réussi de compromis doit être d'établir un cadre pour la régularisation de son influence » ([http://www.cfr.org/publication/11484/responding\\_to\\_irans\\_nuclear\\_ambitions.html](http://www.cfr.org/publication/11484/responding_to_irans_nuclear_ambitions.html)).

C'est précisément pour cela qu'il est intéressant de se rappeler, en suivant l'ex inspecteur chef de l'ONU en Irak, Hans Blix, l'importance d'articuler une nouvelle approche pour traiter du cas iranien. Cet ancien ministre suédois des affaires étrangères et ex directeur de l'OIEA soutient que « si nous voulons que l'Iran ne prenne pas le sentier des armes nucléaires, nous devons nous demander pourquoi ils désirent cet armement et supprimer le motif. Personne ne parle de sécurité dans le débat actuel sur l'Iran, mais il y a 130.000 soldats américains en Irak, juste à côté. Et il y a des bases américaines au Pakistan, en Afghanistan et d'autres voisins aux alentours. [...] Ce à quoi je me réfère est que la manière de convaincre l'Iran pour qu'il renonce aux armes est de garantir sa sécurité »<sup>86</sup>.

La clé se situe exactement là, trouver une base de communication et de coopération qui permet de clarifier les intérêts des deux parties. Sans un changement total d'orientation et sans une rectification appréciable du modèle qui a résulté dans les erreurs et échecs causés ces dernières années, il est difficile d'imaginer que les autorités iraniennes soient disposées à renoncer à leurs ambitions.

### Notes sur les conséquences d'un Iran nucléaire

Etant donné ce qui précède, et si le mode de comportement des acteurs impliqués dans l'affaire ne se modifie pas substantiellement, il n'y a aucun doute qu'un Iran doté de l'arme nucléaire puisse mettre en marche une nouvelle dynamique dangereuse et instable. Non seulement parce que, comme nous l'avons déjà souligné, d'autres acteurs comme l'Arabie Saoudite, la Turquie, l'Égypte peuvent suivre ses pas, mais aussi parce que dans la situation actuelle, le désaccord que l'on imagine pour la région pourrait se traduire en une augmentation des réseaux illicites et un possible accès à ce type d'arme à des acteurs non-étatiques. Il est important de faire remarquer que ce dernier point ne serait pas imputable directement au régime iranien ; au contraire, il est improbable que n'importe quel état ait intérêt à partager son « trésor national » avec des acteurs difficiles à contrôler. La raison de cette hypothétique augmentation serait plutôt les imperfections des systèmes actuels de non-prolifération et de contre-prolifération –insuffisamment dotés pour éviter l'émergence de nouveaux états nucléaires et, encore moins, pour assurer la transparence, la sécurité et l'entretien des arsenaux existants et des matériaux plus sensibles de la technologie appliquée à ce terrain.

L'Iran, fortifié par la situation en Irak et par la faiblesse des autres acteurs régionaux, par la préoccupation internationale pour la Corée du Nord, pour ses recettes croissantes d'hydrocarbures et par l'échec de la communauté internationale à construire un consensus solide – ne semble pas disposé à modifier sa route sur le terrain nucléaire si ce n'est en échange d'un prix élevé et des bénéfices pour ses aspirations géopolitiques<sup>87</sup>.

De même qu'il se passe en d'autres zones de la planète, la grande difficulté actuelle pour la communauté internationale est de continuer d'essayer de freiner la possibilité qu'il ne se crée de nouveaux arsenaux nucléaires dans la région et, en même temps, de créer des plates-formes de coopération inter-étatique entre des puissances nucléaires. En fin de comptes, il y a une alternative pire que d'assister à une course incessante à l'armement pour avoir l'arme nucléaire, c'est que cette course se développe sans com-

promis ni contrôle international pour éviter sa diffusion à des acteurs non-étatiques. En appliquant cette vision au Moyen Orient, la seule manière d'atteindre une avancée effective semble passer par la reconnaissance de l'Iran en tant que puissance régionale avec des intérêts légitimes de sécurité, ce qui équivaut à assumer au moins deux des trois motifs stratégiques mentionnés plus haut : la sécurité nationale et l'influence régionale.

88. SAGAN, Scott D., "Keeping the Bomb Away from Tehran", *Foreign Affairs*, Vol. 85, No. 5, septembre/octobre 2006.

De cette manière un espace s'ouvrirait pour entrer en négociation avec la république islamique, en créant à Téhéran un intérêt à coopérer avec d'autres acteurs importants dans la zone pour maintenir la sécurité, en ce compris en ce qui concerne les armes nucléaires. On ne doit pas oublier à ce point que, si l'analyse se base selon un point de vue réaliste et pas tant idéologique, l'Iran a montré à plusieurs reprises que, en dépit de sa rhétorique, son comportement en politique internationale a suivi en général des modèles traditionnels. En plus, pour continuer à avancer dans cette hypothèse de négociations, il est important de comprendre la nécessité de ne pas confondre et mélanger tous les souhaits et objectifs sur un même plan d'importance. Dit de manière plus précise, la résolution du problème nucléaire que pourrait poser le programme iranien, ne peut pas échouer pour un manque de compréhension dans d'autres matières, comme la crise iraquienne ou le Hezbollah au Liban<sup>88</sup>. Un Iran nucléaire, et la coopération nécessaire tant pour l'éviter que pour gérer son apparition si finalement ceci se converti en un fait, doit être une préoccupation qui s'impose à ce que peut susciter n'importe quelle autre affaire mentionnée.

En tous cas, comme le démontre le cas de la Corée du Nord, il est improbable que dans les conditions actuelles on puisse éviter un Iran nucléaire à long terme ; par conséquent, il est important de commencer la planification pour gérer ce futur. Si cette hypothèse s'accomplit le TNP restera invalide comme nous le connaissons aujourd'hui, mais cela changera surtout l'équilibre de pouvoir régional, avec d'autres pays suivants l'exemple d'Israël et de l'Iran, et le manque de contrôle augmenterait dans le manie-ment de ces appareils et de la technologie qui leur est associée. Et dès lors, encore plus important sous la menace du terrorisme international, il faudrait identifier de nouveaux mécanismes et structures de coopération internationale qui assurent le monopole étatique sur les capacités nucléaires, fermant la porte aux groupes non-étatiques qui ne puissent acquérir une arme si destructrice.

Dans cette lignée, il serait nécessaire de trouver un point de vue diplomatique, basé sur deux objectifs généraux : 1) freiner, repousser ou réduire la prolifération des ADM en Méditerranée ; et 2) améliorer le plus vite possible des possibilités de coopération, la transparence et la confiance sur le thème nucléaire, y compris en lien avec des arsenaux déjà en marche. Bien que cela puisse paraître une sorte de contradiction entre les deux, en réalité ils ne s'excluent pas mutuellement : les deux partagent des éléments de base de départ qui doivent toujours considérer les intérêts mutuels en jeu, en offrant aux parties leur participation dans le processus international de diplomatie et de sécurité, en reconnaissant et en respectant les comportements réalistes de chaque nation. Il est probable qu'un jour l'Iran -limité géographiquement par les intérêts occidentaux, russes et chinois- puisse devenir une puissance globale ; cependant, il est déjà une puissance régionale au Moyen Orient, avec des intérêts légitimes au niveau stratégique et il est temps de le reconnaître.

89. Ainsi le comprend le "Country Reports on Terrorism" (Office of the Coordinator for Counterterrorism, 18 avril 2006) qui, en son chapitre 5 affirme que les « activités terroristes au Moyen Orient et en Afrique du Nord restent une préoccupation prioritaire dans le cadre de la guerre contre la terreur ». D'autre part, dans son chapitre 6, il insiste sur le fait que « l'Iran représente une préoccupation particulière, étant donné son appui actif au terrorisme et le développement continu de son programme nucléaire. L'Iran est en soi capable de produire des agents ou des armes biologiques ou chimiques. En tant qu'un des états qui promeuvent le terrorisme avec des programmes d'ADM, l'Iran pourrait appuyer des organisations terroristes qui essayent d'obtenir les ADM » (<http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/2005/64344.htm>).

90. Ce rapport n'entre pas en détails techniques sur les « bombes sales » et autres armes similaires. Pour un débat détaillé sur la question, cfr ZIMMERMAN, Meter D. et LOEB, Cheryl, *Dirty Bombs: The Thread Revisited*, Defense Horizons, No. 38, 2004 (<http://www.ndu.edu/ctnsp/dh38.htm>).

91. Decider ce que signifie exactement le terrorisme et quels sont les acteurs qui doivent être identifiés comme tels est un débat encore ouvert, dans lequel s'entremêlent de nombreuses sensibilités et émotions. Bien qu'il n'est pas toujours possible de faire la distinction claire dans les cas pratiques, ce rapport utilise la définition du terrorisme adoptée par l'ONU en novembre 2004, selon laquelle est terroriste celui qui « essaye de causer le mort ou de sérieux dommages corporels à des civils ou des non-combattants, avec le but d'intimider la population ou de forcer un gouvernement ou une organisation internationale à faire ou à s'abstenir de faire quelque chose ».

## Terrorisme international nucléaire : mythes et menaces

Les deux thèmes dominants de l'agenda de sécurité internationale de ces dernières années – « guerre contre la terreur » et prolifération nucléaire – convergent spécialement en Méditerranée<sup>89</sup>, converti aujourd'hui en scénario préféré de la politique extérieure des Etats Unis et d'autres puissances. Bien que – à part dans le cadre maladroit de la guerre contre la terreur », dans lesquels ils apparaissent étroitement liés – en principe ces deux thèmes ne sont pas à mettre directement en rapport, certaines questions sur le terrorisme nucléaire (ou autres types d'ADM) surgissent immédiatement dans le calcul des menaces hypothétiques. Que se passerait-il si Al Qaeda, ou un des groupes qui opèrent dans son orbite, parvient à avoir accès aux « bombes sales »<sup>90</sup> ou – encore pire – nucléaires ? Quelle probabilité y a-t'il que des attentats comme ceux de Madrid ou de Londres se produisent, mais cette fois en utilisant des ADM ? Bien qu'il soit inévitable que des questions de ce type soient formulées, alimentées à l'occasion par un alarmisme exagéré, la réalité démontre qu'elles ne sont pas si justifiées comme il peut paraître à première vue, étant donné qu'il n'est pas si évident que les groupes terroristes de caractère international<sup>91</sup> aient l'intérêt et, surtout, les capacités d'obtenir les ADM.

Les arguments répétés qui prétendent lier directement les deux menaces sont placés du point de vue de « la guerre contre la terreur » – et ainsi a été manipulé tant le lancement de la campagne militaire contre l'Irak, en 2003, que la création d'un état de peur permanent parmi la population de divers pays occidentaux, comme recours pour faciliter l'adoption de politiques restrictives des libertés qui définissent un Etat de droit. A ses multiples erreurs, la « guerre contre la terreur » ajoute la caractéristique que c'est un outil contre-productif tant pour la lutte contre la prolifération des ADM que contre le terrorisme international. Ce fait ne permet pas d'oublier, en tous cas, qu'il y a une claire nécessité d'affronter les dangers réels qui dérivent tant du terrorisme international que de la tentative d'acquérir des armes de destruction massive.

Bien que la manipulation ait été si évidente dans certains cas – générant une peur collective qui a justifié des moyens qui, autrement, auraient été directement rejetées (l'Irak et des aberrations comme Guantanamo ou Abu Ghraib sont uniquement des exemples d'une pratique étendue à de nombreux autres cas) –, il existe des arguments valides pour se préoccuper du terrorisme nucléaire. Y compris si on accepte que la probabilité que ceci arrive soit très basse, les répercussions d'un attentat terroriste massif et discriminant nous obligent à prendre des mesures contre cette menace. Dans ce domaine, ce qui compte pour les gouvernements et la communauté internationale est d'identifier les aires de danger, d'analyser les possibilités et probabilités d'attaques de ce genre, de trouver des réponses appropriées et proportionnées et d'informer l'opinion publique de manière adéquate. En termes généraux, et appliqué à la Méditerranée dans son ensemble, il faut conclure que pour chacune de ces quatre obligations la stratégie dominante a échoué, de telle manière qu'elle a augmenté les tensions dans la zone, l'adoption des actions nécessaires s'est compliquée et, en dernier lieu, l'insécurité a augmenté, tant dans la région que dans le reste de la planète.

Comme résultante des différentes dynamiques, pas toujours bien intentionnées, ceci a abouti à établir dans l'opinion publique la conviction que

c'est seulement une question de temps pour qu'Al Qaeda fasse exploser un appareil nucléaire dans une ville occidentale. Cependant, la réalité qui se déduit de l'analyse des sources les plus consistantes en la matière ne semble pas confirmer cette image. A l'heure actuelle il n'existe pas d'évidence, malgré toutes les spéculations, qu'il y ait des groupes terroristes qui aient accès à des ADM ni qu'ils essayent de l'obtenir. Jusqu'alors, et très probablement dans un future prévisible, les armes de destruction massive sont des choses des états. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas admettre l'existence d'une zone grise dans la définition même des ADM<sup>92</sup> et que les intentions et capacités de divers groupes terroristes ne se dirigent pas en cette direction ; mais l'idée qu'il existe un marché terroriste pour, par exemple, acquérir les armes nucléaires est irréal, tant en termes d'offre que de demande.

### Le trafic des matériaux nucléaires et radioactifs : L'offre<sup>93</sup>

L'extraction et le traitement du minéral d'uranium, et encore plus son enrichissement et autres opérations nécessaires pour fabriquer des armes nucléaires, est un processus très compliqué et coûteux, et dès lors se sont des activités à la portée de seulement peu d'Etats<sup>94</sup> et hors des capacités des groupes non gouvernementaux<sup>95</sup>. Ceci limite sérieusement le nombre des sources possibles pour promouvoir tout type de trafic illégitime de matériel nucléaire. Quant à la possession d'armes nucléaires déjà opérationnelles, et la possibilité de les acquérir (légalement ou illégalement), la liste est encore plus courte : étant donné que l'Iran et la Corée du Nord ne l'ont pas (ce dernier a réalisé des essais nucléaires, mais ce qui n'équivaut pas à disposer d'armes nucléaires), l'unique pays mentionné fréquemment est la Russie, pour les doutes que pose son système de sécurité (ce qui, en parallèle, transmet l'idée que les systèmes de contrôle des Etats Unis, d'Israël, de la Chine, de la France, du Royaume Uni, de l'Inde et du Pakistan seraient de garantie totale).

Etant donné ce que l'on sait de sources publiques, et bien que divers problèmes furent rencontrés avec la sécurité russe de certains matériaux sensibles, il n'y a aucune évidence qu'il y ait pu avoir une possibilité d'accéder à ses arsenaux nucléaires. Selon GlobalSecurity.org, « le système de protection des armes nucléaires est échelonné et en général d'extrême fiabilité. Son accès est multiemmagasiné [*multilayered*] et il est virtuellement impossible, pour des personnes non autorisées, d'accéder aux têtes nucléaires. Le transport des munitions nucléaires est en soi organisé de manière adéquate. Les unités spéciales sont à haut niveau opérationnel pour avorter toute tentative de les obtenir. Au jour d'aujourd'hui il n'y a pas eu une seule perte des arsenaux nucléaires »<sup>96</sup>. En marge, pourtant, d'épisodiques spéculations sur des supposées armes perdues<sup>97</sup>, il n'y a aucun fait concret pour croire en un danger imminent et il semble qu'une grande partie des rumeurs qui circulent trouvent leur origine dans le mépris généralisé que les pays occidentaux manifestent à l'égard des systèmes russes de sécurité.

Manifestement, les armes nucléaires ne sont pas les seules possibilités de destruction massive dans les mains des terroristes. Il y a suffisamment de preuves qui démontrent l'existence d'un trafic illégal de matériaux nucléaires et radioactifs (cfr Figure 1), en ce compris une grande variété

92. Définies traditionnellement comme des armes nucléaires, chimiques ou biologiques (auxquelles il convient d'ajouter les principaux vecteurs de lancements nécessaires pour son usage), aujourd'hui on peut argumenter que, par exemple, les avions utilisés dans les attentats du 11 septembre furent aussi des armes de destruction massive.

93. Ce paragraphe est basé en grande partie sur FROST, Robin, "Nuclear Terrorism alter 9/11", *Adelphi Papers*, No. 378, 2005. Pour une perspective opposée, cfr PLUTA, Anna & ZIMMERMAN, Peter, "Nuclear Terrorism: A Disheartening Dissent", *Survival*, Vol. 8, No. 2, 2006, qui définissent qu'« un engin nucléaire improvisé serait difficile mais pas tellement à fabriquer. Et il y a des groupes terroristes qui ont démontré les capacités techniques et organisationnelles pour nous en préoccuper » (P. 55).

94. Les pays avec des activités importantes d'enrichissement d'uranium sont (selon l'OIEA) la France, la Russie, la Chine, le Japon, le Royaume Uni, l'Allemagne et les Etats Unis. A un moindre niveau, il faut mentionner le Pakistan, l'Inde, l'Argentine et le Brésil. Et aujourd'hui il faut probablement citer aussi l'Iran, la Corée du Nord et Israël.

95. Il faut se rappeler que le pakistanais A. Q. Khan, qui dirigea pendant des années le réseau illicite de trafic de matériel nucléaire et de technologie associée, offrit ses services à des gouvernements comme ceux de Libye ou d'Iran, mais non à d'autres groupes terroristes ou d'autres types d'acteurs non étatiques.

96. <http://www.globalsecurity.org/wmd/world/russia/12gumo.htm>

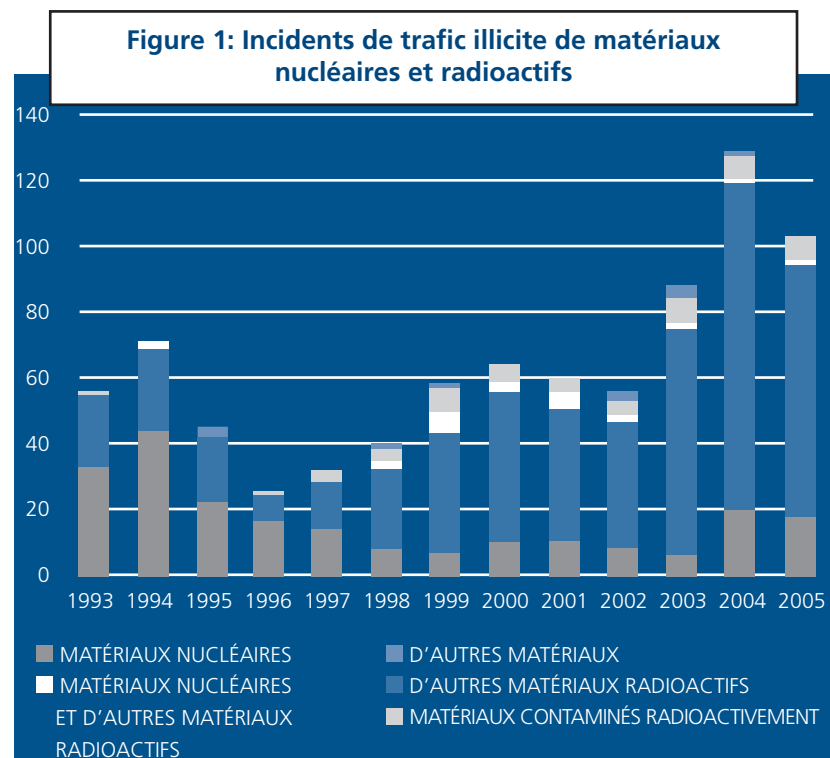
97. Par exemple, en 1997 le Général Alexander Lebed fit comprendre que la Russie avait seulement 48 de ses 100 armes nucléaires portatives existantes de son arsenal dont la sécurité était garantie. Après la panique initiale, de nombreux doutes surgirent quant à l'existence de telles armes ainsi que sur leur réelle opérationnalité. SOKOV, Nikolai, "Suitcase Nubes Pack Little Risk", *Los Angeles Times*, 26 septembre 2002.



98. Dans Chelyabinsk Oblast (Rusie) en 1998. (DCI, "Annual Report to Congress on the Safety and Security of Russian Nuclear Facilities and Military Forces", *Central Intelligence Agency*, December 2004, P. 8. [http://www.cia.gov/nic/PDF\\_GIF\\_otherprod/russiannuke04.pdf](http://www.cia.gov/nic/PDF_GIF_otherprod/russiannuke04.pdf))
99. "Nuclear watchdog fears terrorist dirty bomb after looting at al-Tuwaitha", *The Guardian*, 14 mai 2003.
100. Zimmerman et Loeb, op. cit.

qui va des « substances contaminées » jusqu'au plutonium et uranium enrichis. Il faut remarquer que dans la majorité des cas connus les quantités transférées sont minimales (le total confirmé par l'OIEA entre 1993 et 2003 est de seulement 8,35kg) et rien n'indique qu'ils furent destinés au montage d'armes. Seulement un incident<sup>98</sup> confirme qu'il s'agissait d'une tentative de voler suffisamment de matériaux radioactifs pour construire une bombe et uniquement en une occasion il y avait une évidence de criminalité organisée. Dans le même sens il faut aussi se rappeler que juste après l'invasion de l'Irak en 2003, il existait une grande préoccupation<sup>99</sup> pour le manque de sécurité de ces installations nucléaires ; cependant, il n'y a aucune nouvelle de la fabrication de quelconque « bombe sale » durant les années postérieures, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur des frontières iraqiennes.

En tous cas ce type de trafic a augmenté durant la dernière décennie, bien que le doute subsiste si ce registre est le résultat d'une meilleure coopération et contrôle international pour poursuivre ces activités ou, au contraire, cela répond à un effort croissant de différents groupes pour obtenir ce matériel.



Source : ITDB, [http://www.iaea.org/NewsCenter/Features/RadSources/PDF/fact\\_figures2005.pdf](http://www.iaea.org/NewsCenter/Features/RadSources/PDF/fact_figures2005.pdf)

Si, à un moment, un groupe terroriste décide de tenter un attentat avec des « bombes sales », la voie la plus probable pour obtenir le matériel nécessaire serait à travers de sources légales, comme des laboratoires ou des installations nucléaires civiles qui utilisent des matériaux radioactifs<sup>100</sup>. Etant donné qu'il ne semble pas que, dans de nombreux pays, ces installations disposent aujourd'hui de moyens de protection suffisants pour éviter d'être l'objet de la soustraction d'un matériel si sensible comme celui qu'ils possèdent, il en résulte immédiatement que c'est un effort soutenu,

tant en ressources économiques qu'en moyens de protection pour garantir –tant au niveau national qu'international- sa sécurité.

Un autre domaine de préoccupation relevant de ce sujet est celui qui affecte la communauté scientifique impliquée dans l'énergie nucléaire et, en général, dans les armes de destruction massive. Il faut imaginer qu'il y a des scientifiques et du personnel spécialisé qui soit tenté de mettre leurs connaissances au service de causes terroristes, profitant d'une offre salariale attractive. En ce cas, au-delà du désir personnel d'améliorer son niveau de vie, un exposé de ce genre de la part d'un groupe terroriste serait condamné à toute probabilité d'échec, étant donné l'énorme complexité et les moyens nécessaires pour mettre en marche un programme nucléaire digne de ce nom. Donc, nécessairement il faut retourner à l'hypothèse antérieure pour répéter que l'accès à ce type d'armes sera toujours plus probable par achat que par fabrication propre.

Tout indique, cependant, que les activités illégales qui existent dans ce domaine, semblent avoir pour protagonistes et destinataires exclusifs les états<sup>101</sup> et excluent en principe les groupes non gouvernementaux.

Quant aux relations entre groupes terroristes et états, la probabilité qu'un Etat soit disposé à offrir des matériaux nucléaires pour des usages terroristes est minime pour deux raisons principales. En premier lieu parce qu'il ne doit pas être facile pour tout gouvernement en ce compris les plus proches d'eux, de contrôler des groupes comme Al Qaeda ou ceux qui se meuvent sous cette couverture. L'idée de céder les armes ou la technologie la plus précieuse d'une nation à un groupe non national, imprévisible et avec une chaîne de commandements pas toujours claire serait absurde.

De plus, aucun Etat avec des capacités reconnues internationalement en ADM ne voudrait que des attentats de cette échelle puissent être liés à son pays, ni directement ni indirectement. Les répercussions internationales d'une implication de cette nature seraient d'une gravité impossible à contrôler, et se retourneraient frontalement contre la sécurité nationale de l'Etat impliqué<sup>102</sup>. Cependant, tout ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas de préoccupation légitime pour le développement de l'offre d'ADM sur les marchés internationaux. Cette offre existe, en ce compris des matériaux qui peuvent être utilisés pour des « bombes sales », et avec l'augmentation du nombre de pays qui ont les capacités nucléaires il est très probable que ce marché ait à s'étendre, en changeant les règles du jeu actuelles.

En revenant à l'Iran, en tant qu'exemple, certains argumentent que son système de sécurité n'est pas suffisamment contrôlé et, ainsi, constitue un risque très élevé dans ce domaine<sup>103</sup>. Une réponse partielle à ces exposés est que nous sommes toujours –en presque tous les cas- en train de parler en termes hypothétiques sur les états avec l'arme nucléaire. Si nous continuons avec l'Iran, il faut se rappeler qu'il n'est toujours pas un Etat nucléaire et que ses structures internes de sécurité ne sont toujours pas celles qui correspondent à une puissance nucléaire.

En tous cas, il semble clair que dans un processus qui change à un rythme si accéléré, il ne suffit pas de se fier uniquement à la capacité des états

101. Et même dans ces cas aucun Etat ne semble avoir réussi à obtenir les armes nucléaires en les achetant sur le marché. Une option qui, certainement, serait moins chère que d'assumer la mise en marche d'un programme propre (ce qui signifie bien les claires limitations de ce marché).

102. Il est intéressant de se souvenir que, en guise d'empreintes digitales, la trace d'une explosion dans laquelle est utilisé du matériel radioactif permet d'identifier avec précision son origine, en profitant des registres que l'OIEA maintient à partir des inspections réalisées avec régularité de toutes les installations nucléaires.

103. Sagan comprend que « il n'y a pas de raison pour affirmer que, bien qu'il le souhaite... Téhéran puisse contrôler complètement tous les détails des opérations nucléaires du Corps des Gardiens de la Révolution Islamique, [lequel] est connu pour maintenir des liens avec des organisations terroristes »; op. cit., P. 53.

104. P. 12 et p. 18 (www.state.gov/documents/organization/64884.pdf). En un même sens, Jonathan Dean argumente que « [les terroristes] ne sentiraient pas de scrupules à utiliser des [ADM] avec le maximum de dégâts. Les terroristes ne peuvent être facilement dissuadés par la menace d'une représaille. En conséquence, la combinaison potentielle de terroristes et d'ADM représente un sérieux danger » (*Coping with the Possible Use of WMD*, WMDC, No. 15, <http://www.wmdcommission.org>).
105. Le 19 mars 1995 cette secte a réussi à tuer 12 personnes et blesser plus de 6000 en utilisant le gaz sarin dans le métro de Tokyo (Japon). Il faut préciser que, avant ces attentats, le groupe pouvait fonctionner avec liberté à l'intérieur de la société japonaise et, il semble, manœuvrait des ressources financières qui n'avaient rien à envier aux principaux groupes terroristes d'aujourd'hui.
106. Un rapport du Congrès de 2004 des Etats Unis (*Globalizing Cooperative Threat Reduction: A Survey of Options*) affirme que « au jour d'aujourd'hui, le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), Hamas, Al Qaeda et Aum Shinrikyo ont démontré leur intérêt à développer des ADM ». Cependant, à part le cas japonais, il ne semble qu'il y ait aucune preuve de ce qui est affirmé.
107. Comme Zimmerman et Loeb argumentent, « tandis que beaucoup de groupes terroristes sont incapables d'obtenir ou d'utiliser des technologies sophistiquées, d'autres en sont bien capables. Nous ne pouvons nous fier en la prémisse que les terroristes ne désirent pas mourir dans la réalisation d'une attaque dévastatrice, étant donné l'expérience qui nous dit que beaucoup le sont. Nous savons aussi, pour les commentaires d'Osama ben Laden sur les vidéos des attentats du 11 Septembre que les terroristes ne savent pas nécessairement qu'ils vont mourir. Et tandis que la majorité des terroristes peuvent ne pas être suffisamment imaginatifs ou adroits pour mener à bien une attaque de cette nature, ils sont suffisamment pour causer de la préoccupation ». Op. cit., P. 5.

mêmes. La situation requiert une augmentation notable au niveau de la coopération internationale et transnationale sur ce thème, et plus de stimulants pour développer les programmes déjà existants d'une manière transparente et sûre. La plus minime possibilité d'un attentat nucléaire est évidemment suffisante pour justifier le plus haut grade de vigilance.

### Le trafic de matériaux nucléaires et radioactifs : La demande

Une des raisons principales qui explique qu'il n'y ait pas plus de réseaux mieux organisés et de capacités pour le trafic de matériaux nucléaires est la pénurie, ou même l'absence, de demande. Au contraire de ce qu'indiquent les rumeurs, il y a peu de preuves qu'il existe des groupes terroristes avec de vrais intérêts pour atteindre l'arme nucléaire ou tout autre type d'ADM. La récente Stratégie Nationale de Sécurité des Etats Unis (2006) déclare –sans donner de faits ou autres preuves– qu'un de leurs priorités est de « nier les ADM aux états « rebelles » et à leurs alliés terroristes qui les utiliseraient sans aucun doute. Les terroristes ont un code moral pervers qui glorifie délibérément d'atteindre contre des civils innocents. Les terroristes essayent de provoquer le maximum de victimes possibles et cherchent les ADM à cette fin [...], il y a très peu de menaces qui surpassent une attaque terroriste avec les ADM »<sup>104</sup>.

Il est significatif, par contraste avec ses suppositions, que jusqu'alors tous les attentats d'Al Qaeda et de groupes similaires aient toujours été fait avec des explosifs conventionnels, surtout quand on se rappelle que déjà en 1995 la secte Aum Shinrikyo montra les possibilités des armes chimiques pour les groupes terroristes<sup>105</sup>. De toutes manières c'est un fait contrasté que tant dans la Méditerranée (actes violents quotidiens en Irak ; attentats à Casablanca ou à Istanbul ; actions réalisées par des groupes comme le Hezbollah, le Yihad Islamique ou le Hamas contre Israël; attaques comme celle perpétrée au Yémen contre le navire *USS Cole*...) et en d'autres lieux (New York, Bali, Madrid, Londres, Bombay...), le terrorisme international n'a jamais utilisé d'ADM jusqu'à présent.

Concernant les raisons qui expliquent ce manque de demande, il faut seulement spéculer sans écarter que des plans divers puissent être en marche pour tenter d'obtenir les ADM, bien que jusque maintenant sans succès<sup>106</sup>. De plus, plusieurs types de « bombes sales » n'ont pas le même niveau de complexité opérationnelle que peuvent présenter les ADM classiques et on ne peut assurer qu'il n'y a aucun groupe terroriste capable de les manœuvrer<sup>107</sup>. Nonobstant, il y a moins de raisons objectives qui peuvent incliner les terroristes à choisir les armes conventionnelles pour leurs attentats :

1. **Elles sont plus faciles à opérer et moins dangereuses que les ADM pour les terroristes eux-mêmes.** Opter pour les ADM, spécialement en situations avec hauts risques d'alerte, augmente la probabilité qu'ils soient détectés, compliquant inutilement l'opération. En plus, cela nécessite du personnel spécifiquement spécialisé en la matière, ce qui complique le recrutement de personnel, réduit les possibilités d'atteindre les objectifs terroristes et augmente les coûts d'un échec (que ce soit seulement pour la possible perte de ressources humaines si rares).

2. **Il est plus difficile d'arriver à savoir l'origine des armes conventionnelles que les ADM.** Avec moins de sources possibles d'approvisionnement, avec des marchés plus contrôlés et avec moins d'acteurs impliqués, et tout ceci dans une ambiance plus surveillée, la possibilité de localiser les producteurs et fournisseurs des ADM qui furent utilisées dans un attentat est, comme nous l'avons signalé antérieurement, plus élevé en comparaison avec les autres moyens d'attaque conventionnels. Cette réalité dissuade des possibles réseaux de distribution d'entrer dans un marché qui peut supposer un risque inacceptable pour leur propre survie, en même temps que ça rend insupportable le coût politique que cela pourrait représenter pour un Etat fournisseur à se voir identifié comme à l'origine du matériel utilisé.

3. **Simplement, depuis la rationalité qui inspire l'activité terroriste, il n'est pas nécessaire d'utiliser l'ADM pour atteindre ses fins.** Au contraire de ce que l'on essaye de transmettre en certaines occasions à l'opinion publique, les groupes terroristes relativement à succès « ne sont pas typiquement ni psychotiques, ni psychopathes, et ne sont pas poussés par la soif du sang »<sup>108</sup>. Bien au contraire, ils ont des objectifs clairs et –bien qu'ils soient disposés à tuer pour les atteindre- le principal n'est pas en soi de tuer le plus de personnes possibles. En définitive, s'ils peuvent atteindre leurs objectifs par des voies conventionnelles et plus simples, cela perd de sens la prétention d'avoir les ADM qui peuvent compliquer à l'extrême leur propre programme.

Ce sens d'analyse ne nie pas qu'un argument puissant, contraire à ceux cités plus haut, serait que pour atteindre leurs objectifs il pourrait convenir aux terroristes d'utiliser des techniques rigides pour atteindre un grand impact psychologique sur les populations affectées et que, en conséquence, ils opteraient pour les ADM : il n'y a pas de doute qu'une attaque chimique ou biologique dans l'approvisionnement en eau d'une grande ville ou une arme nucléaire, bien que ce soit une « bombe sale », dans le centre d'une agglomération urbaine aurait des effets non atteignables par d'autres chemins. Néanmoins, pour ce que nous savons jusque maintenant : ou 1) ils n'ont pas eu accès aux moyens nécessaires ; ou 2) les coûts/complications ont pesés plus que les bénéfices perçus ; ou 3) ça n'a pas cadré avec les objectifs du terrorisme international. Quoi qu'il en soit, c'est une obligation claire et une menace pour la communauté internationale de consolider cet équilibre dissuasif en faveur de la non-utilisation des ADM de la part des groupes terroristes, tant à travers un meilleur système de contrôle de son offre comme en niant les possibilités de son utilisation.

### Réactions dans le cadre de la « guerre contre la terreur »<sup>109</sup>

Après le 11 septembre 2001, la menace terroriste et celle que représentent certains pays, entre ceux qui ressortent en tant que « promoteur de la terreur », se sont converti aux yeux des Etats Unis en une seule entité quasi homogène, au sein de ce qui se présente comme une lutte existentielle pour la survie des « nouvelles libertés » et la prospérité. Il est tenu pour acquis que le pays et ses alliés sont dans une « guerre contre la terreur » (dans un exercice de simplisme extrême qui amènera à convertir le

108. Frost, op. cit., P.10

109. Cette partie se concentre spécifiquement sur la politique américaine tant pour la limite d'espace disponible que pour être le principal moteur des stratégies « contre la terreur », avec une attention spéciale à la Méditerranée. D'un autre côté, sa stratégie est clairement définie, à la différence de ce qui se passe pour des pays de l'UE qui doivent manoeuvrer entre leurs propres stratégies et celle de l'Union.

110. Ainsi le nota le propre président Bush, lors d'une conférence de presse du 21 août 2006, quand, pour justifier sa politique, il essayait d'imaginer « un monde dans lequel il y aurait d'autres Saddam Hussein avec la capacité de construire une ADM, payant des suicidaires pour tuer des innocents et en maintenant des relations avec Zarqawi »

(<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2006/08/20060821.html>).

111. Ce n'est pas par hasard que la Stratégie de Sécurité Nationale, en sa version actualisée de 2006, détermina que « certains états, comme la Syrie et l'Iran, continuent à protéger les terroristes en leur territoire en appuyant les activités terroristes à l'étranger [...]. Les Etats Unis et leurs alliés dans la guerre contre la terreur ne distinguent pas ceux qui tuent et ceux qui les protègent, parce que tous deux sont coupables des morts. [...] Tout gouvernement qui choisi d'être l'allié de la terreur, comme la Syrie ou l'Iran, a choisi d'être un ennemi de la liberté, la justice et la paix » (PP. 9 et 12).

terrorisme en « terreur », laissant ainsi plus de marge de manœuvre pour définir à sa convenance de l'ennemi qu'il faudrait vaincre).

Un des problèmes que pose ce cadre est que, derrière sa façade pas loin d'être apocalyptique, il ne semble pas que soit justifiée la peur de caractère existentiel qu'annoncent ses promoteurs, considérant que, au-delà de la tragédie qui signifie toujours la perte de vies humaines, les victimes mortelles des attaques à New York, Madrid et Londres ensemble dépassent les 4.000. Il ne semble pas, cependant, si évident que nous soyons immergés dans une lutte pour la survie du modèle occidentale en face d'ennemis avec la capacité pour la mettre en question. Dans chaque cas, s'il n'était pas suffisant avec l'exposé initial, incité par le gouvernement américain actuel, il fut décidé d'introduire deux nouvelles variables dans le cadre originel : les états « rebelles » et la prolifération des ADM. De cette manière, la « guerre » gagna de l'importance de manière exponentielle. Le meilleur exemple de ceci fut, évidemment, la campagne entreprise contre l'Irak en 2003 ; justifiée premièrement par la supposée existence d'une menace d'attaque nucléaire et, par après, quand une telle hypothèse se montra insoutenable, avec la prétention d'éviter qu'une telle menace puisse se produire<sup>110</sup>.

Il faut reconnaître que la combinaison de ces éléments –être en guerre, lutter contre le terrorisme et prévenir des attaques avec des ADM- confère un outil puissant à n'importe quel gouvernement avec des prétentions hégémoniques. La guerre permet de diviser le monde en deux bandes (alliés –parmi lesquels sont ceux qui luttent pour la liberté, la démocratie et la prospérité- ou ennemis –parmi lesquels sont ceux de profil dictatorial, fondamentalistes et répressifs, contraires à mes intérêts). Le terrorisme permet une large flexibilité pour identifier les ennemis, bien que ce soit avec deux poids deux mesures, et concevoir des stratégies faussement qualifiées de « préventives » pour les vaincre. La bataille contre la prolifération des ADM, pour sa part, crée une base d'appui publique par une crainte générale et permanente qui facilite l'adoption de politiques, tant au sein du territoire national qu'à niveau international, et donne le rôle principal aux moyens militaires en réponse.

Dans ce cadre de référence, les états « rebelles » sont, par définition, comparés aux groupes terroristes, de telle manière qu'il n'est pas possible de faire de distinctions entre, par exemple, Mahmud Ahmadineyad et Osama ben Laden: dans les deux cas se sont des ennemis à éliminer<sup>111</sup>.

Malheureusement, ce qui s'est passé ces dernières années démontre que, en plus de son indéniable attrait médiatique, une combinaison de ce type et une stratégie orientée en ces termes ne débouche pas sur une réduction significative de la menace. Si, à titre d'exemple, en regardant le cas iraquien – qui sous la dictature de Saddam Hussein ne semblait pas avoir d'intérêts à maintenir des relations avec des groupes terroristes- tout semble montrer qu'aujourd'hui il s'est converti en une des scènes principales du terrorisme international, sans que la stratégie menée par Washington ne semble produire aucun résultat positif, ni pour stabiliser le pays ni pour éliminer la menace terroriste.

C'est peut-être pour cela que le propre Congrès des Etats Unis semble critiquer son gouvernement lorsqu'il déclare que « les terroristes peuvent

acquérir les ADM sans l'autorisation ou la connaissance du gouvernement d'accueil, mais à travers les connexions internes ou en profitant de l'instabilité causée par les activités terroristes »<sup>112</sup>. Dans cette dernière instance, la situation actuelle montre clairement la contradiction entre la « guerre contre la terreur », avec l'approche que soutiennent les Etats Unis, et les efforts contre le terrorisme international et la diffusion non contrôlée des ADM. Ainsi le comprennent chaque fois d'avantage d'autres voix qui demandent le respect mutuel de certains intérêts et demandes de bases d'autres pays, avec l'Iran en tête, en échange de la coopération dans la lutte contre la prolifération des ADM<sup>113</sup>. Il semble évident que la coopération entre les états forts et sûrs est essentielle pour la sécurité des programmes et arsenaux existants. Tandis que cette perception ne change pas et l'orientation de confrontation choisie par Washington non plus, il ne peut surprendre que l'Iran, qui a appris de ce qui arriva en Irak et pour être sûr contre une attaque extérieure conclut de compter avec la capacité nucléaire, ne montre aucun désir de collaborer avec la communauté internationale dans ce domaine.

Même le cas libanais ne peut pas être présenté comme une réussite de la « guerre contre la terreur », dans le sens où, après avoir surmonté des étapes ténébreuses comme celles de l'attentat de Lockerbie (1988) et le régime de Muamar el Gadafi avaient déjà pris des distances avec le terrorisme international<sup>114</sup>. Sa décision, exposée à la fin de 2003, d'abandonner le programme des ADM, spécialement nucléaire, qu'il développait depuis des années répond simplement à un calcul réaliste des options de survie du régime dans la situation internationale postérieure au 11 septembre. Mais bien que la Libye ait encore quelque lien avec des groupes terroristes et disposerait en plus des ADM ou de matériaux associés, susceptibles d'être utilisés dans des actes terroristes, les arguments contraires seraient les mêmes que pour l'Iran ou pour n'importe quel autre Etat : Personne ne serait intéressé à fournir ces capacités à des groupes qu'il ne contrôle pas complètement (et c'est toujours ainsi dans tous les cas où il est question de terroristes). Le cas de la Libye a démontré qu'il y a une marge de manœuvre évidente et de collaboration quand on respecte les intérêts de bases des parties (qui, depuis la perspective libyenne sont dans ce cas-ci pour assurer la survie du régime et éviter toute ingérence dans ses affaires internes).

## Note finale

Personne ne peut écarter entièrement la possibilité d'une attaque terroriste utilisant les ADM et, en même temps, il y a une claire nécessité de fermer toute voie d'accès à ces armes à des groupes terroristes. A cet effet, il est extrêmement intéressant d'éviter que le débat sur une question de cette nature reste contaminé par d'autres préoccupations ou motifs.

Au début de cette partie il est fait référence aux quatre obligations de base des gouvernements et de la communauté internationale quant à ce thème. Malheureusement, l'équilibre n'est pas spécialement satisfaisant dans aucune d'elles :

1. **Identifier les zones de danger** – Non seulement la guerre contre l'Irak est le meilleur exemple de cet échec, mais la dérive actuelle des relations avec l'Iran ne semble pas être mieux orientée. Pour éviter des

112. *Globalizing Cooperative Threat Reduction: A Survey of Options*, CRS Report for Congress, 15 avril 2004 (<http://fpc.state.gov/documents/organization/32006.pdf>).

113. Op. cit, P. 59.

114. Le Département d'Etat des Etats Unis a confirmé qu'il n'y a pas de « rapports crédibles sur des présumées implications libyennes avec le terrorisme depuis 1994 ». SQUASSONI, Sharon, *CRS Report for Congress: Globalizing Cooperative Treat Reduction: A Survey of Options*, Congressional Research Service, 2006, PP. 8-9, <http://fpc.state.gov/documents/organization/32006.pdf>.

désastres futurs, il semble conseillé d'ouvrir des voies de dialogue avec des états qui développent des programmes nucléaires.

2. **Analyser les possibilités et les probabilités** – L'obsession pour la « terreur nucléaire » dévie les efforts et ressources d'autres aires de plus grande préoccupation, comme être attentif aux causes sous-jacentes de la violence, en ce compris celle de caractère terroriste. C'est précisément mettre en commun les capacités de la communauté internationale pour identifier les principales menaces de la sécurité mondiale sans se laisser guider par des exposés avec une charge idéologique excessive. Ces menaces comprennent, entre beaucoup d'autres tout aussi voire plus importantes, le terrorisme et la prolifération des ADM, ou une combinaison des deux.
3. **Trouver des réponses appropriées et proportionnelles**- Sans prendre en compte la demande antérieure, ce point est objectivement impossible. Concernant les faits, le mélange d'autres motivations dans la lutte contre le terrorisme avec des ADM a causé une fixation contre-productive en désignant certains gouvernements comme partie du problème, au lieu de les voir comme partie substantielle de la solution. En même temps, sans une réforme profonde de la trame normative qui régule le contrôle des ADM et des mécanismes multilatéraux de lutte contre la menace terroriste, une grande partie de l'effort réalisé devient vain. En résumé, une réponse multilatérale plus équilibrée semble s'imposer – qui mette l'emphase non seulement sur les symptômes les plus visibles mais aussi sur les causes, et qui combine des capacités diplomatiques, financières, politiques avec les militaires- comme l'option la plus adéquate pour gérer ce problème.
4. **Informer l'opinion publique adéquatement** – Ainsi il a été démontré à nouveau avec l'adoption de plus de moyens restrictifs pour l'accès aux aéroports, à partir d'août 2006, il existe une tendance dangereuse à générer une crainte sociale, sans que pour cela la sécurité réelle des personnes soit augmentée. Au lieu d'informer ponctuellement l'opinion publique il fut opté pour une trop grande fréquence pour diffuser des idées pas suffisamment argumentées, qui débouchent inévitablement sur une plus grande tension sociale.

Pour rompre le cercle vicieux qui semble s'imposer jour après jour, il faut reconnaître que :

1. Bien que la menace soit réelle, sa matérialisation n'est ni inévitable, ni si imminente que l'on veut le présenter en certaines occasions. La probabilité du désastre potentiel, aussi minime soit-elle, justifie qu'un effort sérieux soit réalisé pour l'éviter, mais ne justifie pas qu'elle se convertisse en la priorité absolue entre celles des stratégies de sécurité.
2. Le danger ne vient pas principalement des relations entre les états nationaux et les groupes terroristes. Il n'est pas évident, bien au contraire, qu'un état ait intérêt à fournir aux groupes terroristes ses capacités en ADM. Non seulement ce serait un pari bien trop risqué, que cela se retourne contre la propre sécurité de cet état, mais ce serait aussi en contradiction avec les motifs principaux qui stimulent le développement de ces armes : l'influence régionale et la sécurité de souveraineté.

3. La « guerre contre la terreur » ne sert pas à réduire la menace du terrorisme nucléaire. Au contraire, elle cause un rejet entre des états qui disposent de ces arsenaux, ou qui ont des programmes en marche, et qui se sentent identifiés comme cibles potentielles de ceux qui promeuvent cette vision dominante, en même temps qu'il devient plus difficile d'atteindre son indispensable coopération pour maintenir ces engins hors de portée des groupes terroristes.

4. C'est une priorité d'améliorer les systèmes de contrôle international concernant la production et l'entretien des ADM, de même que de rendre les programmes gouvernementaux existants plus transparents. Ceci vise plus une activité centrée sur la création d'intérêts mutuels qu'à une autre orientée sur la pénalité internationale, utilisant une échelle de mesure qui reste lestée de phobies pas toujours bien explicitées.

5. C'est précisément établir des plates-formes multilatérales spécifiquement conçues pour gérer ce problème –sans les faire dépendre d'autres conditions présentes dans l'agenda diplomatique international. Le point de départ de cette tâche doit être, nécessairement, la structure de non-prolifération en vigueur, et spécialement le TNP (et le reste des conventions en armes chimiques et biologiques) et l'OIEA, mais en assumant la nécessité de les doter de plus d'autorité et d'autonomie pour agir en fonction de ses objectifs spécifiques.

6. Les états forts au niveau interne sont la première et la plus puissante ligne de défense contre le terrorisme avec des ADM. Pourtant, la communauté internationale nécessite de reconsidérer sa position actuelle envers les proliférateurs potentiels et, au lieu de diminuer son autorité domestique, il serait chaque fois plus important d'entrer en dialogue avec eux afin de coopérer dans ce domaine.

## **Actualisation des faits et nouvelles réalités**

Le rapport de 2005 contient, en sa Partie VII, des annexes qui présentent un ensemble de tableaux, en guise de résumé de la situation (diplomatique et militaire) des ADM dans la Méditerranée. Un an après, il convient de réviser son contenu pour l'actualiser avec les changements qui se sont produits lors de cette période (essentiellement comprise entre septembre 2005 et novembre 2006).

Les tableaux qui se trouvent dans les pages suivantes sont, par conséquent, modifiés par rapport aux premiers. Il fut choisi de reproduire tous les tableaux créés alors. De cette manière, celui qui consulte ce rapport pourra défaire les tableaux du premier rapport et prendre pour valides uniquement celles qui figurent maintenant dans cette partie.

Avec les tableaux, s'ajoute une brève actualisation des changements et nouvelles les plus relevantes dans le même laps de temps dans chacun des pays qui méritent quelque mention, en suivant un simple ordre alphabétique ; ce qui implique de comprendre automatiquement que ceux qui ne sont pas cités n'ont connu aucun changement appréciable. Ces commentaires d'actualisation, au contraire de ce qui est le cas pour les tableaux, ne se substituent pas à ceux concernant les mêmes pays dans la Partie III du



115. <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/saudi/saudi-051218-voa01.htm>
116. "Pakistan rejects report on N-help to Saudis", *Daily Times*, 30 mars 2006.
117. "Egypt Urges Nuclear Weapons-Free MidEast at IAEA Session", *BBC*, 2 octobre 2005 et "Arab Parliamentarians Discuss Egyptian Strategy on Collective Action", *Middle East News Agency*, 28 février 2006.
118. "Egypt to Cooperate with U.S. on Preventing Nuclear Smuggling", *United States Department of State*, 22 juin 2006.

premier rapport, mais il faut les prendre comme ajouts à cette information, en essayant d'affiner de manière plus précise la situation et le développement de chaque pays dans ce domaine.

La Turquie fut ajoutée dans cette partie, qui n'avait pas été traitée dans le rapport antérieur, pour compléter ainsi l'étude de tous les pays de la région.

## Actualisation des Pays

### *Arabie Saoudite*

Dans le cadre traditionnel du secretisme en matière de sécurité qui caractérise le régime wahabi, il n'y a presque aucune nouvelle. La plus significative est la réitération officielle en faveur d'une zone libre d'armes nucléaires<sup>115</sup>, poussée principalement par la croissante préoccupation générale de l'évolution du programme nucléaire de son voisin iranien. En tous cas, bien que ce soit seulement une rumeur constante mais non confirmée, il semble qu'il existe des indices que Riad aurait initié un possible programme nucléaire – avec appui pakistanais<sup>116</sup>-, créé en 2003 après la crise dans les relations avec les Etats Unis.

### *Egypte*

Au niveau diplomatique, l'Egypte continue d'être le principal défenseur arabe de la création d'une zone libre d'armes nucléaires pour la zone<sup>117</sup>. Sa position formelle, en tout cas, n'atteint ni l'unanimité dans le monde arabe ni à vaincre les résistances qu'exige la mise en marche d'un effort diplomatique de ce type. Dans le même sens, en juin 2006 les Etats Unis et l'Egypte signèrent un accord pour coopérer dans l'effort d'éviter le trafic nucléaire dans ses eaux<sup>118</sup>.

En parallèle, cependant, il semble chaque fois plus tenté de réinitier son propre programme nucléaire dans le domaine civil. Ainsi ce fut mis en évidence en septembre 2006 avec l'annonce faite, dans le cadre de la conférence annuelle du parti au gouvernement « Parti National Démocratique », par Gamal Mubarak, fils de l'actuel président et aspirant *in pectore* à lui succéder, de mettre en marche la construction d'une centrale nucléaire près de El Dabaa (sur la côte méditerranéenne). Il faut se rappeler qu'après le désastre de Chernobyl l'Egypte avait décidé de paralyser son programme nucléaire –bien qu'elle maintienne un petit réacteur à des fins de recherche, mais aujourd'hui, dans l'environnement proliférateur qui domine le Moyen Orient, il a récupéré son discours sur la nécessité de compter sur une source d'énergie alternative aux dérivés des ressources pétrolières et gazières du pays. Les prévisions officielles d'une croissance soutenue de l'économie égyptienne à un rythme de 7% pour les prochaines années rendrait indispensable l'option nucléaire.

En ce moment, tant les Etats Unis que l'OIEA ont montré leur acceptation formelle à la proposition égyptienne, peut-être conscients qu'il s'agit seulement d'une annonce qui, au minimum, ne se traduira en rien de visible

avant dix ans après que finalement on arrive à prendre une décision qui mette en marche le projet de construction<sup>119</sup>.

### Iran

En plus de ce qui a été reflété dans la Partie II, l'Iran continue d'expédier ses capacités missilistiques rapidement (avec un volume total qui serait autour des 550 unités), avec les *Shahab* comme base principale de sa puissance. Le *Shahab-3B*, armé avec une seule tête peut atteindre les 2.100Km. Il n'existe pas beaucoup d'information en sources ouvertes sur les nouvelles versions (*Shahab-3C* y *-3D*), bien qu'il soit considéré pour acquis qu'ils soient déjà en pleine phase de production en chaîne. Dans ce même domaine, des rumeurs existent sur l'existence d'un projet (Projet-111) qui prétend que les *Shahab-3* peuvent porter des têtes nucléaires<sup>120</sup>.

D'autre part, le programme de *Shahab-4* fut annulé et on ne connaît pas l'état actuel des programmes des *Shahab-5* et *-6*.

Les nouvelles les plus récentes sur cette matière se réfèrent à l'existence, dévoilée le 31 mars 2006, du *Fajr-3* (MIRV) qui serait le missile le plus avancé de l'arsenal iranien. Enfin, en avril 2006 on sut que l'Iran avait reçu de la Corée du Nord une première livraison de missiles *BM-25*, avec une portée de 2.500Km<sup>121</sup>.

### Israël

En marge de l'effort permanent de modernisation de son propre arsenal, la politique nucléaire israélienne semble chaque fois plus centrée sur l'Iran, tant en aspects défensifs comme offensifs. Entre les points de l'agenda national en cette matière au long de la période analysée il ressort:

- La signature d'un accord avec l'Inde, le 27 janvier 2006, pour développer le missile antiaérien *Barak* et l'annonce, le 14 juin 2006, d'un accord entre la *Rafael Armament Development Authority* israélienne et l'entreprise américaine *Raytheon* pour la création d'un système de défense contre les missiles balistiques, une semaine après avoir porté à connaissance sa décision de moderniser son système actuel de défense contre missiles (*Arrow Mark IV*)<sup>122</sup>.
- La signature d'un accord, le 24 août 2006, pour acquérir de l'Allemagne deux nouveaux sous-marins de type *Dolphin* (qui à partir de 2010 s'ajouteront aux trois autres du même type) donnés par le gouvernement allemand en 1999-2000. Il s'agit de plates-formes capables de porter des missiles de croisière avec des têtes nucléaires (*Popeye Turbo*), indiqué pour renforcer la capacité israélienne de « second coup ».
- Les appels à l'action préventive contre l'Iran, menacé d'action militaire pour éviter que cela mène l'Iran à se convertir en un état au pouvoir nucléaire, pour le comprendre comme une menace existentielle<sup>123</sup>.
- L'accord, en mai 2006, avec le laboratoire nucléaire français GANIL (*Grand Accélérateur National d'Ions Lourds*) pour la coopération dans diverses lignes de recherche nucléaire et pour la construction d'un nouvel accélérateur dans le centre de recherche de Soreq<sup>124</sup>.

119. Il est question d'une centrale de 1.000Mw de puissance, qui arriverait à apporter plus d'énergie électrique qu'y compris le barrage d'Asuan et avec un coût estimé en principe à quelques 1.200 millions d'euros.
120. LINZER, Dafna, "Strong leads and dead ends in nuclear case against Iran", *Washington Post*, 8 février 2006.
121. HELLER, Aron, "Iran gets first North Korean-made missiles", *Associated Press*, 27 avril 2006.
122. [http://www.nti.org/e\\_research/pr\\_ofiles/Israel/Missile/3571\\_5220.html](http://www.nti.org/e_research/pr_ofiles/Israel/Missile/3571_5220.html)
123. <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/iran/2006/iran-060311-voa02.htm>
124. "Israeli Nuclear Research Center, French GANIL Sign Accelerator Construction MOU", *Israel Atomic Energy Commission*, 7 juin 2006.

125. BEN, Aluf, "Israel, US 'At Odds' on Nuke Treaty Proposal; Olmert Asked Not to Raise Issue", *Ha'aretz*, 19 mai 2006.
126. Le 15 mai 2006 Washington rétablit de pleines relations diplomatiques avec la Libye, après la parenthèse ouverte en 1988. BRINKLEY, Joel; WALD, Matthew L. y WEISMAN, Steven R., "U.S. will restore diplomatic links with the Libyans", *New York Times*, 16 mai 2006.
127. "Russia to Supply Low-Enriched Nuclear Fuel to Libya", *BBC*, 20 octobre 2005.
128. GEBLAWI, Afaf el-, "Libya signs nuclear research deal with France", *Middle East Online*, 16 mars 2006.
129. <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/dprk/2006/dprk-060516-kcna07.htm>
130. [http://www.nti.org/e\\_research/profiles/Israel/Nuclear/3635\\_6262.html](http://www.nti.org/e_research/profiles/Israel/Nuclear/3635_6262.html)
131. "Secret services say Iran is trying to assemble a nuclear missile: Documents seen by Guardian details web of front companies and middlemen", *The Guardian*, 4 janvier 2006. Aussi, "German Technology Exported to Russia allegedly sold by Agents to Iran, Syria", *BBC*, 8 novembre 2005.

- Le refus, dans le même mois de mai 2006, à la proposition américaine d'un nouveau traité pour suspendre la production de matériaux fissibles utilisés dans la production d'armes nucléaires<sup>125</sup>.

### Liban

Plongé dans un profond processus de détérioration interne, auquel s'ajoute cet été passé l'affrontement qui se développa dans son territoire entre le Hezbollah et les forces armées israéliennes, le Liban a à peine enregistré des nouvelles dans le champ des ADM. La plus récente et positive se produisit le 16 septembre 2005, quand le Liban signa le Traité de Prohibition Complète des Essais Nucléaires (CTBT).

### Libye

Elle maintient sa politique de renoncement aux ADM en échange à l'accès aux marchés internationaux et de réintégration dans la communauté internationale, au moment où elle réussira à s'assurer la non-ingérence dans les affaires internes et la survie du régime<sup>126</sup>. Le 20 octobre 2005 elle signa un accord avec l'entreprise russe TVEL pour la provision d'uranium pour son réacteur nucléaire à Tadjoura, dans lequel se produit de l'énergie civile<sup>127</sup>. Elle obtint aussi un accord pour la collaboration dans le domaine de l'énergie nucléaire civile avec la France le 16 mars 2006<sup>128</sup>.

En juin 2006 il fut porté à connaissance que le Royaume Uni cherchait des garanties de la part de l'ONU pour la protection de la Libye en cas d'une attaque nucléaire.

### Syrie

Elle reste un des pays de la région les moins transparents en relation avec ses ambitions sur le terrain des ADM. Sa position réservée –en combinaison avec la tension politique concernant le Liban et un certain rapprochement vers la Corée du Nord<sup>129</sup>– est venue causer une cascade continue de rumeurs et accusations, la grande majorité sans qu'ils aient mérité une confirmation ou un démenti de la part des autorités de Damas. Officiellement, la Syrie se limite à réitérer qu'elle n'a pas d'ambition prolifératrice et le 12 mars 2006, son ministre des affaires extérieures, Waleed al-Mualeem, réinsista sur la nécessité de créer une zone libre d'armes nucléaires au Moyen Orient, sans oublier de réclamer la signature du TNP de la part d'Israël<sup>130</sup>.

Il semble en tous cas qu'elle cherche un appui étranger pour substituer ses missiles *Scud-B*<sup>131</sup>.

### Turquie

La Turquie n'a aucun programme nucléaire en route avec des fins militaires. Elle dispose d'un réacteur de recherche TR-5 de 5Mw, localisé à Cekmece, et un autre ITV-TRR de caractéristiques similaires, bien que seu-

lement de 250Kw de puissance, à l'Institut Technique d'Istanbul ; les deux sous les sauvegardes de l'OIEA. De même, il est prévu de construire jusqu'en 2015 un maximum de cinq centrales nucléaires, avec une puissance globale de 5.000Mw (la première d'elles dans la province de Sinop).

En tant que membre de l'OTAN, dans le passé, elle a eu des armes nucléaires stationnées sur son territoire et il est considéré comme un fait qu'elle conserve toujours 15 bombes *B-61* dans la base aérienne d'Inçirlik<sup>132</sup>. Elle est signataire du TNP depuis le 28 janvier 1969, accord qu'elle ratifia déjà le 17 avril 1980, en plus d'un système de sauvegardes en vigueur. Elle a aussi ratifié la Convention des Armes Chimiques (CWC), le 12 mai 1997, et des Armes Biologiques (BTWC), le 5 novembre 1974, sans qu'il n'y ait aucune nouvelle dans ses arsenaux ni de programmes actifs de ces catégories d'ADM. De plus, elle a ratifié aussi le CTBT le 16 février 2000.

Pour ce qui réfère à ses arsenaux actuels, en plus de moyens conventionnels de lancement (en ce compris sa flotte d'avion, principalement ses *F-16* de provenance américaine, et les véhicules aériens non pilotés (UAV), qui dans leur version la plus avancée vont jusqu'au *Heron*, avec une autonomie jusqu'à 1.000km et 250kg de charge utile) elle dispose de:

- 120 *MGM-140 ATACMS (Army Tactical Missile System)*, avec une portée de 160 km et une capacité de charge de 560kg, et 12 lanceurs *MLRS (Multiple Launch Rocket System)*. Actuellement le "Projet J" se développe pour se doter de missiles avec une portée estimée à quelques 1.500km.
- Des missiles de croisière *Harpoon/RGM-84A*, avec 120km de portée et 220kg de charge maximum.
- 50 missiles air-terre *Popeye-1*, fournis par Israël depuis l'an 2000, auxquels peut s'ajouter un nouveau paquet de 100 unités additionnelles.

Il faut refléter, en fin, qu'il existe des plan pour coproduire, avec l'entreprise israélienne Rafael le missile air-terre *Popeye-2*, que aura une portée prévue de 305km et 360kg de charge diphonie.

132. Données obtenues, de même qu'en ce qui concerne les missiles ATACMS et les lanceurs MLRS, du *Center for Nonproliferation Studies, Monterey Institute of International Studies* (actualisés en avril 2006).

## Tableaux actualisés (novembre 2006)

**Tableau 8: Pays méditerranéens dans les traités d'armes biologiques et chimiques**

	<b>BWC (1972)</b>	<b>CWC (1993)</b>
<b>Maghreb</b>		
Algérie*	S (2001) D (2001)	S (1993) D (1995)
Libye	D (1982)	D (2004)
Maroc*	S (1972) D (2002)	S (1993) D (1995)
Mauritanie*	SPF	S (1993) D (1998)
Tunisie*	S (1972) D (1973)	S (1993) D (1997)
<b>Proche Orient</b>		
Egypte*	S (1972)	SPF
Israël*	SPF	S (1993)
Jordanie	S (1972) D (1975)	D (1997) S
Liban	S (1972) D (1975)	SPF S
Syrie*	S (1972)	SPF
Turquie*	S (1972) D (1974)	S (1993) D (1997)
<b>Moyen Orient</b>		
Arabie Saoudite	S (1972) D (1972)	S (1993) D (1996)
Iran*	S (1972) D (1973)	S (1993) D (1997)
Yémen	S (1972) D (1979)	S (1993) D (2000)
<b>Pays du Nord</b>		
États Unis*	S (1972) D (1975)	S (1993) D (1997)
France*	A (1984)	S (1993) D (1995)
Royaume Uni*	S (1972) D (1975)	S (1993) D (1996)

\* = Membre de la Conférence sur le Désarmement et l'ONU.

**S** = Signé; **D** = Déposé; **A** = Approuvé; **SPF** = Sans Participation Formelle

**BWC**: Convention sur la prohibition du développement, la production et l'emmagasinage d'armes biologiques et toxines et sur leur destruction.

**CWC**: Convention sur la prohibition du développement, la production et l'emmagasinage d'armes chimiques et sur leur destruction

Sources: UNTD, [www.opbw.org](http://www.opbw.org), [www.opcw.org](http://www.opcw.org)

**Tableau 9: Situation de Programmes d'Armes Biologiques et Chimiques**

	<b>Biologiques</b>	<b>Chimiques</b>
<b>Maghreb</b>		
Algérie	Inconnu	Possible
Libye*	Recherche ; production possible	Conocido
<b>Proche Orient</b>		
Egypte	Recherche ; Sans évidence de production	Probable
Israël	Recherche ; production possible	Probable
Syrie	Recherche ; production possible	Connu
<b>Proche Orient</b>		
Iran	Probable	Connu
<b>Pays du Nord</b>		
États Unis	Ancien	Ancien (1943-1969)
France	Ancien	Ancien (1921-1940)
Royaume Uni	Ancien	Ancien (1939-1956)

Pays sans programmes significatifs : Mauritanie, Maroc, Tunisie, Liban, Arabie Saoudite, Yémen et Turquie.

\* Programmes en cours de démantèlement après son annonce le 19 décembre 2003 qu'il renonçait à tous ses arsenaux d'ADM. La situation de ses capacités actuelles est inconnue.

**Explication des Catégories<sup>39</sup>**

**Ancien** : L'Etat a reconnu avoir eu des armes de ce type dans le passé.

**Connu** : L'Etat a publié ses capacités ou il existe une claire évidence.

**Recherche** : Travaux de recherche, sans avoir produits des armes en quantités significatives.

**Probable** : L'Etat a été identifié publiquement et officiellement comme possesseur ou producteur d'armes chimiques ou biologiques.

**Possible** : L'Etat est identifié généralement comme possesseur possible d'armes chimiques ou biologiques.

Sources: CNS, FAS, JCSS, NTI

133. Terminologie utilisée par le CNS, <http://cns.miiis.edu/research/cbw/possess.htm>
134. Les protocoles additionnels de l'OIEA de chaque pays requièrent l'approbation de la part de leur Conseil de Gouverneurs, ce qui est la démarche pour la signature et, par après, à son entrée en vigueur. Si dans les tableaux il n'est pas spécifié qu'il est entré en vigueur, ceci implique, évidemment, que les deux premières démarches ont été accomplies.
135. La Libye a promis de débloquer le processus pour l'approbation de son protocole additionnel, en attente d'entrée en vigueur.
136. L'Iran a promis de débloquer le processus pour l'approbation de son protocole additionnel, en attente d'entrée en vigueur.
137. Déposé devant le gouvernement de la Fédération Russe (en 1979, l'URSS). En 1986, le Yémen l'a aussi déposé devant le gouvernement du Royaume Uni et de l'Irlande du Nord.

Tableau 10: Position des pays méditerranéens en non-Prolifération Nucléaire				
	TNP (1968)	OIEA	I-AP (1997) <sup>134</sup>	CTBT (1996)
<b>Maghreb</b>				
Algérie*	D (1995)	M (1963)	A (2004)	S (1996) D (2003)
Libye	S (1968) D (1975)	M (1963)	S (2004) <sup>135</sup>	S (2001) D (2004)
Maroc*	S (1968) D (1970)	M (1957)	S (2004)	S (1996) D (2000)
Tunisie*	S (1968) D (1970)	M (1957)	A (2005)	S (1996) D (2004)
<b>Proche Orient</b>				
Egypte*	S (1968) D (1981)	M (1957)	SPF	S (1996)
Israël*	SPF	M (1957)	SPF	S (1996)
Jordanie	S (1968) D (1970)	M (1966)	V (1998)	S (1996) D (1998)
Liban	S (1968) D (1970)	M (1961)	SPF	S (2005)
Syrie*	S (1968) D (1968)	M (1963)	SPF	SPF
Turquie*	S (1969) D (1980)	M (1957)	V (1981)	S (1996) D (2000)
<b>Proche Orient</b>				
Iran*	S (1968) D (1970)	M (1958)	F (2003) <sup>136</sup>	S (1996)
Arabie Saoudite	D (1988)	M (1962)	SPF	SPF
Yémen	S (1986) D (1979) <sup>137</sup>	M (1994)	SPF	S (1996)
<b>Pays du Nord</b>				
Etats Unis*	S (1968) D (1970)	M (1957)	V (1980)	S (1996)
France*	A (1992)	M (1957)	V (1981) S (2000)	S (1996) D (1998)
Royaume Uni*	S (1968) D (1968)	M (1957)	V (1972) A (1992)	S (1996) D (1998)

\* = Membre de la Conférence sur le Désarmement et l'ONU.

**S**= Signataire; **D** = Déposé; **M** = Membre; **V** = En Vigueur; **A** = Approuvé; **SPF**= Sans Participation Formelle.

**NPT**: Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires.

**CTBT**: Traité de Prohibition Complète des Essais Nucléaires.

**OIEA**: Organisme International de l'Energie Atomique.

**I-AP**: Protocole Additionnel du TNP.

Sources: IAEA, [www.ctbto.org](http://www.ctbto.org), UNTD, FAS, NTI

Tableau 11: Situation globale des pays méditerranéens en ADM				
Pays*	Biologique	Chimique	Nucléaire	Missiles Balistiques
<b>Maghreb</b>				
Algérie	Recherche	Développement?	Recherche	Non
Libye*	Terminé	Terminé	Terminé	Oui
Maroc	Aucune	Aucune	Aucune	Non
Mauritania	Aucune	Aucune	Aucune	Non
Tunisie	Aucune	Aucune	Aucune	Non
<b>Proche Orient</b>				
Egypte	Développement?	Réserves U: 1963-67	Recherche	Si
Israël	Capacité de Production	Capacité de Production	Déployé	Oui
Jordanie	Aucune	Aucune	Aucune	Non
Liban	Aucune	Aucune	Aucune	Non
Syrie	Développement	Déployé	Recherche	Oui
Turquie	Aucune	Aucune	Aucune	Oui
<b>Proche Orient</b>				
Iran	Développement	Déployé U: 1984-88	Développement	Oui
Arabie Saoudite	Aucune	Aucune?	Recherche?	Probablement
Yémen	Aucune	Aucune?	Aucune	Oui
<b>Pays du Nord</b>				
États Unis**	Terminé	Demantellé	Déployé	Oui
France**	Terminé	Terminé	Déployé	Oui
Royaume Uni**	Terminé	Terminé	Déployé	Oui

**Explication de catégories<sup>138</sup>:**

**Capacité de Production** - Capable de produire des ADM, sans avoir produit des quantités significatives.

**Démantelé** - En processus d'éliminer l'arsenal et le programme.

**Déployé** - Armes nucléaires, chimiques ou biologiques intégrées dans les forces armées et opérationnelles.

**En Développement**- Activités de développement de ses capacités de production.

**Recherche** - Activités à double usage (civiles, bien qu'au potentiel d'être utilisés à des fins militaires).

**Réserves** - Production de quantités significatives d'ADM, mais sans être intégrées dans les forces armées pour son usage imminent.

**Terminé**- Production dans le passé/ A démantelé le programme et son arsenal.

**U** - Utilisé.

**"Weaponization"** - En processus d'intégration dans les forces armées pour son usage.

\* Programmes en processus de démantèlement après son annonce le 19 décembre 2003 qu'il renonçait à tous ses arsenaux d'ADM. La situation de ses capacités actuelles est inconnue.

\*\* Programmes abandonnés, bien que l'on ne connaisse pas la capacité de production et le niveau de recherche actuel.

Sources: CNS, JCSS

138. Terminologie utilisée par CNS, <http://cns.mii.edu/research/wmdme/capable.htm>



**Tableau 12: Arsenaux Chimiques et Biologiques**

Pays*	Armes Biologiques	Armes Chimiques
<b>Maghreb</b>		
Libye	Inconnu	- Moutarde - Sarin - Tabun - Lewisite
<b>Proche Orient</b>		
Egypte	- Micotoxine - Virus de la fièvre de la Vallée du Rift - Toxine du tétanos - Virus d'encéphalite	- Moutarde Sulphurique - Moutarde de Nitrogène - Fosgeno - Cianure d'hydrogène - Sarin - VX - Psychotomimetic glycolates
Israël	Inconnu	Inconnu
Syrie	- Anthrax - Toxine del Botulisme - Ricine	- Moutarde - Sarin - VX
<b>Proche Orient</b>		
Iran	Acces à: - Bacille anthracis (anthrax) - Yersinia pestis (plague) - Aflatoxin - Variole majeure (smallpox) - Ricin - plus d'autres substances pathogènes utilisables pour les armes	- Moutarde - Sarin - Cianure d'hydrogène - Cianureo Cchloridrique - Fosgene - Gaz Chloridrique - Tabun - Agents Nerveux de Série V
<b>Pays du Nord</b>		
Etats Unis***	Past Weaponized Agents (Inclut) -Tularémie -Anthrax Recherche (Inclue) - Typhoïde - Toxine du botulisme <sup>139</sup>	-Moutarde -Sarin -Somain -VX -Lewisite - Agents nerveux binaires
Royaume Uni***	Past Weaponized Agents -Potato beetle Recherche -Salmonelle -Choléra -Rinderpest -Toxine du botulisme -Ricin	- Moutarde - Fosgeno
France***	Past Weaponized Agents -Anthrax Recherche -Plaigue -Typhoïde -Toxine du botulisme	-Fosgeno -Moutarde -Lewisite

\* Pays dont on pense qu'ils n'ont pas d'arsenal: Algérie, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Jordanie, Liban, Arabie Saoudite, Yémen et la Turquie.

\*\* Programmes en processus de démantèlement après son annonce le 19 décembre 2003 qu'il renonçait à tous ses arsenaux d'ADM. La situation de ses capacités actuelles est inconnue.

\*\*\* Programmes abandonnés, bien que l'on ne connaisse pas la capacité de production et le niveau de recherche actuel.

Sources: CDI, CNS, JCSS

**Tableau 13: Programmes Nucléaires et Capacités**

	Programme	Capacité	Plutonium
<b>Maghreb</b>			
Algérie	On soupçonne des intentions ; pas identifié	Réacteur de 15Mw (Al Salam), (probablement actualisé jusqu'à 40Mw) <sup>140</sup>	NON
Libye	Terminé récemment (annoncé)	Arsenal non identifié, bien que possède un programme avancé (chinois). L'infrastructure est en train d'être démontée	OUI
<b>Proche Orient</b>			
Egypte	Programme considéré terminé avant 1970 <sup>141</sup>	Deux réacteurs de recherche <sup>142</sup> et un réacteur nucléaire en construction	NON
Israël	Etat qui a l'arme nucléaire <sup>143</sup> ; (indices de programme pour développer des capacités de deuxième attaque depuis la mer)	100-200 engins nucléaires explosifs, probablement certains thermonucléaires. Recherche et production <sup>144</sup>	OUI
Syrie	On soupçonne des intentions ; pas identifié	Recherche	OUI
Turquie	-	Réacteur de recherche TR-5 de 5Mw et un autre ITV-TRR de 250Kw	NON
<b>Proche Orient</b>			
Iran	Indices de programme actif	Recherche significative <sup>146</sup>	OUI
Arabie Saoudite	On soupçonne des intentions <sup>147</sup>	-	NON
<b>Pays du Nord</b>			
Etats Unis	Avancé et déployé	Plus de 100 réacteurs nucléaires, recherche et technologie avancée, 5735 têtes nucléaires	OUI
France	Avancé et déployé	59 réacteurs nucléaires, recherche et technologie avancée, 350 têtes nucléaires	OUI
Royaume Uni	Avancé et déployé	23 réacteurs nucléaires, recherche et technologie avancée, autour de 200 têtes nucléaires	OUI

\*En possession de plutonium ou équivalent

Sources: FAS, JCSS, ISIS, NTI, Perkovich et al. (2005)<sup>148</sup>, SIPRI

139. Pour la liste complète cfr <http://cns.mis.edu/research/cbw/possess.htm>
140. J C S S , <http://www.tau.ac.il/jcss/balance/Algeria.pdf>
141. Cependant, en 2004 l'OIEA révéla la découverte de particules inexplicables de plutonium aux alentours d'une installation nucléaire égyptienne, son origine est actuellement encore recherchée. De plus, il y a certaines preuves de contrats clandestins nucléaires avec la Libye depuis 2002 (Source: NTI).
142. Réacteur de recherche d'eau légère de 22Mw, fournie par l'Argentine; réacteur de recherche, de provenance soviétique, de 2Mw.
143. Le programme est actif depuis les années cinquante, contrôlé par la Commission d'Energie Nucléaire d'Israël (IAEC) et basé dans le Centre de Recherche Nucléaire de Negev, en Dimona (32-40Mw) et le Centre de Recherche Nucléaire de Soreq (5Mw), près de Tel-Aviv.
144. Il existe des estimations très différentes, étant donné le manque d'information officielle. Le chiffre indiqué est basé sur les conclusions de : CIRINCIONE, Joseph, *Deadly Arsenals: Tracking Weapons of Mass Destruction*, Carnegie Endowment for International Peace, 2002.
145. Traité signé avec la Russie sur un réacteur de 24Mw. Les contrats avec la Chine, sur un réacteur de 27Kw, et avec l'Argentine, sur un réacteur de recherche de 3Mw, ont été probablement annulés (Source: JCSS).
146. En ce compris le Centre de Recherche Nucléaire à Téhéran (TNRC), le Centre de Technologie Nucléaire d'Isfahan (ENTC), et le Centre de Recherche Nucléaire d'Agriculture et de Médecine.
147. Le 16 juin 2005, l'Arabie Saoudite signa avec l'OIEA le Protocole des Petites Quantités, sans effacer les soupçons sur ses intentions sur le terrain nucléaire. Cfr, par exemple, DVALI, Akaki, *Will Saudi Arabia Acquire Nuclear Weapons?*, NTI Issue Brief, Mars 2004: [http://www.nti.org/e\\_research/e3\\_40a.html](http://www.nti.org/e_research/e3_40a.html)
148. PERKOVICH, George; TUCHMAN MATHEWS, Jessica; CIRINCIONE, Joseph; GOTTEMOELLER, Rose, & WOLFSTHAL, Jon, *Universal Compliance: A Strategy for Nuclear Security*, Carnegie Endowment, 2005: <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=16593>

149. Pour une information plus détaillée, cfr <http://www.world-nuclear.org/info/info.html>

<b>Tableau 14: Installations Nucléaires</b>			
<b>Pays</b>	<b>Réacteur/Installation</b>	<b>Capacité</b>	<b>Site</b>
<b>Maghreb</b>			
Algérie	Réacteur nucléaire	15Mw (possiblement 40Mw)	Ain Oussera
	Réacteur de recherche	1Mw	Draria
Libye	Réacteur de recherche	10Mw	Tajura
<b>Proche Orient</b>			
Egypte	Réacteur de recherche	22Mw	Instas
	Réacteur de recherche	2Mw	Instas
	Réacteur nucléaire (eau lourde)	150Mw	Simona
Israël	Installation de retraitement de plutonium	-	Simona
	Réacteur de recherche	5Mw	Soreq
Syrie	Réacteur de recherche	-	Damasco
Turquie	Réacteur de recherche	5Mw	Cekmece
	Réacteur de recherche	250Kw	Estambul
<b>Proche Orient</b>			
	Réacteur de recherche	5Mw	Isfahan
	Réacteur de recherche	30Kw	Téhéran
Iran	Réacteur nucléaire (en construction)	1.000Mw	Bushehr
	Installation d'enrichissement d'uranium	-	Natanz
	Installation de production d'eau lourde	-	Arak
<b>Pays du Nord<sup>149</sup></b>			
Etats Unis	104 réacteurs nucléaires (103 opérationnels avec une capacité totale de 97.452 mw en 2004)		
France	59 réacteurs nucléaires avec une capacité totale de 63 Gw en 2005		
Royaume Uni	23 réacteurs nucléaires avec une capacité totale de 11.852 Mw en 2005		

Sources : CNS, GlobalSecurity.org, JCSS, NTI, World Nuclear Association

**Tableau 15: Missiles**

Pays*	Balistiques	Croisière	En développement
<b>Maghreb</b>			
Libye	- Scud-C Variante <sup>150</sup> - 100 Scud-B - SS-21 Scarab	- SS-N-2c Styx - Otomat Mk2 - Exocet (AM-39)	Al Fatah (Ittisslat)
<b>Proche Orient</b>			
Egypte	- 100+ Scud-B - ~490 Project T	AS-5 Kelt - Harpoon - AS-1 Kennel - HY-2 Silkworm - Otomat Mk1 - FL-1 - Exocet (AM-39) - SS-N-2a Styx	- Scud-C variante - Vecteur
Israël	- ~50 Jericho 1 - ~50 Jericho 2 - Jericho 3? - Lance Missiles - Shavit SLV	- Harpy UAV - Delilah/STAR-1 UAV - Gabriel-4 - Harpoon - Popeye Turbo <sup>151</sup>	-SLV modernización - Jéricho 3
Syrie	- 60-120 Scud-C - Hasta 200 Scud-B - 200 SS-21 Scarab o Scud-D? <sup>152</sup>	- SS-N-3b Sepa - SS-N-2c Styx - Tupolev Tu-243 UAV - Malachite UAV	- capacité de production endogène pour M-9 [CSS-6 o DF-15] missiles
<b>Proche Orient</b>			
Iran	- R-17E (Scud B) - 200-300 Shehab-1 (Hwasong-5, Scud-B) - 100-150 Shehab2 (Hwasong-6, Scud-C) - 5-100 Shehab-3 (Nodong) - BM-25	HY-4/C-201 - Harpoon - SS-N-22 Sunburn - HY-2 Silkworm - YJ-2/C-802 - AS-9 Kyle - AS-11 Kilter	- Shabab-3 - Shabab-5? - Shahab-6? - Fajr-3
Arabie Saoudite	60 CSS-2 <sup>153</sup> "East Wind" <sup>154</sup>	-	-
Yémen	18 Scud-B - 24 SS-21 Scarab	- SS-N-2b Styx	-
<b>Pays du Nord (sélectionnés: missiles déployés avec capacité nucléaire)<sup>155</sup></b>			
Etats Unis	500 ICBM LGM-30G Minuteman III, 336 SLBM UGM-133A Trident II D5		
France	84 ASMP, 48 M45 SLBM		
Royaume Uni	58 SLBM UGM-133A Trident D5		

\* Pays sélectionnés avec des missiles balistiques.

Sources: ACA, CNS, GlobalSecurity.org, JCSS, NTI

150. Selon JCSS, « ont été éliminés » les missiles Scud-C [www.tau.ac.il/jcss/balance/Libya.pdf](http://www.tau.ac.il/jcss/balance/Libya.pdf).
151. Lancés depuis un sous-marin, capables de porter des têtes nucléaires.
152. Opérationnel selon GlobalSecurity.org: [www.globalsecurity.org/wmd/world/syria/missile.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/syria/missile.htm).
153. Aussi référencés en tant que DF3.
154. Opérationnels selon *Flight International*, 6-12 juin 1990, PP. 12-13.
155. Pour une information plus détaillée, cfr <http://missile.index.ne.jp/en/index.html>

## Annexes

### Liste des acronymes

**ADM** - Armes de Destruction Massive.  
**ASMP** - Air-Sol Moyenne Portée.  
**ATACMS** - Army Tactical Missile System.  
**BMEWS** - Ballistic Missile Early Warning System.  
**BTWC** - Convention des Armes Biologiques et Toxiques.  
**CTBT** - Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires.  
**CWC** - Convention des Armes Chimiques.  
**DSP** - Defense Support Program.  
**EURATOM** - Communauté Européenne de l'Energie Atomique.  
**FMI** - Fond Monétaire International.  
**ICBM** - Intercontinental Ballistic Missile.  
**IRBM** - Intermediate-Range Ballistic Missile.  
**MIRV** - Multiple Independently Targetable Re-entry Vehicle.  
**MLRS** - Multiple Launch Rocket System.  
**OIEA** - Organisme International de l'Energie Atomique.  
**ONU** - Organisation des Nations Unies.  
**OTAN** - Organisation du traité de l'Atlantique Nord.  
**SLBM** - Submarine-Launched Ballistic Missile.  
**SLCM** - Submarine-Launched Cruise Missile.  
**SSBN** - Ballistic Missile Submarine.  
**TNA** - Tête Nucléaire Aero-portée.  
**TNO** - Tête Nucléaire Océanique.  
**TNP** - Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires.  
**UAV** - Unmanned Aerial Vehicle.  
**UE** - Union Européenne.  
**ZLAN** - Zone Libre d'Armes Nucléaires.

### Chronologie du programme nucléaire iranien

**1957.** Les Etats Unis et l'Iran ont signé un accord sur la coopération en affaires nucléaires civile.

**1963.** Le 9 août, l'Iran signa le Traité Partiel sur la Prohibition des Essais Nucléaires. Elle le ratifia le 23 décembre de la même année.

**1967.** Le Centre de Recherche Nucléaire de Téhéran s'ouvra.

**1968.** En juillet l'Iran signa et ratifia le TNP.

**1970.** TNP en vigueur (5 mars).

**1970-1979.** En coopération avec les Etats Unis, l'Iran développa des plans pour construire jusque vingt installations nucléaires.

**1974.** L'entreprise Kraftwerk Union (subsidaire de Siemens A.G.) commença la construction de la base nucléaire à Bushehr.

**1974.** Promulgation de l'Acte d'Energie Nucléaire de l'Iran.

**1979.** La Révolution Islamique paralyse le programme nucléaire iranien. Le contrat avec Siemens pour la construction de Bushehr est terminé.

**1982.** Annonce de plans pour la construction d'un réacteur nucléaire à Isfahan.

**1983.** Inspections et coopération de l'OIEA en Iran.

**1989.** Le Parlement ratifia l'Acte de Protection de Radiations. Le 19 avril il est approuvé par le Conseil des Gardiens.

**1995.** L'Iran signa un contrat avec la Russie pour terminer les réacteurs de Bushehr sous les sauvegardes de l'OIEA.

**1996.** L'Iran annonça les plans pour la construction d'une installation d'enrichissement d'uranium.

**29/01/2002.** L'Iran est désigné comme membre de l' « axe du mal » par le président George W. Bush.

**8/2002.** Alireza Jafarzadeh (opposant au régime iranien) dénonça l'existence de deux installations nucléaires secrètes à Natanz et Arak.

**12/2002.** Les Etats Unis accusèrent l'Iran de mener un processus pour la construction d'armes nucléaires.

**16/06/2003.** Mohamed El Baradei, directeur général de l'OIEA, déclara que l' « Iran n'a pas informé sur différents matériels et activités nucléaires ». Il demanda « des actions coopératives » du pays.

**10/2003.** Les négociations débutèrent avec l'OIEA sur les inspections plus rigoureuses.

**21/10/2003.** Des représentants de l'Iran et de l'UE-3 donnent à connaissance le compromis iranien de coopérer avec l'OIEA pour résoudre toutes les questions pendantes en relation avec son programme nucléaire.

**31/10/2003.** L'OIEA annonça que l'Iran a présenté une « déclaration exhaustive » sur son programme nucléaire.

**11/11/2003.** L'OIEA déclara qu'il n'existe pas de preuves que l'Iran se constitue une bombe atomique.

**18/12/2003.** L'Iran signa le Protocole Additionnel du TNP.

**6/2004.** Le ministre iranien des affaires extérieures, Kamal Kharrazi, dit que le programme nucléaire iranien est « irréversible ».

**14/6/2004.** Mohamed El Baradei accusa l'Iran de manque de coopération durant les inspections de l'OIEA.

**27/07/2004.** L'Iran rompu les seaux de l'OIEA sur les centrifugeuses d'uranium. Il redébuta la construction de centrifugeuses à Natanz.

**18/09/2004.** L'OIEA adopta de forme unanime une résolution demandant la suspension de toutes les activités d'enrichissement d'uranium en Iran.

**21/09/2004.** Défiant l'ONU, l'Iran annonça qu'il continuera son programme d'enrichissement de l'uranium dans ses centrifugeuses.

**18/10/2004.** L'Iran dit qu'il est disposé de négocier avec le Royaume Uni, l'Allemagne et la France sur la suspension de l'enrichissement de l'uranium, mais que son droit à le faire n'est pas en soi négociable.

**15/11/2004.** L'Accord de Paris entre l'Iran et l'UE-3 (Royaume Uni, Allemagne et la France), par lequel Téhéran suspend temporairement les activités d'enrichissement en échange d'un nombre d'incitants en matière de sécurité et de développement techniques du programme nucléaire civile.

**15/11/2004.** Un rapport de l'ONU, filtré dans la presse, dit qu'il n'y a pas de preuve d'un programme nucléaire relatif à l'armement en Iran.

**08/08/2005.** L'Iran reprend l'enrichissement de l'uranium à Isfahan sous les sauvegardes de l'OIEA.

**09/08/2005.** L'*ayatolá* Ali Khamenei émit une *fatwa* interdisant la production, l'emmagasiner et l'usage d'armes nucléaires.

**11/08/2005.** L'OIEA adopta une résolution unanime demandant à l'Iran de suspendre l'enrichissement d'uranium.

**5/11/2005.** Le gouvernement iranien approuva un plan pour permettre la participation d'investisseurs étrangers sur la base d'enrichissement d'uranium de Natanz.

**19/11/2005.** Mohamed El Baradei montra sa déception pour le niveau insuffisant de transparence du programme nucléaire de l'Iran et demanda aux autorités de l'augmenter.

**4/02/2006.** L'OIEA décida, avec les votes favorables de 27 membres face à trois, de remettre au Conseil de Sécurité de l'ONU le cas de l'Iran. Téhéran, pour sa part, annonça qu'elle met fin à la coopération volontaire avec l'OIEA et qu'elle reprendra ses activités d'enrichissement d'uranium.

**11/04/2006.** Le président iranien Mahmoud Ahmadineyad annonça que son pays a réussi à enrichir l'uranium jusqu'à un degré apte pour son usage dans un réacteur nucléaire, en utilisant 164 centrifugeuses.

**31/06/2006.** Le Conseil de Sécurité de l'ONU décida, à 14 votes contre un, de donner à l'Iran jusqu'au 31 août pour suspendre ses activités d'enrichissement.

**26/08/2006.** Le président iranien inaugura une base de production d'eau lourde à Arak.

**31/08/2006.** Mohamed El Baradei présenta un rapport critique sur le système de sauvegardes en Iran.

**26/09/2006.** Le président de la firme russe Atom Export Company annonça que les réacteurs de Bushehr seront opérationnels à partir de novembre 2007.

**28/10/2006.** L'Iran confirma qu'il a mis en fonctionnement une seconde cascade de centrifugeuses pour l'enrichissement d'uranium.

#### Sources des tableaux et autres sites reliés d'intérêt

Sigle	Nom	Site Web
ACA	Arms Control Organization	<a href="http://www.armscontrol.org">www.armscontrol.org</a>
OPBW	Biological and Toxin Weapons Convention	<a href="http://www.opbw.org">www.opbw.org</a>
CNS	Center for Nonproliferation Studies	<a href="http://www.cns.miss.edu">www.cns.miss.edu</a>
CDI	Center for Defense Information	<a href="http://www.cdi.org">www.cdi.org</a>
CTBTO	Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization	<a href="http://www.ctbto.org">www.ctbto.org</a>
FAS	Federation of American Scientists	<a href="http://www.fas.org">www.fas.org</a>
OIEA	Organismo Internacional de Energía Atómica	<a href="http://www.iaea.org">www.iaea.org</a>
IMF	International Monetary Fund	<a href="http://www.imf.org">www.imf.org</a>
ISIS	Institute for Science and International Security	<a href="http://www.isis-online.org">www.isis-online.org</a>
NTI	Nuclear Threat Initiative	<a href="http://www.nti.org">www.nti.org</a>
OPCW	Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons	<a href="http://www.opcw.org">www.opcw.org</a>
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute	<a href="http://www.sipri.org">www.sipri.org</a>
The Bulletin	Bulletin of the Atomic Scientists	<a href="http://www.thebulletin.org">www.thebulletin.org</a>
UNTD	United Nations Treaty Database	<a href="http://untreaty.un.org">untreaty.un.org</a>



## MESURES DE CRÉATION DE CONFIANCE ET SÉCURITÉ DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE : UN INSTRUMENT POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ HUMAINE

---

**Jaume Urgell**

*Collaborateur du Programme Sécurité de la Fondation CIDOB*

*« Nous préférons être partenaires politiques plutôt qu'objets d'une stratégie ». Un participant du Sud au IV Séminaire sur la Sécurité et la Défense en Méditerranée, Barcelone, septembre 2005.*

La citation qui ouvre cet article résume certaines des nécessités et des attentes des pays du Sud de la Méditerranée par rapport aux différents dialogues politiques et stratégiques entre différents groupes formés par ces pays et l'UE, l'OTAN et l'OSCE, ainsi qu'avec des pays individuels de l'Europe, qui constituent dans leur ensemble les principaux acteurs politiques dans ce domaine. En effet, la coopération entre le Nord et le Sud de la Méditerranée évolue de plus en plus vers une suite de processus bureaucratiques rigides et standardisés et vers une rhétorique politique qui cherche à vendre, à l'échelle nationale et internationale, l'image d'une Europe généreuse, et non pas le résultat de relations politiques qui tentent –au moins– d'aborder les sujets politiques, économiques et culturels importants concernant toutes les parties.

Or, la Conférence Barcelone+10, tenue par l'Union européenne (UE) et ses partenaires méditerranéens en novembre 2005, ne prétendait-elle pas se constituer en forum politique permettant aux différents gouvernements de dialoguer sur leurs inquiétudes et leurs intérêts communs et d'atteindre un accord politique plus ambitieux dans les différents volets du Processus de Barcelone, dont la sécurité ? C'étaient vraisemblablement les désirs et les espoirs bien intentionnés de nombreux hommes politiques, diplomates, experts, ONG et leaders corporatifs de l'ensemble de la région avant la Conférence, mais il est difficile de considérer que l'organisation d'une réunion de haut niveau tous les dix ans constitue une recette de succès dans un processus politique. Et, probablement, la coopération politique et sécuritaire est le domaine qui subit, dans une plus grande mesure, les conséquences du manque de volonté résolue d'établir une véritable collaboration politique euro-méditerranéenne.

Si un tel forum existait, il réunirait idéalement les plus importants leaders dans le but de débattre, régulièrement, sur des sujets très divers, ainsi que

pour créer les conditions pour discuter d'une façon franche et ouverte sur des questions sensibles. Cela contribuerait à la création d'un climat de confiance entre les leaders, provoquerait des discussions et des négociations entre ces leaders et les électeurs de leur pays, et signifierait clairement à l'opinion publique que le dialogue Nord-Sud en Méditerranée est pris au sérieux par toutes les parties, et que l'argent et les énergies politiques investies dans ce dialogue sont bien employés. L'esprit d'une telle collaboration serait en fait très semblable à l'Alliance de civilisations, proposée à l'échelle globale et défendue auprès des Nations Unies par le Président du Gouvernement espagnol.

Cependant, les obstacles qui entravent le développement d'une telle coopération et collaboration politique sont nombreux. La thèse principale de cet article soutient que les partenaires des différentes parties de la Méditerranée agissent conformément à des conceptions politiques des relations internationales, ainsi que selon leurs propres définitions et rôles de souveraineté et de pouvoir, qui sont essentiellement différents. Cela concerne directement les présupposés et les conceptions erronées plus habituelles que les partenaires du Nord et ceux du Sud ont au sujet des raisons des autres, et qui, par conséquent, rendent le dialogue politique difficile et délicat, et réduisent la possibilité de construire un régime de mesures de confiance et de sécurité pour la région.

Nous résumerons, pour commencer, le contexte actuel de la coopération entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, en identifiant brièvement les différents pays et les organisations supranationales et internationales impliquées, ainsi que certains des principaux forums et accords déjà établis. Nous espérons ainsi contribuer à une connaissance plus approfondie de la complexité de la coopération pour la sécurité dans la région, résultante de l'héritage de l'évolution historique des différentes organisations et des acteurs qui y sont intervenus. Nous prêterons une attention très particulière à l'UE, l'OTAN et l'OSCE, trois organisations très différentes qui jouent, chacune d'elles, un rôle très important dans la région.

La deuxième partie présentera un bref résumé de l'analyse des points de vue, à notre avis, prédominants au sujet de la sécurité et des relations internationales au sein de différents groupes de pays de la région. Nous discuterons, dans cette section, les conséquences pour la sécurité et la coopération sécuritaire des approches et des contextes théoriques conflictuels appliqués par les acteurs.

La troisième partie sera axée sur le rôle joué par les mesures de confiance et de sécurité dans les différents accords et leur importance dans le contexte de la coopération dans le domaine de la sécurité euro-méditerranéenne. Nous y offrirons la définition traditionnelle standard des mesures de confiance et de sécurité en tant qu'instruments conçus pour renforcer la confiance entre les états (d'Etat à Etat), et nous développerons une nouvelle conception selon laquelle les différentes parties de l'accord pourront être des acteurs de différents types: des organisations internationales, des entités régionales, des Etats (des gouvernements ou des parlements), des citoyens, etc. En fait, certaines de ces mesures de confiance et de sécurité de nouvelle génération ont déjà été testées : les accords OTAN-Russie ou OTAN-Ukraine, par exemple, ne constituent pas des régimes traditionnels de mesures de confiance et de sécurité d'Etat à Etat. Finalement, nous

exposerons et nous discuterons quelques conclusions et recommandations sur la manière d'améliorer la coopération dans le domaine de la sécurité dans la région.

## Acteurs

La région méditerranéenne a été pendant longtemps une zone géopolitique stratégique. Les deux Guerres mondiales du XX<sup>ème</sup> siècle, déroulées principalement du côté européen, ont eu des conséquences importantes qui se sont étendues au Sud et, pendant la Guerre froide, les équilibres de pouvoir et les alliances dans la région ont été très importants aussi bien pour les États Unis que pour l'Union Soviétique. Il s'agit également d'une région dont l'histoire récente de domination coloniale d'une des parties –le Nord- sur l'autre –le Sud-, n'a pas été réglée de manière tranquille et sans complications. En outre, le conflit arabo-israélien, qui entrave sérieusement les efforts tendant à obtenir la paix et la stabilité dans la région, est bien entendu présent.

Au cours des dernières décennies, différentes initiatives visant l'établissement de forums permanents de débat et de coopération entre des acteurs de l'Etat ont été mises en œuvre. En 1975, la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) fut créée à Helsinki, pour devenir plus tard l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'objectif principal de cette initiative était d'apaiser les tensions entre l'Est et l'Ouest au moyen d'un ensemble de mesures confirmées dans l'Acte final d'Helsinki, et mises à jour par des documents postérieurs, concernant en particulier l'échange d'information au sujet de projets et de budgets de sécurité et de défense, la notification préalable de certains exercices militaires, ainsi que l'établissement de limites maximums d'acquisition d'armes et de concentration de troupes et d'armement. En 1994, l'OSCE a engagé un dialogue avec les pays du Sud de la Méditerranée, qui a été formalisé avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. L'objectif de ce dialogue était d'inclure ces pays dans un réseau d'accords et de pratiques de sécurité qui s'étaient avérées utiles pour l'Europe et leur offrir l'occasion de participer aux réunions du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Cependant, les pays partenaires du Sud ont fait attendre leur réponse à l'offre de l'OSCE et ne se sont pas montrés très enthousiastes, en général, bien que certains parmi eux participent aux réunions et aient des représentations diplomatiques ouvertes à Vienne (où se trouve le siège central de l'OSCE).

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) fut créée après la Seconde guerre mondiale comme un forum prééminent pour la sécurité de l'Occident, sous l'égide des États Unis. En 1994, l'OTAN décida d'établir un cadre de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée. Le Dialogue méditerranéen de cette organisation englobe l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. En 2004, l'Alliance a fait un pas en avant pour renforcer sa politique de coopération avec le Moyen Orient élargi par l'intermédiaire de l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui fut interprétée par certains comme une consolidation et un élargissement du Dialogue méditerranéen, et par d'autres comme un léger changement d'approche. Après la chute du Mur de Berlin et la fin de la Guerre froide, l'OTAN a engagé un processus de changement aboutissant au

Concept stratégique de 1999, qui a réaffirmé la nécessité de l'existence d'une alliance pour la sécurité en Occident et a redéfini ses priorités en conférant une importance accrue aux conflits régionaux et au rôle de l'OTAN dans la résolution de ces conflits. Ce fut l'année de la Guerre du Kosovo et la fin d'une décennie qui avait été témoin d'horreurs considérables à l'échelle régionale dans différentes parties du monde, et très particulièrement en Afrique (Rwanda, Somalie). Le terrorisme international constituait une menace dont les analystes de l'OTAN, ainsi que les experts du monde entier et de nombreux gouvernements, étaient très conscients, bien qu'il s'agît d'une menace qui s'était maintenue relativement contenue et dont l'impact sur la vie humaine était incomparable à d'autres formes de violence telles que le nettoyage ethnique.

Après le 11-S les priorités ont à nouveau changé. Bien que le terrorisme international ait provoqué un nombre limité de victimes, à titre purement comparatif, l'exécution d'actes terroristes en territoire occidental et leur dramatisme symbolique ont obligé l'OTAN et le monde entier à prêter beaucoup plus d'attention à ce problème.

Étant donné que le terrorisme international s'inspire essentiellement sur une idéologie islamique extrémiste, il n'est pas étonnant que le monde musulman soit devenu le focus de cette attention. Le fond de cette idéologie, cependant, n'est pas nouveau ; il date du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, pour des raisons dont la discussion n'est pas le propos de cet article, son apogée quant à l'impact mondial a dû attendre la fin de la Guerre froide, l'émergence d'un leadership indiscutable sous forme de pouvoir hégémonique, la révolution des télécommunications et l'apparition de la société de l'information, ainsi que l'existence de pays-refuge. L'importance de la Méditerranée pour les objectifs stratégiques de l'OTAN est très claire. Des fonctionnaires de haut rang de cette organisation se sont récemment référés à la possibilité de structurer un Partenariat pour une Initiative de paix dans les pays du Sud de la Méditerranée, ce qui impliquerait un renforcement considérable de la coopération.

L'Union européenne est la troisième organisation principale de la région méditerranéenne ayant une stratégie relative à des questions sécuritaires dans la zone. Son dialogue méditerranéen est connu sous le nom de Partenariat euro-méditerranéen ou Processus de Barcelone et il s'est engagé en 1995. Les membres de ce partenariat sont l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, Israël, la Jordanie, la Syrie, le Liban, l'Autorité nationale palestinienne et la Turquie. Le 10<sup>ème</sup> anniversaire de ce Processus a été marqué en 2005 par un sommet de chefs d'État et de Gouvernement, à Barcelone, au mois de novembre, sous la présidence britannique de l'Union. La présence réduite des plus hauts dirigeants des pays du Sud a été interprétée comme un signe négatif, en particulier en ce qui concerne le premier volet du Partenariat euro-méditerranéen, à savoir, les questions politiques et sécuritaires. En fait, le volet économique et le volet culturel se sont déroulés bien mieux et les instruments créés ont fourni des résultats très positifs. Quoi qu'il en soit, l'absence de projets de coopération effective entre les pays du Sud, le manque de volonté de participer à des forums de sécurité dans lesquels Israël soit également présent et une conception des relations internationales, du pouvoir et de la souveraineté de genre *real-politik* ont rendu

jusqu'à présent impossible la mise en œuvre d'un effort sérieux pour le développement d'un système de mesures de confiance et de sécurité. Certains échanges tendant à promouvoir l'entente mutuelle ont été entrepris, et nous avons assisté, dans certains cas, à la participation de forces du Sud à des opérations humanitaires de l'UE, comme c'est le cas du Maroc dans les Balkans.

Il y a eu, en outre, différentes initiatives de coopération sous-régionales dans le domaine de la sécurité qui ont remporté un certain succès, telles que l'accord 5+5 signé à Rome en 1990 et conclu par le Portugal, l'Espagne, la France, l'Italie et Malte, du côté Nord, et l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, la Lybie et la Tunisie, du côté Sud. Il est probable que le profil bas (au moins en ce qui concerne l'opinion publique et les médias) de cet accord ait permis de vaincre les difficultés qu'il a dues affronter à différents moments, en raison de la crise de l'Algérie et de la Lybie, et qu'il soit devenu un point de référence pour d'autres projets de coopération à une plus grande échelle qui, pour le moment, ne sont qu'une illusion.

## Perceptions de la sécurité en Méditerranée

Certaines des menaces à la sécurité régionale identifiées pendant les premières années du XXI<sup>ème</sup> siècle par des organisations telles que l'UE ou l'OTAN incluent le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive, le crime organisé et les états en faillite (*failed states*). La combinaison de ces menaces marquera sans doute les priorités des communautés de sécurité et de défense dans les grands pays de l'Europe. Ces pays craignent l'impact du terrorisme islamique sur leur territoire (y compris l'éventuelle utilisation d'armes de destruction massive -ADM) sous la forme de mesures punitives en raison de certaines de leurs politiques qui vont contre les intérêts fondamentaux des extrémistes. D'autre part, la perméabilité des frontières et la flexibilité dans les déplacements des personnes, des capitaux et des marchandises dans les démocraties européennes (ce dont les citoyens de ces états sont fiers et ne sont pas disposés à renoncer) expliquent l'activité accrue des réseaux du crime organisé. Dans leurs objectifs et leurs manières d'agir, ces réseaux partagent certaines caractéristiques avec la mafia, qui existe en Italie depuis des décennies et qui agit à présent à l'échelle globale, et apparaît habituellement dans les pays de l'Est avant d'opérer à l'Ouest. Jusqu'à présent, ces menaces tendent à être évaluées en fonction de l'impact interne qu'elles peuvent avoir dans les pays mentionnés. Par ailleurs, quand ces pays regardent autour d'eux et voient leurs voisins de la Méditerranée, y compris le Moyen Orient, ils craignent que certaines de leurs politiques inconnues dans certains cas puissent inclure le développement de certains types d'ADM (puisque tous les pays du Sud n'ont pas signé toutes les conventions internationales). Finalement, l'instabilité politique peut conduire à un affaiblissement des institutions de l'Etat et au chaos, présentant ainsi une des meilleures scènes pour des taux de criminalité accrus, avec des effets potentiels indirects, tels que les activités terroristes aussi bien dans le Sud que dans le Nord. Les grandes nations en Europe se soucient notamment de leurs intérêts nationaux en matière de sécurité, bien que le développement d'une Stratégie européenne de Sécurité leur permette de se voir reflétées dans cette stratégie et de se couvrir d'un manteau d'europhisme.

D'autres pays européens –d'ordinaire plus petits et plus riches- pourraient adresser la question de la sécurité régionale et nationale à partir d'une perspective plus holistique, comprenant le bien-être de leurs propres populations en général ainsi que la projection dans le domaine international de leurs principes les plus appréciés. Plus idéalistes que le groupe ci-dessus mentionné (et exempts aussi d'un passé colonial tellement important, ce qui leur confère un rôle à jouer en tant que puissances post-coloniales), ces pays semblent croire à l'existence d'une communauté internationale d'êtres humains avec des droits communs et ils souhaiteraient voir que la paix et la stabilité, ainsi que des conditions humaines, politiques, sociales et économiques décentes, s'imposent partout. Lorsque nous observons la région de la Méditerranée de ce point de vue, l'évaluation est évidemment très négative. La crainte d'être l'objet d'une attaque terroriste ou de voir comment les réseaux du crime organisé opèrent au sein de leurs frontières est souvent vaincue, du point de vue des pays plus petits, en se souciant de la situation des personnes qui habitent dans les pays en voie de développement du rivage Sud. La dénutrition et la pauvreté, la maladie, le manque de libertés fondamentales et l'existence de régimes corrompus et autoritaires constituent des menaces pour la sécurité humaine de ces populations.

Finalement, lorsque nous observons les régimes des pays en voie de développement dans la région de la Méditerranée, nous constatons un monde marqué souvent par la fierté et les préjugés, prisonnier de ses propres contradictions et incapable de satisfaire beaucoup des exigences provenant de l'intérieur ou de l'extérieur. Le manque de développement économique et d'investissements dans la région est aggravé par le faible niveau éducatif et d'autonomie culturelle d'importants segments de la population, ainsi que par le fonctionnement des institutions économiques et juridiques qui entravent l'épanouissement des marchés et une distribution juste des richesses naturelles. Le rôle fondamental de la spiritualité et de la religion chez de grandes masses de population dans les pays du Sud, en contraste avec l'exigence civique de protection des droits de l'homme, est encouragé par l'État qui, en même temps, craint la relance du fondamentalisme politique et les tendances autarchiques qui en découlent. La conception de la sécurité du point de vue de ces pays ne s'accorde ni avec l'approche holistique de la sécurité humaine ni avec l'approche réaliste. La sécurité n'est même pas une politique différenciée avec des objectifs et des institutions clairement délimités. Il s'agit plutôt d'une démarche conjuguée avec d'autres politiques et d'autres questions de nature nationale et internationale, telles que le marché du travail (il est nécessaire de maintenir un important contingent militaire et policier, même si leur équipement ou leurs méthodes d'instruction sont désuets), l'économie, l'utilisation d'instruments de sécurité en faveur de la propagande de l'État, le sentiment de fierté nationale, etc.

Sur cette toile de fond, il est évident que la notion de sécurité en Méditerranée n'est pas une idée tout à fait claire ou partagée. Il n'y a pas de solution unique capable de regrouper les différentes perceptions et cadres dans un système tenant compte des inquiétudes collectives. Il n'y a pas, comme nous avons vu, beaucoup d'inquiétudes communes dans le domaine politique, et encore moins une classification commune de priorités au niveau stratégique et tactique. Lorsque l'Acte final d'Helsinki fut signé, alors que le paradigme de la Destruction mutuelle

assurée dominait, les deux blocs ennemis partageaient un intérêt commun au sujet d'un ensemble de questions dans le domaine de la sécurité et de la défense en Europe et dans le monde entier. Tel n'est pas le cas dans la région de la Méditerranée: les inquiétudes et les perceptions sont très variables ; désormais les États ne sont plus la seule source de menaces à la sécurité, il n'y a pas d'alliances partielles ou sous-régionales facilement identifiables et il se peut que les avantages de la coopération (si une liste de sujets sécuritaires est établie d'un commun accord) ne soient pas équilibrés. L'Union européenne, sous l'influence des pays les plus grands, a adopté pour la première fois une stratégie de sécurité qui, seulement trois ans après son établissement, a été surannée par une nouvelle vision globale de la sécurité faisant remonter au premier plan des problèmes considérés par certains comme plus stratégiques et potentiels à long terme, tels que le changement climatique, l'accès aux ressources naturelles comme l'eau et l'énergie, l'émergence de nouvelles puissances nucléaires, etc. Entre-temps, le Sud est toujours très en retard par rapport à ce qui devrait être actuellement le souci le plus important afin d'assurer un futur viable en matière de sécurité et de défense, à savoir, la réforme du secteur de la sécurité.

## Construire la confiance et la sécurité

Les mesures de confiance et de sécurité ont été traditionnellement les instruments que la communauté internationale a développés pour renforcer le degré de coopération entre les acteurs de l'État et pour réduire le risque d'actions violentes. D'après la théorie démocratique de la paix (les démocraties ne font pas appel à la guerre pour résoudre leurs conflits), les régimes basés sur des mesures de confiance et de sécurité pourraient ne pas être pertinents. C'est sans doute vrai en ce qui concerne les démocraties avancées, et certains aspects de la rhétorique concernant l'avenir de l'OSCE et ses crises récurrentes sont reliés à cet argument. Cependant, les raisons sous-jacentes et les mesures introduites dans le Document de Vienne de 1999 constituent encore un énorme système pour l'échange d'information et de garanties que la communauté de la sécurité devrait valoriser, et qu'elle valorise en fait. L'accent devrait peut être porter sur le respect des obligations, en introduisant un ensemble de mesures d'incitation, puisque, dans la pratique, certains membres de l'OSCE n'ont pas agi selon les normes (la Russie, la Turquie et d'autres pays pour ne pas citer les Balkans).

Une des difficultés lors de la mise en place d'un régime de mesures de confiance et de sécurité pour toute la région de la Méditerranée est la réticence des pays du Sud à céder la moindre dose de souveraineté sous forme d'accès à d'autres à ce qu'ils perçoivent comme information vitale pour la stabilité et la survivance du pays. Cette crainte est probablement accrue entre les pays du Sud eux-mêmes qui pourraient ne pas être capables de repousser une invasion ou une attaque quelconque s'ils révélaient des informations militaires. Cette inquiétude pourrait être apaisée si un ensemble de restrictions additionnelles empêchait un pays donné de déplacer à volonté des troupes et des armes au sein de ses frontières, comme c'est le cas dans les pays de l'OSCE. Cette mesure représenterait un éloignement significatif du principe de non intervention, si cher aux régimes autoritaires.

Il existe également un certain manque d'intérêt de la part de certains pays européens pour lesquels la Méditerranée est une région lointaine. Dans un certain sens, cette attitude est naturelle dans le cas des nouveaux États membres de l'UE. Or, pendant « la crise des caricatures » de 2006 un changement dans l'ordre des priorités a été amorcé et s'est poursuivi par la suite. La nécessité d'affronter ces malentendus a placé au premier plan en Europe l'urgence croissante d'adresser de manière stratégique les sujets concernant la Méditerranée. Dans ce sens, les pays qui ont exercé traditionnellement leur influence dans la région et qui ont encouragé le dialogue avec le Sud, comme l'Espagne et la France, sont considérés par le reste comme les experts.

Dans certains milieux, une opposition entre des mesures de confiance et de sécurité faibles et des mesures de confiance et de sécurité dures s'est produite. Des initiatives parfois qualifiées comme des Mesures pour la construction d'une association, telles que celles développées dans le cadre du Processus de Barcelone (la Fondation Anna Lindh, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, le réseau Euromesco et les séminaires de Malte) seraient des mesures faibles, par opposition aux mesures dures, représentées par les mesures du genre Document de Vienne de 1999.

Dans le contexte de la sécurité en Méditerranée au XXI<sup>ème</sup> siècle, les mesures de confiance et de sécurité devraient s'adapter aux menaces et aux sources d'instabilité plus communes dans la région. Une initiative pour la réduction, le contrôle et la suppression des ADM adressant la question des programmes connus et inconnus des pays de la région devrait être mise en œuvre. Les mesures politiques devraient jouer un rôle important dans la prévention du crime organisé et dans les actions entreprises contre celui-ci, en insérant des politiques communautaires contribuant à l'identification des refuges régionaux et des pratiques illicites. Dans ce sens, les mesures de confiance et de sécurité de nouvelle génération pourraient inclure en tant qu'acteurs non seulement les États, mais aussi les organisations régionales, les citoyens, les organismes législatifs et même les communautés religieuses. Chacun de ces acteurs a un rôle à jouer dans la lutte contre certaines menaces particulières. Nous pouvons même imaginer, dans des situations extrêmes, la participation d'adversaires dans la planification de mesures de confiance et de sécurité dans une tentative de négocier la fin du terrorisme et autres menaces à la sécurité avec des motivations politiques.

## Conclusions et recommandations

Cette dernière section présente une série de recommandations pour un dialogue politique et sécuritaire plus profitable dans la région de la Méditerranée qui intègre les arguments et les idées présentés jusqu'à présent.

### Travailler les perceptions

Nous avons beaucoup parlé de compréhension et d'apprentissage mutuel, et en fait, de nombreux efforts ont été entrepris de la part des pays européens et du Sud de la Méditerranée pour développer des pro-



grammes d'échange adressés aux étudiants et pour promouvoir des activités culturelles qui approchent des cultures différentes à leurs citoyens. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais, évidemment, insuffisant. Les perceptions de l'Autre sont profondément enracinées dans l'esprit des personnes, ainsi que dans les cultures et dans les traditions. Des topiques, des préjugés et des images de l'Orient se sont peu à peu installées dans l'esprit des citoyens du monde occidental, au moins depuis l'ancienne Grèce et vice-versa. Les perceptions négatives et/ou biaisées de l'Autre sont transposées, aussi bien dans les régimes démocratiques que dans les régimes autoritaires, en attitudes politiques pouvant mettre en question l'investissement de ressources publiques en coopération au-delà d'un certain niveau (en Europe, par exemple) ou les avancées vers une attitude plus ouverte en matière de sécurité nationale (dans les pays arabes, par exemple).

Toutefois, il est possible de contrecarrer la pensée automatique au sujet de l'Autre, et les sociétés démocratiques et ouvertes connaissent bien ce sujet. L'éducation scolaire, les attitudes transmises par les médias, les discours officiels et le fait de voyager sont de manières appropriées d'affronter les stéréotypes. L'investissement dans des projets éducatifs et leur contrôle doit être une priorité clé dans les programmes de sensibilisation culturelle.

### **Travailler pour une conception partagée de la sécurité humaine et de la dignité humaine**

L'idée de sécurité humaine se transforme en un nouveau cadre théorique et pratique sous lequel la théorie idéaliste-libérale des Relations internationales prend forme aux débuts du XXI<sup>ème</sup> siècle. La sécurité humaine a été popularisée par les Nations Unies en 1994 dans un de ses documents, dans lequel la sécurité est définie comme l'état qui permet aux individus de se sentir libres de crainte et de privations. Dans le contexte de la sécurité en Méditerranée, cette conception devrait s'étendre pour englober un ensemble de notions qui sont beaucoup plus présentes dans les conceptions publiques des nations arabes, notamment les notions de dignité, de honte et de fierté. Ces sentiments ou ces motivations ne doivent pas être considérés comme négatifs; tout au contraire, la sécurité humaine pourrait inclure également la notion d'absence de honte, dans le sens d'un sentiment individuel provoqué par les actions réalisées par les États et les institutions, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Cette démarche aurait des conséquences favorables en ce qui concerne les inquiétudes de nombreux pays de la région, sans impliquer pourtant l'éloignement d'une approche libérale des droits de l'homme, de la démocratie et de la sécurité humaine.

### **Travailler pour améliorer les relations**

L'Europe –et notamment certains pays européens– ont un pourcentage considérable de citoyens arabes et musulmans, dont certains pourraient être intéressés à exercer une carrière diplomatique ou à entreprendre des activités de ce genre. Cela pourrait représenter un facteur positif dans les contacts diplomatiques et dans la promotion d'une politique méditerranéenne.

néenne pour certains pays, ainsi que pour les dialogues et les stratégies méditerranéennes de l'UE, l'OTAN et l'OSCE. Une négociation euro-méditerranéenne ne doit pas nécessairement être conduite en anglais ou en français seulement ; si la participation de diplomates européens d'origine arabe, parlant l'arabe avec fluidité, fût possible, la sensation de proximité des pays du Sud par rapport à l'Europe serait meilleure.

### **Travailler dans les institutions**

Un fonds commun pour les questions relatives à la sécurité en Méditerranée, géré par une Fondation pour la sécurité humaine en Méditerranée, devrait être mis en place. Cette Fondation serait patronnée par l'UE, par certains de ses États membres (notamment ceux qui ont davantage d'intérêts dans la région de la Méditerranée), par l'OTAN, les États Unis et peut être la Russie, ainsi que par un groupe de pays du Sud de la Méditerranée (la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Syrie, le Liban et la Turquie). D'autres membres, probablement avec une fonction différente, seraient l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'OSCE et la Banque mondiale. Ce fonds fournirait les ressources nécessaires pour planifier et mettre en place les activités visant l'amélioration de la sécurité qui, par leur propre nature, ont un caractère transnationale et exigent la coopération de deux pays et, dans certaines cas, de plusieurs pays.

En outre, un Forum politique et sécuritaire méditerranéen, se réunissant une fois par an, serait établi, fondé sur les acquis et les propositions de la Fondation déjà décrite. Un Forum méditerranéen existe depuis 1994, mais ses objectifs n'ont pas été pleinement accomplis. Ce nouveau Forum pourrait avoir une incidence accrue sur la création d'un espace régulier partagé pour la discussion politique et pour générer de la confiance dans la population de tous les pays impliqués.

### **Travailler pour un Agenda politique commun**

La prise en considération des inquiétudes sécuritaires de toutes les parties devrait être un des principes de base dans l'avenir des dialogues méditerranéens. Jusqu'à présent, l'Occident et ses institutions (l'UE, l'OTAN, l'OCDE) et les États individuels sont ceux qui ont établi les priorités en matière de lutte pour la sécurité. Une stratégie politique inclusive, identifiant les menaces et délimitant des solutions, devrait prendre en compte le contexte élargi des pays du Sud de la Méditerranée.

Ces pays font partie d'un continent plus grand ayant une histoire récente d'agitation politique concernant les pays arabes de différentes manières, malgré l'existence d'une ligne de partage, à la fois réelle et imaginaire, comme celle que représente le désert du Sahara.

## PROGRAMME DU SÉMINAIRE

---

L'initiative d'organiser ce séminaire de façon conjointe date de l'année 2002. Depuis, et avec une périodicité annuelle, le Ministère de la défense et la Fondation CIDOB ont réuni à Barcelone les principaux experts, du domaine académique et gouvernemental, civiles et militaires, impliqués dans l'étude et la pratique de la sécurité et la défense en Méditerranée.

Cette rencontre vise, tout d'abord, à renforcer la transparence et la connaissance en relation avec le développement et la mise en oeuvre des différentes initiatives dans le domaine de la sécurité. Deuxièmement, il s'agit d'encourager des espaces de relation et de connaissance mutuelle entre des personnalités d'origines et de disciplines différentes. Troisièmement, nous visons à contribuer au débat politique et académique sur la sécurité et la défense en Méditerranée.

Dans cette édition le Séminaire incorpore une dimension de travail en comité pour adresser des questions énergétiques, migratoires ou liées à la gouvernance. Celui-ci permettra d'analyser les défis multidimensionnelles de la sécurité en Méditerranée.

## DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

20:00 RÉCEPTION DES PARTICIPANTS  
ET DINER À L'HOTEL SENATOR

---

CONFÉRENCE D'OUVERTURE  
**Alvaro de Vasconcelos**, Directeur, IEEI, Lisboa

## LUNDI 4 DÉCEMBRE

8:30 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS,  
PALACIO DE PEDRALBES

---

9:00 INAUGURATION

---

**Narcís Serra**, Président de la Fondation CIDOB  
**Celia Abenza**, Directrice Général des Relations  
Institutionnelles. Ministère de la Défense

*Conférence d'ouverture: Le processus de Barcelone et la  
politique européenne de voisinage*

**Rafael Dezcallar**, Directeur Général de Politique Extérieur  
du Ministère des Affaires Étrangères

9:45 BILAN 2005-2006

---

*Le dialogue méditerranéen de l'OTAN et l'Initiative  
de coopération d'Istanbul*

**Pablo de Benavides Orgaz**, Ambassadeur d'Espagne  
auprès de l'OTAN

*La PESD et la Méditerranée*

**Sven Biscop**, Chercheur, Royal Institute for International  
Relations, Belgique

*Le groupe 5+5*

**Jean François Coustillière**, Contre-amiral 2s , France

*L'Alliance de civilisations*

**Máximo Cajal**, Représentant de la Présidence du  
Gouvernement pour l'Alliance de Civilisations

*Débat*

11:30 PAUSE CAFÉ

12:00 LA PRATIQUE DE LA COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DÉFENSE

---

*La participation marocaine en Bosnie*

**Colonel Mokhtar Marsou**, Maroc

*La mission de la PESD à Rafah*

**Jesús Castilla Paz**, Capitaine de la Guardia Civil,

*La FINUL 2*

**Luis Méendez Pasquin**, Colonel de l'Infanterie de Marine,

13:00 VERS UNE APPROCHE PARTAGÉE DE LA SÉCURITÉ  
MEDITERRANÉENNE

---

**Pinar Bilgin**, Professeure à l'Université de Bilkent, Ankara  
et chercheur invitée au Wilson Center, Washington

*Débat*

14:00 KEYNOTE SPEECH : L'Espagne et la sécurité en Méditerranée

**José Antonio Alonso**, Ministre de la Défense

14:30 DÉJEUNER

---

16:30 COMITÉS DE TRAVAIL

---

*Les participants se diviseront en trois groupes ; le travail au sein du comité sera une discussion franche, conformément aux règles de Chatham House, précédée par trois brèves interventions visant à provoquer le débat et à établir les grandes lignes de discussion et d'analyse.*

COMITÉ A : L'ÉNERGIE ET LA NON PROLIFÉRATION : ANCIEN  
OU NOUVEAU DÉFI ?

Modérateur: **Narcís Serra**, Président, Fondation CIDOB

Orateurs: **Jorge Segrelles**, Président Directeur Générale,  
Fondation Repsol YPF

**John Roberts**, Platts Energy Group, Jedburgh

**Bichara Khader**, Professeur, Université de Louvain

**Alberto Bin**, Responsable du Dialogue Méditerranéen de  
l'OTAN

Rapporteur: **Haizam Amirah Fernández**, Chercheur, Real  
Instituto Elcano, Madrid

COMITÉ B : LES FLUX MIGRATOIRES : UNE OPPORTUNITÉ  
POUR LA COOPERATION EN MÉDITERRANÉE.

Modérateur : **Senén Florensa**, Directeur Général, IEMed,  
Barcelone

Orateurs : **Mehdi Lahlou**, Professeur à l'INSEA, Rabat  
**Martin Baldwin-Edwards**, Co-directeur, Mediterranean  
Migrations Observatory, Athènes

**Gil Arias**, Directeur adjoint, Frontex

Rapporteur : **Ricard Zapata**, Professeur, Universitat  
Pompeu Fabra, Barcelone

COMITÉ C: GOUVERNANCE ET SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE

Modérateur : **Leopoldo Stampa**, Ambassadeur d'Espagne

Orateurs : **Claire Spencer**, Responsable du Programme  
Moyen Orient, Chatham House, Londres

**Clare Lockhart**, Directrice, State Effectiveness Programme,  
Agora

**Yahia Zoubir**, Professeur, Euromed Marseille, École de  
Management

Rapporteur : **Stuart Reigeluth**, Project Manager, Centro  
Internacional Toledo para la Paz

18:30 PAUSE CAFÉ

---

19:00 CONCLUSIONS ET CLÔTURE

---

*Présentation du rapport sur les armes  
de destruction massive*

**Jesús Núñez Villaverde**, Directeur de l'IECAH, Madrid

*Intervention des trois rapporteurs*

**Haizam Amirah Fernández**

**Ricard Zapata**

**Stuart Reigeluth**

20.00 DÎNER DE CLÔTURE

---